



JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le lundi 5 avril 1965, jusqu'au mercredi 30 juin 1965,
inclusivement, durant la quatorzième année du règne de
notre Souveraine Dame la Reine Élisabeth II

TROISIÈME SESSION DU VINGT-SIXIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'HONORABLE ALLAN A. MACNAUGHTON, ORATEUR

SESSION DE 1965

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1965

VOLUME CXII

112° VOLUME



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Proclamation	iii
Journaux de la Chambre des communes	1
Proclamation relative à la dissolution	335
Membres du ministère et Secrétaires parlementaires	337
Haut personnel de la Chambre des communes	338
Liste alphabétique des députés, répartie par circonscription électorale ..	339
Liste alphabétique des circonscriptions électorales et de leurs représen- tants	343
Index	349

PROCLAMATION



GEORGES P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les SÉNATEURS du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au cinquième jour du mois d'avril 1965, Nous vous enjoignons et vous commandons donc par ces présentes, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, le lundi cinquième jour d'avril 1965, à trois heures de l'après-midi, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: le général GEORGES P. VANIER, membre de Notre très honorable Conseil privé, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, ce troisième jour d'avril en l'an de grâce mil neuf cent soixante-cinq, la quatorzième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registraire général du Canada,
JEAN MIQUELON.

DIEU SAUVE LA REINE

N° 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 5 AVRIL 1965

Trois heures de l'après-midi

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation du Gouverneur général pour l'expédition des affaires, les députés se réunissent.

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 5 avril 1965

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à trois heures de l'après-midi, le lundi 5 avril 1965, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la troisième session du vingt-sixième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général
ESMOND BUTLER

L'honorable

Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

«M. l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat».

La Chambre se rend en conséquence au Sénat.

Au retour:

M. Pearson, appuyé par M. Favreau, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, il en a obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à la troisième session de la vingt-sixième législature du Canada.

Nous nous souvenons avec plaisir de la présence de Sa Majesté la Reine Élisabeth en octobre dernier. La visite de Sa Majesté à Charlottetown, à Québec et à Ottawa nous a aidés à célébrer le centième anniversaire des conférences interprovinciales qui ont mené à la Confédération. Elle a en outre raffermi dans les cœurs des Canadiens la place de choix qu'occupe la monarchie dans notre évolution nationale. La gracieuse présence et les sages paroles de la Reine du Canada ont contribué à renforcer l'unité de notre pays et à raffermir la volonté des Canadiens de se consacrer à leurs objectifs communs, tout en restant libres de développer pleinement les aspects de leur vie qui traduisent la dualité de nos origines et la variété de notre évolution.

La situation internationale soulève l'inquiétude. La stabilité du Sud-Est asiatique est menacée par l'aggravation de la crise au Vietnam et par la persistance des pressions exercées contre la Grande Malaisie. Des pressions politiques contradictoires assaillent l'Organisation des Nations Unies et ont gravement compromis sa capacité d'agir. Si ces situations et les politiques qui les ont engendrées ne changent pas, elles risquent fort de susciter des conflits de plus en plus graves.

Mon Gouvernement est résolu à mettre tout en œuvre pour que le Canada apporte sa contribution la plus complète afin d'atténuer les tensions internationales, en fournissant notamment une aide tangible aux pays en voie de développement. Au cours des prochaines négociations sur la crise des Nations Unies, mes Ministres s'efforceront de contribuer à redresser et à renforcer l'Organisation, afin qu'elle puisse jouer son rôle propre dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Mon Gouvernement va redoubler d'efforts en vue d'assurer une action internationale efficace pour le maintien de la paix et de promouvoir un désarmement général soumis à un contrôle international

efficace. En attendant, le Canada continuera d'aider autant que possible à renforcer la défense collective et à favoriser la collaboration la plus étroite au sein de l'OTAN, des deux côtés de l'Atlantique.

Mon Gouvernement continuera à travailler au resserrement des liens du Commonwealth, lesquels sont d'une grande importance pour le monde libre, et pour l'amélioration des relations entre les continents. Mon Premier Ministre assistera à la prochaine conférence des premiers ministres du Commonwealth, où l'on discutera, entre autres choses, de l'expansion des échanges commerciaux et de la création d'un secrétariat du Commonwealth.

Mes Ministres attachent une grande importance aux relations de bon voisinage du Canada avec les États-Unis et à la conclusion d'arrangements pratiques et mutuellement avantageux entre les deux pays. Il vous sera demandé d'approuver une résolution au sujet de l'accord important, récemment conclu avec les États-Unis, sur l'industrie automobile.

Membres de la Chambre des communes,

Mes Ministres estiment que la nécessité s'impose de réformer la procédure de la Chambre des communes, afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement du travail considérable qu'exige la satisfaction des besoins de la population canadienne à notre époque. Mes Ministres vous présenteront donc des propositions de réforme, fondées sur l'excellent travail accompli par votre comité de la procédure et de l'organisation et sur l'étude qu'a faite mon Gouvernement des méthodes qui, aux Parlements de Westminster et d'ailleurs, ont permis de concilier débat et critique utiles et bonne expédition des affaires publiques.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Mes Ministres vont continuer à poursuivre une politique qui assure la force et l'unité de la Confédération canadienne. Cette ligne de conduite a permis de réaliser et de renforcer, à l'échelle nationale, dans le domaine des pensions et dans d'autres domaines, des programmes qui n'eussent pas été possibles à défaut de meilleurs mécanismes de consultation et d'une action concertée qui tiennent compte, comme il se doit, du caractère fédéral de notre pays. Mes Ministres vont continuer à améliorer les méthodes et les pratiques qui gouvernent les relations fédérales, de façon que tous les Canadiens puissent se sentir servis également par la Confédération.

Lorsque les provinces auront dûment notifié leur assentiment, vous serez invités à approuver une Adresse à la Reine pour obtenir que la constitution du Canada puisse être modifiée au Canada, selon les modalités dont il a été convenu entre mon Gouvernement et les gouvernements de toutes les provinces.

Vous serez appelés à autoriser mon Gouvernement à prescrire que l'«O Canada» devienne l'hymne national du Canada et que le «Dieu protège la Reine» soit reconnu comme l'hymne royal au Canada.

Notre pays connaît un taux élevé de croissance économique. Les échanges commerciaux augmentent. L'industrialisation s'intensifiant de plus en plus, les occasions d'emploi pour les Canadiens augmentent rapidement; les revenus et les niveaux de vie montent; le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi bas depuis bon nombre d'années.

Toutefois, les grandes possibilités de notre économie ne se réalisent pas pleinement. Les talents de nombre de nos citoyens se perdent à la suite de la pauvreté, de la maladie, de l'insuffisance de l'instruction et de la formation, de l'inégalité des occasions d'emploi. S'attaquer à ces problèmes, améliorer les chances des personnes actuellement désavantagées, c'est relancer l'expansion économique et raffermir l'unité de notre pays.

Aussi, mon Gouvernement est-il à mettre au point un programme en vue d'utiliser pleinement nos ressources humaines et d'éliminer la pauvreté parmi notre peuple. Ce programme comprendra des mesures améliorées pour la mise en valeur régionale, la réaffectation et la formation des travailleurs, le réaménagement des régions rurales, l'aide aux nécessiteux, le réaménagement des quartiers délabrés et surpeuplés dans nos villes, et la création de nouvelles possibilités pour les jeunes Canadiens. En plus de raffermir et d'élargir les mesures relevant du gouvernement fédéral, le programme sera conçu de façon à les mieux intégrer aux programmes provinciaux. Étant donné l'importance de ce programme, mon Premier Ministre assumera directement, avec l'aide d'un secrétariat spécial, la responsabilité de sa coordination. Mon Gouvernement proposera la tenue d'une conférence fédérale-provinciale spéciale afin de tâcher d'obtenir l'entière collaboration des provinces et la coordination de leurs politiques avec les siennes.

En tant qu'un des principaux éléments de ce projet, le programme de développement régional de mon Gouvernement, qui a déjà contribué pour beaucoup à l'expansion industrielle des régions à chômage élevé, sera étendu, après consultations avec les provinces, à d'autres régions où les revenus sont peu élevés. Vous serez priés d'approuver des mesures visant à favoriser l'expansion industrielle dans ces régions et à permettre aux gens de profiter pleinement des possibilités d'emploi accrues qui en résulteront.

Mon Gouvernement proposera également des mesures améliorées en vue de faciliter la réaffectation des travailleurs déplacés par l'automatisation ou atteints par d'autres changements économiques. Ces mesures visant à mettre en valeur les ressources humaines de notre pays comprendront des subventions et des prêts aux travailleurs qui se déplaceront pour occuper de nouveaux emplois, des programmes de formation améliorés dans l'industrie, des services étendus de formation professionnelle, notamment pour les travailleurs en chômage depuis longtemps, et un programme plus vaste concernant la main-d'œuvre agricole. Ces mesures seront prises en collaboration avec le patronat et le salariat et, au besoin, de concert avec les provinces.

Vous serez priés d'approuver l'établissement d'une caisse pour le développement économique des régions rurales et, afin de permettre une plus grande intégration des mesures favorisant le développement rural, vous serez saisis de modifications à apporter à la loi de l'ARDA.

Vous serez priés d'approuver la création d'une Compagnie des jeunes Canadiens, dans le but de canaliser l'énergie et les talents des jeunes vers la réalisation de projets intéressant le progrès économique et social, tant au Canada qu'à l'étranger.

Après de nouveaux pourparlers entre mon Gouvernement et les provinces, vous serez invités également à adopter une mesure législative visant à la création d'un régime d'assistance publique du Canada, autorisant le gouvernement fédéral à participer aux frais de programmes intégrés en vertu desquels l'assistance puisse être dispensée sur la base des besoins.

Mon Gouvernement estime qu'il incombe à l'action publique d'améliorer la qualité des services de santé et de faire en sorte que tous les Canadiens puissent recevoir les soins de santé dont ils ont besoin, sans égard à leur capacité de payer. Aussi, mon Gouvernement se propose de rencontrer les gouvernements provinciaux, dans un avenir rapproché, afin d'étudier avec eux les moyens les plus efficaces pour l'action fédérale et provinciale de contribuer à l'établissement de programmes d'ensemble de services de santé pour les Canadiens.

Mon Gouvernement proposera la reconstitution d'un comité spécial de la Chambre des communes pour l'étude des questions intéressant les aliments et drogues, qu'il aidera dans sa tâche dans le but de réduire le prix des médicaments sur le marché canadien.

Mon Gouvernement est à élaborer de nouvelles politiques afin de permettre à l'ensemble des cultivateurs de toucher un revenu plus élevé et plus stable, de manière que leurs conditions de vie et de travail soient comparables à celles des personnes engagées dans d'autres secteurs de l'économie. Vous serez appelés à étudier des mesures d'aide spéciale aux fermes familiales, tant dans l'Est que dans l'Ouest canadien.

Soucieux de donner suite aux mesures prises dernièrement pour majorer le revenu des producteurs laitiers, mon Gouvernement présentera une mesure générale permettant d'élaborer, de concert avec les provinces, de nouvelles politiques nationales à l'égard des principaux produits de la ferme, y compris la création d'une Commission canadienne des produits laitiers. Des mesures seront prises pour améliorer le mouvement et la vente des céréales de provende dans l'Est canadien et en Colombie-Britannique.

Afin d'augmenter le revenu des pêcheurs canadiens, vous serez saisis d'une mesure visant à établir un programme national plus vaste de mise en valeur des pêcheries.

Afin d'améliorer la situation des anciens combattants, vous serez appelés à approuver des modifications à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation), à la loi sur les allocations aux anciens combattants et à la loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

Vous serez saisis d'une mesure visant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne, notamment afin d'assurer l'égalité complète des droits de tous les Canadiens, quel que soit leur pays d'origine.

Vous serez appelés à approuver une révision de la loi sur l'immigration à la lumière d'un Livre blanc, dont vous serez saisis, sur la politique et les pratiques en matière d'immigration.

Vous serez appelés à adopter une mesure législative visant à établir une Commission des réclamations des Indiens.

Vous serez saisis d'un texte législatif visant à établir un âge de retraite pour les sénateurs.

Mon Gouvernement cherchera à encourager davantage le progrès culturel de notre pays. Vous serez appelés à examiner une mesure législative visant à raffermir la position des publications canadiennes, des modifications à la loi sur la radiodiffusion et un texte législatif visant à faciliter l'établissement d'une industrie cinématographique canadienne de longs métrages.

Afin d'encourager la recherche scientifique au Canada, vous serez appelés à adopter un projet de loi visant à établir un Conseil des sciences du Canada. Vous serez appelés également à autoriser un programme visant à favoriser le progrès de la technologie industrielle, en vue de rendre notre industrie plus compétitive et plus efficace.

Des mesures seront prises pour que vous vous prononciez sur la peine de mort. Mon Gouvernement instituera un comité spécial chargé d'étudier et de recommander une ligne de conduite générale pour la correction et la réhabilitation des prisonniers.

Mon Gouvernement instituera une Commission royale qui sera chargée d'étudier le statut, la forme et les méthodes des organismes qui jouissent de pouvoirs de jugement et de réglementation, et d'examiner l'opportunité de doter le Canada d'un commissaire parlementaire ou *ombudsman*.

Mon Gouvernement a l'intention de soumettre des propositions relatives à la restriction et au paiement des dépenses électorales, quand il aura reçu et étudié le rapport du comité d'enquête.

Vous serez invités à étudier des révisions à la loi sur les banques, à la loi sur les banques d'épargne de Québec et à la loi sur la Banque du Canada; un projet de loi vous sera soumis visant à créer une Société de développement

du Canada, afin d'aider au financement de nouvelles entreprises industrielles de grande envergure et à l'accroissement de la part de propriété des Canadiens dans les sociétés commerciales.

Mon Gouvernement proposera une révision de la loi sur l'assurance-chômage, un projet de loi visant à assurer la sécurité dans les emplois qui relèvent du gouvernement fédéral, une modification à la loi sur les justes salaires et les heures de travail, pour la rendre conforme au code des normes de travail, un texte législatif visant à rendre accessibles à la fonction publique les négociations collectives et l'arbitrage, et un projet de loi revisant les régimes fédéraux de retraite et de pension, afin de les intégrer au régime de pensions du Canada.

Vous serez priés d'étudier un projet de loi d'ensemble visant à apporter des réformes à la réglementation publique des chemins de fer et à faciliter l'adaptation du réseau ferroviaire aux besoins actuels et à venir, un texte législatif intéressant la recapitalisation des chemins de fer nationaux du Canada, ainsi que les modifications à la loi sur l'aéronautique.

Les autres projets de loi que vous serez priés d'examiner comprendront: des modifications à la loi sur l'administration financière, afin de placer le Conseil du Trésor sous la présidence d'un ministre qui sera appelé le président du Conseil du Trésor; un texte législatif concernant la clause 29 de l'Union avec Terre-Neuve; une mesure relative à la conservation du gaz et du pétrole relevant de la juridiction fédérale, des modifications à la loi sur les postes, à la loi nationale sur l'habitation, à la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, à la loi sur les territoires du Nord-Ouest, à la loi sur la faillite et d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et paiements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

Sur la motion de M. Pearson, appuyé par M. Favreau, il est ordonné,—Que le discours du trône, que Son Excellence a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général. M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

GEORGES-P. VANIER

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable George James McIlraith, l'honorable John Robert Nicholson, l'honorable Maurice Sauvé et l'honorable Edgar John Benson, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre cent quarante-trois des Statuts révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général

Ottawa, le 5 avril 1965

Sur motion de M. Pearson, appuyé par M. Favreau, un comité spécial est institué aux fins de dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de cette Chambre, ledit comité se composant de MM. Churchill, Grégoire, Knowles, McIlraith, Patterson, Walker et Winkler, et l'application de la disposition du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement relative au nombre des membres du comité étant suspendue.

Sur motion de M. Pearson, appuyé par M. Favreau, M. Herman Maxwell Batten, député du district électoral de Humber-St. George's, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

Conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération du discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général devant les deux Chambres du Parlement;

M. Cashin, avec l'appui de M. Chrétien, propose,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada;

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Churchill.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire parlementaire, conformément à l'article 2 du Règlement concernant la Bibliothèque du Parlement. Voici le texte dudit rapport:

A l'Honorable Président de la Chambre des communes,

Le Bibliothécaire parlementaire a l'honneur de présenter son rapport pour l'année 1964. Comme le dernier rapport a été soumis aux deux Chambres le 18 février 1964, le présent rapport comportera quelques répétitions.

Le Comité mixte a tenu trois réunions au cours de la dernière session, le 14 mai, le 15 octobre et le 15 décembre, pour étudier les affaires de la Bibliothèque, principalement la révision des traitements.

La «Liste d'acquisitions récentes» a continué de paraître pour le bénéfice des sénateurs et députés.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964, notre personnel a répondu à 3,739 questions de référence et prêté 24,162 livres et revues, y compris 914 à d'autres bibliothèques. Au cours de la même période on a catalogué et classifié 12,136 volumes, ce qui porte à 213,622 le nombre de volumes recatalogués depuis l'incendie de 1952.

Le Service du Classement vertical et des Coupures de presse rend de grands services. Il comprend actuellement 3,300 dossiers dont la matière provient principalement de seize journaux canadiens qui sont dépouillés quotidiennement.

L'appareil Xerox, dont nous disposons depuis le début de 1964, nous permet de fournir des copies de coupures, d'articles ou de pages de livres et, au cours de l'année 1964, nous avons ainsi produit 41,119 copies. Ceci nous permet de répondre à un plus grand nombre de demandes car nous pouvons fréquemment fournir plusieurs copies d'un texte original. M^{me} Zora Zink a pris la direction de ce service et s'est rendue à Toronto en décembre pour y étudier le service de coupures de l'Assemblée législative, le classement vertical de la Toronto Public Library ainsi que ceux des quotidiens de Toronto.

Nous avons eu la bonne fortune cette année de pouvoir renforcer notre personnel par la nomination au poste de chef du service de référence de M^{lle} Simone Chiasson, jusque-là bibliothécaire en chef du Ministère du Commerce et de l'Industrie. Nous avons eu également la chance d'engager M. Philip Laundy qui était bibliothécaire parlementaire de la Rhodésie du sud. Grâce à son expérience et particulièrement à la réputation internationale qu'il s'est méritée comme spécialiste en affaires parlementaires, il est pour nous une acquisition importante en ce moment. Il est l'auteur d'un ouvrage qui fait autorité, *The Office of Speaker*, ainsi que le co-auteur d'un ouvrage de référence, *The Encyclopedia of Parliament*, qui en est à sa deuxième édition.

En décembre 1964, un des principaux membres de notre service de référence, M. Lucien Lusignan, a pris sa retraite après vingt-cinq ans de service. Le 1^{er} novembre, M. Tsung-Yu Lu, qui était à l'emploi de la bibliothèque du Ministère des Transports, a été nommé à notre service de référence. M^{lle} Olive Gouthreau nous est revenue du Conseil économique du Canada après avoir collaboré à l'établissement de la bibliothèque de cet organisme.

Au mois d'avril, le Bibliothécaire parlementaire a soumis au sous-comité sur l'Établissement du Comité spécial de la procédure et de l'organisation de la Chambre des communes le document de travail qu'on lui avait demandé. Ce document indiquait des améliorations possibles aux services que la Bibliothèque peut rendre aux parlementaires; certaines ont fait l'objet d'une discussion qui a eu lieu le 15 juin avec la présidente du sous-comité, D^e Pauline Jewett, et de deux de ses membres, MM. Georges Lachance et Gordon Fairweather. A la suite des recommandations contenues dans le douzième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation relatives au service de recherches que la Bibliothèque du Parlement pourrait offrir aux députés, les sommes nécessaires pour établir un tel service ont été prévues dans le budget pour 1965-1966. De plus, à la fin de septembre, une démonstration du système IBM de dissémination sélective de renseignements a été organisée pour les membres du Comité. Il faut aussi mentionner ici que nous avons pu fournir une aide considérable au Comité en mettant à sa presque entière disposition les services de M. Philip Laundy.

Le Bibliothécaire parlementaire et trois bibliothécaires d'universités canadiennes ont visité l'Allemagne de l'Ouest du 17 juin au 19 juillet sur l'invitation de la République fédérale allemande. Il a étudié le fonctionnement de bibliothèques gouvernementales, universitaires, spéciales et publiques et a échangé des vues sur les nouvelles méthodes et techniques de la bibliothéconomie avec les principaux bibliothécaires de ce pays. Il a particulièrement

tiré profit des visites qu'il a faites à la bibliothèque parlementaire de Bonn et aux bibliothèques législatives de Wiesbaden, Mayence, Stuttgart, Munich, Hanovre, et Berlin-Ouest (où il a visité les bibliothèques du sénat et de la législature). Les bibliothécaires canadiens ont été cordialement reçus partout et ont recueilli des renseignements utiles sur les services que les bibliothèques fournissent au peuple allemand.

Le Bibliothécaire parlementaire a assisté à la réunion annuelle en mai de la Ontario Library Association dont il est président sortant de charge. Il a aussi assisté au congrès de l'Institut d'Administration publique du Canada, en septembre à Charlottetown où il a aussi visité la bibliothèque de la législature, ce qui complétait la série de visites profitables qu'il a faites aux bibliothèques législatives du Canada.

Afin de soutenir l'intérêt du personnel pour la profession, nous avons favorisé la participation de plusieurs de nos bibliothécaires aux congrès et aux travaux des associations de bibliothécaires et autres associations analogues.

Le bibliothécaire parlementaire associé, le chef du service de référence et un membre du service du catalogue ont assisté à la réunion annuelle de l'Association canadienne des Bibliothécaires de Langue française à Montréal, au mois d'octobre. Le bibliothécaire parlementaire associé a aussi pris part à la réunion annuelle de la Société royale du Canada (dont il était président de la section I—humanités) qui eut lieu en juin à Charlottetown.

La bibliothécaire adjointe, une des directrices de l'Institute of Professional Librarians of Ontario, a assisté à la réunion annuelle de cet Institut au mois de mai ainsi qu'à une séance d'études à Lake Couchiching. Le chef du service du catalogue et un membre de son personnel ont aussi assisté à une séance d'études de la Ontario Resources and Technical Services Group of the Ontario Library Association à Hamilton, en novembre. Le chef du service de référence a pris part à une conférence sur l'automation à l'université Laval en juin. En novembre, neuf de nos bibliothécaires ont suivi un cours sur l'utilisation des ordinateurs, particulièrement dans les bibliothèques.

Le Bibliothécaire parlementaire a accepté l'invitation du président de l'Université de Toronto à servir sur un Sub-Committee on Librarianship of the Ontario University Presidents' Research Committee et a pris part aux réunions qui ont eu lieu à Toronto les 27 octobre et 24 novembre. Ce sous-comité a été institué pour faire rapport sur l'opportunité d'établir une nouvelle école de bibliothécaires et à quel endroit ainsi que sur la formation future des bibliothécaires en Ontario.

Les membres du Parlement seront peut-être intéressés d'apprendre qu'au début d'avril le Bibliothécaire parlementaire a été invité à étudier le fonctionnement de la bibliothèque du Ministère des Affaires des Anciens Combattants et à soumettre des recommandations pour sa réorganisation. En juin, il a représenté l'Association canadienne des Bibliothèques à la réunion préparatoire de la Conférence canadienne sur le Vieil Âge.

Le Bibliothécaire parlementaire a accepté la présidence du jury du prix du premier roman décerné par la Beta Sigma Phi. Ce prix annuel de \$1,000.00 est accordé par l'International Sorority, Beta Sigma Phi, dont le siège social est à Kansas City. Le bibliothécaire parlementaire associé a continué de faire partie des jurys du Prix Duvernay et du Prix du Cercle du Livre de France. En 1964, il a publié *Panorama des Lettres canadiennes-françaises*; *Canadian Writers/Écrivains Canadiens* (en collaboration avec Brandon Conron et Carl F. Klinck), ainsi que la quatrième édition de son *Anthologie de la poésie canadienne-française*.

Nous avons accueilli plusieurs visiteurs distingués au cours de l'année: Son Excellence M. John Reid, Haut Commissaire de la Nouvelle-Zélande; Son Excellence M. Somchai Anuman-Rajadhon, Ambassadeur de Thaïlande; Son

Excellence M. Karl T. Tikanvaara, Ambassadeur de Finlande; l'Honorable Stewart E. McLean, Procureur général du Manitoba; Son Excellence M. Gershon Avner, Ambassadeur d'Israël; M. M. Dagan, Conseiller à l'Ambassade d'Israël. Plusieurs bibliothécaires nous ont aussi rendu visite, dont M. J. Nemeth, chef du service de référence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, à Rome; M. Gérard Martin, directeur des bibliothèques publiques de la province de Québec; Madame Doris Lewis, bibliothécaire en chef de Waterloo University; M. Keith Crouch, bibliothécaire en chef de Sir George Williams University, à Montréal, et M. Thomas O'Connell, de York University.

Nous avons été heureux de recevoir deux manuscrits au cours de l'année: M. John Beal, de la Tribune des journalistes, nous a remis le manuscrit de son livre *The Pearson Phenomenon*; M. Ray Brown, ancien président de la Tribune des journalistes, nous fit don d'un manuscrit inédit intitulé *From Where I Sat*.

Nous avons reçu aussi plusieurs autres dons, principalement de Son Excellence M. Somchai Anuman-Rajadon, Ambassadeur de Thaïlande; M. Vladimir M. Semenov, Premier secrétaire à l'Ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; M. François Weymuller, Conseiller culturel à l'Ambassade de France, et M. H. J. Lawford, de Queen's University, qui nous donna la collection complète des documents relatifs au Queen's University Treaty Project. Son Excellence M. Edwardo Brazao, Ambassadeur du Portugal, a fait don à la Bibliothèque de son livre, *La découverte de Terre-Neuve*. Tous ces dons, et plusieurs autres, sont venus enrichir notre collection.

Enfin, à la demande des deux Présidents, M. H. L. Laframboise, chef de la division de l'Organisation à la direction des Appels et des Relations entre employeur et employés de la Commission du Service civil, a étudié l'organisation de la Bibliothèque du Parlement et a terminé en décembre 1964 son intéressant rapport préliminaire.

Respectueusement soumis,

ERIK J. SPICER

Bibliothécaire parlementaire

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, ce 5 avril 1965.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1965, demandant copie de toute la correspondance, de tous les mémoires et exposés échangés entre un ministre ou un ministère ou un chef de cabinet et le sénateur Louis-P. Gélinas au sujet de Harry Stonehill.—(*Avis de motion portant production de documents n° 225*)

A cinq heures deux minutes de l'après-midi, sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Sharp, la Chambre s'ajourne à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(2) du Règlement.

N° 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Exemplaire d'un rapport de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, en date du 27 février 1965. (Versions française et anglaise)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

M. Diefenbaker, appuyé par M. Starr, propose l'amendement suivant: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous regrettons respectueusement que les Conseillers de Votre Excellence, par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux et par suite de l'indifférence et de la négligence inconsidérées du premier ministre qui a refusé de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les méfaits à tous les paliers du gouvernement fédéral et pour redonner au public confiance dans l'honnêteté et l'intégrité du gouvernement, ne jouissent plus de la confiance de cette Chambre et du peuple canadien.»

Il s'élève un débat;

M. Douglas, appuyé par M. Fisher, propose le sous-amendement qui suit: Que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots «par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux», des mots suivants:

«notamment leur omission de présenter des propositions précises au sujet d'un programme d'assurance-santé universel et général pour toute la population du Canada».

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

Avec l'assentiment unanime, à neuf heures cinquante-six minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(2) du Règlement.

N° 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre afin de l'informer que les honorables sénateurs Bélisle, Cameron, Davies, Fergusson, Fournier (de Lanaudière), Gladstone, Gouin, Haig, Irvine, Lambert, MacDonald (Queens), O'Leary (Antigonish-Guysborough), Pouliot, Reid, Vien, White et Yuzyk ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre afin de l'informer que les honorables sénateurs Bouffard, Bradley, Comeau, Davies, Dupuis, Flynn, Isnor, McGrand, O'Leary (Antigonish-Guysborough), Pearson, Phillips, Reid, Savoie, Smith (Kamloops), Stambaugh, Sullivan, Welch, Willis et Wood ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits travaux d'impression du Parlement.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre afin de l'informer que l'honorable Président, les honorables sénateurs Beaubien (Provencher), Fergusson, Inman, Macdonald (Cap-Breton), McLean et Reid ont été constitués en un comité chargé de diriger la gestion du Restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Starr: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous regrettons respectueusement que les Conseillers de Votre Excellence, par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux et par suite de l'indifférence et de la négligence inconsidérées du premier ministre qui a refusé de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les méfaits à tous les paliers du gouvernement fédéral et pour redonner au public confiance dans l'honnêteté et l'intégrité du gouvernement, ne jouissent plus de la confiance de cette Chambre et du peuple canadien.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Douglas, appuyé par M. Fisher: Que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots «par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux», des mots suivants:

«notamment leur omission de présenter des propositions précises au sujet d'un programme d'assurance-santé universel et général pour toute la population du Canada».

Le débat se poursuit; à 5 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement.

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Crouse,	Howard,	MacRae,
Alkenbrack,	Danforth,	Howe (Hamilton-	McBain,
Barnett,	Diefenbaker,	Sud),	McIntosh,
Bell,	Dinsdale,	Howe (Wellington-	Madill,
Bigg,	Douglas,	Huron),	Mandziuk,
Brewin,	Fane,	Irvine,	Martin (Timmins),
Cadiou,	Fisher,	Jones (M ^{me}),	Millar,
Cameron (Nanaïmo-	Flemming,	Jorgenson,	Moore,
Cowichan-Les	Forbes,	Kennedy,	More,
Îles),	Girouard,	Knowles,	Muir (Cap-Breton-
Cantelon,	Grafftey,	Korchinski,	Nord et Victoria),
Cardiff,	Gundlock.	Lambert,	Muir (Lisgar),
Chatterton,	Hales,	Loney,	Nasserden,
Churchill,	Herridge,	MacEwan,	Nesbitt,
Clancy,	Horner (Jasper-	MacLean (Queens),	Nielsen,
Coates,	Edson),	Macquarrie,	Noble,

Nowlan,	Rapp,	Smallwood,	Vincent,
Nugent,	Ricard,	Southam,	Watson (Assiniboia),
Orlikow,	Rynard,	Starr,	Webb,
Ormiston,	Saltsman,	Stefanson,	Webster,
Pascoe,	Simpson,	Thomas,	Willoughby,
Pigeon,	Skoreyko,	Valade,	Winch,
Pugh,			Winkler—84.

CONTRE

Messieurs

Addison,	Côté (Longueuil),	Klein,	Olson,
Armstrong,	Crossman,	Konantz (M ^{me}),	Otto,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),	Cyr,	Lachance,	Patterson,
Asselin (Richmond-Wolfe),	Davis,	Laing,	Paul,
Badanai	Deachman,	LaMarsh (M ^{lle}),	Pearson,
Balcer,	Dionne,	Lamoureux,	Pennell,
Basford,	Drouin,	Langlois,	Pepin,
Batten,	Dubé,	Laniel,	Perron,
Beaulé,	Énard,	Laprise,	Pickersgill,
Bécharde,	Éthier,	Latulippe,	Pilon,
Beer,	Eudes,	Laverdière,	Plourde,
Bélanger,	Favreau,	Leblanc,	Prud'homme,
Benidickson,	Forest,	Leboe,	Richard,
Benson,	Francis,	Legault,	Rideout (M ^{me}),
Berger,	Frenette,	Lessard (Lac-Saint-Jean),	Rinfret,
Blouin,	Gauthier,	Lessard (Saint-Henri),	Robichaud,
Boulanger,	Gelber,	Lloyd,	Rochon,
Boutin,	Gendron,	Loiselle,	Rock,
Brown,	Godin,	Macaluso,	Rondeau,
Byrne,	Granger,	Macdonald,	Roxburgh,
Cadieux,	Gray,	MacNaught,	Ryan,
Cameron (High Park),	Greene,	McIlraith,	Sharp,
Cantin,	Grégoire,	McMillan,	Stewart,
Caouette,	Groos,	McNulty,	Tardif,
Cardin,	Guay,	McWilliam,	Temple,
Caron,	Habel,	Marcoux,	Thompson,
Carter,	Hahn,	Matheson,	Tremblay,
Chapdelaine,	Haidasz,	Matte,	Tucker,
Choquette,	Harley,	Moreau,	Turner,
Chrétien,	Hays,	Morison,	Wahn,
Côté (Chicoutimi),	Hellyer,	Mullally,	Walker,
	Honey,	O'Keefe,	Watson (Château-guay-Huntingdon-Laprairie)—129.
	Jewett (M ^{lle}),		
	Kelly,		

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la *Cornwall International Bridge Company Limited* pour l'année terminée le 30 septembre 1964, certifié par l'auditeur général, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-353, en date du 25 février 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer nationaux

du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet de quelque 8.83 acres de l'emprise du bassin de retenue et du pipeline, dont l'exploitation est abandonnée, près de Saint-Léonard, dans la paroisse de Saint-Léonard, comté de Madawaska, province du Nouveau-Brunswick, conformément à l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-354, en date du 25 février 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet de quelque 2,282 pieds carrés de terrain dans la ville de Moncton, comté de Westmorland, province du Nouveau-Brunswick, conformément à l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-458, en date du 12 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et autorisant le transfert de parties de l'emprise de la subdivision d'Armagh, dont l'exploitation est abandonnée, du plan officiel de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis, province de Québec, conformément à l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-459, en date du 12 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et autorisant le transfert de quelque 5.545 acres de terrain dans la ville de Cochrane, province d'Ontario, conformément à l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-556, en date du 22 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet de parties de terrains de surplus des chemins de fer du gouvernement canadien à Hadlow, Québec, dans le quartier Saint-Laurent, cité de Lévis, division d'enregistrement de Lévis, province de Québec, conformément à l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-557, en date du 25 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet d'une parcelle de terrain des chemins de fer du gouvernement canadien faisant partie du lot 446 dans le quartier Saint-Laurent, cité de Lévis, province de Québec, conformément à l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-558, en date du 25 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet de vingt-neuf parties de terrain de surplus de chemin de fer dans le quartier Saint-Laurent, division d'enregistrement de Lévis, province de Québec, conformément à l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et de ses filiales, l'*Eldorado Aviation Limited* et la *Northern Transportation Company Limited*, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général, pour

l'année close le 31 décembre 1964, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Premier rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants dont les noms suivent, déposée le 6 avril, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

Peter Paul Saunders, Andrew Elliott Saxton, William Crossley Mainwaring, tous de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), et plusieurs autres personnes des provinces de la Colombie-Britannique et de Québec, en vue d'obtenir une loi constituant en société *Laurentide Bank of Canada* et/ou «Banque Laurentide du Canada», et pour d'autres fins.—*M. Basford*.

A six heures quinze minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(2) du Règlement.

N° 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Les honorables députés l'ont sans doute remarqué, il y a près d'une centaine de bills publics inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui pour être présentés par des députés. Il serait difficile sinon impossible pour la présidence de passer en revue à l'heure actuelle les dispositions de ces bills. Je propose donc à la Chambre d'adopter la procédure approuvée au cours des deux sessions précédentes, c'est-à-dire que nous présentions ces bills et que nous leur fassions subir la première lecture, afin qu'ils puissent être examinés d'ici à la deuxième lecture. Ainsi nous pourrions voir s'ils renferment quelque élément contraire aux usages de la Chambre.

Afin d'économiser le temps de la Chambre—n'oublions pas qu'il faudrait peut-être plus de deux heures pour présenter chacune de ces mesures séparément—je propose donc que, du consentement unanime, tous les bills inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui en vue de leur présentation soient considérés comme déposés, lus pour la première fois et renvoyés pour la deuxième lecture, sous réserve d'un examen subséquent pour déterminer si chacun d'eux est régulier.

En conséquence, avec l'assentiment unanime, les bills ci-après sont réputés avoir été présentés avec la permission de la Chambre et lus une première fois, et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel (Manipulations frauduleuses en matière de fiducie).—M. Fisher.

Bill C-3, Loi concernant le sport national du Canada (Crosse).—*M. Prittie.*

Bill C-4, Loi tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux.—*M. Howard.*

Bill C-5, Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi sur les chemins de fer (Transporteurs par eau de la Colombie-Britannique).—*M. Barnett.*

Bill C-6, Loi concernant la Fête du Canada.—*M. Chrétien.*

Bill C-7, Loi modifiant la Loi sur les jeunes délinquants (Application aux arriérés mentaux).—*M. Howe (Hamilton-Sud).*

Bill C-8, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (Liberté de conscience).—*M. Fisher.*

Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (Forme et matière des billets).—*M. Côté (Chicoutimi).*

Bill C-10, Loi réglementant l'emploi d'effets et de billets présentés à titre de nantissement dans des opérations à crédit visant des articles de consommation.—*M. Ryan.*

Bill C-11, Loi ayant pour objet la protection des sources d'informations (Privilège de la presse).—*M. Fisher.*

Bill C-12, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Intervention étrangère dans les différends industriels).—*M. Ormiston.*

Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Révélation des motifs d'expulsion).—*M. Brewin.*

Bill C-14, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald.—*M. Macquarrie.*

Bill C-15, Loi modifiant le Code criminel (Loteries et jeux de bingo organisés à des fins de charité).—*M. Gray.*

Bill C-16, Loi modifiant le Code criminel (Fait de troubler la paix publique).—*M. Gelber.*

Bill C-17, Loi prévoyant l'établissement d'une caisse de secours pour les sinistrés du Canada.—*M. Herridge.*

Bill C-18, Loi visant à restreindre l'usage du tabac.—*M. Mather.*

Bill C-19, Loi modifiant la Loi sur les serments d'allégeance (Déclaration solennelle).—*M. Howe (Hamilton-Sud).*

Bill C-20, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Moratoires applicables aux abandons d'exploitation).—*M. Southam.*

Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur les pêcheries (Minimum soustrait à la confiscation).—*M. Carter.*

Bill C-22, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles (Prix du porc et des œufs stabilisés à tous les six mois et par région).—*M. Rapp.*

Bill C-23, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—*M. Hahn.*

Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les petits prêts.—*M. Orlikow.*

Bill C-25, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (Réserve).—*M. Côté (Chicoutimi).*

Bill C-26, Loi concernant le mariage (Âge compétent pour pouvoir contracter mariage).—*M. Matheson.*

Bill C-27, Loi portant modification de la Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes et la Loi sur les allocations de retraite des députés.—*M. Marcoux.*

Bill C-28, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.—*M. Chrétien.*

Bill C-29, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (Secret professionnel). *M. Matheson.*

Bill C-30, Loi concernant le génocide.—*M. Klein.*

Bill C-31, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse (Dons de charité).—*M. Harley.*

Bill C-32, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (Titulaire du poste d'Orateur lors de la dissolution).—*M. Whelan.*

Bill C-33, Loi modifiant le Code criminel (Renvoi sans préavis).—*M. Fisher.*

Bill C-34, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.—*M. Prittie.*

Bill C-35, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (Indemnité de chef de parti).—*M. Marcoux.*

Bill C-36, Loi modifiant le Code criminel.—*M. Prittie.*

Bill C-37, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Financement non facultatif des ventes).—*M. Noble.*

Bill C-38, Loi modifiant le Code criminel (Aliénation mentale).—*M. Brewin.*

Bill C-39, Loi garantissant davantage le droit de chacun d'avoir libre accès aux documents et renseignements publics en ce qui concerne l'administration du gouvernement (Communication de renseignements administratifs).—*M. Mather.*

Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Antenne collective).—*M. Fisher.*

Bill C-41, Loi modifiant la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Différenciation suivant l'âge).—*M. Mather.*

Bill C-42, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.—*M. Howard.*

Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur les postes (Écrits haineux).—*M. Orlikow*.

Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (Main-d'œuvre agricole assurable).—*M. Rapp*.

Bill C-45, Loi modifiant le Code criminel (Logement fourni par la compagnie).—*M. Orlikow*.

Bill C-46, Loi modifiant le Code criminel (Commutation de la sentence de mort).—*M. Temple*.

Bill C-47, Loi concernant le Jour du drapeau du Canada.—*M. Rinfret*.

Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).—*M. Fisher*.

Bill C-49, Loi modifiant la Loi sur la faillite (Cessions des salariés).—*M. Orlikow*.

Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada (Délivrance de permis aux élévateurs dits «Off-track»).—*M. Olson*.

Bill C-51, Loi ayant pour objet de développer certaines provinces grâce à une répartition de l'industrie et à y réduire le chômage.—*M. Coates*.

Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur les poids et mesures (Poids-limite des emballages).—*M. Orlikow*.

Bill C-53, Loi concernant les fonctionnaires du Parlement.—*M. Aiken*.

Bill C-54, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Abolition du Sénat).—*M. Knowles*.

Bill C-55, Loi prévoyant un hymne national canadien.—*M. Ryan*.

Bill C-56, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Ordonnance fondée sur le consentement des parties).—*M. Gelber*.

Bill C-57, Loi modifiant la Loi sur la radio (Antenne collective).—*M. Fisher*.

Bill C-58, Loi concernant le ministère des Affaires étrangères.—*M. Marcoux*.

Bill C-59, Loi modifiant le Code criminel (Outrage au tribunal).—*M. Cowan*.

Bill C-60, Loi modifiant le Code canadien du Travail (normes) (Solde de fin d'emploi).—*M. Fisher*.

Bill C-61, Loi créant le poste de commissaire parlementaire.—*M. Thompson*.

Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change et la Loi sur l'intérêt (Ventes à tempérament faites ailleurs que dans un magasin).—*M. Orlikow*.

Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur la faillite (Paiement méthodique des dettes).—*M. Smith.*

Bill C-64, Loi abrogeant la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents.—*M. Cowan.*

Bill C-65, Loi modifiant le Code criminel (Loteries provinciales).—*M. Valade.*

Bill C-66, Loi modifiant le Code criminel (Atteinte aux droits du public).—*M. Herridge.*

Bill C-67, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle, et parts égales).—*M. Orlikow.*

Bill C-68, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1964, (Lois provinciales sur le mariage et le divorce).—*M. Prittie.*

Bill C-69, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (Pouvoir discrétionnaire de saisie-arrêt contre la Couronne).—*M. Whelan.*

Bill C-70, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Nomination des sous-officiers rapporteurs et greffiers du scrutin).—*M. Francis.*

Bill C-71, Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne (Route de la Confédération).—*M. Fisher.*

Bill C-72, Loi modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.).—*M. Pennell.*

Bill C-73, Loi concernant le sport national du Canada.—*M. Roxburgh.*

Bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les petits prêts (Annonces).—*M. Orlikow.*

Bill C-75, Loi approuvant le paiement, à titre gracieux, d'une indemnité aux personnes qui ont été blessées alors qu'elles aidaient le gouverneur général à préserver et maintenir la paix et l'ordre publics ainsi qu'aux personnes à la charge de ceux qui ont été tués dans de telles circonstances (Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d'actes criminels).—*M. Ormiston.*

Bill C-76, Loi prévoyant la durée des sessions du Parlement.—*M. Ryan.*

Bill C-77, Loi modifiant la Loi sur la société de la Couronne «Northern Ontario Pipe Line» (Élévateurs à grain de Tisdale).—*M. Rapp.*

Bill C-78, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (Comptes publics).—*M. Fisher.*

Bill C-79, Loi modifiant le Code canadien du travail (normes) (Majoration du salaire minimum).—*M. Knowles.*

Bill C-80, Loi concernant l'inspection du tabac et des produits du tabac destinés au commerce international et interprovincial (Loi sur l'inspection du tabac).—*M. Whelan.*

Bill C-81, Loi modifiant le Code canadien du travail (normes) (Congé annuel de trois semaines après trois ans).—*M. Knowles*.

Bill C-82, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Émissions d'un caractère politique).—*M. Harley*.

Bill C-83, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.—*M. Orlikow*.

Bill C-84, Loi modifiant la Loi sur la Capitale nationale (Mandat).—*M. Francis*.

Bill C-85, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Sanction royale, réservation et annulation).—*M. Choquette*.

Bill C-86, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Publication du programme quinquennal des services de Radio-Canada, de son coût et des prévisions budgétaires y relatives).—*M. Fisher*.

Bill C-87, Loi concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.—*M. Peters*.

Bill C-88, Loi modifiant le Code criminel (Planification familiale).—*M. Francis*.

Bill C-89, Loi modifiant la Loi sur les jeunes délinquants.—*M. Howard*.

Bill C-90, Loi modifiant le Code criminel (Restriction visant la publication des procédures judiciaires).—*M. Lachance*.

Bill C-91, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (Droits relatifs aux spiritueux).—*M. Barnett*.

Bill C-92, Loi concernant la médaille du Canada.—*M. Leblanc*.

Bill C-93, Loi concernant le jour du Commonwealth.—*M. Rynard*.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Starr: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous regrettons respectueusement que les Conseillers de Votre Excellence, par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux

et par suite de l'indifférence et de la négligence inconsidérées du premier ministre qui a refusé de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les méfaits à tous les paliers du gouvernement fédéral et pour redonner au public confiance dans l'honnêteté et l'intégrité du gouvernement, ne jouissent plus de la confiance de cette Chambre et du peuple canadien.»

Le débat se poursuit;

M. Marcoux, appuyé par M. Patterson, propose le sous-amendement suivant: Que l'amendement qui a été proposé par le chef de l'opposition soit modifié par l'insertion de ce qui suit après le mot «Excellence»:

«N'ayant pas poursuivi un programme économique et financier tel que le permettrait l'utilisation des possibilités de la Banque du Canada, n'ayant pas, de ce fait, augmenté les allocations familiales en fonction du coût de la vie, n'ayant pas réussi à établir une économie équilibrée et à soulager le fardeau de la dette publique et de ses intérêts, de façon à assurer ainsi aux Canadiens un niveau de vie compatible avec la valeur des richesses naturelles du pays, n'ayant pas jugé à propos d'investir une dose massive de capital social libre de dette par l'intermédiaire de la Banque du Canada, dans le but de financer l'entraînement des personnes qui devront être en nombre suffisant pour s'occuper des soins médicaux et hospitaliers, ne jouissent pas de la confiance de la Chambre.»

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures deux minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Budget des immobilisations de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 pour l'année financière finissant le 31 décembre 1965, et arrêté en conseil C.P. 1965-518, du 25 mars 1965, approuvant ledit budget. (Versions française et anglaise)

Par M. Sharp,—Rapport (en français et en anglais) de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, y compris les états de comptes et le rapport de l'auditeur général du Canada et de l'auditeur de la province de Québec à ce sujet, pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 18 de la Loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, chapitre 12, Statuts du Canada, 1962-1963, modifiée en 1963.

A dix heures onze minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(2) du Règlement.

N° 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 9 AVRIL 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Rapport (en français et en anglais) de la Commission du tarif, en date du 29 janvier 1965, sur l'enquête demandée par le ministre des Finances au sujet des dindons vivants—renvoi n° 136; et exemplaire du compte rendu des audiences publiques tenues au cours de l'enquête, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre 261, S.R.C., 1952.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Starr, et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Marcoux, appuyé par M. Patterson.

Le débat se poursuit;

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Favreau, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie d'un communiqué au sujet des intentions du gouvernement relativement à 1) un comité spécial sur la correction des prisonniers, 2) un vote libre à l'égard de la peine de mort. (Texte anglais)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice au *Hansard* de ce jour.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Starr: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous regrettons respectueusement que les Conseillers de Votre Excellence, par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux et par suite de l'indifférence et de la négligence inconsidérées du premier ministre qui a refusé de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les méfaits à tous les paliers du gouvernement fédéral et pour redonner au public confiance dans l'honnêteté et l'intégrité du gouvernement, ne jouissent plus de la confiance de cette Chambre et du peuple canadien.»

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Marcoux, appuyé par M. Patterson: Que l'amendement qui a été proposé par le chef de l'opposition soit modifié par l'insertion de ce qui suit après le mot «Excellence»:

«N'ayant pas poursuivi un programme économique et financier tel que le permettrait l'utilisation des possibilités de la Banque du Canada, n'ayant pas, de ce fait, augmenté les allocations familiales en fonction du coût de la vie, n'ayant pas réussi à établir une économie équilibrée et à soulager le fardeau de la dette publique et de ses intérêts, de façon à assurer ainsi aux Canadiens un niveau de vie compatible avec la valeur des richesses naturelles du pays, n'ayant pas jugé à propos d'investir une dose massive de capital social libre de dette par l'intermédiaire de la Banque du Canada, dans le but de financer l'entraînement des personnes qui devront être en nombre suffisant pour s'occuper des soins médicaux et hospitaliers, ne jouissent pas de la confiance de la Chambre.»

Le débat se poursuit; à cinq heures trente du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant la disposition du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement.

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée sur division.

Ladite proposition d'amendement à la motion principale, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Boutin,	Caouette,	Côté (Chicoutimi),
Alkenbrack,	Brewin,	Cardiff,	Crouse,
Baldwin,	Cadieu,	Chatterton,	Danforth,
Beaulé,	Cameron (Nanaïmo-	Churchill,	Diefenbaker,
Bell,	Cowichan-Les Îles),	Clancy,	Dinsdale,
Bigg,	Cantelon,	Coates,	Douglas,

Fane,	Langlois,	Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria),	Scott,
Forbes,	Laprise,	Muir (Lisgar),	Simpson,
Gauthier,	Latulippe,	Nasserden,	Skoreyko,
Grégoire,	Leboe,	Nesbitt,	Smallwood,
Gundlock,	Lessard (Lac- Saint-Jean),	Noble,	Southam,
Hales,	Loney,	Nowlan,	Starr,
Harkness,	MacEwan,	Nugent,	Stefanson,
Horner (Acadia),	MacInnis,	Ormiston,	Stenson,
Horner (The Battlefords),	MacLean (Queens),	Pascoe,	Thomas,
Howard,	Macquarrie,	Patterson,	Thompson,
Howe (Hamilton- Sud),	McBain,	Perron,	Valade,
Jones (M ^{me}),	McCutcheon,	Peters,	Vincent,
Jorgenson,	McIntosh,	Plourde,	Watson (Assiniboia),
Kennedy,	Mandziuk,	Pugh,	Webb,
Knowles,	Marcoux,	Rapp,	Webster,
Korchinski,	Martin (Timmins),	Ricard,	Willoughby,
Lambert,	More,	Rondeau,	Winkler,
		Rynard,	Woolliams—93.

CONTRE

Messieurs

Addison,	Davis,	Laing,	Munro,
Armstrong,	Deachman,	LaMarsh (M ^{11e}),	Nicholson,
Asselin (Notre- Dame-de-Grâce),	Deschatelets,	Lamontagne,	Nixon,
Asselin (Richmond- Wolfe),	Drouin,	Lamoureux,	O'Keefe,
Balcer,	Dubé,	Laniel,	Otto,
Basford,	Énard,	Laverdière,	Paul,
Batten,	Éthier,	Leblanc,	Pearson,
Béchar, d,	Eudes,	Leduc,	Pepin,
Beer,	Forest,	Legault,	Pilon,
Benidickson,	Francis,	Lessard (Saint- Henri),	Prud'homme,
Benson,	Gendron,	Lloyd,	Regan,
Berger,	Godin,	Loiselle,	Richard,
Blouin,	Gordon,	Macaluso,	Rideout (M ^{me}),
Boulanger,	Granger,	Macdonald,	Rinfret,
Brown,	Gray,	MacEachen,	Rochon,
Cadieux,	Greene,	Mackasey,	Rock,
Cantin,	Guay,	MacNaught,	Roxburgh,
Cardin,	Habel,	McIlraith,	Tardif,
Caron,	Hahn,	McMillan,	Temple,
Carter,	Haidasz,	McNulty,	Tucker,
Cashin,	Harley,	McWilliam,	Turner,
Choquette,	Hellyer,	Martin (Essex-Est),	Wahn,
Chrétien,	Honey,	Matte,	Walker,
Côté (Longueuil),	Jewett (M ^{11e}),	Mitchell,	Watson (Château- guay-Huntingdon- Laprairie),
Crossman,	Kelly,	Moreau,	Whelan—106.
Cyr,	Klein,	Morison,	
	Konantz (M ^{me}),	Mullally,	
	Lachance,		

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur.—Compte rendu des délibérations de la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes pour la période allant du 18 février 1964 au 3 avril 1965, conformément à l'article 81 du Règlement. (Versions française et anglaise)

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des modifications apportées par le président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier du Canada aux Règles et Ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier du Canada les 4 novembre et 3 décembre 1964 et le 11 janvier 1965, conformément à l'article 88(2) de la Loi sur la Cour de l'Échiquier, chapitre 98, S.R.C., 1952.

Par M. Favreau,—Copie de l'amendement apporté le 17 juillet 1964 par le président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier du Canada aux Règles et Ordonnances générales pour régler la pratique et la procédure dans les causes relevant de la juridiction d'amirauté de la Cour de l'Échiquier du Canada, conformément à l'article 31(4) de la Loi sur l'Amirauté, chapitre 1, S.R.C., 1952 (Texte anglais)

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Premier rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Peter Paul Saunders, Andrew Elliott Saxton, William Crossley Mainwaring, tous de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), et plusieurs autres personnes des provinces de la Colombie-Britannique et de Québec, en vue d'obtenir une loi constituant en société *Laurentide Bank of Canada* et/ou «Banque Laurentide du Canada», et pour d'autres fins.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(2) du Règlement.

N° 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 12 AVRIL 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Deux pétitions introductives de bills privés sont présentées, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Exemplaire (en français et en anglais) du Livre blanc sur l'Exposé budgétaire de 1965-1966: Partie I—Revue générale de la situation économique en 1964; Partie II—Exposé provisoire des Comptes de l'État pour 1964-1965.

Il est ordonné,—Que ledit Livre blanc sur l'Exposé budgétaire soit publié en annexe aux *Procès-verbaux* de ce jour et au hansard du 26 avril 1965.

M. Knowles, appuyé par M. Douglas, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-94, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1964, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau le bill privé suivant:

Bill C-95, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada.—
M. Basford.

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 103(1) du Règlement.

Avec l'assentiment unanime, M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier les projets de résolution suivants, que Son Excellence a recommandés à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la revision décennale de la Loi sur les banques et le maintien en vigueur des chartes des banques existantes jusqu'au 1^{er} juillet 1975, et décrétant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi.

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la revision décennale de la Loi sur les banques d'épargne de Québec et le maintien en vigueur des pouvoirs des banques d'épargne existantes jusqu'au 1^{er} juillet 1975 et décrétant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi.

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation en vue d'augmenter—

a) de deux milliards cinq cents millions de dollars à trois milliards deux cent cinquante millions de dollars le montant que le ministre des Finances peut avancer à la Société centrale d'hypothèques et de logement aux fins d'accorder directement des prêts aux emprunteurs pour aider à la construction de maisons et de projets d'habitations;

b) de cent millions de dollars à trois cents millions de dollars le montant que le ministre des Finances peut avancer ou payer à la Société pour accorder des prêts et des subventions relatifs aux plans de renouvellement urbain et pour satisfaire aux obligations encourues aux termes d'accords de réaménagement urbain;

c) de cinquante millions de dollars à cent cinquante millions de dollars le montant du compte spécial établi au Fonds du revenu consolidé sur lequel on peut payer des avances pour les projets d'habitations publics réalisés conjointement par la Société et une province ou tout organisme de celle-ci;

d) de cent cinquante millions de dollars à deux cents millions de dollars le montant maximum que le ministre peut avancer à la Société aux fins d'accorder des prêts pour des projets d'habitations universitaires; et

e) de six milliards de dollars à huit milliards cinq cents millions de dollars le montant maximum de tous les prêts à l'égard desquels des polices d'assurance peuvent être délivrées en vertu de la loi.

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la retraite, dès l'âge de soixante-quinze ans, de toute personne nommée au Sénat après l'entrée en vigueur de ladite mesure; étendant à toute semblable personne l'application des dispositions de la Loi sur les allocations de retraite des députés; pourvoyant au versement d'une annuité à toute personne, nommée au Sénat avant l'entrée en vigueur de ladite mesure, qui se démet de ses fonctions de sénateur après qu'elle a atteint l'âge de soixante-quinze ans ou après qu'elle est devenue affligée d'une infirmité permanente la rendant incapable de remplir ses fonctions; et pourvoyant de plus au versement d'une annuité à la veuve d'une personne à qui a été accordée une telle annuité à la suite de sa démission du Sénat.

Qu'il est opportun de présenter une mesure en vue de modifier la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, chapitre 12 des Statuts de 1963, afin de permettre qu'une remise ou une déduction de la taxe ou le paiement d'un montant égal à la taxe soit fait à l'égard de marchandises désignées décrites à l'article 10 de cette loi qui sont vendues et livrées ou affectées à un usage qui en fait passer la propriété à quelqu'un d'autre, après le 31 décembre 1964.

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada, pour donner suite aux dispositions exposées dans les crédits 18d, 21d et 23d du budget supplémentaire (D) déposé à la Chambre des communes le 19 mars 1965.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier lesdits projets de résolution.

Les avis de motions ci-après sont appelés, reportés aux ordres inscrits au nom du gouvernement et font l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 21(2) du Règlement:

Que les recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, déposé le 29 juillet 1964, et, notamment, les deux sujets suivants, savoir:

1. Le personnel permanent de l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies doit-il être placé sous la juridiction de la Commission du service civil, et

2. D'autres changements doivent-ils être apportés au fonctionnement de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies.

soient renvoyés au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.—*Le ministre de l'Agriculture.*

Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier la situation des pénitenciers placés sous la juridiction du gouvernement du Canada ainsi que les projets du gouvernement à l'égard de ces institutions, et soit autorisé à faire de temps à autre rapport de ses observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, à se déplacer d'un endroit à l'autre, à siéger pendant les séances de la Chambre, et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner la publication, et que l'article 66 du Règlement soit suspendu en l'espèce;

Que 15 membres de la Chambre des communes, à désigner à une date ultérieure, agissent pour le compte de la Chambre à titre de membres dudit Comité; et

Qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre à cette fin et de choisir, s'il juge opportun de le faire, certains membres pour faire partie du comité mixte en question.—*Le ministre de la Justice.*

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre

Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

M. Rondeau, appuyé par M. Latulippe, demande à proposer l'amendement qui suit: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous regrettons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence aient omis de proposer une législation destinée à augmenter les allocations familiales selon la hausse de l'indice du coût de la vie depuis 1945, et ne jouissent plus de la confiance de cette Chambre et du peuple canadien.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur décide que l'amendement est irrecevable en ce que le fond de l'amendement est en réalité une question sur laquelle la Chambre avait exprimé son avis, le vendredi 9 avril dernier, au cours du présent débat.

Sur quoi, l'honorable représentant de Villeneuve (M. Caouette) en appelle à la Chambre de la décision de la présidence.

M. l'Orateur met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence est-elle maintenue?»—Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Armstrong,	Forbes,	Loney,	Patterson,
Badanai,	Francis,	Macaluso,	Pennell,
Balcer,	Gelber,	Macdonald,	Pickersgill,
Basford,	Grafftey,	MacEachen,	Pilon,
Batten,	Granger,	MacEwan,	Pugh,
Benidickson,	Gray,	MacInnis,	Rapp,
Bigg,	Gundlock,	Mackasey,	Regan,
Cadieu,	Habel,	MacLean (Queens),	Rhéaume,
Cadieux,	Hahn,	MacNaught,	Richard,
Cardiff,	Haidasz,	MacRae,	Rideout (M ^{me}),
Cardin,	Hamilton,	McIlraith,	Rinfret,
Carter,	Herridge,	McIntosh,	Robichaud,
Cashin,	Horner (Acadia),	Mandziuk,	Roxburgh,
Chatterton,	Horner (The	Martineau,	Simpson,
Churchill,	Battlefords),	Matte,	Southam,
Clancy,	Jorgenson,	Morison,	Starr,
Coates,	Kennedy,	Muir (Cap-Breton-	Stefanson,
Côté (Longueuil),	Kindt,	Nord et Victoria),	Stewart,
Cowan,	Klein,	Muir (Lisgar),	Tardif,
Crossman,	Knowles,	Mullally,	Tucker,
Crouse,	Konantz (M ^{me}),	Nasserden,	Walker,
Danforth,	Korchinski,	Nesbitt,	Watson
Deachman,	Lambert,	Nicholson,	(Assiniboïa),
Douglas,	Lamontagne,	Nielsen,	Webb,
Dubé,	Laverdière,	Nixon,	Webster,
Enns,	Leboe,	Nowlan,	Winch,
Fairweather,	Legault,	Olson,	Winkler,
Fane,	Lessard (Saint-	Pascoe,	Wooliams—110.
Flemming,	Henri),		

CONTRE

Messieurs

Brewin,	Grégoire,	Martin (Timmins),	Plourde,
Caouette,	Howard,	Mather,	Prittie,
Dionne,	Latulippe,	Perron,	Rondeau,
Gauthier,			Scott—14.

Le débat se poursuit sur la motion principale;

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre continue de siéger pendant l'heure du dîner ce soir et que demain, elle siège sans interruption à partir de onze heures du matin jusqu'à ce que le débat sur l'Adresse soit terminé. La mise aux voix sur l'Adresse en réponse au discours du trône demain soir mettra fin au débat. Le gouvernement s'est engagé à ne pas présenter d'autres mesures à l'exception des articles n^{os} 5 et 6 au *Feuilleton* d'aujourd'hui, visant uniquement à mettre en vigueur les postes des crédits supplémentaires qui se rapportaient à la pension du service civil, à la pension de la Gendarmerie royale et la prolongation du délai relatif aux remises aux termes d'une loi fiscale.

A la fin de la séance demain soir, le gouvernement proposera que la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 26 avril 1965 à 2 heures et demie de l'après-midi.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

M. Plourde, appuyé par M. Gauthier, propose l'amendement suivant: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous regrettons que les Conseillers de Votre Excellence aient omis de proposer une législation destinée à exempter de l'impôt sur le revenu tout Canadien marié, ou avec dépendants, qui gagne moins de \$5,000 par année et tout Canadien célibataire qui gagne moins de \$2,500 par an, et qu'en considération le gouvernement ne possède plus la confiance de la Chambre et du peuple canadien.»

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Beulé,	Grégoire,	Latulippe,	Plourde,
Bigg,	Horner (Acadia),	Lessard (Lac-	Rhéaume,
Boutin,	Horner (The	Saint-Jean),	Rondeau,
Cadieu,	Battlefords),	McIntosh,	Simpson,
Clancy,	Kindt,	Millar,	Southam,
Dionne,	Korchinski,	Muir (Lisgar),	Starr,
Enns,	Langlois,	Nesbitt,	Vincent,
Forbes,	Laprise,	Perron,	Webb,
Gauthier,			Woolliams—32.

CONTRE

Messieurs

Armstrong,	Flemming,	Lessard (Saint-	Olson,
Badanai,	Francis,	Henri),	Ormiston,
Balcer,	Gelber,	Lloyd,	Otto,
Basford,	Gordon,	Loiselle,	Pascoe,
Batten,	Grafftey,	Macaluso,	Patterson,
Béchar,	Granger,	Macdonald,	Pennell,
Benidickson,	Gray,	MacEachen,	Pepin,
Benson,	Greene,	MacEwan,	Pickersgill,
Blouin,	Guay,	Mackasey,	Pilon,
Brewin,	Gundlock,	MacLean (Queens),	Prittie,
Cadieux,	Habel,	MacNaught,	Pugh,
Cardiff,	Hahn,	MacRae,	Rapp,
Cardin,	Haidasz,	McBain,	Regan,
Caron,	Hellyer,	McIlraith,	Rideout (M ^{me}),
Carter,	Herridge,	McMillan,	Rinfret,
Cashin,	Howard,	McNulty,	Robichaud,
Chrétien,	Howe (Hamilton-	McWilliam,	Rochon,
Churchill,	Sud),	Martin (Essex-Est),	Rock,
Coates,	Howe (Wellington-	Martin (Timmins),	Ryan,
Côté (Longueuil),	Huron),	Martineau,	Scott,
Cowan,	Jorgenson,	Mather,	Sharp,
Crossman,	Kennedy,	Matte,	Stefanson,
Crouse,	Klein,	Moreau,	Stewart,
Cyr,	Knowles,	Morison,	Tardif,
Danforth,	Konantz (M ^{me}),	Muir (Cap-Breton-	Temple,
Deachman,	Lachance,	Nord et Victoria),	Thomas,
Dinsdale,	Lambert,	Mullally,	Tucker,
Douglas,	Lamontagne,	Nasserden,	Walker,
Dubé,	Laniel,	Nicholson,	Watson (Assiniboia),
Énard,	Laverdière,	Nixon,	Webster,
Éthier,	Leboe,	Nowlan,	Whelan,
Fairweather,	Legault,	Nugent,	Winch,
Fane,			Winkler—126.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu.

Du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de loi tendant à modifier la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il est opportun de présenter une mesure en vue de modifier la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, chapitre 12 des Statuts de 1963, afin de permettre qu'une remise ou une déduction de la taxe ou le paiement d'un montant égal à la taxe soit fait à l'égard de marchandises désignées décrites à l'article 10 de cette loi qui sont vendues et livrées ou affectées à un usage qui en fait passer la propriété à quelqu'un d'autre, après le 31 décembre 1964.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Benson, au nom de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente avec la permission de la Chambre, le Bill C-96, Loi modificatrice de la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, qui est lu une première fois.

Avec le consentement unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution portant modification de certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada, pour donner suite aux dispositions exposées dans les crédits 18d, 21d et 23d du budget supplémentaire (D) déposé à la Chambre des communes le 19 mars 1965.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. McIlraith, au nom de M. Gordon, appuyé par M. Sharp, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-97, Loi modifiant certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada, qui est lu une première fois.

Avec le consentement unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures dix minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Deuxième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le 9 avril, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

Muttart Mortgage Corporation de la ville de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi l'autorisant à changer son nom en celui de *Cambrian Mortgage Corporation*, et à exercer son commerce sous le nom de *Cambrian Mortgage Corporation* et/ou «Société d'Hypothèques Cambrian».—*M. Wahn.*

A dix heures trente-trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(2) du Règlement.

N° 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition de «La Société Marquette, Inc.», de Montréal (P.Q.), exposant respectueusement que le Gouvernement du Canada peut et doit garantir aux personnes à charge de citoyens canadiens certaines sommes d'argent à titre de «droit vital personnel», est déposée sur le bureau suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, ledit débat est interrompu.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

L'honorable représentant de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) a formulé une question d'ordre au sujet du projet de résolution ci-après:

«Que les recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de l'assistance à l'agriculture des

Prairies, déposé le 29 juillet 1964, et, notamment, les deux sujets suivants, savoir:

1. Le personnel permanent de l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies doit-il être placé sous la juridiction de la Commission du service civil, et

2. D'autres changements doivent-ils être apportés au fonctionnement de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies,

soient renvoyés au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.»

et a prétendu que la Commission d'enquête avait dépassé ses pouvoirs juridiques en présentant certaines recommandations.

La présidence décide que la question de savoir si la Commission a dépassé ses attributions juridiques en l'espèce constitue une question de droit qu'il n'appartient pas à la présidence de trancher.

Sur quoi, l'honorable représentant de Swift Current-Maple Creek en appelle à la Chambre de la décision de la présidence.

M. l'Orateur met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence est-elle maintenue?»—Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,	Deachman,	Leblanc,	Pepin,
Armstrong,	Dionne,	Leboe,	Perron,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),	Douglas,	Leduc,	Peters,
Badanai,	Dubé,	Legault,	Pickersgill,
Basford,	Éthier,	Lessard (Lac-Saint-Jean),	Pilon,
Batten,	Eudes,	Lessard (Saint-Henri),	Plourde,
Beaulé,	Fisher,	Lloyd,	Prittie,
Béchar, d,	Forest,	MacEachen,	Prud'homme,
Beer,	Francis,	Mackasey,	Regan,
Bélanger,	Gauthier,	MacNaught,	Richard,
Benidickson,	Gelber,	McIlraith,	Rideout (M ^{me}),
Blouin,	Godin,	McMillan,	Rinfret,
Boulanger,	Granger,	McNulty,	Robichaud,
Boutin,	Gray,	McWilliam,	Rochon,
Brewin,	Grégoire,	Marcoux,	Rock,
Brown,	Guay,	Martin (Essex-Est),	Roxburgh,
Cadieux,	Habel,	Martin (Timmins),	Ryan,
Cameron	Hahn,	Mather,	Saltsman,
(High Park),	Haidasz,	Matheson,	Scott,
Cantin,	Hays,	Matte,	Stewart,
Cardin,	Hellyer,	Mitchell,	Tardif,
Caron,	Herridge,	Moreau,	Temple,
Carter,	Honey,	Mullally,	Thompson,
Chapdelaine,	Klein,	Munro,	Tucker,
Chrétien,	Knowles,	Nicholson,	Turner,
Côté (Chicoutimi),	Konantz (M ^{me}),	Nixon,	Wahn,
Côté (Longueuil),	LaMarsh (M ^{lle}),	Olson,	Walker,
Cowan,	Lamontagne,	Otto,	Watson (Château-guay-Huntingdon-Laprairie),
Crossman,	Lamoureux,	Patterson,	Whelan,
Cyr,	Langlois,	Pearson,	Winch—122.
Davis,	Laniel,		
	Laverdière,		

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack,	Horner (The	McIntosh,	Rhéaume,
Bigg,	Battlefords),	Madill,	Rynard,
Cadieu,	Howe (Wellington-	Mandziuk,	Simpson,
Chatterton,	Huron),	Moore,	Southam,
Churchill,	Irvine,	Muir (Cap-Breton-	Starr,
Crouse,	Jones (M ^{me}),	Nord et Victoria),	Stefanson,
Dinsdale,	Jorgenson,	Muir (Lisgar),	Stenson,
Enns,	Kennedy,	Nasserden,	Thomas,
Fane,	Kindt,	Noble,	Vincent,
Flemming,	Korchinski,	Nugent,	Watson (Assiniboia),
Forbes,	Loney,	Ormiston,	Webb,
Gundlock,	MacEwan,	Pascoe,	Winkler,
Hales,	MacInnis,	Pugh,	Wooliams—52.
Horner (Acadia),	MacRae,	Rapp,	

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Cashin, appuyé par M. Chrétien: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, il est ordonné,—Que ladite Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, il est résolu,—Que la Chambre, dans sa prochaine séance, se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, il est résolu,—Que la Chambre, dans sa prochaine séance, se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Sharp, il est ordonné,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'au lundi 26 avril 1965.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, volume III—États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel, pour l'année close le 31 décembre 1963, conformément à l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952.

Par M. Hays, membre du conseil privé de la reine,—Rapport d'une étude sur les Fermes de l'Est du Canada, en date du 9 mai 1963. (Version française)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1965, demandant copie de toutes lettres et correspondance, de tous télégrammes et autres communications que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait envoyés à ou reçus de toute personne autre qu'un fonctionnaire s'occupant du statut d'immigrant de Joe Bonnano.—(*Avis de motion portant production de documents n° 227*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1965, demandant une liste indiquant toutes les sommes qui ont été versées à titre d'avances, de contributions, de dons ou qui ont été fournies de toute autre manière au Conseil national des Indiens; et une copie de toute la correspondance y relative; et une copie de toutes les fins pour lesquelles ces sommes ont été ainsi versées à titre d'avances, de contributions, de dons ou à tout autre titre; et une copie de toutes les vérifications qui s'y rapportent; et une copie de toute la correspondance de tous les rapports du Conseil national des Indiens expliquant en détail la manière dont ces sommes ont été dépensées.—(*Avis de motion portant production de documents n° 212*)

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 17 de la Loi sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952.

Par M. Pickersgill,—Rapport (en français et en anglais) des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, y compris les relevés financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément aux articles 17(3) et 18 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, chapitre 105, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Troisième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants dont les noms suivent, déposées le 12 avril, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, de la ville de Sault-Ste-Marie (Ontario), aux fins d'une loi l'autorisant à changer son nom en celui de *Algoma Central Railway*, et pour d'autres fins.—*M. Nixon*.

Garth Alexander Clefton MacRae, Wilfred Charles Bower, tous deux de la ville de Winnipeg (Manitoba), et quatre-vingt-douze autres personnes de différentes provinces du Canada, aux fins d'une loi constituant en société *Bank of Western Canada* et/ou «Banque de l'Ouest Canadien», et pour d'autres fins.—
M^{me} Konantz.

A huit heures et cinquante-sept minutes du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 26 avril 1965, à deux heures et demie de l'après-midi, conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

N° 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 26 AVRIL 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général et M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

GEORGES-P. VANIER

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1966 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Sur motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, lesdits message et budget principal, 1965-1966, sont déferés au comité des subsides.

M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine, au nom de M. Drury, dépose à la Chambre,—Copies de lettres, en date des 13 et 14 janvier 1965, adressées au ministre de l'Industrie par les sociétés General Motors of Canada Limited, Chrysler Canada Limited, et Ford Motor Company of Canada Limited, au sujet du projet d'accord entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant le commerce et la fabrication de l'industrie automobile. (Versions française et anglaise)

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Que soit publié en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour le communiqué publié le 23 avril 1965 par le

secrétaire d'État aux Affaires extérieures et intitulé «Les Provinces et le pouvoir de conclure des traités».

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution instituant la retraite des membres du Sénat et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Que les délibérations relatives à la motion portant ajournement, conformément à l'article 39-A provisoire du Règlement, soient remises à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget);

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Nowlan, appuyé par M. Churchill.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Sommaire des arrêtés en conseil rendus pendant le mois de février 1965. (Versions française et anglaise)

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Production de défense pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément à l'article 34 de la Loi sur la production de défense, chapitre 62, S.R.C., 1952.

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 14 avril 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine,—Relevé des permis délivrés sous le régime de l'article 8 de la Loi sur l'immigration durant l'année civile 1964, conformément à l'article 8(5) de ladite loi, chapitre 325, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'activité de l'Office national de l'énergie pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, chapitre 46, Statuts du Canada, 1959.

Quatrième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition de «La Société Marquette, Inc.», de la ville de Montréal (Québec),

exposant que le Gouvernement du Canada peut et doit garantir à tous les citoyens canadiens certaines sommes d'argent comme «Droit Vital Personnel», et à d'autres fins, et il constate que la pétition est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement.—*M. Latulippe.*

Avec l'assentiment unanime, à 9 h. 51 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 9

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 27 AVRIL 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution tendant à instituer la retraite des membres du Sénat.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la retraite, dès l'âge de soixante-quinze ans, de toute personne nommée au Sénat après l'entrée en vigueur de ladite mesure; étendant à toute semblable personne l'application des dispositions de la Loi sur les allocations de retraite des députés; pourvoyant au versement d'une annuité à toute personne, nommée au Sénat avant l'entrée en vigueur de ladite mesure, qui se démet de ses fonctions de sénateur après qu'elle a atteint l'âge de soixante-quinze ans ou après qu'elle est devenue affligée d'une infirmité permanente la rendant incapable de remplir ses fonctions; et pourvoyant de plus au versement d'une annuité à la veuve d'une personne à qui a été accordée une telle annuité à la suite de sa démission du Sénat.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, sur division.

M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. Nicholson, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat, qui est lu une première fois sur division et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi nationale de 1954 sur l'habitation et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures deux minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'acquisition en 1962 du *Times-Journal*, de Fort-William (Ontario), par le groupe de journaux *Thomson*, présenté le 30 mars 1965 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1965, demandant copie de toutes les lettres, de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou service du gouvernement et toute autre personne, tout autre groupe ou toute autre organisation depuis le 20 décembre 1963, au sujet du Bill C-130 présenté à la première session du vingt-sixième Parlement et intitulé Loi pourvoyant au règlement des réclamations des Indiens, sauf les documents déposés en conformité de l'avis de motion n° 59 adopté par la Chambre le mercredi 1^{er} avril 1964.—(*Avis de motion portant production de documents n° 203*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1965, demandant copie de toutes les opinions exprimées par les bandes indiennes, les conseils de bande ou par des Indiens en particulier au sujet du Bill C-130 déposé au cours de la session de 1963 du Parlement et qui ont été présentées ou envoyées directement ou indirectement par chacun des surintendants des agences indiennes ou par tout autre fonctionnaire de la Direction des Affaires indiennes à la Direction des Affaires indiennes ou à tout autre ministère ou service du gouvernement à Ottawa.—(*Avis de motion portant production de documents n° 204*)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole close le 31 juillet 1964, certifié par les vérificateurs, conformément à l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44, S.R.C., 1952.

Par M. Sharp,—Arrêté en conseil C.P. 1965-695, en date du 15 avril 1965, autorisant en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation le financement à long terme par la Société d'assurance des crédits à l'exportation de la vente, par la Dominion Steel and Coal Corporation, Limited, Sydney, Nouvelle-Écosse, de rails et d'accessoires de voie ferrée en acier à la Ferrocarriles Nacionales de Mexico, Mexico, Mexique, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Deuxième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Garth Alexander Cleifton MacRae, Wilfred Charles Bower, tous deux de la ville de Winnipeg (Manitoba), et quatre-vingt-douze autres personnes de différentes provinces du Canada, aux fins d'une loi constituant en société *Bank of Western Canada* et/ou «Banque de l'Ouest canadien», et pour d'autres fins.

A dix heures onze minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 28 AVRIL 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau le bill privé suivant:

Bill C-99, Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada.—
M^{me} Konantz.

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 103(1) du Règlement.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la création d'une société d'investissement, qui sera connue sous le nom de Société de développement du Canada, afin de constituer, grâce aux épargnes des Canadiens, une source supplémentaire et importante de financement d'entreprises exigeant un capital social considérable pour l'établissement ou l'expansion de grandes entreprises au Canada et pour faciliter l'achat ou la vente des actions de ces entreprises, prévoyant l'acquisition de ces actions par des résidents canadiens de préférence à des non-résidents; autorisant la Société à vendre de ses actions à des résidents canadiens, à un prix initial d'émission de cinq dollars l'action, pourvu que le nombre global des actions en circulation ne dépasse jamais deux cents millions; autorisant le gouvernement du Canada à garantir l'émission des actions de la Société et, à sa discrétion, à acheter pour son propre compte des actions de la Société dont le nombre ne dépassera pas 10 p. 100 de toutes les actions en circulation émises par la Société, pourvu que le montant garanti par le gouvernement du Canada et la somme globale placée par celui-ci dans des actions de la Société ne dépassent pas deux cent cinquante millions de

dollars; autorisant le gouvernement du Canada à consentir des prêts à la Société ou à acheter ses obligations pour un montant global ne dépassant pas cent millions de dollars et à vendre à la Société les actions de certaines sociétés de la Couronne détenues par le Canada; et prévoyant d'autres dispositions nécessaires et accessoires concernant l'établissement de la Société, ses objets et pouvoirs, sa gestion, son exploitation et sa direction.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 85—*M. Dubé*

1. Quels sont les navires pour lesquels des subventions ont été accordées par le gouvernement canadien depuis l'inauguration du programme des subventions?

2. Quels sont les propriétaires de ces navires?

3. Parmi ces navires, combien ont été par la suite immatriculés à l'étranger et quels sont-ils?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 118—*M. Caouette*

1. Combien de projets furent exécutés en vertu de l'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités dans le comté de Villeneuve au cours des années 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965?

2. Quelle était la valeur globale de chacun de ces projets et quelle a été la participation fédérale?

M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 155—*M. Laprise*

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours des années 1963 et 1964, a) pour la construction de maisons, b) pour des réparations de maisons pour les Indiens de (i) East Main, (ii) Fort George, (iii) Lac Mistassini, (iv) Lac Simon, (v) Lac Waswanipi, (vi) Nemascau, (vii) Obedjiwan, (viii) Pointe-Bleue, (ix) Rupert House, (x) Weymontachie?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours des années 1963 et 1964, a) en allocations familiales, b) en pensions aux invalides, c) en pensions de vieillesse, d) en secours divers aux nécessiteux pour les Indiens de (i) Fort George, (ii) East Main, (iii) Lac Mistassini, (iv) Lac Simon, (v) Lac Waswanipi, (vi) Nemascau, (vii) Obedjiwan, (viii) Pointe-Bleue, (ix) Rupert House, (x) Weymontachie?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents n°s 1, 3, 7, 8, 10, 13 et 14 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie du questionnaire imprimé, autorisé par le professeur Meisel, de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le

biculturalisme, ainsi que des questions qui doivent être posées oralement par ceux qui sont autorisés à faire une enquête auprès des membres du Parlement à cette fin.—(*Avis de motion portant production de documents n° 4—M. Nasserden*)

M. Howard, appuyé par M. Knowles, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant qu'elle fasse déposer devant la Chambre copie de tous les mémoires, exposés et autres documents présentés et de tous les discours prononcés par des membres de chacun des gouvernements provinciaux ou par toute personne représentant un gouvernement provincial à la conférence fédérale-provinciale tenue récemment sur les affaires indiennes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 5*)

La question est mise en délibération;

L'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Nicholson) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

M. Howard, appuyé par M. Knowles, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, exposés et autres documents présentés et de tous les discours prononcés par des membres du gouvernement du Canada ou par toute personne représentant ce gouvernement à la conférence fédérale-provinciale tenue récemment sur les affaires indiennes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 6*)

La question est mise en délibération;

L'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Nicholson) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les observations que le député de Kenora-Rainy River a adressées au gouvernement depuis 1945 relativement au pont à péage qui relie le Canada et les États-Unis à Fort Frances (Ontario), y compris les propositions que la construction d'une autre route à circulation libre à cet endroit soit entreprise grâce à la collaboration des gouvernements des États-Unis, du Canada, du Minnesota et d'Ontario.—(*Avis de motion portant production de documents n° 11—M. Fisher*)

Sur motion de M. Howard, au nom de M. Peters, appuyé par M. Knowles, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés depuis le premier jour de janvier 1954 entre la Commission de la capitale nationale, le Gouvernement du Canada, ou tout autre ministère, organisme ou personne, au sujet du changement envisagé quant à l'emplacement de la gare ferroviaire Union, située actuellement au centre d'Ottawa.—(*Avis de motion portant production de documents n° 12*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit;

M. Nowlan, appuyé par M. Starr, propose l'amendement suivant: Que tous les mots après «que» soient rayés, et les suivants soient substitués:

«cette Chambre regrette que le gouvernement a négligé de faire face aux pressants problèmes économiques du pays en refusant d'abolir la taxe de vente sur les machineries de production, laquelle continue de pénaliser l'industrie manufacturière ainsi que les affaires, sapant ainsi la position compétitive du Canada dans les marchés domestiques et étrangers; et en n'accordant pas un dégrèvement suffisant aux groupes dont le revenu est bas, ainsi qu'une augmentation de sécurité de vieillesse, en face de l'augmentation constante du coût de la vie.»

Il s'élève un débat;

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Knowles, propose le sous-amendement suivant: Que l'amendement soit modifié par le retranchement de tous les mots qui suivent l'expression «groupes dont le revenu est bas» et leur remplacement par ce qui suit:

«grâce à une exemption de l'impôt sur le revenu applicable à tous les célibataires dont le revenu ne dépasse pas \$1,500 par année et à toutes les personnes mariées dont le revenu ne dépasse pas \$3,000 par année, et en ne portant pas la pension de sécurité de la vieillesse à \$100 par mois.»

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

Les articles n^{os} 1, 2, 3, et 4 sont appelés pour la première fois et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

M. Herridge, appuyé par M. Knowles, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de créer une Division de la lutte contre la pollution des eaux, composée de représentants des dix provinces, au sein du Conseil national des ressources qu'on se propose d'établir, division qui aurait les attributions et les fonds voulus pour instituer des programmes de recherche, recueillir, réunir et analyser des renseignements et coordonner les objectifs des provinces en ce qui touche la lutte contre la pollution des eaux; en outre, pour pousser l'étude des problèmes d'un caractère national en ce domaine.—(Avis de motion n^o 5)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 29 AVRIL 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget), sur la proposition de motion d'amendement de M. Nowlan, appuyé par M. Starr, et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Knowles.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15 (3) du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-95, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada;

M. Basford, appuyé par M. Whelan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget), sur la proposition de motion

d'amendement de M. Nowlan, appuyé par M. Starr, et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Knowles.

Le débat se poursuit;

La présidence ayant donné la parole à l'honorable représentant de Hull (M. Caron);

M. Knowles, appuyé par M. Howard, propose, suivant l'article 29 du Règlement: Que l'honorable représentant de Timmins (M. Martin) soit maintenant entendu.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Barnett,	Grégoire,	Leboe,	Perron,
Boutin,	Herridge,	Lessard	Peters,
Brewin,	Howard,	(Lac-Saint-Jean),	Plourde,
Cameron (Nanaïmo- Cowichan-Les Îles),	Howe (Hamilton-Sud),	Marcoux,	Prittie,
Caouette,	Knowles,	Martin (Timmins),	Rondeau,
Dionne,	Laprise,	Mather,	Saltsman,
Fisher,	Latulippe,	Olson,	Thompson,
Gauthier,		Patterson,	Webster,
			Winch—31.

CONTRE

Messieurs

Addison,	Côté (Longueuil),	Gundlock,	Lloyd,
Aiken,	Crossman,	Habel,	Loiselle,
Alkenbrack,	Crouse,	Hahn,	Loney,
Armstrong,	Cyr,	Haidasz,	MacEwan,
Asselin (Notre- Dame-de-Grâce),	Danforth,	Hales,	MacInnis,
Asselin (Richmond- Wolfe),	Davis,	Hamilton,	MacLean (Queens),
Badanai,	Deachman,	Harley,	MacNaught,
Balcer,	Deschatelets,	Hellyer,	Macquarrie,
Basford,	Diefenbaker,	Honey,	MacRae,
Béchar, d,	Dinsdale,	Horne (Acadia),	McCutcheon,
Beer,	Doucett,	Horner	McIlraith,
Berger,	Drouin,	(The Battlefords),	McIntosh,
Bigg,	Énard,	Howe (Wellington- Huron),	McLean (Charlotte),
Blouin,	Éthier,	Jewett (M ¹¹⁰),	McMillan,
Boulanger,	Eudes,	Kelly,	McNulty,
Byrne,	Fairweather,	Jones (M ^{me}),	McWilliam,
Cadieu,	Fane,	Kelly,	Madill,
Cadieux,	Fleming,	Kennedy,	Matheson,
Cameron	Fleming,	Klein,	Matte,
(High Park),	Forbes,	Konantz (M ^{me}),	Millar,
Cantin,	Forest,	Korchinski,	Mitchell,
Cardiff,	Foy,	Lachance,	Moore,
Caron,	Gelber,	Lambert,	More,
Carter,	Gendron,	Laniel,	Moreau,
Chatterton,	Godin,	Laverdière,	Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria),
Choquette,	Gordon,	Leblanc,	Muir (Lisgar),
Chrétien,	Graffey,	Leduc,	Mullally,
Clancy,	Granger,	Legault,	Nasserden,
	Groos,	Lessard	Noble,
	Guay,	(Saint-Henri),	

Ormiston,	Regan,	Sharp,	Temple,
Otto,	Richard,	Simpson,	Thomas,
Ouellet,	Rideout (M ^{me}),	Skoreyko,	Tucker,
Pascoe,	Rinfret,	Slogan,	Vincent,
Paul,	Robichaud,	Smallwood,	Wahn,
Pennell,	Rochon,	Southam,	Walker,
Pepin,	Rock,	Starr,	Watson (Assiniboïa),
Pickersgill,	Rouleau,	Stefanson,	Webb,
Prud'homme,	Roxburgh,	Stenson,	Willoughby,
Pugh,	Ryan,	Stewart,	Winkler,
Rapp,	Sauvé,	Tardif,	Woolliams—157.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Nowlan, appuyé par M. Starr: Que tous les mots après «que» soient rayés, et les suivants soient substitués:

«cette Chambre regrette que le gouvernement a négligé de faire face aux pressants problèmes économiques du pays en refusant d'abolir la taxe de vente sur les machineries de production, laquelle continue de pénaliser l'industrie manufacturière ainsi que les affaires, sapant ainsi la position compétitive du Canada dans les marchés domestiques et étrangers; et en n'accordant pas un dégrèvement suffisant aux groupes dont le revenu est bas, ainsi qu'une augmentation de sécurité de vieillesse, en face de l'augmentation constante du coût de la vie.»

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Knowles: Que l'amendement soit modifié par le retranchement de tous les mots qui suivent l'expression «groupes dont le revenu est bas» et leur remplacement par ce qui suit:

«grâce à une exemption de l'impôt sur le revenu applicable à tous les célibataires dont le revenu ne dépasse pas \$1,500 par année et à toutes les personnes mariées dont le revenu ne dépasse pas \$3,000 par année, et en ne portant pas la pension de sécurité de la vieillesse à \$100 par mois.»

Le débat se poursuit; à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant la disposition du paragraphe 4 de l'article 58 du Règlement.

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Crouse,	Grégoire,	Jones (M ^{me}),
Alkenbrack,	Danforth,	Gundlock,	Jorgenson,
Balcer,	Diefenbaker,	Hales,	Kennedy,
Barnett,	Dinsdale,	Hamilton,	Knowles,
Bigg,	Dionne,	Herridge,	Korchinski,
Boutin,	Doucett,	Horner (Acadia),	Laprise,
Brewin,	Fane,	Horner	Latulippe,
Cadieu,	Fisher,	(The Battlefords),	Loney,
Cameron (Nanaïmo-	Fleming,	Howard,	MacEwan,
Cowichan-Les Îles),	Flemming,	Howe	MacInnis,
Caouette,	Forbes,	(Hamilton-Sud),	MacLean (Queens),
Cardiff,	Gauthier,	Howe (Wellington-	Macquarrie,
Clancy,	Grafftey,	Huron),	McBain,

McCutcheon,	Muir (Lisgar),	Pugh,	Stenson,
McIntosh,	Nasserden,	Rapp,	Thomas,
Madill,	Noble,	Rondeau,	Valade,
Martin (Timmins),	Nugent,	Saltsman,	Vincent,
Martineau,	Ormiston,	Simpson,	Watson (Assiniboia),
Mather,	Pascoe,	Skoreyko,	Webb,
Millar,	Paul,	Slogan,	Webster,
Moore,	Perron,	Smallwood,	Willoughby,
More,	Peters,	Southam,	Winch,
Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria),	Plourde, Prittie,	Starr, Stefanson,	Winkler—90.

CONTRE

Messieurs

Addison,	Deschatelets,	Lachance,	Pearson,
Armstrong,	Drouin,	Lamoureux,	Pennell,
Asselin (Notre- Dame-de-Grâce),	Drury,	Laniel,	Pepin,
Asselin (Richmond- Wolfe),	Émard,	Laverdière,	Pickersgill,
Badanai,	Éthier,	Leblanc,	Prud'homme,
Basford,	Eudes,	Leboe,	Regan,
Bécharde,	Favreau,	Leduc,	Richard,
Beer,	Forest,	Legault,	Rideout (M ^{me}),
Benson,	Foy,	Lessard	Rinfret,
Berger,	Francis,	(Saint-Henri),	Robichaud,
Blouin,	Gelber,	Lloyd,	Rochon,
Boulanger,	Gendron,	Loiselle,	Rock,
Byrne,	Godin,	MacNaught,	Rouleau,
Cadieux,	Gordon,	McIlraith,	Roxburgh,
Cameron (High Park),	Granger,	McLean (Charlotte),	Ryan,
Cantin,	Gray,	McMillan,	Sharp,
Caron,	Groos,	McNulty,	Stewart,
Carter,	Guay,	McWilliam,	Tardif,
Choquette,	Habel,	Martin (Essex-Est),	Temple,
Chretien,	Hahn,	Matheson,	Thompson,
Côté (Longueuil),	Haidasz,	Matte,	Tucker,
Crossman,	Harley,	Mitchell,	Turner,
Cyr,	Hellyer,	Moreau,	Wahn,
Davis,	Honey,	Morison,	Walker,
Deachman,	Jewett (M ^{lle}),	Mullally,	Watson (Château- guay-Huntingdon- Laprairie),
	Kelly,	Olson,	Whelan—106.
	Klein,	Otto,	
	Konantz (M ^{me}),	Patterson,	

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures dix minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-750, en date du 26 avril 1965, renfermant le renvoi à la Cour suprême

du Canada de la question de juridiction sur les droits d'exploration minière en bordure des côtes. (Versions française et anglaise)

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada au sujet des sociétés coopératives de crédit, pour l'année close le 31 décembre 1963.

Par M. Gordon,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada au sujet des compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent détenant des permis en vertu de la Loi sur les petits prêts, pour l'année close le 31 décembre 1963.

Par M. Gordon,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada sur les compagnies de prêt et de fiducie, pour l'année close le 31 décembre 1963, conformément à l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952.

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Rapport concernant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 68 de ladite loi, chapitre 152, S.R.C., 1952. (Version anglaise)

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de *The Seaway International Bridge Corporation, Ltd.*, certifié par l'auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Version anglaise)

Par M. Pickersgill,—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

A dix heures vingt-huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 30 AVRIL 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition des locataires et du personnel de l'immeuble d'appartements Roxborough, Ottawa, au sujet de la démolition ou de l'utilisation projetées dudit immeuble et de la gare Union, est déposée sur le bureau, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copies des télégrammes échangés entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Manitoba au sujet de la mutation du personnel de la base d'entretien d'Air Canada à Winnipeg (Manitoba).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits télégrammes soient imprimés en appendice au *Hansard* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Nowlan, appuyé par M. Starr: Que tous les mots après «que» soient rayés, et les suivants soient substitués:

«cette Chambre regrette que le gouvernement a négligé de faire face aux pressants problèmes économiques du pays en refusant d'abolir la taxe de vente sur les machineries de production, laquelle continue de pénaliser l'industrie manufacturière ainsi que les affaires, sapant ainsi la position compétitive du Canada dans les marchés domestiques et étrangers; et en n'accordant pas un dégrèvement suffisant aux groupes dont le revenu est bas, ainsi qu'une augmentation de sécurité de vieillesse, en face de l'augmentation constante du coût de la vie.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres n° 1, 2 et 3 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-5, Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi sur les chemins de fer (Transporteurs par eau de la Colombie-Britannique);

M. Barnett, appuyé par M. Knowles, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport concernant les opérations découlant de la Loi sur les accords de Bretton Woods (le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Société financière internationale), et rapport concernant les opérations découlant de la Loi sur l'Association internationale de développement, pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 7 de la première loi susmentionnée, chapitre 19, S.R.C., 1952, et à l'article 5 de l'autre loi, chapitre 32, Statuts du Canada, 1960. (Versions française et anglaise)

Par M. Gordon,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 27 de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952.

Par M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine,—Messages échangés en date du 2 avril 1965 entre le très honorable Michael Stewart, député, coprésident britannique de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, et le secrétaire d'État aux affaires extérieures. (Versions française et anglaise)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 28 avril 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 3 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Trois pétitions introductives de bills privés sont présentées, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Caouette, appuyé par M. Gauthier, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-100, Loi concernant la dénomination bilingue de certaines sociétés de la Couronne, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Nicholson, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure prévoyant le règlement des réclamations des Indiens et, à cet égard,

1. Prévoyant l'établissement d'une Commission des réclamations des Indiens;
2. Statuant sur les fonctions de la Commission, ses décisions et allocations;
3. Prévoyant des appels des décisions et allocations de la Commission à une cour d'appel des réclamations des Indiens;
4. Prévoyant une aide aux bandes indiennes sous forme de préparation et de poursuite des réclamations; et
5. Édifiant les dispositions financières nécessaires pour atteindre les objets de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget), et sur la proposition de motion d'amendement de M. Nowlan, appuyé par M. Starr.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Bell, appuyé par M. MacEwan, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait considérer l'opportunité de mettre sur pied un programme de vulgarisation du régime parlementaire du Canada à l'intention de la jeunesse afin a) de susciter et de stimuler l'intérêt des jeunes Canadiens dans les principes de notre constitution, les libertés politiques où les libertés sociales, civiles et économiques prennent racine et sur lesquelles elles reposent, les devoirs désintéressés d'un gouvernement autonome et l'évolution de la monarchie; b) de stimuler la confiance en la puissance de la raison qui résulte des discussions publiques plutôt que du silence imposé par la loi—l'argument de la contrainte dans sa forme la plus détestable—et ainsi de répondre à l'appel le plus attrayant pour la jeunesse: «Soyez plus compétents, accomplissez quelque chose; cessez ce long débat filandreux: agissez; regardez la Russie... imitez-la; que les forces arbitraires l'emportent sur les forces délibérantes.» c) d'encourager la tenue de discussions annuelles destinées aux jeunes Canadiens d'un littoral à l'autre sous la direction de députés et de fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat qui leur permettront de pénétrer et comprendre le fonctionnement du gouvernement au plan de la délibération et de l'exécution.—
(Avis de motion n° 1)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget), et sur la proposition de motion d'amendement de M. Nowlan, appuyé par M. Starr.

Le débat se poursuit;

La présidence ayant donné la parole à l'honorable représentant de York-Scarborough (M. Moreau);

M. Peters, appuyé par M. Howard, propose, suivant l'article 29 du Règlement: Que l'honorable représentant de Timmins (M. Martin) soit maintenant entendu.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Beaulé	Knowles,	Marcoux,	Prittie,
Boutin,	Langlois,	Martin (Timmins),	Rondeau,
Caouette,	Laprise,	Mather,	Saltsman,
Gauthier,	Leboe,	Patterson,	Webster,
Grégoire,	Lessard,	Peters,	Winch—22.
Howard,	(Lac-Saint-Jean),	Plourde,	

CONTRE

Messieurs

Addison,	Dinsdale,	Lamontagne,	Pascoe,
Aiken,	Doucett,	Laniel,	Paul,
Alkenbrack,	Énard,	Laverdière,	Pepin,
Armstrong,	Enns,	Leduc,	Pilon,
Asselin (Notre- Dame-de-Grâce),	Éthier,	Legault,	Prud'homme,
Badanai,	Fairweather,	Lessard	Pugh,
Balcer,	Fane,	(Saint-Henri),	Rapp,
Basford,	Fleming,	Loiselle,	Ricard,
Béchar, d,	Flemming,	Loney,	Richard,
Bell,	Forbes,	Macaluso,	Rideout (M ^{me}),
Benson,	Foy,	Macdonald,	Rinfret,
Bigg,	Godin,	MacEwan,	Rochon,
Boulanger,	Gordon,	MacInnis,	Rock,
Brown,	Graffey,	Mackasey,	Rouleau,
Byrne,	Granger,	MacLean (Queens),	Ryan,
Cadieu,	Gray,	MacNaught,	Rynard,
Cadieux,	Groos,	Macquarrie,	Sauvé,
Cantelon,	Guay,	MacRae,	Simpson,
Cantin,	Gundlock,	McIlraith,	Smallwood,
Cardiff,	Habel,	McIntosh,	Smith,
Cardin,	Haidasz,	McMillan,	Southam,
Carter,	Hales,	McNulty,	Starr,
Cashin,	Hays,	McWilliam,	Stefanson,
Choquette,	Horner	Mandziuk,	Stenson,
Chrétien,	(The Battlefords),	Matheson,	Stewart,
Churchill,	Irvine,	Matte,	Tardif,
Clancy,	Jewett (M ^{lle}),	Mitchell,	Temple,
Côté (Longueuil),	Jones (M ^{me}),	Monteith,	Thomas,
Cowan,	Jorgenson,	Moore,	Tucker,
Crossman,	Kelly,	Moreau,	Vincent,
Crouse,	Kennedy,	Muir (Lisgar),	Walker,
Cyr,	Kindt,	Mullally,	Watson (Assiniboïa),
Danforth,	Klein,	Nasserden,	Webb,
Davis,	Konantz (M ^{me}),	Nesbitt,	Whelan,
Deachman,	Korchinski,	Nixon,	Willoughby,
Deschatelets,	Lachance,	Noble,	Winkler,
Diefenbaker,	Laing,	Nowlan,	Wooliams—148.
	Lambert,	O'Keefe,	

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Nowlan, appuyé par M. Starr: Que tous les mots après «que» soient rayés, et les suivants soient substitués:

«cette Chambre regrette que le gouvernement a négligé de faire face aux pressants problèmes économiques du pays en refusant d'abolir la taxe de vente sur les machineries de production, laquelle continue de pénaliser l'industrie manufacturière ainsi que les affaires, sapant ainsi la position compétitive du Canada dans les marchés domestiques et étrangers; et en n'accordant pas un dégrèvement suffisant aux groupes dont le revenu est bas, ainsi qu'une augmentation de sécurité de vieillesse, en face de l'augmentation constante du coût de la vie.»

Le débat se poursuit; à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant la disposition du paragraphe (5) de l'article 58 du Règlement.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Hales,	MacLean (Queens),	Plourde,
Alkenbrack,	Hamilton,	Macquarrie,	Prittie,
Beaulé	Harkness,	McBain,	Pugh,
Bell,	Horner (Acadia),	McCutcheon,	Rapp,
Bigg,	Horner	McIntosh,	Ricard,
Boutin,	(Jasper-Edson),	Madill,	Rondeau,
Cadieu,	Horner	Mandziuk,	Rynard,
Cantelon,	(The Battlefords),	Martin (Timmins),	Saltsman,
Caouette,	Howard,	Mather,	Simpson,
Cardiff,	Howe	Millar,	Skoreyko,
Chatterton,	(Hamilton-Sud),	Monteith,	Smallwood,
Churchill,	Howe (Wellington-	Moore,	Smith,
Clancy,	Huron),	More,	Southam,
Crouse,	Irvine,	Muir (Cap-Breton-	Starr,
Danforth,	Jones (M ^m),	Nord et Victoria),	Stefanson,
Diefenbaker,	Jorgenson,	Muir (Lisgar),	Stenson,
Dinsdale,	Kennedy,	Nasserden,	Thomas,
Doucett,	Kindt,	Nesbitt,	Valade,
Enns,	Knowles,	Nielsen,	Vincent,
Fane,	Korchinski,	Noble,	Watson (Assiniboïa),
Fisher,	Lambert,	Nowlan,	Webb,
Fleming,	Langlois,	Nugent,	Webster,
Forbes,	Laprise,	Ormiston,	Willoughby,
Gauthier,	Loney,	Pascoe,	Winch,
Grafftey,	MacEwan,	Peters,	Winkler,
Grégoire,	MacInnis,	Pigeon,	Woolliams—100.
Gundlock,			

CONTRE

Messieurs

Addison,	Chapdelaine,	Gray,	Legault,
Armstrong,	Choquette,	Groos,	Lessard
Asselin (Notre-	Chrétien,	Guay,	(Lac-Saint-Jean),
Dame-de-Grâce),	Côté (Longueuil),	Habel,	Lessard
Asselin (Richmond-	Cowan,	Haidasz,	(Saint-Henri),
Wolfe),	Crossman,	Hays,	Lloyd,
Badanai,	Cyr,	Hellyer,	Loiselle,
Balcer,	Davis,	Honey,	Macaluso,
Basford,	Deachman,	Jewett (M ^{11e}),	Macdonald,
Bécharde,	Deschatelets,	Kelly,	MacEachen,
Beer,	Drury,	Klein,	Mackasey,
Benidickson,	Émard,	Konantz (M ^m),	MacNaught,
Benson,	Éthier,	Lachance,	McIlraith,
Boulanger,	Eudes,	Laing,	McMillan,
Brown,	Favreau,	Lamontagne,	McNulty,
Byrne,	Forest,	Lamoureux,	McWilliam,
Cadieux,	Foy,	Laniel,	Marcoux,
Cantin,	Francis,	Laverdière,	Matheson,
Cardin,	Godin,	Leblanc,	Matte,
Carter,	Gordon,	Leboe,	Mitchell,
Cashin,	Granger,	Leduc,	Moreau,

Mullally,	Pepin,	Rochon,	Temple,
Nicholson,	Pickersgill,	Rock,	Thompson,
Nixon,	Pilon,	Rouleau,	Tucker,
O'Keefe,	Prud'homme,	Ryan,	Walker,
Olson,	Regan,	Sauvé,	Watson
Patterson,	Richard,	Stewart,	(Châteauguay-
Paul,	Rideout (M ^{me}),	Tardif,	Huntingdon-
Pearson,	Rinfret,	Teillet,	Laprairie),
Pennell,			Whelan—111.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures vingt et une minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine,—État relatif aux deniers remboursés sous le régime de la Loi des remboursements (ressources naturelles), durant la période écoulée depuis le 19 février 1964 jusqu'au 5 avril 1965, conformément à l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932. (Versions française et anglaise)

Par M. Laing,—État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semence de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 19 février 1964 au 5 avril 1965, conformément à l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. (Versions française et anglaise)

Par M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) relatif au nombre et au montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 69(1) de la Loi sur les Indiens pendant l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 69(6) de ladite loi, chapitre 149, S.R.C., 1952.

Par M. Nicholson, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, chapitre 67, S.R.C., 1952.

Cinquième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition des locataires et du personnel du Roxborough, de la cité d'Ottawa (Ontario), exposant qu'il plaise au Gouvernement du Canada de reconsidérer ses plans pour la démolition et du Roxborough et de la gare Union, et ce au nom du progrès municipal et de la rénovation de la capitale, et à d'autres fins, et il constate que la pétition est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement.—*M. Herridge.*

A dix heures quarante-deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...
Mr. ...	Mr. ...	Mr. ...

(Délibérations sur le motion d'ajournement)

A dix heures vingt et une minutes du soir, la question « Que cette Chambre s'ajourne demain » est reprise avec la proposition de l'article 2(1) du Règlement.

Après discussion, l'ordre du jour est repris.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau suivant l'article 40 du Règlement, savoir :

Par M. Laine, membre du conseil privé de la reine.—État relatif aux dépenses pendant le régime de la Loi des remboursements (ressources naturelles) durant la période écoulée depuis le 19 février 1964 jusqu'au 3 avril 1965, conformément à l'article 3 de la loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932 (V. 1965, chapitre 10).

Par M. Laine.—État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour le compte de la reine de la part des ministres de la Reine pendant la période allant du 19 février 1964 au 3 avril 1965, conformément à l'article 3 de la loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932 (V. 1965, chapitre 10).

Par M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine.—Rapport (en français et en anglais) relatif au compte et au montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 88(1) de la Loi sur les Indiens pendant l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 88(3) de ladite loi, chapitre 140, S.R.C., 1932.

Par M. Nicholson, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport (en français et en anglais) au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 4 de la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, chapitre 67, S.R.C., 1932.

Quelques-uns des articles du Règlement, conformément à l'article 10(1) du Règlement, ainsi qu'il suit :

Les articles des pétitions et pétitionnaires de l'ordre du jour en vertu de l'article 10(1) du Règlement, ainsi qu'il suit :

Le premier des pétitionnaires est le personnel du Royaume-Uni, de la reine d'Espagne, et d'autres pays, qui ont demandé au Canada de reconnaître ses plans pour la dépollution de l'Arctique et de la mer d'Arctique, et de financer le projet de construction et de la rénovation de la capitale, et d'autres projets de construction en vertu de l'article 10(1) du Règlement.

N° 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SÉANCE DU MARDI 4 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Teillet, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—
Déclaration de M. J.-Guy Gaudreau, président national du Fonds de bienfai-
sance de l'Armée, au sujet de certaines allégations relatives à l'administration
du Fonds, en date du 29 avril 1965. (Versions française et anglaise)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ladite déclaration soit
publiée en appendice au hansard de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé
par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la
Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit;

Avec l'assentiment unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom
des députés est différée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M.
McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre
se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne mainte-
nant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire
du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1965, demandant copie du questionnaire imprimé, autorisé par le professeur Meisel, de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ainsi que des questions qui doivent être posées oralement par ceux qui sont autorisés à faire une enquête auprès des membres du Parlement à cette fin.—(*Avis de motion portant production de documents n° 4*)

Par M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu de l'article 69(1) de la Loi sur l'Immigration pendant l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 69(6) de ladite loi, chapitre 325, S.R.C., 1952.

Sixième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants dont les noms suivent, présentées le 3 mai, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

Great Northern Railway Company, de la cité de St-Paul, de l'État du Minnesota, un des États-Unis d'Amérique, et *Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.*, société constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, un des États-Unis d'Amérique, aux fins d'une loi autorisant *Great Northern Railway Company* d'absorber et fusionner son chemin de fer et ses entreprises canadiennes avec les *Northern Pacific Railway Company*, *Pacific Coast R.R. Co.* et *Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.*, conformément aux dispositions et conditions établies dans une certaine entente acceptée par lesdites compagnies et à d'autres fins.—*M. Wahn.*

Interprovincial Pipe Line Company, de la cité d'Edmonton (Alberta), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et l'autorisant à subdiviser le nombre de ses actions, et à en modifier la valeur au pair, et à d'autres fins.—*M. Wahn.*

The Pacific Coast Fire Insurance Company, aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société pour changer son nom en celui de *The Century Insurance Company of Canada* et/ou «La Compagnie d'Assurance Century du Canada», pour porter son capital actions d'un million à deux millions de dollars, et à d'autres fins.—*M. Basford.*

A dix heures sept minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 5 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 179—*M. Brewin*

1. La République de l'Afrique du Sud bénéficie-t-elle encore du tarif de préférence britannique prévu en vertu du Tarif des douanes, Statuts refondus, article 3 du chapitre 60?

2. Le Canada est-il l'objet de quelque tarif de préférence de la part de la République de l'Afrique du Sud?

3. Quel est, pour la dernière année dont les chiffres sont disponibles, le volume des importations que le Canada a reçues de la République de l'Afrique du Sud et de quelles denrées s'agissait-il?

4. Quel est le volume des exportations du Canada à la République de l'Afrique du Sud qui bénéficient du tarif de préférence qu'accorde la République de l'Afrique du Sud et de quelles denrées s'agit-il?

5. Le gouverneur en conseil a-t-il pris des mesures en vue de retirer à la République de l'Afrique du Sud les avantages que comporte le tarif de préférence britannique ou songe-t-il à la priver de ces avantages, étant donné que la République de l'Afrique du Sud a cessé d'être un pays britannique et de faire partie du Commonwealth des nations?

6. Comment le Canada a-t-il voté aux Nations Unies ou dans ses organismes au sujet de toute action ou déclaration des Nations Unies ou de ses organismes relativement au maintien de l'apartheid ou toute autre forme d'ostracisme racial dans la République de l'Afrique du Sud?

7. Quels bureaux le gouvernement du Canada maintient-il en Afrique du Sud?

8. Ces bureaux sont-ils tenus d'observer quelque loi que ce soit relativement à l'apartheid dans la République de l'Afrique du Sud?

9. Le gouvernement du Canada a-t-il effectué ou fait effectuer des études, ou a-t-il pris ou se propose-t-il de prendre des dispositions en vue de favoriser une modification des lois concernant l'apartheid ou l'ostracisme racial dans la République de l'Afrique du Sud?

10. Au cours de la prochaine conférence des pays du Commonwealth, le premier ministre du Canada fera-t-il une proposition relative au fait que la République de l'Afrique du Sud continue de bénéficier du tarif douanier de faveur au sein du Commonwealth?

11. Prévoit-on que l'attitude des nations du Commonwealth à l'égard de l'apartheid pratiqué en Afrique du Sud ou que le statut du Sud-Ouest de l'Afrique feront l'objet de discussions à la prochaine conférence des pays du Commonwealth et quelles propositions le Canada fera-t-il à ces égards?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

M. Hales, appuyé par M. Aiken, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres et de tous les autres documents qui, depuis le 1^{er} janvier 1964, ont été échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis relativement à l'Accord prévoyant le libre-échange dans le secteur de l'industrie automobile.—(*Avis de motion portant production de documents n° 1*)

La question est mise en délibération;

L'honorable ministre de l'Industrie (M. Drury) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Comme on s'oppose à ce que la motion soit reportée, la présidence décide qu'elle est liée par les dispositions de l'article 47 du Règlement et, en conséquence, ladite motion se trouve être reportée en vue d'un débat.

Sur ce, l'honorable représentant de Wellington-Sud (M. Hales) en appelle à la Chambre de la décision de la présidence.

M. l'Orateur met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence est-elle maintenue?»—Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,	Berger,	Cashin,	Eudes,
Armstrong,	Blouin,	Choquette,	Favreau,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),	Boulanger,	Chrétien,	Fisher,
Asselin (Richmond-Wolfe),	Brown,	Côté (Longueuil),	Forest,
Badanai,	Byrne,	Cowan,	Foy,
Barnett,	Cadieux,	Crossman,	Francis,
Basford,	Cameron	Cyr,	Gelber,
Batten,	(High-Park),	Davis,	Godin,
Béchar, Beer,	Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),	Deachman,	Gordon,
Bénard,	Cantin,	Douglas,	Granger,
Beauchamp,	Cantin,	Drouin,	Gray,
Benidickson,	Cardin,	Drury,	Greene,
Benson,	Caron,	Dubé,	Groos,
	Carter,	Éthier,	Guay,

Habel,	Lessard	Moreau,	Rinfret,
Haidasz,	(Lac-Saint-Jean),	Morison,	Rochon,
Hays,	Lessard	Mullally,	Rock,
Hellyer,	(Saint-Henri),	Nicholson,	Rouleau,
Herridge,	Lloyd,	Nixon,	Roxburgh,
Honey,	Loiselle,	O'Keefe,	Ryan,
Howard,	Macaluso,	Olson,	Saltsman,
Jewett (M ¹¹⁰),	Macdonald,	Orlikow,	Stewart,
Kelly,	MacMillan,	Otto,	Tardif,
Klein,	Mackasey,	Patterson,	Teillet,
Knowles,	MacNaught,	Paul,	Temple,
Konantz (M ^m),	McIlraith,	Pearson,	Thompson,
Lachance,	McMillan,	Pennell,	Tucker,
Laing,	McNulty,	Pepin,	Turner,
Lamontagne,	McWilliam,	Pickersgill,	Walker,
Lamoureux,	Marcoux,	Pilon,	Watson (Château-
Laniel,	Mather,	Prittie,	guay-Huntingdon-
Laverdière,	Matheson,	Prud'homme,	Laprairie),
Leblanc,	Matte,	Richard,	Webster,
Leduc,	Mitchell,	Rideout (M ^m),	Whelan,
Legault,			Winch—130.

CONTRE

Messieurs

Aiken,	Fleming,	MacLean (Queens),	Pigeon,
Baldwin,	Forbes,	Macquarrie,	Plourde,
Beaulé,	Gauthier,	McBain,	Pugh,
Bell,	Grafftey,	McCutcheon,	Rapp,
Bigg,	Grégoire,	McIntosh,	Ricard,
Boutin,	Gundlock,	Madill,	Rondeau,
Cadiou,	Hales,	Mandziuk,	Rynard,
Cantelon,	Hamilton,	Millar,	Simpson,
Caouette,	Harkness,	Monteith,	Skoreyko,
Cardiff,	Horner (Acadia),	Moore,	Smallwood,
Chatterton,	Howe (Wellington-	Muir (Cap-Breton-	Smith,
Churchill,	Huron),	Nord et Victoria),	Southam,
Clancy,	Jones (M ^m),	Muir (Lisgar),	Starr,
Coates,	Jorgenson,	Nasserden,	Stefanson,
Crouse,	Kennedy,	Nesbitt,	Thomas,
Danforth,	Langlois,	Noble,	Wadds (M ^m),
Diefenbaker,	Laprise,	Nowlan,	Watson
Dinsdale,	Latulippe,	Nugent,	(Assiniboïa),
Dionne,	Loney,	Ormiston,	Webb,
Doucett,	MacEwan,	Pascoe,	Winkler,
Enns,	MacInnis,	Perron,	Woolliams—82.
Fane,			

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

M. Coates, appuyé par M. Winkler, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport qu'a préparé le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et qui a provoqué la retraite forcée du surintendant-chef Bélec et du sous-inspecteur Poitras.—(*Avis de motion portant production de documents n° 3*)

La question est mise en délibération;

L'honorable représentant de Cumberland (M. Coates) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie d'une lettre datée du 30 décembre 1964, ou vers cette date et adressée par le ministre du Revenu de la province de Québec au ministre de la Justice à propos de l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville. —(*Avis de motion portant production de documents n° 7—M. Coates*)

M. Rondeau, appuyé par M. Grégoire, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents suivants: a) lettre, en date du 19 mai 1963, de M. A. G. Heakes, à l'honorable Lionel Chevrier, ministre de la Justice, ainsi que lettre explicative, en date du 21 mai 1963, b) lettre de M^{lle} Marguerite Ritchie, adjoint exécutif à l'honorable Lionel Chevrier, en date du 16 juillet 1963, accusant réception de ladite lettre de M. A. G. Heakes, en date du 19 mai 1963, et de la lettre explicative en date du 21 mai 1963, adressées à M. Chevrier, c) toutes autres lettres mentionnées dans la lettre de M^{lle} Ritchie, en date du 16 juillet 1963, à M. Heakes, d) dossier complet des documents du tribunal relatifs à la proposition n° 37-1955 SCM de M. Heakes, entre les mains du ministère de la Justice et, en particulier (i) la proposition originale du 7 février 1955, (ii) la proposition modifiée du 31 mai 1955, (iii) le rapport relatif à la proposition du débiteur, en date du 14 septembre 1955 et les pièces qui y sont jointes, soit la liste des réunions des créanciers et les procès-verbaux desdites réunions, (iv) le jugement, en date du 22 novembre 1955, ratifiant ladite proposition, (v) la demande du syndic Dansereau, en date du 3 juin 1958, tendant à l'annulation de la proposition, (vi) le jugement, en date du 9 juin 1958, annulant la proposition ainsi que l'enveloppe qui y est jointe, expédiée par courrier recommandé et retournée comme preuve pour démontrer que M. Heakes avait quitté le lieu où il faisait affaires, (vii) la motion de retrait du syndic, en date du 2 juillet 1959, (viii) la demande du syndic d'annuler la proposition non rétablie, en date du 8 août 1963, ainsi que les pièces qui y sont jointes, soit les procès-verbaux des réunions des créanciers, tenues le 8 mars 1955 et le 15 avril 1955, (ix) le jugement, en date du 11 septembre 1963, annulant une deuxième fois la proposition non rétablie, (x) le jugement, en date du 12 septembre 1963, relatif au retard du syndic, (xi) l'avis de l'audience de retrait le 12 septembre 1963, s'il en est, e) correspondance relative aux dispositions en vue de la remise à plus tard de l'audience de retrait, dont il a été fait mention par l'honorable Davie Fulton dans les prévisions budgétaires du ministère de la Justice en date du 9 juin 1961, f) rapports du greffier Gérard Deniger au ministère de la Justice au sujet de l'annulation de la proposition. Toute correspondance échangée avec M. Deniger et/ou tous rapports sur d'autres relations avec lui, g) toute correspondance échangée avec le syndic J.-Alexandre Dansereau et/ou toutes autres communications avec lui et/ou tous rapports à ce sujet, h) rapport des enquêtes sur l'annulation dont il a été fait mention par l'honorable Davie Fulton dans son discours sur les prévisions budgétaires du 9 juin 1961, i) télégramme, en date du 15 octobre 1959, adressé par M. Heakes à M. Favreau, demandant la protection des documents relatifs à la proposition, j) la lettre du 4 février 1965 à l'honorable Guy Favreau, ministre de la Justice, ainsi que la lettre adressée

le 2 février 1965 au très honorable Lester B. Pearson, qui lui est annexée, k) toutes les lettres envoyées à M. A. G. Heakes par des fonctionnaires et des ministres de la Justice, en particulier (i) la lettre du 5 février 1960 du sous-ministre adjoint, M. Favreau (inexactement datée du 5 février 1940) à M. Heakes, (ii) la lettre du 16 juillet 1959 du surintendant Larose à M. Heakes, (iii) la lettre du 9 novembre 1959 de M^{lle} Kierans, secrétaire de l'honorable Davie Fulton, à M. Heakes, (iv) la lettre de l'honorable Davie Fulton, mentionnée dans ladite lettre de M^{lle} Kierans, à l'honorable George Hees, (v) toutes les autres lettres des fonctionnaires du ministère de la Justice et des ministres de la Justice à M. Heakes, l) les lettres des 14 et 15 juillet 1959 au surintendant Larose, m) les lettres et les autres communications de M. Heakes aux fonctionnaires du ministère de la Justice et au ministre de la Justice qui sont mentionnées dans ladite lettre de M^{lle} Kierans en date du 9 novembre 1959.—(*Avis de motion portant production de documents n° 8*)

La question est mise en délibération;

L'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents de travail préparés pour la Commission Norris par les comptables agréés dont la Commission avait retenu les services, et déposés par le juge Norris au ministère du Travail.—(*Avis de motion portant production de documents n° 10*)

La question est mise en délibération;

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

Les avis de motions portant production de documents n° 13 et 15 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les noms de ceux qui ont obtenu une série de monnaie 1965, entre le 1^{er} et le 10 janvier 1965, à l'Hôtel de la Monnaie, à Ottawa.—(*Avis de motion portant production de documents n° 14* —M. Langlois)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les documents, contrats, lettres et correspondance entre la Commission du Centenaire du Canada et M. William Fair ou toute autre personne ou association ayant trait à l'établissement d'un Parlement de la Jeunesse pour marquer cet événement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 16*—M. Martineau)

Sur motion de M. Martineau, appuyé par M. Ricard, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les mémoires, ententes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française ayant trait à l'entente France-Québec sur l'échange de professeurs et autres matières de nature éducationnelle.—(Avis de motion portant production de documents n° 17)

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'adresse susdite.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance, télégramme, lettre échangés entre le ministre des Postes et le député de Lévis, M. Raynald Guay, concernant la livraison postale à domicile par facteur, à Charny, comté de Lévis.—(Avis de motion portant production de documents n° 18—M. Langlois)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute communication, télégramme, lettre échangés entre le ministre des Postes ou son adjoint, ou toute autre personne agissant en son nom ou le chef de département et M. Jean-Luc Pepin, député de Drummond-Arthabaska, en ce qui a trait à la livraison postale à domicile par facteur, à Arthabaska.—(Avis de motion portant production de documents n° 19—M. Langlois)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit;

A 4 h. 45 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant la disposition du paragraphe (6) de l'article 58 du Règlement.

Ledit projet de motion, mis aux voix, est agréé par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,	Brewin,	Cowan,	Gelber,
Armstrong,	Brown,	Crossman,	Godin,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),	Byrne,	Cyr,	Gordon,
Asselin	Cadioux,	Davis,	Granger,
(Richmond-Wolfe),	Cameron	Deachman,	Gray,
Badanai,	(High-Park),	Douglas,	Greene,
Barnett,	Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les îles)	Drouin,	Groos,
Basford,	Cantin,	Drury,	Guay,
Batten,	Cardin,	Dubé,	Habel,
Bécharde,	Caron,	Émard,	Haidasz,
Beer,	Carter,	Éthier,	Herridge,
Benidickson,	Cashin,	Eudes,	Honey,
Benson,	Chapdelaine,	Favreau,	Howard,
Berger,	Choquette,	Fisher,	Jewett (M ^{11e}),
Blouin,	Chrétien,	Forest,	Kelly,
Boulanger,	Côté (Longueuil),	Foy,	Klein,
		Francis,	Knowles,

Konantz (M ^{me}),	Mackasey,	Orlikow,	Ryan,
Lachance,	MacNaught,	Otto,	Saltsman,
Laing,	McIlraith,	Patterson,	Stewart,
Lamontagne,	McMillan,	Paul,	Tardif,
Lamoureux,	McNulty,	Pearson,	Teillet,
Laniel,	McWilliam,	Pennell,	Temple,
Laverdière,	Marcoux,	Pepin,	Thompson,
Leblanc,	Mather,	Pickersgill,	Tucker,
Leboe,	Matheson,	Pilon,	Turner,
Leduc,	Matte,	Prittie,	Wahn,
Legault,	Mitchell,	Prud'homme,	Walker,
Lessard	Moreau,	Richard,	Watson
(Lac-Saint-Jean),	Morison,	Rideout (M ^{me}),	(Châteauguay-
Lessard	Mullally,	Rinfret,	Huntingdon-
(Saint-Henri),	Nicholson,	Rochon,	Laprairie),
Lloyd,	Nixon,	Rock,	Webster,
Loiselle,	O'Keefe,	Rouleau,	Whelan,
Macaluso,	Olson,	Roxburgh,	Winch—132.

CONTRE

Messieurs

Aiken,	Forbes,	MacInnis,	Pascoe,
Alkenbrack,	Grafftey,	MacLean (Queens),	Perron,
Beaulé,	Grégoire,	Macquarrie,	Pigeon,
Bell,	Gundlock,	McBain,	Plourde,
Bigg,	Hales,	McCutcheon,	Pugh,
Boutin,	Hamilton,	McIntosh,	Rapp,
Cadieu,	Harkness,	Madill,	Ricard,
Cantelon,	Horner (Acadia),	Mandziuk,	Rondeau,
Caouette,	Horner	Millar,	Rynard,
Cardiff,	(The Battlefords),	Monteith,	Simpson,
Chatterton,	Howe (Wellington-	Moore,	Skoreyko,
Churchill,	Huron),	More,	Smallwood,
Clancy,	Jones (M ^{me}),	Muir (Cap-Breton-	Southam,
Coates,	Jorgenson,	Nord et Victoria),	Starr,
Crouse,	Kennedy,	Muir (Lisgar),	Stefanson,
Danforth,	Korhinski,	Nasserden,	Thomas,
Diefenbaker,	Lambert,	Nesbitt,	Vincent,
Dinsdale,	Langlois,	Nielsen,	Watson
Dionne,	Laprise,	Noble,	(Assiniboia),
Doucett,	Latulippe,	Nowlan,	Webb,
Enns,	Loney,	Nugent,	Willoughby,
Fane,	MacEwan,	Ormiston,	Winkler,
Fleming,			Woolliams—86.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des voies et moyens et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

Il est fait appel, pour la seconde fois, de l'article n° 2 inscrit au nom de M. Harley, et comme il n'est pas abordé, il est supprimé, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

M. Brewin, appuyé par M. Knowles, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos pour le ministre de la Justice de tenir une conférence avec les procureurs généraux des diverses provinces en vue d'étudier le projet qui serait géré et financé conjointement par le gouvernement du Canada et les gouvernements des diverses provinces dans l'intention de prévoir des services d'avocat dans toutes les causes criminelles où l'emprisonnement est une perspective possible.—(*Avis de motion n° 3*)

Il s'élève un débat;

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Que ladite motion conserve son rang au *Feuilleton*.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Copie de lettres échangées durant la période allant du 30 novembre 1964 au 9 avril 1965 entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces au sujet de l'ordre du jour de la Conférence fédérale-provinciale projetée. (Textes français et anglais)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1965, demandant copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés depuis le premier jour de janvier 1954 entre la Commission de la capitale nationale, le Gouvernement du Canada, ou tout autre ministère, organisme ou personne, au sujet du changement envisagé quant à l'emplacement de la gare ferroviaire Union, située actuellement au centre d'Ottawa.—(*Avis de motion portant production de documents n° 12*)

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du vérificateur au Parlement concernant les comptes du réseau des Chemins de fer Nationaux pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Troisième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Muttart Mortgage Corporation, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi l'autorisant à changer son nom en celui de *Cambrian Mortgage Corporation*, et à exercer son commerce sous le nom de *Cambrian Mortgage Corporation* et/ou «Société d'Hypothèques Cambrian».

The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, de la cité de Sault-Ste-Marie (Ontario), aux fins d'une loi l'autorisant à changer son nom en celui de *Algoma Central Railway*, et pour d'autres fins.

Great Northern Railway Company, de la cité de St-Paul, de l'État du Minnesota, un des États-Unis d'Amérique, et *Great Northern Pacific & Burling-*

ton Lines, Inc., société constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, un des États-Unis d'Amérique, aux fins d'une loi autorisant *Great Northern Railway Company* d'absorber et fusionner son chemin de fer et ses entreprises canadiennes avec les *Northern Pacific Railway Company*, *Pacific Coast R.R. Co.* et *Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.*, conformément aux dispositions et conditions établies dans une certaine entente acceptée par lesdites compagnies, et à d'autres fins.

Interprovincial Pipe Line Company, de la cité d'Edmonton (Alberta), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et l'autorisant à subdiviser le nombre de ses actions, et à en modifier la valeur au pair, et à d'autres fins.

The Pacific Coast Fire Insurance Company, de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société pour changer son nom en celui de *The Century Insurance Company of Canada* et/ou «La Compagnie d'Assurance Century du Canada», pour porter son capital actions d'un million à deux millions de dollars, et à d'autres fins.

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 16

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 6 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-101, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution prévoyant la révision décennale de la Loi sur les banques.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la révision décennale de la Loi sur les banques et le maintien en vigueur des chartes des banques existantes jusqu'au 1^{er} juillet 1975, et décrétant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée sur division.

M. Gordon, appuyé par M. Benson, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-102, Loi concernant les banques et les opérations bancaires, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution prévoyant la révision décennale de la Loi sur les banques d'épargne de Québec.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la révision décennale de la Loi sur les banques d'épargne de Québec et le maintien en vigueur des pouvoirs des banques d'épargne existantes jusqu'au 1^{er} juillet 1975 et décrétant en outre certains changements relatifs à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée sur division.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-103, Loi concernant les banques d'épargne de la province de Québec, qui est lu une première fois sur division et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1965, demandant copie de tous comptes rendus, notes ou autres écrits de la part de bandes indiennes, de conseils de bandes ou d'Indiens en particulier, au sujet du Bill C-130 déposé durant la session de 1963 du Parlement, consignés par tout surintendant d'agence indienne ou tout autre fonctionnaire de la Direction des affaires indiennes et que possède ledit surintendant ou autre fonctionnaire ou qui sont dans un bureau de district de ladite Direction.—(*Avis de motion portant production de documents n° 200*)

Avec l'assentiment unanime, à neuf heures cinquante-huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 7 MAI 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat;

M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. Laing, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

M. Prittie, appuyé par M. Orlikow, demande à proposer l'amendement suivant: Que le Bill C-98 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de cette Chambre, le Sénat devrait être aboli.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

La présidence décide que la proposition d'amendement est irrecevable en ce qu'elle aborde un sujet qui est étranger aux dispositions et objets du bill à l'étude.

Sur ce, l'honorable représentant de Burnaby-Richmond (M. Prittie) en appelle à la Chambre de la décision de la présidence.

M. l'Orateur suppléant met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence doit-elle être maintenue?»—Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,
Badanai,
Basford,
Batten,

Beer,
Benidickson,
Benson,
Berger,

Bigg,
Blouin,
Byrne,
Cadieux,

Cantelon,
Cantin,
Cardin,
Caron,

Chatterton,	Irvine,	Monteith,	Rock,
Choquette,	Jorgenson,	Moreau,	Ryan,
Churchill,	Konantz (M ^{me}),	Muir (Lisgar),	Rynard,
Clancy,	Lachance,	Mullally,	Southam,
Coates,	Laing,	Munro,	Stenson,
Crouse,	Lamontagne,	Nicholson,	Stewart,
Cyr,	Leduc,	Nielsen,	Tardif,
Danforth,	Legault,	Noble,	Teillet,
Deachman,	Lessard	O'Keefe,	Temple,
Drury,	(Lac-Saint-Jean),	Olson,	Tucker,
Dubé,	Macaluso,	Otto,	Valade,
Énard,	Macdonald,	Ouellet,	Vincent,
Fleming,	MacEachen,	Patterson,	Wadds (M ^{me}),
Forbes,	MacLean (Queens),	Paul,	Walker,
Foy,	MacNaught,	Pepin,	Watson
Francis,	Macquarrie,	Pickersgill,	(Châteauguay-
Gelber,	MacRae,	Pilon,	Huntingdon-
Gendron,	McIlraith,	Rapp,	Laprairie),
Gordon,	Madill,	Regan,	Webb,
Gray,	Marcoux,	Ricard,	Willoughby,
Habel,	Martineau,	Richard,	Woolliams—99.
Haidasz,	Matheson,	Rinfret,	

CONTRE

Messieurs

Barnett,	Dionne,	Latulippe,	Flourde,
Boutin,	Douglas,	Martin (Timmins),	Prittie,
Brewin,	Gauthier,	Orlikow,	Webster,
Cameron (Nanaïmo-	Grégoire,	Perron,	Winch—18.
Cowichan-Les Îles),	Knowles,	Peters,	

Le débat se poursuit sur le projet de motion de M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. Laing: Que le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit maintenant lu une deuxième fois.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres n^{os} 1 à 7 inclusivement sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-10, Loi réglementant l'emploi d'effets et de billets présentés à titre de nantissement dans des opérations à crédit visant des articles de consommation;

M. Ryan, appuyé par M. Whelan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport provisoire du Comité interministériel d'étude de l'unité économique du Canada, en date du 30 avril 1965. (Versions française et anglaise)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1965, demandant copie du récent bail signé entre le ministère des Postes et Rogers Stores Limited, à Rimbey (Alberta).—(*Avis de motion portant production de documents n° 235*)

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 10 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 13—*M. Pugh*

1. Depuis janvier 1963, quels sont les noms, adresses et dates de toutes les demandes de permis de télédiffusion à antenne collective?
2. Quels permis ont été accordés et à quelle date?
3. Quels sont les noms, adresses et dates de toutes les demandes de modification de permis déjà existants?
4. Quelles modifications ont été accordées à des permis déjà existants et à quelles dates?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 313—*M. Thompson*

1. Combien a-t-on compté de votes dans chaque territoire désigné par l'article 5 des Règles électorales concernant les forces canadiennes?
2. Combien de votes ont été déposés pour des candidats dans chacune des 265 circonscriptions électorales, par territoire?
3. Quels ont été les frais directs du dépouillement du scrutin dans chacun des quatre territoires, concernant les postes suivants: a) frais pour les services, par exemple: officiers rapporteurs spéciaux, sous-officiers rapporteurs, scrutateurs, commis de bureau, etc., b) frais de voyage et de subsistance, c) location, d) téléphone, télégraphe et poste, e) tous les autres frais directs connus?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité des subsides est lu pour la première fois, suivant les dispositions de l'article 56(2) du Règlement;

M. McIlraith, appuyé par M. Laing, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'élève un débat;

M. Douglas, appuyé par M. Knowles, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre déplore que, lors de la conclusion de l'Accord canado-américain sur l'automobile, le gouvernement n'ait pris aucune disposition pour protéger les intérêts des consommateurs canadiens, des ouvriers de l'automobile et des fabricants de pièces détachées.»

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1965, demandant copie de toute correspondance et de tous documents échangés depuis le 1^{er} octobre 1964 jusqu'à ce jour, entre le ministère de l'Agriculture d'une part et le ministère de l'Agriculture du Québec d'autre part, concernant l'aide aux cultivateurs des régions de l'Abitibi, du Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.—(*Avis de motion portant production de documents n° 219*)

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Transports pour l'année close le 31 mars 1964, conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Transports, chapitre 79, S.R.C., 1952.

Par M. Robichaud, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du comité chargé d'étudier les problèmes d'intérêt mutuel relatifs à la conservation et l'exploitation des stocks de saumon dans le sud-est de l'Alaska et la Colombie-Britannique septentrionale, avril 1965. (Texte anglais)

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

N° 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 11 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—
Communiqué, en date du 8 mai 1965, au sujet du départ du Canada de deux
membres de l'ambassade de l'URSS à Ottawa.

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Que ledit communiqué soit
publié en appendice au hansard de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. McIlraith,
appuyé par M. Laing: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que
la Chambre se forme en comité des subsides, et sur la proposition de motion
d'amendement de M. Douglas, appuyé par M. Knowles.

Le débat se poursuit;

Avec l'assentiment unanime, M. MacEachen, membre du conseil privé de
la reine, dépose à la Chambre,—Copie d'une lettre, en date du 31 mars 1965,
adressée par le ministre du Travail au président et administrateur de la Société
General Motors of Canada Ltd. (Texte anglais)

Le débat reprend sur le projet de motion de M. McIlraith, appuyé par M.
Laing: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se
forme en comité des subsides, et sur la proposition de motion d'amendement de
M. Douglas, appuyé par M. Knowles.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Douglas, appuyé par M. Knowles: Que tous les mots qui suivent le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre déplore que, lors de la conclusion de l'Accord canado-américain sur l'automobile, le gouvernement n'ait pris aucune disposition pour protéger les intérêts des consommateurs canadiens, des ouvriers de l'automobile et des fabricants de pièces détachées.»

Le débat se poursuit; à 8 h. 15 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions de l'alinéa d) du paragraphe (4) de l'article 56 du Règlement.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Fleming,	MacInnis,	Pugh,
Alkenbrack,	Flemming,	MacLean (Queens),	Rapp,
Baldwin,	Forbes,	Macquarrie,	Rhéaume,
Barnett,	Gauthier,	MacRae,	Ricard,
Beaulé,	Girouard,	McBain,	Rondeau,
Bélanger,	Grafftey,	McCutcheon,	Rynard,
Bell,	Grégoire,	Madill,	Simpson,
Boutin,	Hales,	Mandziuk,	Slogan,
Brewin,	Hamilton,	Martin (Timmins),	Smith,
Cameron (Nanaïmo- Cowichan-Les Îles),	Harkness, Howard,	Mather,	Southam,
Cantelon,	Howe (Hamilton- Sud),	Millar,	Starr,
Caouette,	Howe (Wellington- Huron),	Monteith,	Stefanson,
Churchill,	Irvine,	Moore,	Stenson,
Clancy,	Jones (M ^{me}),	Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria),	Thomas,
Coates,	Jorgenson,	Muir (Lisgar),	Valade,
Crouse,	Kennedy,	Nesbitt,	Vincent,
Diefenbaker,	Knowles,	Nielsen,	Wadds (M ^{me}),
Dinsdale,	Korchinski,	Noble,	Watson
Dionne,	Laprise,	Orlikow,	(Assiniboïa),
Doucett,	Latulippe,	Pascoe,	Webb,
Douglas,	Loney,	Peters,	Webster,
Enns,	MacEwan,	Pigeon,	Willoughby,
Fane,		Plourde,	Winch,
Fisher,		Prittie,	Winkler,
			Woolliams—95.

CONTRE

Messieurs

Addison,	Beer,	Cantin,	Davis,
Asselin (Notre- Dame-de-Grâce),	Benidickson,	Cardin,	Deachman,
Asselin (Richmond- Wolfe),	Benson,	Caron,	Deschatelets,
Badanai,	Berger,	Cashin,	Drouin,
Basford,	Blouin,	Chapdelaine,	Drury,
Batten,	Brown,	Choquette,	Dubé,
Bécharde,	Byrne,	Chrétien,	Émard,
	Cameron	Côté (Longueuil),	Éthier,
	(High Park),	Cyr,	Eudes,

Favreau,	Lachance,	McNulty,	Robichaud,
Forest,	LaMarsh (M ^{11e}),	McWilliam,	Rochon,
Foy,	Lamoureux,	Matte,	Rock,
Francis,	Laniel,	Mitchell,	Rouleau,
Gelber,	Leblanc,	Moreau,	Ryan,
Godin,	Leduc,	Morison,	Sauvé,
Gordon,	Legault,	Mullally,	Sharp,
Granger,	Lessard	Munro,	Stewart,
Gray,	(Lac-Saint-Jean),	Nicholson,	Tardif,
Greene,	Lessard	O'Keefe,	Teillet,
Guay,	(Saint-Henri),	Olson,	Temple,
Habel,	Lloyd,	Otto,	Thompson,
Hahn,	Loiselle,	Patterson,	Tremblay,
Haidasz,	Macaluso,	Pennell,	Tucker,
Hays,	Macdonald,	Pickersgill,	Wahn,
Hellyer,	MacEachen,	Pilon,	Walker,
Honey,	Mackasey,	Prud'homme,	Watson
Jewett (M ^{11e}),	MacNaught,	Regan,	(Châteauguay-
Kelly,	McIlraith,	Richard,	Huntingdon-
Konantz (M ^{me}),	McMillan,	Rideout (M ^{me}),	Laprairie),
		Rinfret,	Whelan—110.

Le débat se poursuit sur la motion principale; à dix heures du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions de l'alinéa f) du paragraphe (4) de l'article 56 du Règlement.

La motion principale: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, est mise aux voix et agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité)

Les prévisions de dépenses de dix départements gouvernementaux sont abordées et entamées pour examen, nonobstant les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 5 de l'article 56 du Règlement, ainsi qu'il suit:

AGRICULTURE

- 1 Administration centrale, y compris le Comité national de coordination des services agricoles, des contributions aux *Commonwealth Agricultural Bureaux* et une contribution spéciale d'au plus \$62,000 au Conseil de recherches en économie agricole, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor \$ 4,186,600 00

PRODUCTION DE DÉFENSE

- 1 Administration ministérielle, y compris le soin, l'entretien et la garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production, et subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entreprises privées \$ 16,922,800 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

- 1 Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la

Loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt, de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt, de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations \$ 13,176,800 00

PÊCHERIES

1 Administration centrale, y compris les subventions et les contributions selon le détail des affectations \$ 1,387,000 00

INDUSTRIE

1 Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations \$ 6,007,600 00

JUSTICE

1 Administration, y compris le Bureau du surintendant des faillites, subventions et contributions selon le détail des affectations, gratifications aux veuves et autres personnes que le Conseil du Trésor approuverait et à la charge des juges décédés en fonctions, et autorisation de faire des avances recouvrables pour l'administration de la justice au nom des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon . \$ 2,504,300 00

TRAVAIL

1 Administration générale, y compris des subventions selon le détail des affectations; les dépenses relatives aux conférences internationales du travail, à l'amélioration des relations entre patrons et ouvriers, au programme visant à aider à l'emploi des travailleurs âgés, aux programmes de lutte contre le chômage saisonnier, à l'organisation et à l'utilisation de main-d'œuvre pour les fermes et les industries connexes, et au service consultatif sur la main-d'œuvre \$ 4,833,500 00

DÉFENSE NATIONALE

- 1 Administration ministérielle, y compris subventions aux associations, instituts et autres organismes militaires, selon le détail des affectations, et autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant \$2,560,546,715 aux fins des crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40, et 45 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de \$1,044,262,000 deviendra payable dans les années à venir), et autorisation de faire des avances recouvrables aux termes de l'un quelconque desdits crédits et, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser le revenu reçu au cours de l'année à l'égard de l'aide rendue aux Nations Unies, à un membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou à un gouvernement provincial ou municipal \$ 5,204,855 00

COMMERCE

- 1 Administration centrale, y compris les cotisations aux organismes internationaux énumérés dans le détail des affectations \$ 5,664,700 00

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

- 1 Administration centrale \$ 6,694,000 00

A rapporter.

Le rapport est reçu, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibération sur la motion d'ajournement)

A dix heures six minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est mise en délibération;

Après discussion, ladite motion est réputée avoir été adoptée.

A dix heures vingt minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 12 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

L'avis de motion ci-après est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 21(2) du Règlement:

Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soit affecté à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des Travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un Ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des Travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des Travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des Travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un Ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des Travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un Ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un Ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.—*Le premier ministre.*

M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Que les amendements suivants soient apportés au Règlement de la Chambre:

1. Que l'article 6 du Règlement soit retranché et remplacé par ce qui suit:

Article 6 du Règlement

6. (1) A six heures du soir les mercredis et vendredis, et à dix heures du soir les lundis, mardis et jeudis, à moins de dispositions différentes du présent Règlement, l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'au jour de séance suivant.

(2) Une motion portant que la Chambre continue de siéger après l'heure spécifiée au paragraphe (1) peut être faite en tout temps sans

avis. Si un député s'y oppose M. l'Orateur doit demander aux opposants de se lever de leur place et si dix députés ou plus se lèvent, la motion ne doit pas alors être mise aux voix. Si aucun député ne s'y oppose ou si moins de dix députés se lèvent de leur place, la motion est réputée adoptée. Aucun débat ni vote réglementaire ne doit intervenir à l'occasion d'une semblable motion portant prolongation d'une séance. Sauf si la levée de la séance a été prévue pour une heure précise, une séance, prolongée en vertu des dispositions du présent paragraphe, ne peut pas se terminer autrement que par l'adoption d'une motion d'ajournement et M. l'Orateur ne doit pas estimer qu'une motion d'ajournement de la Chambre a été faite en raison de l'application de quelque autre article du Règlement.

(3) Si un député s'oppose à la tenue d'un vote en tout temps entre une heure de l'après-midi et deux heures et demie de l'après-midi ou entre six heures du soir et huit heures du soir, M. l'Orateur doit demander aux députés qui s'opposent de se lever de leur place et si cinq députés ou plus se lèvent, la tenue du vote doit être reportée à un moment quelconque après deux heures et demie de l'après-midi ou après huit heures du soir, selon le cas.

(4) Lorsqu'un article du Règlement ou un ordre de la Chambre prescrit que les affaires en délibération à l'heure ordinaire d'ajournement doivent être immédiatement réglées ou terminées, M. l'Orateur ne peut ajourner la Chambre qu'après l'achèvement des opérations spécifiées.

2. Que le paragraphe (1) de l'article 12 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Paragraphe (1) de l'article 12 du Règlement

12. (1) L'Orateur maintient l'ordre et le décorum. Il décide des questions d'ordre. En expliquant une question d'ordre ou de pratique, il indique l'article du Règlement ou l'autorité applicable en l'espèce. Aucun débat n'est permis sur une telle décision qui ne peut faire l'objet d'aucun appel à la Chambre.

3. Que les paragraphes (3) et (4) de l'article 15 du Règlement soient modifiés pour se lire comme il suit:

Paragraphes (3) et (4) de l'article 15 du Règlement

15. (3) Sous réserve des dispositions contraires du présent Règlement, la Chambre étudie, après les affaires courantes ordinaires, les affaires du jour dans l'ordre suivant:

(Lundi)

Questions.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

(de six heures à sept heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Avis de motions.

(Mardi)

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

Questions.

(de six heures à sept heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Bills privés.

Bills publics.

(Mercredi)

Questions.

Avis de motions portant production de documents.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Avis de motions.

Bills publics.

(Jeudi)

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

Questions.

(de six heures à sept heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

A. Le premier jeudi et chaque deuxième jeudi par la suite:

Avis de motions (documents)

Bills privés.

Bills publics.

B. Le deuxième jeudi et chaque deuxième jeudi par la suite:

Bills privés.

Avis de motions (documents)

Bills publics.

(Vendredi)

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

Questions.

(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Bills publics.

Bills privés.

(4) Quand un débat est en cours à six heures du soir, un lundi ou un mardi, sur la motion «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil», aux fins de la formation de la Chambre en Comité des subsides, les ordres inscrits au nom des députés ce jour-là sont suspendus.

4. Que le paragraphe (2) de l'article 31 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Paragraphe (2) de l'article 31 du Règlement

31. (2) Quand la Chambre étudie les affaires inscrites au nom des députés, aucun député ne peut parler pendant plus de vingt minutes à la fois.

5. Que le paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement soit édicté ainsi qu'il suit:

Paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement

39. (5) Avant que la Chambre aborde l'ordre du jour, des questions portant sur des sujets urgents peuvent être adressées oralement aux ministres de la Couronne; toutefois, si M. l'Orateur estime qu'une question ne comporte aucune urgence, il peut ordonner qu'elle soit inscrite au *Feuilleton*; de plus, le temps accordé à la période des questions avant l'appel de l'ordre du jour ne doit pas excéder trente minutes.

Un député qui n'est pas satisfait de la réponse donnée à une question formulée un jour quelconque au cours de cette période, ou un député dont la question ne comporte, selon la décision de M. l'Orateur, aucune

urgence, peut donner avis de son intention de soulever sa question lors de l'ajournement de la Chambre. L'avis mentionné au présent article, qu'il ait été donné oralement ou non pendant la période des questions précédant l'appel de l'ordre du jour, doit être donné par écrit à M. l'Orateur au plus tard à 5 heures de l'après-midi, le même jour.

6. Que le Règlement soit modifié par l'insertion du nouvel article 41-A suivant:

Article 41-A du Règlement

41-A. A moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu de l'article 41 du Règlement un député qui se propose de soulever une question de privilège ne découlant pas des délibérations en Chambre au cours d'une séance doit donner à l'Orateur un exposé écrit de la question au moins une heure avant de la soulever en Chambre.

7. Que l'article 43 du Règlement soit modifié par l'adjonction du nouveau paragraphe (2) suivant:

Paragraphe (2) de l'article 43 du Règlement

43. (2) Lorsque le débat sur une motion présentée en vertu de l'article 15(2) du Règlement est ajourné ou interrompu, l'ordre de reprise de ce débat doit être transféré et considéré sous la rubrique «Ordres du jour inscrits au nom du gouvernement».

8. Que l'article 44 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 44 du Règlement

44. Lorsqu'une question est en débat, nulle motion n'est accueillie, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée, de proposer la question préalable, de faire lire les ordres du jour, de procéder à une autre affaire inscrite au *Feuilleton*, d'ajourner le débat, de prolonger la séance de la Chambre ou d'ajourner la Chambre.

9. Que le paragraphe (4) de l'article 59 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Paragraphe (4) de l'article 59 du Règlement

59. (4) Le président maintient l'ordre aux réunions des comités pléniers. Il décide de toutes les questions d'ordre sous réserve d'appel à M. l'Orateur. Cependant, le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre, sur réception d'un rapport à cet égard. Aucune décision ne peut faire l'objet d'un débat.

10. Que l'article 65 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 65 du Règlement

65. (1) A l'ouverture de chaque session, il doit être institué un comité spécial formé de sept membres, chargé de dresser et de présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents suivants de la Chambre:

- a) le Comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural, qui comprend 45 membres;
- b) le Comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, qui comprend 22 membres;
- c) le Comité des corporations de la Couronne, qui comprend 22 membres;
- d) le Comité des affaires extérieures, qui comprend 22 membres;
- e) le Comité des finances, du commerce et des questions économiques, qui comprend 22 membres;

- f) le Comité des pêcheries, qui comprend 22 membres;
- g) le Comité de la santé et du bien-être social, qui comprend 22 membres;
- h) le Comité de l'habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics, qui comprend 22 membres;
- i) le Comité des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, qui comprend 22 membres;
- j) le Comité de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, qui comprend 22 membres;
- k) le Comité de la justice et des questions juridiques, qui comprend 22 membres;
- l) le Comité du travail et de l'emploi, qui comprend 22 membres;
- m) le Comité des prévisions budgétaires en général, qui comprend 22 membres;
- n) le Comité des bills privés en général, qui comprend 22 membres;
- o) le Comité de la défense nationale, qui comprend 22 membres;
- p) le Comité des affaires du Nord canadien et des ressources nationales, qui comprend 22 membres;
- q) le Comité des privilèges et élections, qui comprend 22 membres;
- r) le Comité des comptes publics, qui comprend 24 membres;
- s) le Comité du Règlement de la Chambre, qui comprend 22 membres;
- t) le Comité des transports et des communications, qui comprend 22 membres; et
- u) le Comité des affaires des anciens combattants, qui comprend 22 membres.

(2) Le Comité spécial doit également dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents suivants:

le Comité des impressions chargés de représenter cette Chambre au comité mixte des deux Chambres lorsqu'il s'agit des impressions du Parlement, qui comprend 23 membres;

le Comité de la bibliothèque du Parlement chargé de représenter cette Chambre—dans la mesure où ses intérêts sont en cause—au comité mixte des deux Chambres, qui comprend 21 membres.

Toutefois, il doit être nommé pour faire partie des comités mixtes un nombre suffisant de députés pour maintenir, au sein de ces comités, le rapport numérique qui existe entre députés et sénateurs.

(3) La majorité des membres d'un comité permanent constitue un quorum, sauf ordre contraire de la Chambre.

Toutefois, dans le cas d'un comité mixte, le nombre des membres requis pour constituer un quorum doit être fixé par la Chambre des communes en consultation avec le Sénat.

(4) Les comités permanents doivent être individuellement autorisés à faire étude et enquête sur toutes les questions et les choses que peut leur confier la Chambre, à faire rapport à l'occasion de leurs observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers ainsi qu'à faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et l'article 66 du Règlement ne s'applique pas à cet égard.

(5) Tout député qui n'est pas membre d'un comité permanent peut, sauf si la Chambre ou le comité permanent en ordonne autrement,

prendre part aux délibérations du comité permanent, mais il ne peut ni y voter ni y proposer une motion ou un amendement, ni être compris dans le nombre requis aux fins du quorum.

11. Que l'article 99 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 99 du Règlement

99. Nul bill constituant en corporation une compagnie de chemin de fer ou de canal, nul bill autorisant la construction d'embranchements ou de prolongements de lignes de chemin de fer ou de canaux existants, nul bill modifiant le tracé du chemin de fer ou du canal d'une compagnie déjà constituée en corporation ne doit être pris en considération par le Comité des transports et des communications, tant qu'il n'aura pas été produit devant ledit Comité, au moins une semaine avant la prise en considération du bill, une carte ou un plan à l'échelle d'au moins un demi-pouce au mille, indiquant l'emplacement sur lequel il est proposé de construire les ouvrages projetés de même que les ouvrages analogues qui y ont déjà été construits ou autorisés, ou qui intéressent la région ou la partie de région devant être desservie par l'entreprise projetée. Cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou autre personne qui en est l'auteur.

12. Que l'article 105 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 105 du Règlement

105. Lorsqu'un bill privé a été lu une deuxième fois, il est renvoyé à l'un des comités permanents ainsi qu'il suit: s'il a trait aux banques, à l'assurance, au commerce et aux compagnies de fiducie et de prêts, il est renvoyé au Comité des finances, du commerce et des questions économiques; s'il a trait aux chemins de fer, aux canaux, aux réseaux télégraphiques, ou aux ponts de canal ou de chemin de fer, il est renvoyé au Comité des transports et des communications; s'il n'entre pas dans ces deux catégories, il est renvoyé au Comité des bills privés en général; toutes les pétitions favorables ou défavorables à un bill sont réputées renvoyées au comité en cause.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 189—*M. Basford*

Quel a été, pour chaque année depuis 1950, le montant global versé aux résidents de la province de la Colombie-Britannique aux termes de a) la loi sur les pensions de vieillesse, b) la loi sur l'assistance-vieillesse, c) la loi sur les pensions aux anciens combattants, d) la loi sur les allocations aux anciens combattants, e) la loi sur les allocations familiales, f) la loi sur les aveugles, g) la loi sur les invalides?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Sur motion de M. Brewin, appuyé par M. Knowles, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée au cours de la dernière

année entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux et autres ministres provinciaux concernant les méthodes de modification de la constitution du Canada.—(*Avis de motion portant production de documents n° 13*)

Les avis de motions portant production de documents n°s 15 et 22 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre l'Association pour les pensions du National-Canadien et le premier ministre depuis le 1^{er} mai 1963 au sujet de l'accroissement de la pension des employés du National-Canadien à la retraite.—(*Avis de motion portant production de documents n° 21—M. Bigg*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie des ordonnances publiées depuis le 23 décembre 1963 par le ministre du Revenu national en vertu des dispositions de l'article 38 de la Loi sur les douanes et en vue d'établir des droits.—(*Avis de motion portant production de documents n° 23—M. Moreau*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance et/ou messages échangés depuis le mois de janvier 1964 entre toute association de fonctionnaires retraités, ou tout particulier, et le premier ministre ou n'importe quel membre du cabinet au sujet d'une demande d'augmentation de la pension de retraite.—(*Avis de motion portant production de documents n° 24—M. Coates*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre la *Canadian Metalmining Association* et le gouvernement du Canada d'une part, et la *United Steelworkers of America* et le gouvernement du Canada d'autre part, au sujet des propositions faites en vue de permettre l'immigration au Canada de mineurs et d'artisans spécialisés.—(*Avis de motion portant production de documents n° 25—M. Orlikow*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. Laing: Que le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Brewin, appuyé par M. Knowles: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos pour le ministre de la Justice de tenir une conférence avec les procureurs généraux des diverses provinces en vue d'étudier un projet qui

serait géré et financé conjointement par le gouvernement du Canada et les gouvernements des diverses provinces dans l'intention de prévoir des services d'avocat dans toutes les causes criminelles où l'emprisonnement est une perspective possible.—(*Avis de motion n° 3*)

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

N° 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 13 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Trois pétitions introductives de bills privés sont présentées, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-99, Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada;

M^{me} Konantz, appuyée par M. Ryan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation en vue d'augmenter—

a) de deux milliards cinq cents millions de dollars à trois milliards deux cent cinquante millions de dollars le montant que le ministre des Finances peut avancer à la Société centrale d'hypothèques et de logement aux fins d'accorder directement des prêts aux emprunteurs pour aider à la construction de maisons et de projets d'habitations;

b) de cent millions de dollars à trois cents millions de dollars le montant que le ministre des Finances peut avancer ou payer à la Société pour accorder des prêts et des subventions relatives aux plans de renouvellement urbain et pour satisfaire aux obligations encourues aux termes d'accords de réaménagement urbain;

c) de cinquante millions de dollars à cent cinquante millions de dollars le montant du compte spécial établi au Fonds du revenu consolidé sur lequel on peut payer des avances pour les projets d'habitations publics réalisés conjointement par la Société et une province ou tout organisme de celle-ci;

d) de cent cinquante millions de dollars à deux cents millions de dollars le montant maximum que le ministre peut avancer à la Société aux fins d'accorder des prêts pour des projets d'habitations universitaires; et

e) de six milliards de dollars à huit milliards cinq cents millions de dollars le montant maximum de tous les prêts à l'égard desquels des polices d'assurance peuvent être délivrées en vertu de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Nicholson, appuyé par M. Gordon, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-104, Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-101, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada;

M. Gordon, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Que le paragraphe 11 de l'ordre n° 15 inscrit au nom du gouvernement, qui figure dans l'édition anglaise du *Feuilleton*, soit modifié par l'insertion après l'expression «showing», à la huitième ligne, des mots suivants: «the location upon which it is intended to construct the proposed work, and showing».

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1965, demandant copie de toute communication, télégramme, lettre échangés entre le ministre des Postes ou son adjoint, ou toute autre personne agissant en son nom ou le chef de département et M. Jean-Luc Pepin, député de Drummond-Arthabaska, en ce qui a trait à la livraison postale à domicile par facteur, à Arthabaska.—(*Avis de motion portant production de documents n° 19*)

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 22

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 14 MAI 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Communiqué final publié à l'issue de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Londres les 11 et 12 mai 1965. (Textes français et anglais)

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Que ledit communiqué soit publié en appendice au Hansard de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. MacNaught: Que le Bill C-101, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la banque et du commerce ou à l'éventuel comité des finances, du commerce et des questions économiques, selon le cas.

Le Bill C-104, Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. Laing: Que le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Howard, appuyé par M. Mather, propose: Que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres n^{os} 1 et 2 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-4, Loi tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux;

M. Howard, appuyé par M. Barnett, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1965, demandant copie de toute correspondance, télégramme, lettre échangés entre le ministre des Postes et le député de Lévis, M. Raynald Guay, concernant la livraison postale à domicile par facteur, à Charny, comté de Lévis.—(Avis de motion portant production de documents n^o 18)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1965, demandant copie de toutes les communications reçues par le premier ministre, depuis le 8 avril 1963, relativement aux pensions des fonctionnaires fédéraux déjà à la retraite et de la production des réponses du premier ministre auxdites communications.—(Avis de motion portant production de documents n^o 233)

Septième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants dont les noms suivent, présentées le 13 mai, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

The Canadian Institute of Mining and Metallurgy, de la cité de Montréal (Québec), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et demandant que son siège social soit situé à Montréal ou à tout autre endroit au Canada selon que l'Institut consacrera par règlement ses décisions prises de temps à autre à ce sujet.—M. Moreau.

Donald Mercer Cormie, Ralph Perrin Forster, Dennis Robert Stewart et trois autres personnes, toutes de la cité d'Edmonton (Alberta), aux fins d'une loi constituant en société *Principal Life Insurance Company of Canada* et/ou «Compagnie d'Assurance-Vie «Principal» du Canada», et à d'autres fins.—*M. Lambert.*

The Trustee Board of the Presbyterian Church in Canada, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et autorisant *The Trustee Board* à fixer le nombre de ses membres à pas moins de sept et à pas plus de quinze, et à d'autres fins.—*M. Cameron (High Park).*

A six heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 17 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Patterson, appuyé par M. Olson, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-105, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Affiliation politique du candidat sur le bulletin de vote), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

**N° 96—M. Mandziuk*

1. Combien de personnes la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a-t-elle engagées ou nommées jusqu'à présent?

2. Combien de ces personnes a) effectuent des recherches, b) rédigent des mémoires, etc?

3. Quel est le nom de chaque personne qui s'occupe a) des recherches, b) de la rédaction des mémoires, etc., et quels sont le salaire, la rétribution ou le cachet versés ou à verser à chacune de ces personnes?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 97—M. Coates

A quel total s'élève le montant dépensé jusqu'à ce jour, ou qui est dû et qui n'est pas encore acquitté, à l'égard a) des honoraires, des traitements, des salaires et des allocations, b) des dépenses faites pour (i) chacun des commissaires de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ii) d'autres personnes nommées ou retenues à quelque titre depuis la promulgation du Décret du conseil établissant ladite Commission?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 139—M. Rondeau

1. Quelles ont été les diverses subventions accordées à l'industrie laitière dans les comtés de Shefford, Rouville et Bagot, au cours des dix dernières années, soit depuis 1954 à 1964 inclusivement, a) pour l'entreposage du beurre, b) pour le transport du beurre, c) pour les exportations du beurre, d) pour le beurre détruit, e) pour toute autre fin se rattachant à la fabrication, à la vente, à l'entreposage ou à la consommation de tous produits laitiers?

2. A qui ces sommes ont-elles été payées et quels sont les montants dans chaque cas?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-104, Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. Laing: Que le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion de M. Howard, appuyé par M. Mather: Que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après plus ample discussion, ladite proposition de motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Balcer,	Douglas,	Howe	Orlikow,
Barnett,	Fisher,	(Hamilton-Sud),	Paul,
Brewin,	Herridge,	Knowles,	Webster,
Cameron (Nanaïmo-Howard, Cowichan-Les îles),		Mather,	Winch—15.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack,	Churchill,	Girouard,	Loney,
Badanai,	Côté (Longueuil),	Greene,	Macdonald,
Baldwin,	Crouse,	Grégoire,	MacEwan,
Basford,	Danforth,	Groos,	MacInnis,
Batten,	Diefenbaker,	Gundlock,	MacLean (Queens),
Benidickson,	Dinsdale,	Habel,	Macquarrie,
Benson,	Dionne,	Haidasz,	MacRae,
Blouin,	Doucett,	Hamilton,	McIlraith,
Boulanger,	Drury,	Harkness,	McMillan,
Byrne,	Dubé,	Hellyer,	McWilliam,
Cadieux,	Éthier,	Kelly,	Madill,
Caouette,	Eudes,	Kennedy,	Marcoux,
Cardiff,	Fairweather,	Konantz (M ^{me}),	Martin (Essex-Est),
Cardin,	Fane,	LaMarsh (M ^{lle}),	Martineau,
Caron,	Flemming,	Laverdière,	Matheson,
Carter,	Forbes,	Leboe,	Matte,
Cashin,	Foy,	Legault,	Millar,
Chatterton,	Gauthier,	Lloyd,	Mitchell,
Chrétien,	Gendron,	Loiselle,	Monteith,

Moore,	Olson,	Rideout (M ^{me}),	Stewart,
Muir (Lisgar),	Patterson,	Rock,	Tardif,
Mullally,	Pepin,	Rondeau,	Temple,
Munro,	Pilon,	Roxburgh,	Tremblay,
Nicholson,	Prud'homme,	Sharp,	Vincent,
Nielsen,	Rapp,	Simpson,	Wadds (M ^{me}),
Noble,	Rhéaume,	Southam,	Walker,
Nugent,	Ricard,	Starr,	Webb,
O'Keefe,	Richard,	Stenson,	Willoughby—112.

La motion principale, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Avec l'assentiment unanime, M. McIlraith, appuyé par M. Nicholson, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de modifier le Bill C-98, dont la Chambre est présentement saisie, en vue de permettre que les personnes nommées au Sénat avant l'entrée en vigueur dudit bill versent des contributions aux termes de la Partie III dudit bill, égales à six pour cent de leur indemnité de session; d'accorder des rentes aux personnes qui ont atteint soixante-quinze ans si elles se démettent de leur siège au Sénat dans l'année qui suit leur soixante-quinzième anniversaire ou l'année qui suit l'entrée en vigueur dudit bill si elles ont déjà atteint cet âge; et de donner un droit d'option aux personnes qui n'ont pas atteint soixante-quinze ans leur permettant d'être considérées, quant à la retraite et à la pension, comme si elles avaient été nommées au Sénat immédiatement après l'entrée en vigueur dudit bill.

Sur ce, M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, mis au courant de l'objet dudit projet de résolution, le recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier ledit projet de résolution.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier le Bill C-98, dont la Chambre est présentement saisie, en vue de permettre que les personnes nommées au Sénat avant l'entrée en vigueur dudit bill versent des contributions aux termes de la Partie III dudit bill, égales à six pour cent de leur indemnité de session; d'accorder des rentes aux personnes qui ont atteint soixante-quinze ans si elles se démettent de leur siège au Sénat dans l'année qui suit leur soixante-quinzième anniversaire ou l'année qui suit l'entrée en vigueur dudit bill si elles ont déjà atteint cet âge; et de donner un droit d'option aux personnes qui n'ont pas atteint soixante-quinze ans leur permettant d'être considérées, quant à la retraite et à la pension, comme si elles avaient été nommées au Sénat immédiatement après l'entrée en vigueur dudit bill.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat.

Le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat, est étudié de nouveau en comité plénier (*avec la résolution y relative adoptée aujourd'hui*); rapporté avec des amendements, étudié dans sa forme modifiée, et la troisième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. McIlraith, au nom de M. Favreau, appuyé par M. MacNaught, propose, —Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier la situation des pénitenciers placés sous la juridiction du gouvernement du Canada ainsi que les projets du gouvernement à l'égard de ces institutions, et soit autorisé à faire de temps à autre rapport de ses observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, à se déplacer d'un endroit à l'autre, à siéger pendant les séances de la Chambre, et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner la publication, et que l'article 66 du Règlement soit suspendu en l'espèce;

Que 15 membres de la Chambre des communes, à désigner à une date ultérieure, agissent pour le compte de la Chambre à titre de membres dudit Comité; et

Qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre à cette fin et de choisir, s'il juge opportun de le faire, certains membres pour faire partie du comité mixte en question.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

L'article n° 4 inscrit à la présente rubrique est appelé pour la deuxième fois et, du consentement unanime, est réservé et retient l'ordre qui lui est assigné au *Feuilleton*.

L'article n° 6 est appelé pour la première fois et, à la demande du gouvernement, est réservé.

M. Marcoux, appuyé par M. Patterson, propose, —Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'exiger que la Société Radio-Canada donne des périodes gratuites, à la radio et à la télévision, de durée égale pour chacun des partis politiques officiels du pays, indépendamment du nombre de leurs députés.—(Avis de motion n° 7)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. McIlraith, au nom de M. Favreau, appuyé par M. MacNaught,—Qu'un comité mixte du Sénat et de la

Chambre des communes soit nommé pour étudier la situation des pénitenciers placés sous la juridiction du gouvernement du Canada ainsi que les projets du gouvernement à l'égard de ces institutions, et soit autorisé à faire de temps à autre rapport de ses observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, à se déplacer d'un endroit à l'autre, à siéger pendant les séances de la Chambre, et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner la publication, et que l'article 66 du Règlement soit suspendu en l'espèce;

Que 15 membres de la Chambre des communes, à désigner à une date ultérieure, agissent pour le compte de la Chambre à titre de membres dudit Comité; et

Qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre à cette fin et de choisir, s'il juge opportun de le faire, certains membres pour faire partie du comité mixte en question.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission du service civil au Parlement sur les emplois exclus de l'application de la Loi sur le service civil et sur les nominations effectuées aux termes de l'article 25 de la loi, du 1^{er} février 1964 au 28 février 1965, conformément à l'article 76(2) de ladite loi, chapitre 57, Statuts du Canada, 1960-1961. (Versions française et anglaise)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-830, en date du 6 mai 1965, autorisant en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de l'expédition de 200 mille tonnes métriques de blé à la République populaire de Pologne, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C. 1952, modifiée en 1960-1961.

Par M. Sharp,—Arrêté en conseil C.P. 1965-829, en date du 6 mai 1965, autorisant en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de la vente additionnelle de trois mille tonnes métriques de blé à la République populaire de Bulgarie, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961.

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Quatrième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

The Canadian Institute of Mining and Metallurgy, de la cité de Montréal (Québec), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et demandant que son siège social soit situé à Montréal ou à tout autre endroit au Canada selon que l'Institut consacrerait par règlement ses décisions prises de temps à autre à ce sujet.

Donald Mercer Cormie, Ralph Perrin Forster, Dennis Robert Stewart et trois autres personnes, toutes de la cité d'Edmonton (Alberta), aux fins d'une loi instituant en société *Principal Life Insurance Company of Canada* et/ou «Compagnie d'Assurance-Vie «Principal» du Canada», et à d'autres fins.

The Trustee Board of The Presbyterian Church in Canada, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et autorisant *The Trustee Board* à fixer le nombre de ses membres à pas moins de sept et à pas plus de quinze, et à d'autres fins.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 18 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition de «La Société Marquette, Inc.», Montréal (P.Q.), en date du 18 mai 1965, est déposée sur le bureau, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, et M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (A) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1966 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Le suppléant du Gouverneur général
ROBERT TASCHEREAU.

Sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Sharp, lesdits message et budget supplémentaire (A) sont déferés au comité des subsides.

M. Thompson, appuyé par M. Olson, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-106, Loi prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (route de l'Alaska), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie de lettres, en date des 3 et 12 mai 1965, échangées entre le ministre des Transports et le président de la Compagnie du Pacifique-Canadien au sujet du service-voyageurs. (Version française et anglaise)

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat;

M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. MacNaught, propose,— Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Diefenbaker, appuyé par M. Starr, propose l'amendement suivant: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre avec instruction que le comité soit autorisé à le modifier en y ajoutant une disposition portant que:

La présente loi entrera en vigueur le jour fixé pour le retour des brefs d'élection à la première élection générale des députés à la Chambre des communes du Canada, tenue après la date de sanction de la présente loi.

Après discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Flemming,	MacEwan,	Pugh,
Alkenbrack,	Forbes,	MacInnis,	Rapp,
Baldwin,	Girouard,	MacLean (Queens),	Rhéaume,
Barnett,	Grafftey,	Macquarrie,	Ricard,
Bell,	Gundlock,	MacRae,	Saltsman,
Bigg,	Hales,	Madill,	Simpson,
Cameron (Nanaïmo- Cowichan-Les Îles),	Hamilton, Harkness,	Martin (Timmins),	Smith,
Cardiff,	Herridge,	Martineau,	Southam,
Chatterton,	Horner	Mather,	Starr,
Churchill,	(Jasper-Edson),	Monteith,	Stefanson,
Crouse,	Howard,	Moore,	Stenson,
Danforth,	Howe (Wellington- Huron),	Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria),	Thomas,
Diefenbaker,	Irvine,	Muir (Lisgar),	Valade,
Dinsdale,	Jorgenson,	Nesbitt,	Vincent,
Doucett,	Kennedy,	Noble,	Wadds (M ^{me}),
Douglas,	Kindt,	Nugent,	Webb,
Fairweather,	Knowles,	Orlikow,	Webster,
Fane,	Loney,	Pigeon,	Willoughby,
Fisher,		Prittie,	Winch—75.

CONTRE

Messieurs

Addison,	Basford,	Blouin,	Caouette,
Armstrong,	Batten,	Boulanger,	Cardin,
Asselin (Notre- Dame-de-Grâce),	Beaulé,	Boutin,	Caron,
Asselin (Richmond- Wolfe),	Béchar,	Brown,	Carter,
Badanai,	Beer,	Byrne,	Cashin,
Balcer,	Bélanger,	Cadieux,	Chapdelaine,
	Benidickson,	Cameron	Chrétien,
	Berger,	(High Park),	Côté (Chicoutimi),

Côté (Longueuil),	Habel,	Loiselle,	Pilon,
Cowan,	Hahn,	Macdonald,	Prud'homme,
Crossman,	Haidasz,	MacEachen,	Rideout (M ^{me}),
Cyr,	Hellyer,	MacNaught,	Rinfret,
Deachman,	Honey,	McIlraith,	Robichaud,
Deschatelets,	Jewett (M ^{11e}),	McLean (Charlotte),	Rochon,
Dionne,	Kelly,	McMillan,	Rock,
Drouin,	Klein,	McNulty,	Rondeau,
Drury,	Konantz (M ^{me}),	McWilliam,	Roxburgh,
Dubé,	Lachance,	Marcoux,	Ryan,
Énard,	LaMarsh (M ^{11e}),	Matheson,	Sauvé,
Éthier,	Lamoureux,	Matte,	Sharp,
Eudes,	Laniel,	Mitchell,	Stewart,
Favreau,	Latulippe,	Moreau,	Tardif,
Forest,	Laverdière,	Mullally,	Temple,
Foy,	Leblanc,	Munro,	Thompson,
Frenette,	Leboe,	Nicholson,	Tremblay,
Gauthier,	Leduc,	Nixon,	Wahn,
Gelber,	Legault,	O'Keefe,	Walker,
Gordon,	Lessard	Olson,	Watson
Granger,	(Lac-Saint-Jean),	Patterson,	(Châteauguay-
Greene,	Lessard (Saint-	Pearson,	Huntingdon-
Grégoire,	Henri),	Pickersgill,	Laprairie)—117.
Guay,			

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills privés)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Basford, appuyé par M. Whelan: Que le Bill C-95, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Bélanger, appuyé par M. Latulippe propose,—Que le Bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. McIlraith, au nom de M. Pearson, appuyé par M. MacNaught: Que ledit Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-102, Loi concernant les banques et les opérations bancaires;

M. Gordon, appuyé par M. Favreau, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire des Ordonnances, chapitre 1 à 10, édictées par le Commissaire en conseil du Territoire du Yukon et sanctionnées les 26 mars, 8 et 12 avril 1965, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-1953, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-853, en date du 6 mai 1965, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais)

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 19 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-96, Loi modificatrice de la Loi modifiant la Loi sur la **taxe** d'accise.

Bill C-97, Loi modifiant certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 21—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)

Depuis le 1^{er} janvier 1964, quelles marchandises ont été vendues de la base navale de Point-Edward (liste détaillée), à qui et pour quel montant?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 41—*M. Matheson*

Pour les années 1946 à 1964 inclusivement, quel fut a) le nombre d'exécutions, s'il y en eût, b) le nombre de condamnations pour meurtre, c) le pourcentage de a) par rapport à b), d) la mortalité par homicide par million d'habitants?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 71—*M. Deachman*

1. Depuis 1950, quelle a été chaque année le total des contrats accordés aux chantiers maritimes de Colombie-Britannique par le gouvernement fédéral pour la construction de navires de tout genre?

2. Depuis l'origine du programme de subventions à la construction de navires, quelle a été chaque année a) la valeur total des contrats accordés aux chantiers maritimes de la Colombie-Britannique auxquels la subvention était applicable, b) la somme totale versée par le gouvernement à titre de subvention à l'égard de la construction indiquée au paragraphe 1?

3. Quelle est la valeur actuelle des contrats en voie d'exécution dans les chantiers de Colombie-Britannique, mais qui ont déjà été approuvés et quel est le montant estimatif de la subvention prévue à cet égard?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 244—*M. Martineau*

1. Combien de commissions royales d'enquête le gouvernement a-t-il instituées depuis le 22 avril 1963?

2. Quelles sont les appellations de chacune des commissions ainsi constituées depuis cette date?

3. Quel est l'objet de chacune de ces commissions?

4. Qui est, dans chaque cas, le président de ces commissions royales d'enquête?

5. De combien de membres se compose chacune de ces commissions?

6. Sur quoi se fonde, dans chaque cas, leur rémunération?

7. Combien de secrétaires, d'adjoints ou d'employés de bureau chacune de ces commissions compte-t-elle?

8. Quel est le prix de revient, jusqu'à ce jour, de chaque commission?

9. Combien de ces commissions ont-elles présenté un rapport à ce jour, au gouvernement ou au Parlement? Les rapports en question ont-ils, dans chaque cas, un caractère provisoire ou définitif?

10. Combien d'autres commission royales d'enquête le gouvernement a-t-il déclaré vouloir constituer?

11. Combien de commissions royales d'enquête le gouvernement a-t-il l'intention d'instituer en plus?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 290—*M. Watson (Assiniboïa)*

1. Combien d'offres ont été soumises à la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour la partie I (comprenant 400 acres) de l'ancien aéroport de Buttress, situé au sud de Moose Jaw, Saskatchewan?

2. Quel était le nom et l'adresse de chaque soumissionnaire et le montant de leur offre?

3. Quel a été le soumissionnaire choisi?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 291—*M. Watson (Assiniboïa)*

1. Combien d'offres ont été soumises à la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour la partie II (comprenant 205 acres) de l'ancien aéroport de Buttress, situé au sud de Moose Jaw, Saskatchewan?

2. Quel est le nom et l'adresse de chaque soumissionnaire et le montant de leur offre?

3. Quel a été le soumissionnaire choisi?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents n^{os} 15 et 26 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Rondeau, appuyé par M. Langlois, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes lettres, correspondance, instructions écrites concernant la politique monétaire du pays entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada depuis le 1^{er} janvier 1960.—(*Avis de motion portant production de documents n^o 27*)

La question est mise en délibération;

L'honorable ministre des Finances (M. Gordon) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée en 1965 entre le premier ministre et/ou le ministre des Transports et le président du C.P.R., M. R. A. Emerson, et le président du C.N., M. Donald Gordon, concernant la subvention du gouvernement fédéral dont ont besoin les deux réseaux ferroviaires pour faire face à l'accroissement du coût de la main-d'œuvre et l'incapacité des chemins de fer de hausser leur tarif-marchandises.—(*Avis de motion portant production de documents n^o 28—M. Orlikow*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les communications et les lettres et de tous les télégrammes, etc., entre le ministre de la Justice et les organismes de correction, tels que la Canadian Corrections Association, la John Howard Society, l'Elizabeth Fry Society, etc., au cours des années 1964 et 1965, relativement à la décision du ministère de la Justice de construire des institutions à sécurité particulière.—(*Avis de motion portant production de documents n^o 30—M. Orlikow*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 23 mai 1964 entre le gouvernement de la Saskatchewan et l'un ou l'autre des ministres du gouvernement au sujet de l'Accord relatif à la formation professionnelle et technique, intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, qui doit expirer le 31 mars 1966.—(*Avis de motion portant production de documents n^o 31—M. Douglas*)

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—1. Déclaration faite par le premier ministre d'Ontario à l'Assemblée législative d'Ontario, le 19 mai 1965, au sujet du transport dans le Toronto métropolitain.

2. Déclaration faite le 19 mai 1965 à l'Assemblée législative d'Ontario par le ministre de la Voirie et président de la Commission d'étude du transport du Toronto métropolitain et de la région.

3. Déclaration du président des Chemins de fer Nationaux du Canada, en date du 19 mai 1965, au sujet du service de chemins de fer à l'intention des banlieusards du district de Toronto. (Texte anglais)

M. Pickersgill dépose à la Chambre,—Ordonnance n° 4222 de la Commission des transports aériens, en date du 6 mai 1965, au sujet du tarif de nolissement n° 5 de la société Autair Helicopter Services Ltd. (Texte anglais)

M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution

d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Il s'élève un débat et, avec l'assentiment unanime, ledit débat est ajourné.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Hales, appuyé par M. Bigg, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès afin de permettre dans les cas utiles le paiement de l'impôt par versements échelonnés de manière à réduire le nombre des liquidations de biens de succession par «vente forcée», à la suite desquelles, dans bien des cas, des entreprises appartenant à des Canadiens et dirigées par des Canadiens sont passées aux mains d'étrangers.—*(Avis de motion n° 4)*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 12 mai 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Huitième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition de «La Société Marquette, Inc.», de la ville de Montréal (Québec), expo-

sant que le Gouvernement du Canada peut et devrait garantir à tous les citoyens canadiens de moins de seize ans la somme de \$30 par mois dès le mois de juillet 1965, et à d'autres fins, et il constate que la pétition est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement.—*M. Latulippe.*

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 20 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-4, Loi concernant «The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company».—*M. Nixon*.

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant

le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Les articles n^{os} 5 et 6 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

M. Hales, appuyé par M. Aiken, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres et de tous les autres documents qui, depuis le 1^{er} janvier 1964, ont été échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis relativement à l'Accord prévoyant le libre-échange dans le secteur de l'industrie automobile.—(*Avis de motion portant production de documents n° 1*)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution

d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Le débat se poursuit;

M. Knowles, appuyé par M. Barnett, propose l'amendement suivant: Que la résolution soit modifiée en en retranchant, du paragraphe 1^{er}, la phrase suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.», et en la remplaçant par la suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les crédits provisoires et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.»

Il s'élève un débat;

M. Olson, appuyé par M. Frenette, propose le sous-amendement suivant: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de l'expression «l'année courante» à la fin de l'amendement proposé:

«les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles.»

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

(Délibération sur la motion d'ajournement)

Du consentement unanime, à neuf heures cinquante-six minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1965 demandant copie des ordonnances publiées depuis le 23 décembre 1963 par le ministre du Revenu national en vertu des dispositions de l'article 38 de la Loi sur les douanes et en vue d'établir des droits.—(*Avis de motion portant production de documents n° 23*)

Par M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine,—Mémoire préparé par le ministère des Affaires extérieures contenant des remarques sur la plaquette intitulée *Facts about the War in Vietnam*. (Texte anglais)

A dix heures seize minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 21 MAI 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion du très honorable premier ministre, appuyé par le très honorable chef de l'Opposition, il est résolu,—Que M. l'Orateur transmette à Sa Majesté la reine les félicitations loyales et affectueuses de cette Chambre, à l'occasion de la célébration officielle de l'anniversaire de Sa naissance.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux

membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Knowles, appuyé par M. Barnett: Que la résolution soit modifiée en en retranchant, du paragraphe 1^{er}, la phrase suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.», et en la remplaçant par la suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les crédits provisoires et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Olson, appuyé par M. Frenette: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de l'expression «l'année courante» à la fin de l'amendement proposé:

«les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel (Manipulations frauduleuses en matière de fiducie).

M. Fisher, appuyé par M. Knowles, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Benidickson, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport concernant l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre 95, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1965, demandant copie de tous les noms de ceux qui ont obtenu une série de monnaie 1965, entre le 1^{er} et le 10 janvier 1965, à l'Hôtel de la Monnaie, Ottawa.—(Avis de motion portant production de documents n^o 14)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Index codifié et Tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, visant la période du 1^{er} janvier 1955 au 31 mars 1965. (Versions française et anglaise)

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à mardi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(4) du Règlement.

N° 28

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 25 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-6, Loi concernant la Muttart Mortgage Corporation.—*M. Wahn.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles

pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Knowles, appuyé par M. Barnett: Que la résolution soit modifiée en retranchant, du paragraphe 1^{er}, la phrase suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.», et en la remplaçant par la suivante: «Pour l'application de cet ordre,

l'examen des crédits doit comprendre les crédits provisoires et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Olson, appuyé par M. Frenette: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de l'expression «l'année courante» à la fin de l'amendement proposé:

«les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills privés)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M^{me} Konantz, appuyée par M. Ryan: Que le Bill C-99, Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Laprise, appuyé par M. Perron, propose,—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé

de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Knowles, appuyé par M. Barnett: Que la résolution soit modifiée en retranchant, du paragraphe 1^{er}, la phrase suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions: «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.», et en la remplaçant par la suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les crédits provisoires et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Olson, appuyé par M. Frenette: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de l'expression «l'année courante» à la fin de l'amendement proposé:

«les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Rapport concernant l'application de la Loi des rentes sur l'État pour l'année close le 31 mars 1965, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre 132, S.R.C., 1952. (Version anglaise)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport supplémentaire (en français et en anglais) de la Commission canadienne du blé sur les comptes de mise en commun du blé, de l'avoine et de l'orge, 1963-1964, certifié par les vérificateurs, conformément à l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44, S.R.C., 1952.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 26 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 246—*M. Saltsman*

1. Y a-t-il des règlements qui régissent l'exportation outre-mer de chevaux vivants destinés à la consommation comme viande et, dans le cas de l'affirmative, a) sous quelle forme a-t-on publié ces règlements, b) à quel service du gouvernement incombe la responsabilité d'administrer une telle entreprise?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes ou des protestations au sujet de mauvais traitements donnés aux chevaux dans ce commerce d'exportation et, dans le cas de l'affirmative, combien y en a-t-il eu et de quelle nature sont-elles?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie du communiqué relatif aux conditions d'exploitation de l'aéroport international d'Halifax.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre une liste, par province, des noms de toutes les personnes condamnées à la détention préventive en vertu de l'article 660 du Code criminel au cours des dix dernières années, indiquant où, quand et par qui elles ont été condamnées; si elles étaient représentées par un avocat et le nom de ce dernier, le cas échéant; quels étaient les antécédents de toutes les personnes

ainsi condamnées; quand la sentence a été imposée à la suite de leur condamnation comme repris de justice; par qui ces personnes ont été ainsi condamnées et où elles purgent leur peine.—(*Avis de motion portant production de documents n° 15—M. Orlikow*)

L'avis de motion portant production de documents n° 32 est réservé à la demande du gouvernement.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-5, Loi concernant la Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.—*M. Wahn.*

Bill S-7, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company.—*M. Wahn.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois, et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Knowles, appuyé par M. Barnett: Que la résolution soit modifiée en en retranchant, du paragraphe 1^{er}, la phrase suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.», et en la remplaçant par la suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les crédits provisoires et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Olson, appuyé par M. Frenette: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de l'expression «l'année courante» à la fin de l'amendement proposé:

«les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

L'article n° 6 inscrit à la présente rubrique est appelé pour la deuxième fois et, du consentement unanime, est réservé et retient l'ordre qui lui est assigné au *Feuilleton*.

M. Hahn, appuyé par M. Mullally, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'aider l'industrie à financer les installations permanentes requises pour réduire au minimum la pollution des eaux et de l'air causée par les résidus industriels; l'aide financière consisterait à accorder des taux spéciaux d'amortissement à l'égard de l'outillage et des installations destinés aux fins susmentionnées.—(Avis de motion n° 8)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Hays, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de la Société du crédit agricole pour l'année expirant le 31 mars 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-689, en date du 14 avril 1965, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1965, demandant copie de toute la correspondance échangée entre l'Association pour les pensions du National-Canadien et le premier ministre depuis le 1^{er} mai 1963 au sujet de l'accroissement de la pension des employés du National-Canadien à la retraite.—(Avis de motion portant production de documents n° 21)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-104, Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

M. Peters, appuyé par M. Prittie, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-107, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964) (Durée du mandat de la Chambre des communes), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Pearson, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure en vue d'établir un Conseil des Sciences au Canada, et d'en définir les attributions; de prévoir la nomination du président et des autres membres du Conseil et le paiement de la rémunération du président, des frais de déplacement et de subsistance des membres et des membres associés du Conseil ainsi que de la rémunération des membres exécutant des fonctions supplémentaires à leurs devoirs ordinaires; de décréter en outre que le paiement de toutes les dépenses entraînées par ladite mesure sera prélevé sur les crédits votés par le Parlement à cette fin.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Drury, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur le Conseil de recherches en vue de changer la désignation officielle du Conseil national de recherches, de décréter que les membres du Conseil, sauf le président ou un vice-président, peuvent, au cours d'une période quelconque où ils exécutent pour le compte du Conseil des fonctions supplémentaires à leurs devoirs ordinaires, recevoir en retour la rémunération que le Conseil peut autoriser; de permettre la nomination de personnes qui assumeront des charges d'un caractère provisoire dont la durée ne doit pas excéder six mois; d'autoriser le Conseil à mettre en service et alimenter une bibliothèque scientifique nationale; et de prévoir en outre certains changements qui découlent des modifications susdites et ont trait à l'application de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de

temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Knowles, appuyé par M. Barnett: Que la résolution soit modifiée en en retranchant, du paragraphe 1^{er}, la phrase suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.», et en la remplaçant par la suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les crédits provisoires et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Olson, appuyé par M. Frenette: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de l'expression «l'année courante» à la fin de l'amendement proposé:

«les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills privés)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Basford, appuyé par M. Whelan: Que le Bill C-95, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Bélanger, appuyé par M. Latulippe: Que ledit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante. Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, y compris tous moyens de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour des séances qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Knowles, appuyé par M. Barnett: Que la résolution soit modifiée en en retranchant, du paragraphe 1^{er}, la phrase suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les délibérations relatives aux motions: «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, pour l'année financière; les crédits provisoires; et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.», et en la remplaçant par la suivante: «Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les crédits provisoires et les prévisions budgétaires principales pour l'année financière à venir ou l'année financière courante.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Olson, appuyé par M. Frenette: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite de l'expression «l'année courante» à la fin de l'amendement proposé:

«les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles.»

Après plus ample débat, lesdites propositions de sous-amendement et d'amendement sont retirées, avec l'assentiment unanime de la Chambre.

Sur ce, M. MacEachen, appuyé par M. MacNaught, propose: Que les amendements suivants soient apportés à la motion proposée par le premier ministre:

1. Que le paragraphe portant le n° 1 soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris

par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que l'article 15A du Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Après discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée.

Le débat se poursuit sur la motion principale ainsi modifiée;

M. Coates, appuyé par M. Aiken, propose l'amendement suivant: Que la résolution soit modifiée par l'adjonction, immédiatement après les mots «comités permanents» au troisième paragraphe, de ce qui suit:

«Que cette Chambre convient que les propositions suivantes ne prendront pas effet tant qu'un Orateur permanent n'aura pas été nommé.»

L'amendement fait l'objet d'un rappel au Règlement;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: La présidence devra peut-être traiter d'abord du point de vue avancé par l'honorable représentant de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), notamment qu'il s'agit en l'occurrence d'un amendement motivé. Si l'honorable député veut bien consulter les autorités, il constatera que cet article du Règlement ne s'applique qu'aux projets de loi. S'il peut indiquer une instance où il s'applique également aux projets de résolution, la présidence étudiera peut-être sa proposition. De toute façon, un amendement motivé comporte une négation de principe. Il n'y a aucune négation de principe dans ce cas-ci; on ne fait que proposer la remise à plus tard de l'application du principe dont s'inspire le projet de résolution. De plus, un amendement motivé doit se rattacher à la proposition principale qu'il vise à modifier; il y a lieu de se demander sérieusement si cet amendement se rattache vraiment à la question. Je prie les honorables députés de se reporter à l'alinéa 1 du commentaire 203 de la quatrième édition de Beauchesne: «Est impérative la règle qui exige que toute proposition d'amendement se rattache à la question qui fait l'objet de l'amendement».

Sauf erreur, l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) a signalé à la présidence le troisième alinéa du commentaire 203: «L'amendement énonçant une proposition qui porte sur une question étrangère à la proposition comprise dans la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.»

J'estime que la motion principale traite de certaines questions restreintes, de l'attribution de périodes de temps et de méthodes à suivre en matière de subsides et que la proposition de l'honorable député de Cumberland (M. Coates) dépasse l'objet de la proposition à l'étude.

Enfin, j'estime que cet amendement a le sens d'un rejet amplifié. Je prierais l'honorable député de se reporter à la page 418 de la 17^e édition de May où le docte auteur déclare que l'Orateur, en certaines occasions, a décidé qu'un amendement qui n'était qu'un rejet amplifié ne pouvait être soumis par la présidence.

Pour ces motifs, je regrette d'avoir à décider que l'amendement proposé par l'honorable député de Cumberland est irrecevable.

Le débat se poursuit sur la motion principale ainsi modifiée;

M. Brewin, appuyé par M. Webster, propose: Que la résolution telle qu'elle a été modifiée soit de nouveau modifiée par l'insertion au paragraphe (2), immédiatement après l'alinéa (8) de l'article 15A proposé, de l'alinéa suivant:

«(9) Que, si un ordre de la Chambre prévoit l'attribution d'une période de temps aux termes des dispositions du présent article, notwithstanding les dispositions de tout autre article, aucun député, sauf le premier ministre, le leader de tout parti reconnu à la Chambre ou un ministre proposant un ordre du Gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes et aucun député ne doit parler pendant plus de quarante (40) minutes à quelque moment au cours de ce débat.»

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

(Délibération sur la motion d'ajournement)

A dix heures deux minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-787, en date du 29 avril 1965, autorisant en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de l'expédition de 210,000 tonnes métriques de blé à la République socialiste tchécoslovaque, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

A dix heures vingt-huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 28 MAI 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Knowles, appuyé par M. Barnett, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-108, Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Prélèvement révocable volontaire des cotisations), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Mather, appuyé par M. Barnett, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-109, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Arriération mentale), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable représentant de Compton-Frontenac (M. Latulippe) se lève de sa place et demande que le greffier de la Chambre donne lecture d'une pétition de La Société Marquette, Inc., qui a été présentée à la Chambre le 18 mai 1965.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Pour bien exposer la question, la présidence estime qu'il faut en faire un résumé, en guise d'avertissement. Comme on le voit à la page 121 des *Procès-verbaux* du 18 mai 1965, une pétition de La Société Marquette Incorporée, Montréal (P.Q.), datée le 18 mai 1965, a été déposée ce jour-là entre les mains du greffier de la Chambre, conformément au paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement. Le lendemain de cette présentation, le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau, de la façon prescrite par l'article 40 du Règlement, un rapport du greffier des pétitions disant que cette pétition répondait aux exigences de l'article 70. Tout cela figure aux pages 129 et 130 des *Procès-verbaux* du 19 mai 1965.

Cela fut fait conformément aux paragraphes (7) et (8) de l'article 70 où il est dit: «Si une pétition ainsi rapportée n'atteint aucunement les privilèges de la Chambre et peut être reçue d'après le Règlement ou la pratique de cette Chambre, elle est par là même réputée lue et reçue.» Toutefois, «une pétition à laquelle ledit rapport fait allusion peut être lue du bureau par le greffier de la Chambre, sur demande». Voici maintenant ce que dit le commentaire 343 de la quatrième édition de Beauchesne: «Un député a indubitablement le droit de demander qu'on fasse lecture d'une pétition, mais il s'agit en l'espèce d'un privilège qui, comme maints autres, est assujéti à l'approbation de la Chambre elle-même. S'il y a opposition, l'Orateur mettra formellement la question aux voix à la Chambre».

Il me semble que le moment propice pour demander que le greffier de la Chambre lise, du bureau, une pétition, c'est quand le rapport du greffier des pétitions est déposé. Autrement, elle est censée avoir été lue. Me serait-il permis d'ajouter que, comme on avait déposé cette pétition auprès du greffier de la Chambre vers la fin de la journée, il restait très peu de temps entre sa présentation et le dépôt du rapport du greffier des pétitions. Une étude un peu approfondie de la pétition semble révéler qu'il n'aurait peut-être pas fallu la recevoir, car en accordant ce qu'elle demande, on se trouverait à dépenser des deniers publics et d'après ses termes mêmes, elle vise à donner au gouvernement un ordre direct de faire une certaine chose qui ne peut se faire sans la dépense de deniers publics. Toutefois, je dois tenir compte du fait qu'on aurait probablement dû invoquer le Règlement à cet égard lorsque rapport a été fait de la pétition et on constatera peut-être qu'il serait bon de ne rien changer.

Quant à la lecture de la pétition par le greffier de la Chambre, au bureau, j'estime que la demande devrait être faite lorsque le greffier des pétitions présente le rapport et que la pétition est reçue, puisqu'à ce moment-là elle est considérée comme ayant été lue, sauf demande contraire. Toutefois, tenant compte du fait que les pétitions sont relativement rares dans l'usage parlementaire moderne et que le député de Compton-Frontenac qui a présenté la pétition en cause a pu se méprendre à cet égard, et aussi afin de ne pas priver un député d'un privilège pour des raisons techniques, sans créer un précédent pour l'avenir, je demande à la Chambre s'il lui plaît que la pétition soit maintenant lue par le greffier de la Chambre, au bureau.

Sur ce, le greffier de la Chambre donne lecture de ladite pétition, dont voici le texte:

A l'honorable Chambre des communes du Canada, réunie en Parlement:

La pétition des soussignés: «La Société Marquette, Inc.»: Francis Loiselle, président, Mary Pertz, secrétaire, Gédéon Gauthier, directeur, expose respectueusement:

Que le Gouvernement du Canada peut et doit garantir à tous les enfants du Canada, de moins de 16 ans, le montant de \$30 par mois, à titre de «Droit Vital Personnel».

Que le Gouvernement du Canada peut et devrait garantir ce montant de \$30 par mois par enfant de moins de 16 ans, dès le mois de juillet 1965, étant le 20^e anniversaire des premières allocations familiales, instituées par notre Gouvernement sous le Chapitre 109 de l'année 1944-1945.

Que le Gouvernement du Canada peut et doit rétablir ainsi l'équilibre économique national entre le «Droit Vital Personnel» des enfants de moins de 16 ans, et tous les autres secteurs de l'économie qui ont augmenté de 4, de 8, de 10 ou de 12 fois depuis 1944-1945, dans les 20 ans qui ont suivi la fin de la guerre et le début des allocations aux enfants de moins de 16 ans.

C'est pourquoi les soussignés prient humblement votre honorable Chambre de bien vouloir donner suite à la présente pétition.

Et votre pétitionnaire, comme il est de son devoir, ne cessera de vous prier:

«La Société Marquette, Inc.»

F. Loïselle,
président

Mary Pertz,
secrétaire

Gédéon Gauthier,
directeur

5341, Avenue du Parc,
Montréal 8, Canada.
18 mai 1965.

(*le sceau*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

CRÉDITS PROVISOIRES

Il est résolu,—Qu'une somme n'excédant pas \$380,770,370.34, c'est-à-dire l'ensemble

a) d'un douzième du total de tous les articles énoncés au budget principal pour l'année financière expirant le 31 mars 1966, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: \$365,219,237;

b) de huit nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 70 du ministère des Mines et des Relevés techniques (annexe A) dudit budget principal, savoir: \$400,000;

c) de quatre nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 5 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (annexe B) dudit budget principal, savoir: \$2,221,666.67;

d) d'un nouveau douzième du total des montants du crédit n° 15 du ministère des Finances, des crédits n° 5 et 20 du ministère des Pêcheries, du crédit n° 15 du ministère des Forêts, du crédit n° 15 du ministère du Travail, du crédit n° 1 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (annexe C) dudit budget principal, savoir: \$12,929,466.67, soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expi-

rant le 31 mars 1966, la somme de \$380,770,370.34 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, ainsi qu'il est énoncé dans la résolution qui a été adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIlraith, appuyé par M. Pickersgill, obtient la permission de la Chambre de présenter le Bill C-110, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966, qui est lu une première fois.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill S-8, Loi modifiant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, qu'il soumet à son assentiment.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-9, Loi constituant en corporation la Principal Life Insurance Company of Canada.—*M. Lambert.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

Avec l'assentiment unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. MacNaught, appuyé par M. Teillet, il est ordonné,—Que les postes énumérés au Budget principal de 1965-1966, relatifs au ministère des Affaires extérieures, qui a été présenté à la Chambre le 11 mai 1965, soient retirés du Comité des subsides et déferés au Comité permanent des affaires extérieures ou au Comité proposé des affaires extérieures, selon le cas, sous réserve toujours des attributions du Comité des subsides quant au vote des deniers publics.

A six heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 31 MAI 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Par respect pour l'honorable George Clyde Nowlan, C.P., C.R., député de Digby-Annapolis-Kings, et en hommage à sa mémoire, sur motion du très honorable premier ministre, appuyé par le très honorable chef de l'Opposition, la Chambre s'ajourne à trois heures cinq minutes de l'après-midi jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi.

N° 33

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 1^{er} JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Deux pétitions introductives de bills privés sont présentées, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Temple, appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-111, Loi modifiant le Code criminel (Abolition de la peine capitale), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois, et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-8, Loi modifiant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.—*M. Nicholson.*

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris

par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Brewin, appuyé par M. Webster: Que la résolution telle qu'elle a été modifiée soit de nouveau modifiée par l'insertion au paragraphe (2), immédiatement après l'alinéa (8) de l'article 15A proposé, de l'alinéa suivant:

«(9) Que, si un ordre de la Chambre prévoit l'attribution d'une période de temps aux termes des dispositions du présent article, non-obstant les dispositions de tout autre article, aucun député, sauf le premier ministre, le leader de tout parti reconnu à la Chambre ou un ministre proposant un ordre du Gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes et aucun député ne doit parler pendant plus de quarante (40) minutes à quelque moment au cours de ce débat.»

Le débat se poursuit;

M. Aiken, appuyé par M. Crouse, propose le sous-amendement suivant: Que la résolution soit de nouveau modifiée en modifiant l'amendement proposé par l'honorable député de Greenwood, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway, en éliminant tous les mots après les mots «premier ministre» et en y substituant les mots suivants: «le leader de l'opposition, un ministre proposant un ordre du gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes à la fois au cours de ce débat.»

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-110, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-4, Loi concernant «The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company»;

M. Nixon, appuyé par M. Badanai, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques ou au comité permanent proposé des transports et des communications, selon le cas.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-6, Loi concernant la Muttart Mortgage Corporation;

M. Wahn, appuyé par M. Ryan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill et lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la banque et du commerce ou au comité permanent proposé des finances, du commerce et des questions économiques, selon le cas.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M^{me} Konantz, appuyée par M. Ryan: Que le Bill C-99, Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Laprise, appuyé par M. Perron: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant

l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Brewin, appuyé par M. Webster: Que la résolution telle qu'elle a été modifiée soit de nouveau modifiée par l'insertion au paragraphe (2), immédiatement après l'alinéa (8) de l'article 15A proposé, de l'alinéa suivant:

«(9) Que, si un ordre de la Chambre prévoit l'attribution d'une période de temps aux termes des dispositions du présent article, notwithstanding les dispositions de tout autre article, aucun député, sauf le premier ministre, le leader de tout parti reconnu à la Chambre ou un ministre proposant un ordre du Gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes et aucun député ne doit parler pendant plus de quarante (40) minutes à quelque moment au cours de ce débat.»

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Aiken, appuyé par M. Crouse: Que la résolution soit de nouveau modifiée en modifiant l'amendement proposé par l'honorable député de Greenwood, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway, en éliminant tous les mots après les mots

«premier ministre» et en y substituant les mots suivants: «le leader de l'opposition, un ministre proposant un ordre du gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes à la fois au cours de ce débat.»

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures deux minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du directeur de la Monnaie royale du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément à l'article 21 de la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, chapitre 315, S.R.C., 1952.

Par M. Gordon,—Rapport sur les opérations du Compte du fonds des changes pour l'année close le 31 décembre 1964, ainsi que les relevés financiers pour l'année prenant fin le 31 décembre 1964, conformément à l'article 26 de la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, chapitre 315, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année expirant le 31 mars 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-857, en date du 13 mai 1965, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1965, demandant copie de tous les documents, contrats, lettres et correspondance entre la Commission du Centenaire du Canada et M. William Fair ou toute autre personne ou association ayant trait à l'établissement d'un Parlement de la Jeunesse pour marquer cet événement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 16*)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 26 mai 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de la Société canadienne des télécommunications transmarines pour l'année expirant le 31 mars 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-957, en date du 25 mai 1965, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-940, en date du 20 mai 1965, autorisant en vertu de l'article 21A de

la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation le financement par la Société d'assurance des crédits à l'exportation de l'achat, par le gouvernement de la République Arabe Unie, Le Caire, Égypte, à la RCA Victor Company, Ltd., de Montréal (Québec), d'outillage de télécommunication et des services techniques corrélatifs, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifié en 1960-1961. (Texte anglais)

A dix heures vingt minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Favreau, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie d'un communiqué, en date du 2 juin 1965, au sujet de la nomination de conseillers auprès du Comité spécial sur les Corrections. (Versions française et anglaise)

M. Leblanc, appuyé par M. Lessard (Saint-Henri), présente, avec la permission de la Chambre le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 72—M. Deachman

Quels sont a) le montant des capitaux que le gouvernement fédéral a engagés chaque année depuis 1950 à l'égard des cités universitaires situées dans la province de la Colombie-Britannique, b) le montant total des subventions, par étudiant, qu'il a versées chaque année aux universités situées en Colombie-Britannique, depuis la mise en vigueur du programme?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 84—*M. Dubé*

1. Combien de ministères ou d'organismes du gouvernement fédéral possèdent un service distinct d'information de langue française?

2. Quand prévoit-on appliquer à cet égard les recommandations de la Commission Glassco dans le cas des ministères ou organismes qui n'en possèdent pas?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 276—*M. Armstrong*

Quel emploi a-t-on fait des montants transmis à la Nouvelle-Écosse en 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965 en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 371—*M. Orlikow*

1. Quels pays ont bénéficié des dispositions en vertu du Programme d'aide extérieure en 1964?

2. Quel a été le montant de l'aide reçue par chacun des pays qui ont bénéficié de ce programme?

3. En 1964, quelle était la proportion des marchandises canadiennes expédiées à titre d'aide à ces pays en voie de développement?

4. Quelles sociétés ont bénéficié des contrats procurés par l'entremise du Bureau de l'aide extérieure?

5. A quelles provinces du Canada ces contrats d'aide extérieure ont-ils été accordés?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 428—*M. Howe (Wellington-Huron)*

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il entrepris la mise à exécution d'un programme de recherches sur la pollution de l'air? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les constatations auxquelles il en est arrivé dans l'exécution de ce programme portant sur la cause qui pourrait être provoquée par a) les automobiles, les camions et les autobus, b) les entreprises industrielles et commerciales, c) les retombées nucléaires?

2. En est-on arrivé à des conclusions sur les méthodes à employer pour lutter contre cette pollution?

3. Combien un tel programme a-t-il coûté à ce jour?

4. Combien a-t-on dépensé à ce jour sur l'allocation affectée à la recherche sur l'habitude de fumer la cigarette?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents n° 32 et 37 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous rapports remis au ministère de la Justice relativement au cas de Léopold Dion et de la Commission canadienne des libérations conditionnelles.—(*Avis de motion portant production de documents n° 33—M. Marcoux*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance reçue par le ministre des Finances depuis le 1^{er} septembre 1964 concernant l'opportunité d'une augmentation des subventions aux universités par étudiant et/ou la critique du gouvernement pour avoir omis de s'occuper de la situation financière grave de l'enseignement universitaire.— (*Avis de motion portant production de document n° 34—M. Coates*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute lettre, correspondance échangée entre monsieur Maurice Chouinard, maire de Saint-Jean-Port-Joli, et les ministères des Postes et des Travaux publics relativement aux offres de terrains, demande de construction et offre de location d'édifice pour bureau de poste dans le village de Saint-Jean-Port-Joli.— (*Avis de motion portant production de documents n° 35—M. Ricard*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'Ordonnance n° 4344 que la Commission des transports aériens a rendue au sujet de la demande que lui a adressée la *Okanagan Helicopters Ltd.*— (*Avis de motion portant production de documents n° 36—M. Martineau*)

M. Martineau, appuyé par M. Winkler, propose,— Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du projet de l'accord-cadre remis par le ministère des Affaires extérieures à M. Basdevant, directeur français des affaires culturelles, ayant trait aux échanges culturels entre les provinces et les pays étrangers.— (*Avis de motion portant production de document n° 38*)

La question est mise en délibération;

L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) (Essex-Est) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,— Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 2 juin 1965

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui 2 juin, à 5 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord

unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Brewin, appuyé par M. Webster: Que la résolution telle qu'elle a été modifiée soit de nouveau modifiée par l'insertion au paragraphe (2), immédiatement après l'alinéa (8) de l'article 15A proposé, de l'alinéa suivant:

«(9) Que, si un ordre de la Chambre prévoit l'attribution d'une période de temps aux termes des dispositions du présent article, nonobstant les dispositions de tout autre article, aucun député, sauf le premier ministre, le leader de tout parti reconnu à la Chambre ou un ministre proposant un ordre du Gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de

vingt (20) minutes et aucun député ne doit parler pendant plus de quarante (40) minutes à quelque moment au cours de ce débat.»

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Aiken, appuyé par M. Crouse: Que la résolution soit de nouveau modifiée en modifiant l'amendement proposé par l'honorable député de Greenwood, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway, en éliminant tous les mots après les mots «premier ministre» et en y substituant les mots suivants: «le leader de l'opposition, un ministre proposant un ordre du gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes à la fois au cours de ce débat.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Que le rapport présenté en avril 1965 par M. Denis Smith, professeur adjoint de sciences politiques, Université Trent, et intitulé «The Speakership of the Canadian House of Commons: Some Proposals» soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* anglais de ce jour et que sa version française, lorsqu'elle sera disponible, soit imprimée ultérieurement en appendice aux *Procès-verbaux* français.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Moreau, appuyé par M. Hahn, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures pour ralentir l'émigration de nos élèves diplômés aux États-Unis à cause des plus vastes occasions de recherche et des niveaux plus élevés de revenus qui existent dans ce pays et, à cette fin, d'étudier s'il est possible d'atteindre cet objectif en partie en

accordant une période exempte de taxe équivalente à un élève reçu pour chaque année consacrée à des études post-universitaires accréditées et fournir ainsi à nos gens ayant acquis une formation supérieure l'occasion de rentrer plus rapidement dans leurs frais et de combler la perte de gains qu'ils ont à subir pendant les périodes de formation.—(Avis de motion n° 6)

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-98, Loi instituant la retraite des membres du Sénat.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modificatrice de la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi modifiant certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Loi instituant la retraite des membres du Sénat.

Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.»

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Cardin, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de la Commission de la capitale nationale pour l'année expirant le 31 mars 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1965-859 du 13 mai 1965. (Versions française et anglaise)

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Rapport relatif à la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides pour l'année close le 31 mars 1965, conformément à l'article 12 de ladite loi, chapitre 26, Statuts du Canada, 1960-1961. (Version anglaise)

Neuvième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants dont les noms suivent, présentées le 1^{er} juin, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

Harold Barrington Elworthy, William Clark Mearns, John Alfred Griffith Wallace, tous trois de la cité de Victoria (Colombie-Britannique), et deux autres personnes de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), aux fins d'une loi constituant en société *Bank of British Columbia* et/ou «Banque de la Colombie-Britannique», et à d'autres fins.—*M. Leboe.*

United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société en retranchant les mots «*Maritime Provinces*» de la section 6 de ladite loi et en leur substituant les mots «*Atlantic Provinces*», et à d'autres fins.—*M. Coates*.

A six heures sept minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. Peters, appuyé par M. Howard, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-113, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change (Achats à tempérament), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque ses-

sion. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Brewin, appuyé par M. Webster: Que la résolution telle qu'elle a été modifiée soit de nouveau modifiée par l'insertion au paragraphe (2), immédiatement après l'alinéa (8) de l'article 15A proposé, de l'alinéa suivant:

«(9) Que, si un ordre de la Chambre prévoit l'attribution d'une période de temps aux termes des dispositions du présent article, nonobstant les dispositions de tout autre article, aucun député, sauf le premier ministre, le leader de tout parti reconnu à la Chambre ou un ministre proposant un ordre du Gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes et aucun député ne doit parler pendant plus de quarante (40) minutes à quelque moment au cours de ce débat.»

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Aiken, appuyé par M. Crouse: Que la résolution soit de nouveau modifiée en modifiant l'amendement proposé par l'honorable député de Greenwood, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway, en éliminant tous les mots après les mots «premier ministre» et en y substituant les mots suivants: «le leader de l'opposition, un ministre proposant un ordre du gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes à la fois au cours de ce débat.»

Après plus ample discussion, ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Fane,	McBain,	Pugh,
Alkenbrack,	Fleming,	McCutcheon,	Rapp,
Balcer,	Forbes,	McIntosh,	Rhéaume,
Baldwin,	Girouard,	Madill,	Ricard,
Bell,	Grafftey,	Mandziuk,	Rynard,
Bigg,	Gundlock,	Millar,	Slogan,
Cadiou,	Hales,	Monteith,	Smallwood,
Cardiff,	Hamilton,	Moore,	Southam,
Chatterton,	Howe (Wellington- Huron),	More,	Starr,
Churchill,	Irvine,	Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria),	Stefanson,
Clancy,	Jones (M ^{me}),	Muir (Lisgar),	Stenson,
Coates,	Jorgenson,	Nasserden,	Thomas,
Crouse,	Kennedy,	Nesbitt,	Watson
Danforth,	Korchinski,	Noble,	(Assiniboïa),
Diefenbaker,	MacEwan,	Nugent,	Webb,
Dinsdale,	MacLean (Queens),	Ormiston,	Willoughby,
Doucett,	Macquarrie,	Pascoe,	Winkler,
Fairweather,			Wooliams—69.

CONTRE

Messieurs

Armstrong,	Drury,	Leblanc,	Pickersgill,
Asselin (Notre- Dame-de-Grâce),	Dubé,	Leboe,	Pilon,
Badanai,	Énard,	Leduc,	Plourde,
Barnett,	Éthier,	Legault,	Prittie,
Basford,	Eudes,	Lessard	Prud'homme,
Batten,	Favreau,	(Saint-Henri),	Regan,
Beaulé,	Fisher,	Loiselle,	Richard,
Bécharde,	Forgie,	Macaluso,	Rideout (M ^{me}),
Beer,	Foy,	MacEachen,	Rinfret,
Bélanger,	Francis,	Mackasey,	Rochon,
Benson,	Frenette,	MacNaught,	Rock,
Blouin,	Gauthier,	McIlraith,	Rondeau,
Boutin,	Gelber,	McLean (Charlotte),	Rouleau,
Brown,	Gendron,	McWilliam,	Roxburgh,
Byrne,	Godin,	Marcoux,	Saltsman,
Cadieux,	Granger,	Martin (Timmins),	Sharp,
Cantin,	Gray,	Matheson,	Stewart,
Cardin,	Greene,	Matte,	Tardif,
Caron,	Grégoire,	Moreau,	Teillet,
Carter,	Haidasz,	Morison,	Thompson,
Cashin,	Harley,	Mullally,	Tremblay,
Chapdelaine,	Herridge,	Munro,	Tucker,
Choquette,	Howard,	O'Keefe,	Wahn,
Chrétien,	Jewett (M ^{me}),	Olson,	Walker,
Côté (Chicoutimi),	Kelly,	Orlikow,	Watson
Cowan,	Klein,	Otto,	(Châteauguay- Huntingdon- Laprairie),
Deachman,	Knowles,	Patterson,	Webster,
Deschatelets,	Lachance,	Pearson,	Whelan,
Dionne,	LaMarsh (M ^{me}),	Pennell,	Winch—122.
Douglas,	Lamontagne,	Pepin,	
Drouin,	Laniel,	Perron,	
	Laverdière,	Peters,	

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution

d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Brewin, appuyé par M. Webster: Que la résolution telle qu'elle a été modifiée soit de nouveau

modifiée par l'insertion au paragraphe (2), immédiatement après l'alinéa (8) de l'article 15A proposé, de l'alinéa suivant:

«(9) Que, si un ordre de la Chambre prévoit l'attribution d'une période de temps aux termes des dispositions du présent article, notwithstanding les dispositions de tout autre article, aucun député, sauf le premier ministre, le leader de tout parti reconnu à la Chambre ou un ministre proposant un ordre du Gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après ce ministre, ne doit parler durant plus de vingt (20) minutes et aucun député ne doit parler pendant plus de quarante (40) minutes à quelque moment au cours de ce débat.»

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement est retirée du consentement unanime.

Sur ce, M. MacNaught, appuyé par M. Tremblay, propose,—Que la résolution modifiée soit de nouveau modifiée par l'insertion du paragraphe suivant dans l'alinéa 2, immédiatement après le paragraphe (8) du projet d'article 15-A du Règlement, savoir:

(9) L'expression «attribution d'une période de temps», chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une telle affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures et deux minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1965, demandant copie de toute la correspondance échangée entre la bande indienne de Hay Lake (Alberta) et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Division des affaires indiennes), depuis le 1^{er} janvier 1963.—(*Avis de motion portant production de documents n° 220*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1965, demandant copie de la correspondance complète et de tous les télégrammes, etc., reçus par le premier ministre et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou les fonctionnaires du ministère, ainsi que les réponses y adressées, relativement à l'incident du professeur Mulford Q. Sibley.—(*Avis de motion portant production de documents n° 240*)

Dixième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants dont les noms suivent, déposée le 2 juin, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

(8) Raymond Lee Bradley, Edwin Wiebe, Olga Bradley et deux autres personnes, toutes de la cité de Winnipeg (Manitoba), aux fins d'une loi constituant en société *Evangelistic Tabernacle Incorporated* et à d'autres fins.—*M. Stefanson.*

A dix heures vingt-sept minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

Après une brève discussion, l'ordre du jour est lu.

M. MacKinnon, député de M. Timpany, propose:—Que la résolution...

(9) L'expression «établissement de soins infirmiers» est définie dans le présent article pour comprendre l'établissement d'une période de temps à toute affaire ou chose d'une nature ou à tout autre fin que celle définie au paragraphe 2(1) et peut comprendre la limitation de la durée des heures.

Il a été décidé au débat et l'ordre du jour est interrompu.

(Déclaration sur la motion d'ajournement)

À dix heures et deux minutes du soir, la question «sur cette Chambre s'ajourne maintenant» est résolue en faveur de l'ajournement.

Après discussion, l'ordre du jour est lu.

État et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre.

Les documents suivants remis au greffier de la Chambre sont déposés sur le bureau suivant l'article 60 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, ministre du conseil privé de la reine.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1965, demandant copie de toutes les correspondances échangées entre le bureau technique de l'Hygiène et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Division des affaires indiennes) depuis le 1^{er} janvier 1963.—(Afin de mieux servir l'intérêt public, documents n. 120)

Par M. Lamontagne.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1965, demandant copie de la correspondance déposée et de tous les renseignements, etc., reçus par le premier ministre et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou les fonctionnaires du ministère, ainsi que les réponses y adressées relativement à l'incident du professeur Donald G. Hibby.—(Afin de mieux servir l'intérêt public, documents n. 140)

Dixième rapport de l'Assemblée des députés, conformément à l'article 10(1) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Les lettres des députés à l'égard de l'ordre du jour sont lues et les députés dont les noms suivent déposent le 3 juin, aux termes des règlements de l'article 70 du Règlement:

N° 36

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUIN 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Avec l'assentiment unanime, sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nombre des membres du comité permanent des affaires extérieures, en vertu du paragraphe (1)l) de l'article 65 du Règlement, soit réduit à vingt-quatre (24) et que le comité se compose des députés dont les noms suivent: MM. Bélanger, Brewin, Brown, Deachman, Dubé, Forest, Gelber, Haidasz, Klein, Knowles, M^{me} Konantz, MM. Lachance, MacEwan, Mandziuk, Martineau, Matheson, McIntosh, Nesbitt, Nugent, Patterson, Pugh, Regan, Walker et Winkler.

La Chambre reprend l'examen du projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre

les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une

période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Et du projet de motion d'amendement de M. MacNaught, appuyé par M. Tremblay: Que la résolution modifiée soit de nouveau modifiée par l'insertion du paragraphe suivant dans l'alinéa 2, immédiatement après le paragraphe (8) du projet d'article 15-A du Règlement, savoir:

(9) L'expression «attribution d'une période de temps», chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une telle affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

Ledit projet d'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Armstrong,	Cadioux,	Éthier,	Haidasz,
Asselin (Notre-	Cardin,	Forgie,	Harley,
Dame-de-Grâce),	Caron,	Foy,	Hays,
Badanai,	Carter,	Frenette,	Hellyer,
Balcer,	Cashin,	Gauthier,	Herridge,
Barnett,	Choquette,	Gelber,	Howard,
Batten,	Chrétien,	Gendron,	Howe
Béchar,)	Côté (Chicoutimi),	Godin,	(Hamilton-Sud),
Beer,	Cowan,	Gordon,	Jewett (M ^{11e}),
Benson,	Cyr,	Granger,	Kelly,
Berger,	Deachman,	Gray,	Klein,
Blouin,	Drury,	Greene,	Knowles,
Boutin,	Dubé,	Grégoire,	Lachance,
Byrne,	Émard,	Hahn,	LaMarsh (M ^{11e}),

Lamoureux,	Marcoux,	Pepin,	Stewart,
Langlois,	Martin (Essex-Est),	Pickersgill,	Tardif,
Laniel,	Martin (Timmins),	Pilon,	Teillet,
Leblanc,	Matheson,	Plourde,	Tremblay,
Leboe,	Matte,	Prittie,	Tucker,
Leduc,	Moreau,	Prud'homme,	Wahn,
Legault,	Mullally,	Rideout (M ^{me}),	Walker,
Lessard	Munro,	Rinfret,	Watson
(Saint-Henri),	Nicholson,	Rochon,	(Châteauguay-
Loiselle,	O'Keefe,	Rock,	Huntingdon-
MacEachen,	Otto,	Rondeau,	Laprairie),
Mackasey,	Patterson,	Roxburgh,	Webster,
MacNaught,	Paul,	Saltsman,	Whelan,
McIlraith,	Pearson,	Sharp,	Winch—107.
McWilliam,			

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack,	Doucett,	McBain,	Rapp,
Bell,	Forbes,	McIntosh,	Rhéaume,
Bigg,	Gundlock,	Madill,	Ricard,
Cardiff,	Hales,	Monteith,	Southam,
Chatterton,	Harkness,	Muir (Cap-Breton-	Starr,
Churchill,	Irvine,	Nord et Victoria),	Stenson,
Clancy,	Jones (M ^{me}),	Muir (Lisgar),	Watson
Coates,	Jorgenson,	Nasserden,	(Assiniboïa),
Crouse,	Kennedy,	Nesbitt,	Webb,
Danforth,	MacEwan,	Noble,	Willoughby,
Diefenbaker,	MacLean (Queens),	Nugent,	Winkler,
Dinsdale,	Macquarrie,	Pascoe,	Woolliams—46.

Le débat se poursuit sur la motion principale ainsi modifiée;

M. Bell, appuyé par M. MacEwan, propose l'amendement suivant: Que la motion soit modifiée en insérant, à la neuvième ligne de l'alinéa (6) du paragraphe (2) de ladite motion après les mots «si elle est adoptée», ce qui suit: «par au moins soixante (60) pour cent des députés votants.»

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

L'ordre n° 1 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-6, Loi concernant la fête du Canada;

M. Chrétien, appuyé par M. Hahn, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Cinquième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Harold Barrington Elworthy, William Clark Mearns, John Alfred Griffith Wallace, tous trois de la cité de Victoria (Colombie-Britannique), et deux autres personnes de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), aux fins d'une loi constituant en société *Bank of British Columbia* et/ou «Banque de la Colombie-Britannique», et à d'autres fins.

Raymond Lee Bradley, Edwin Wiebe, Olga Bradley et deux autres personnes, toutes de la cité de Winnipeg (Manitoba), aux fins d'une loi constituant en société *Evangelistic Tabernacle Incorporated*, et à d'autres fins.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 7 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. McIlraith, au nom de M. Gordon, appuyé par M. Pickersgill, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une motion modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en vue de majorer de quatre mille dollars à dix mille dollars le prêt maximum consenti à un pêcheur et de prolonger la période de remboursement de huit ans à dix ans, ainsi que de reporter du 30 juin 1965 au 30 juin 1970 l'expiration du délai pendant lequel des prêts garantis peuvent être consentis pour une période de cinq ans.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Pickersgill, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure autorisant et prévoyant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant d'un point de l'embranchement Froomfield, près de Sarnia, et allant vers le sud sur une distance de douze milles environ jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton, au coût estimatif global de \$850,000, qui ne doit pas être dépassé de plus de quinze pour cent.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

L'avis de motion ci-après est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen plus tard aujourd'hui, suivant les dispositions de l'article 21(2) du Règlement:

Qu'un Comité spécial soit nommé pour continuer l'enquête et le rapport concernant le coût des produits pharmaceutiques qu'avait entrepris un Comité spécial nommé à la dernière session;

Que le Comité se compose de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure et qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le Comité soit autorisé, à sa discrétion, à faire les études et les recommandations concernant un programme général et efficace destiné à comprimer le prix des produits pharmaceutiques;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, exiger la production de documents et dossiers, présenter des rapports intérimaires, faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il jugera la publication opportune et à retenir les services d'un conseiller juridique et de comptables ainsi que des autres conseillers techniques et du personnel de bureau selon qu'il le jugera nécessaire;

Que les procès-verbaux des délibérations du Comité spécial de la dernière session et les témoignages alors présentés devant ce Comité soient remis audit Comité et fassent partie des archives de celui-ci;

Que les dispositions des articles 66 et 67(1) du Règlement de la Chambre soient suspendues relativement audit Comité.—*Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.*

Sur motion de M^{11e} LaMarsh, appuyée par M. McIlraith, il est résolu,—Qu'un Comité spécial soit nommé pour continuer l'enquête et le rapport concernant le coût des produits pharmaceutiques qu'avait entrepris un Comité spécial nommé à la dernière session;

Que le Comité se compose de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure et qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le Comité soit autorisé, à sa discrétion, à faire les études et les recommandations concernant un programme général et efficace destiné à comprimer le prix des produits pharmaceutiques;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, exiger la production de documents et dossiers, présenter des rapports intérimaires, faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il jugera la publication opportune et à retenir les services d'un conseiller juridique et de comptables ainsi que des autres conseillers techniques et du personnel de bureau selon qu'il le jugera nécessaire;

Que les procès-verbaux des délibérations du Comité spécial de la dernière session et les témoignages alors présentés devant ce Comité soient remis audit Comité et fassent partie des archives de celui-ci;

Que les dispositions des articles 66 et 67(1) du Règlement de la Chambre soient suspendues relativement audit Comité.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le Comité spécial des aliments et drogues soit composé de MM. Armstrong, Asselin (Richmond-Wolfe), Côté (Longueuil), Enns, Francis, Gauthier, Harley, Howe (Hamilton-Sud), M^{me} Jones, MM. Macaluso, Mackasey, Marcoux, Mitchell, Monteith, Munro, Orlikow, Prud'homme, Roxburgh, Rynard, Slogan, Valade, Whelan, Willoughby et Woolliams.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord

unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

(9) L'expression «attribution d'une période de temps», chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une telle affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Bell, appuyé par M. MacEwan: Que la motion soit modifiée en insérant, à la neuvième ligne de l'alinéa (6) du paragraphe (2) de ladite motion après les mots «si elle est adoptée», ce qui suit: «par au moins soixante (60) pour cent des députés votants.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Francis, appuyé par M^{lle} Jewett, propose,—Qu'un comité spécial de quinze membres au plus de cette Chambre soit institué pour préparer une revision de l'article 39(1) du Règlement concernant la forme et le contenu des questions inscrites au *Feuilleton* de la Chambre des communes.—(Avis de motion n° 9)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

(9) L'expression «attribution d'une période de temps», chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution

d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une telle affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Bell, appuyé par M. MacEwan: Que la motion soit modifiée en insérant, à la neuvième ligne de l'alinéa (6) du paragraphe (2) de ladite motion après les mots «si elle est adoptée», ce qui suit: «par au moins soixante (60) pour cent des députés votants.»

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe 3 de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais)

Par M. Favreau,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Manitoba pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe 3 de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959 (Texte anglais)

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Rapport concernant l'application de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre 6, Statuts du Canada, 1960-1961. (Version anglaise)

A dix heures vingt-huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 8 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre, —Copie d'une déclaration du ministre des Transports au sujet d'étude qui seront effectuées sur les moyens de transport dans les provinces de l'Atlantique. (Versions française et anglaise)

Avec l'assentiment unanime, M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine, déposé à la Chambre, —Copie d'une lettre, en date du 3 juin 1965, adressée au ministre du Travail par le juge René Lippé, président du Conseil d'administration des syndicats des transports maritimes, au sujet de la Canadian Seafarers' Building Corporation Ltd. (Texte anglais)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la

Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

(9) L'expression «attribution d'une période de temps», chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une telle affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Bell, appuyé par M. MacEwan: Que la motion soit modifiée en insérant, à la neuvième ligne de l'alinéa (6) du paragraphe (2) de ladite motion après les mots «si elle est adoptée», ce qui suit: «par au moins soixante (60) pour cent des députés votants.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-5, Loi concernant la Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.;

M. Wahn, appuyé par M. Hahn, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques ou au comité permanent proposé des transports et des communications, selon le cas.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-7, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company;

M. Wahn, appuyé par M. Hahn, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion modifiée de M. Pearson, appuyé par M. McIlraith: Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Il doit être formé un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport et, sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

(9) L'expression «attribution d'une période de temps», chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une telle affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

3. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1), les modifications du Règlement découlant de ces ordres ainsi que le nouvel article 15A soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Bell, appuyé par M. MacEwan: Que la motion soit modifiée en insérant, à la neuvième ligne de l'alinéa (6) du paragraphe (2) de ladite motion après les mots «si elle est adoptée», ce qui suit: «par au moins soixante (60) pour cent des députés votants.»

Le débat se poursuit;

Avec l'assentiment unanime, ladite proposition d'amendement est retirée.

Du consentement unanime, sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Pickersgill, le paragraphe 2 de l'ordre n° 14 est déferé à un comité spécial composé de membres qui seront désignés plus tard aujourd'hui, avec instruction de présenter un rapport à la Chambre au plus tard à onze heures du matin le vendredi 11 juin 1965.

Du consentement unanime, sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Pickersgill, ladite motion est de plus modifiée par l'insertion du mot «et» après l'expression «paragraphe (1)» aux lignes 1 et 2 de l'alinéa 3, par le retranchement des mots «ainsi que le nouvel article 15A», là où ils apparaissent aux lignes 2 et 3, et par le renumérotage de l'alinéa 3 qui devient l'alinéa 2.

La motion principale, ainsi à nouveau modifiée, est agréée. En voici la teneur:

Que cette Chambre reconnaisse le besoin d'améliorer sa procédure en vue de permettre pleinement l'examen critique de la législation proposée et d'assurer efficacement l'expédition des affaires publiques;

Que cette Chambre convienne du besoin de répartir le temps consacré aux affaires de la Chambre; et

Que, de manière à assurer un meilleur examen détaillé de la législation et des dépenses publiques, tout en conservant l'entière autorité de la Chambre, cette Chambre convienne de la valeur d'une plus large utilisation des comités permanents;

Que cette Chambre ordonne en conséquence:

1. a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre; et

c) Qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-quatre membres qui seront désignés plus tard par la Chambre, soit chargé de

rédiger et de présenter immédiatement à la Chambre les modifications au Règlement consécutives à ces ordres, y compris tout moyen de donner à l'Opposition une occasion de choisir les prévisions budgétaires des ministères à étudier.

2. Que les ordres de cette Chambre qui font l'objet du paragraphe (1) et les modifications du Règlement découlant de cet ordre soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier le Règlement de la Chambre des communes et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le comité spécial institué aujourd'hui en vue d'étudier certaines procédures de la Chambre se compose des membres dont les noms suivent: MM. Beaulé, Churchill, Knowles, Lambert, MacEachen, MacNaught, McLraith, Olson et Starr.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures deux minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission du service civil au Parlement sur les emplois exclus de la Loi sur le service civil et sur les nominations effectuées aux termes de l'article 25 de la Loi, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964, conformément à l'article 76(2) de ladite loi, chapitre 57, Statuts du Canada, 1960-1961. (Versions française et anglaise)

A dix heures trente minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie de lettres, télégrammes et documents échangés entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces au sujet de la Conférence fédérale-provinciale proposée.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Douglas soit substitué à celui de M. Knowles sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures ou du comité permanent proposé des affaires extérieures.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 4—M. Coates

1. Combien de commissions royales d'enquête ont été instituées depuis le 8 avril 1963, et sur quel sujet font-elles enquête?

2. Quel a été jusqu'ici le coût total de chacune des commissions susmentionnées et quel est le coût total estimatif de chacune?

3. Combien d'enquêtes ont été commencées depuis le 8 avril 1963 qui n'ont pas le statut de commission royale mais pour lesquelles il a fallu nommer des personnes en dehors de la Commission du service civil, et quel est le sujet de chacune de ces enquêtes?

4. Quel a été jusqu'ici le coût des enquêtes en question et quel sera leur coût final estimatif?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 461—*M. More*

1. L'Expo 67 emploie-t-elle des bureaux d'architectes-conseils? Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ces bureaux, b) quels sont les projets dont s'occupe chaque bureau?

2. L'Expo 67 emploie-t-elle des bureaux d'ingénieurs-conseils? Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ces bureaux, b) quels sont les projets dont s'occupe chaque bureau?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 547—*M. Coates*

1. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour aider à liquider la grève de Canadair, à Montréal (P.Q.)?

2. Les sociétés engagées par sous-traité avec la Canadair pour le compte du gouvernement, ont-elles dû effectuer des mises à pied et, dans l'affirmative, quelles dispositions le gouvernement prend-il pour aider ces sociétés?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents n° 32, 39 et 41 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les lettres et/ou de toutes les autres communications reçues par le ministre du Travail ou par d'autres ministres du gouvernement et où l'on fait des objections au sujet des armoiries du Canada qui apparaissent sur la carte d'assurance sociale et que l'on demande de remplacer par le motif de feuille d'érable qui apparaît sur le drapeau.— (*Avis de motion portant production de documents n° 42—M. Diefenbaker*)

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier le Règlement de la Chambre des communes et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Les ordres n° 10 et 11 sont appelés pour la première fois et réservés.

M. Rapp, appuyé par M. Nasserden, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner l'opportunité d'établir une commission royale afin d'enquêter sur l'augmentation des prix de l'outillage agricole par rapport aux prix des produits agricoles.—(*Avis de motion n° 12*)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre, —(1) Copie de l'Ordonnance n° 4245 de la Commission des transports aériens en date du 1^{er} juin 1965. (Versions française et anglaise)

(2) Copie de la décision datée du 9 juin 1965 et relative à l'Ordonnance ci-dessus mentionnée.

(3) Copie de l'avis d'appel du président de la Autair Helicopter Services Ltd., au sujet de ladite Ordonnance.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Pickersgill soit substitué à celui de M. MacEachen sur la liste des membres du comité spécial sur les procédures de la Chambre des communes.

M. Peters, appuyé par M. Knowles, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-114, Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec de façon à prolonger jusqu'au 31 décembre 1965 le délai pendant lequel les banques visées par ces lois sont autorisées à faire des affaires.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier le Règlement de la Chambre des communes.

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills privés)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Basford, appuyé par M. Whelan: Que ledit Bill C-95, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Bélanger, appuyé par M. Latulippe: Que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier d'une certaine résolution tendant à modifier le Règlement de la Chambre des communes et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibération sur la motion d'ajournement)

A dix heures sept minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

A dix heures trente-deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. McIlraith, du comité spécial sur les procédures de la Chambre des communes, présente le premier rapport dudit comité.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre, —Communiqué publié le 11 juin 1965 par le ministre des Transports au sujet des bas niveaux des eaux du port de Montréal. (Versions française et anglaise)

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre, —Déclaration du ministre des Finances en date du 11 juin 1965, ainsi que trois rapports relatifs à la Loi sur le régime canadien de prêts aux étudiants. (Versions française et anglaise)

Du consentement unanime, il est ordonné que ladite déclaration et lesdits rapports soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Mather, appuyé par M. Knowles, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-115, Loi modifiant le Code criminel (Conduite en état de capacité affaiblie), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. McIlraith, appuyé par M. Pickersgill, propose, —Que le premier rapport du Comité spécial sur les procédures de la Chambre des communes présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui soit maintenant agréé.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Asselin (Richmond-Wolfe),	Drouin,	Lachance,	O'Keefe,
Badanai,	Drury,	LaMarsh (M ^{11e}),	Olson,
Barnett,	Dubé,	Lamontagne,	Orlikow,
Basford,	Émard,	Laniel,	Patterson,
Batten,	Éthier,	Laprise,	Pepin,
Beaulé,	Eudes,	Latulippe,	Perron,
Bécharde,	Fairweather,	Leblanc,	Pickersgill,
Benson,	Fisher,	Leduc,	Pilon,
Berger,	Forest,	Legault,	Plourde,
Blouin,	Francis,	Lessard	Prittie,
Boutin,	Frenette,	(Lac-Saint-Jean),	Prud'homme,
Byrne,	Gauthier,	Lessard	Rochon,
Cadieux,	Gelber,	(Saint-Henri),	Rock,
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),	Godin,	Macaluso,	Rondeau,
Cantin,	Gordon,	Macdonald,	Rouleau,
Caouette,	Gray,	Mackasey,	Ryan,
Caron,	Greene,	MacNaught,	Saltsman,
Carter,	Guay,	McIlraith,	Stewart,
Cashin,	Habel,	Martin (Essex-Est),	Tardif,
Cowan,	Hellyer,	Martineau,	Teillet,
Davis,	Herridge,	Mather,	Temple,
Deachman,	Jewett (M ^{11e}),	Matte,	Thompson,
Deschatelets,	Jones (M ^{me}),	Moreau,	Tucker,
Dionne,	Kelly,	Morison,	Walker,
Douglas,	Klein,	Mullally,	Webster,
	Knowles,	Munro,	Winch—103.
	Konantz (M ^{me}),	Nixon,	

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack,	Gundlock,	Monteith,	Southam,
Cantelon,	Hales,	Moore,	Starr,
Cardiff,	Lambert,	Muir (Lisgar),	Thomas,
Chatterton,	MacEwan,	Nielsen,	Vincent,
Churchill,	MacLean (Queens),	Pascoe,	Wadds (M ^{me}),
Clancy,	MacRae,	Peters,	Webb,
Crouse,	McCutcheon,	Rapp,	Winkler,
Danforth,	McIntosh,	Simpson,	Woolliams—33.
Dinsdale,			

Voici le texte dudit rapport:

Le Comité a été constitué mardi le 8 juin 1965, lorsque la Chambre des communes a adopté la résolution suivante:

Il est résolu,—Que ce qui suit soit déféré à un comité spécial sur les procédures de la Chambre des communes dont les membres seront désignés plus tard aujourd'hui, avec instruction de présenter son rapport à la Chambre au plus tard à onze heures du matin le vendredi 11 juin 1965, savoir:

2. Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction d'un nouvel article 15-A, dont voici le texte:

Article 15-A du Règlement

15-A. (1) Est établi un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut demander que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire ou de toute étape de cette affaire soit renvoyée au Comité des travaux de la Chambre pour examen et rapport, et sur une telle demande, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit cette demande.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours pour l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours, à la condition que, si un représentant de chaque parti n'a pas pris la parole, l'ajournement de la séance soit retardé jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait eu l'occasion de parler. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, modifie de façon appréciable l'affaire ou l'étape de l'affaire en cause et qui soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera

par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

(9) L'expression « attribution d'une période de temps », chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

Plus tard, ce même jour, MM. Beaulé, Churchill, Knowles, Lambert, MacEachen, MacNaught, McIlraith, Olson et Starr ont été désignés pour faire partie du Comité. Le 10 juin 1965, M. Pickersgill a été choisi pour remplacer M. MacEachen au Comité.

Le Comité a étudié les questions qui lui ont été soumises le 8 juin 1965 et il recommande:

(1) Que l'article 15-A proposé soit modifié dans sa rédaction de façon à se lire ainsi qu'il suit:

Que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'insertion d'un nouvel article 15-A dont voici le texte:

Article 15-A

15-A. (1) Est établi un Comité des travaux de la Chambre auquel le leader de chaque parti à la Chambre peut à l'occasion, au moyen d'un avis écrit adressé à M. l'Orateur, nommer un membre.

(2) Pendant l'expédition des affaires courantes un ministre de la Couronne peut proposer que la question d'attribution d'une période de temps pour l'examen de toute affaire soit, sauf s'il y est autrement pourvu, renvoyée au Comité des travaux de la Chambre et, sur une telle proposition, le Comité en est dès lors saisi.

(3) Le Comité des travaux de la Chambre doit faire rapport à celle-ci au plus tard le troisième jour de séance qui suit ce renvoi.

(4) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a recommandé à l'unanimité l'attribution d'une période de temps pour l'examen de l'affaire ou d'une étape de cette affaire, un ministre de la Couronne peut sans avis proposer une motion, qui doit être décidée sans débat ni amendement, portant adoption du rapport et, si elle est adoptée, la motion doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(5) Si le président du Comité des travaux de la Chambre signale dans son rapport que le Comité a été incapable d'en venir à un accord unanime ou si le Comité ne présente aucun rapport dans le délai prévu par le paragraphe (3) du présent article du Règlement, un ministre de la Couronne peut, nonobstant les dispositions de l'article 41, donner avis d'une motion portant qu'à la prochaine séance de la Chambre, sauf un mercredi, il proposera qu'un ordre soit rendu attribuant une période de temps pour l'examen de l'affaire ou de l'étape en question.

(6) Une motion dont un ministre a donné avis aux termes du paragraphe (5) du présent article du Règlement doit être présentée pendant l'expédition des affaires courantes. Sauf si le débat sur la motion a été antérieurement conclu, M. l'Orateur doit, quinze minutes avant l'expiration de la période de temps prévue pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale. Une motion demandant l'attribution d'une période de temps, si elle est adoptée, doit avoir le même effet que si elle était un ordre de la Chambre.

(7) Aucune motion présentée par un ministre aux termes des paragraphes (5) et (6) du présent article ne doit prévoir l'attribution d'une période de temps moindre que deux jours pour la deuxième lecture, deux jours l'examen en comité et un jour pour la troisième lecture de tout bill. Aux fins du présent article, la troisième lecture est réputée avoir été étudiée pendant une journée pourvu que l'ordre portant troisième lecture ait été le premier à être considéré à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement les lundis, mardis, jeudis ou vendredis et que le débat se soit continué, s'il y a lieu, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement prévu l'un de ces jours. Un tel ordre ayant été appelé un lundi, mardi, jeudi ou vendredi a préséance sur toutes autres affaires jusqu'à l'heure d'ajournement ce jour-là, sauf s'il en est disposé plus tôt. Dans toutes autres circonstances, un total de cinq heures est réputé l'équivalent d'un jour de séance.

(8) Au cours du débat sur toute affaire ou étape d'une affaire, auquel il a été attribué selon le présent article une période de temps, s'il est proposé un amendement qui, de l'avis de M. l'Orateur, soulève une question pour le débat de laquelle il ne s'est présenté ni ne se présentera par ailleurs, dans l'estimation de M. l'Orateur, d'occasion convenable, M. l'Orateur peut annoncer qu'il prolonge de deux jours au plus la période de temps ainsi attribuée.

(9) Lorsqu'un débat à l'occasion de la troisième lecture d'un bill est régi par un ordre visant l'attribution d'une période de temps, comme le prévoit le présent article, M. l'Orateur, s'il a reçu, une heure au moins avant l'heure normale d'ajournement, d'un ou de plusieurs députés, un avis écrit de leur intention de parler et si ce ou ces députés n'ont pas parlé et n'en auront pas l'occasion avant l'heure normale d'ajournement, est autorisé à prolonger d'au plus quatre heures la séance qui intervient le dernier jour de cette période de temps. Un discours prononcé durant cette prolongation de la séance ne doit pas durer plus de vingt minutes, sauf s'il est prononcé par le représentant d'un parti dont aucun porte-parole n'a participé au débat durant les heures normales de séance. Aucun député ne peut parler au cours d'une telle séance prolongée à moins d'avoir donné un avis comme il est prévu au présent paragraphe, et aucun député prenant la parole durant une prolongation de séance ne peut proposer d'amendement ou de sous-amendement. A la demande de cinq députés, la tenue d'un scrutin réclamé au cours d'une prolongation de séance doit être reportée au prochain jour de séance et doit, ce jour-là, occuper le premier rang parmi les ordres inscrits au nom du gouvernement, sans donner lieu à aucun autre débat.

(10) L'expression « attribution d'une période de temps », chaque fois qu'elle se rencontre dans le présent article, peut comprendre l'attribution d'une période de temps à toute affaire ou étape d'une affaire, ou à toute partie d'une telle affaire ou étape, et peut comprendre la limitation de la durée des discours.

(2) Que le projet d'article 15-A du Règlement soit maintenu en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins que cette Chambre n'en décide autrement.

Le présent rapport a été adopté par le Comité, sur division.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier le Règlement de la Chambre des communes.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Que les amendements suivants soient apportés au Règlement de la Chambre:

1. Que l'article 6 du Règlement soit retranché et remplacé par ce qui suit:

Article 6 du Règlement

6. (1) A six heures du soir les mercredis et vendredis, et à dix heures du soir les lundis, mardis et jeudis, à moins de dispositions différentes du présent Règlement, l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'au jour de séance suivant.

(2) Une motion portant que la Chambre continue de siéger après l'heure spécifiée au paragraphe (1) peut être faite en tout temps sans avis. Si un député s'y oppose M. l'Orateur doit demander aux opposants de se lever de leur place et si dix députés ou plus se lèvent, la motion ne doit pas alors être mise aux voix. Si aucun député ne s'y oppose ou si moins de dix députés se lèvent de leur place, la motion est réputée adoptée. Aucun débat ni vote réglementaire ne doit intervenir à l'occasion d'une semblable motion portant prolongation d'une séance. Au cours d'une séance prolongée que prévoient les dispositions du présent paragraphe, aucun Ordre ne peut être mis en discussion à moins d'avoir été abordé avant l'heure normale d'ajournement. Sauf si la levée de la séance a été prévue pour une heure précise, une séance, prolongée en vertu des dispositions du présent paragraphe, ne peut pas se terminer autrement que par l'adoption d'une motion d'ajournement et M. l'Orateur ne doit pas estimer qu'une motion d'ajournement de la Chambre a été faite en raison de l'application de quelque autre article du Règlement.

(3) Si un député s'oppose à la tenue d'un scrutin en tout temps entre une heure de l'après-midi et deux heures et demie de l'après-midi ou entre six heures du soir et huit heures du soir, M. l'Orateur doit demander aux députés qui s'opposent de se lever de leur place et si cinq députés ou plus se lèvent, la tenue du scrutin doit être reportée à plus tard. A deux heures et demie de l'après-midi ou à huit heures du soir, selon le cas, M. l'Orateur doit interrompre les délibérations alors en cours et procéder ou faire procéder à la tenue de tout scrutin ainsi différé. La Chambre est réputée revenue aux affaires inscrites au nom des députés pendant la durée d'un scrutin reporté de la période consacrée aux affaires inscrites au nom des députés.

(4) Lorsqu'un article du Règlement ou un ordre de la Chambre prescrit que les affaires en délibération à l'heure ordinaire d'ajournement doivent être immédiatement réglées ou terminées, M. l'Orateur ne peut ajourner la Chambre qu'après l'achèvement des opérations spécifiées.

2. Que le paragraphe (1) de l'article 12 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Paragraphe (1) de l'article 12 du Règlement

12. (1) L'Orateur maintient l'ordre et le décorum. Il décide des questions d'ordre. En expliquant une question d'ordre ou de pratique, il indique l'article du Règlement ou l'autorité applicable en l'espèce. Aucun débat n'est permis sur une telle décision qui ne peut faire l'objet d'aucun appel à la Chambre.

3. Que les paragraphes (3) et (4) de l'article 15 du Règlement soient modifiés pour se lire comme il suit:

Paragraphes (3) et (4) de l'article 15 du Règlement

15. (3) Sous réserve des dispositions contraires du présent Règlement, la Chambre étudie, après les affaires courantes ordinaires, les affaires du jour dans l'ordre suivant:

(Lundi)

Questions.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

(de six heures à sept heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Avis de motions.

(Mardi)

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

Questions.

(de six heures à sept heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Bills privés.

Bills publics.

(Mercredi)

Questions.

Avis de motions portant production de documents.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Avis de motions.

Bills publics.

(Jeudi)

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

Questions.

(de six heures à sept heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

A. Le premier jeudi et chaque deuxième jeudi par la suite:

Avis de motions (documents)

Bills privés.

Bills publics.

B. Le deuxième jeudi et chaque deuxième jeudi par la suite:

Bills privés.

Avis de motions (documents)

Bills publics.

(Vendredi)

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

Questions.

(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Bills publics.

Bills privés.

(4) Quand un débat est en cours à six heures du soir, un lundi ou un mardi, sur la motion «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil», aux fins de la formation de la Chambre en Comité des subsides, les ordres inscrits au nom des députés ce jour-là sont suspendus.

4. Que le paragraphe (2) de l'article 18 soit modifié pour se lire ainsi qu'il suit:

Paragraphe (2) de l'article 18

Sauf les dispositions des articles 43 et 56, les ordres inscrits au nom du Gouvernement peuvent être appelés dans l'ordre que le Gouvernement juge opportun.

5. Que le paragraphe (2) de l'article 31 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Paragraphe (2) de l'article 31 du Règlement

31. (2) Quand la Chambre étudie les affaires inscrites au nom des députés, aucun député ne peut parler pendant plus de vingt minutes à la fois.

6. Que le paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement soit édicté ainsi qu'il suit:

Paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement

39. (5) Avant que la Chambre aborde l'ordre du jour, des questions portant sur des sujets urgents peuvent être adressées oralement aux ministres de la Couronne; toutefois, si M. l'Orateur estime qu'une question ne comporte aucune urgence, il peut ordonner qu'elle soit inscrite au *Feuilleton*; de plus, le temps accordé à la période des questions avant l'appel de l'ordre du jour ne doit pas excéder trente minutes, sauf les lundis alors que la période prévue pour les questions avant l'appel de l'ordre du jour ne doit pas excéder une heure.

Un député qui n'est pas satisfait de la réponse donnée à une question formulée un jour quelconque au cours de cette période, ou un député dont la question ne comporte, selon la décision de M. l'Orateur, aucune urgence, peut donner avis de son intention de soulever sa question lors de l'ajournement de la Chambre. L'avis mentionné au présent article, qu'il ait été donné oralement ou non pendant la période des questions précédant l'appel de l'ordre du jour, doit être donné par écrit à M. l'Orateur au plus tard à 5 heures de l'après-midi, le même jour.

7. Que le Règlement soit modifié par l'insertion du nouvel article 41-A suivant:

Article 41-A du Règlement

41-A. A moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu de l'article 41 du Règlement, un député qui se propose de soulever une question de privilège ne découlant pas des délibérations en Chambre au cours d'une séance doit donner à l'Orateur un exposé écrit de la question au moins une heure avant de la soulever en Chambre.

8. Que l'article 43 du Règlement soit modifié par l'adjonction du nouveau paragraphe (2) suivant:

Paragraphe (2) de l'article 43 du Règlement

43. (2) Lorsque le débat sur une motion présentée en vertu de l'article 15 (2) est ajourné ou interrompu, l'ordre de reprise de ce débat doit être transféré sous la rubrique «Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement» et être considéré comme le premier article de cette rubrique.

9. Que l'article 44 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 44 du Règlement

44. Lorsqu'une question est en débat, nulle motion n'est accueillie, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée,

de proposer la question préalable, de faire lire les ordres du jour, de procéder à une autre affaire inscrite au *Feuilleton*, d'ajourner le débat, de prolonger la séance de la Chambre ou d'ajourner la Chambre.

10. Que le paragraphe (4) de l'article 59 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Paragraphe (4) de l'article 59 du Règlement

59. (4) Le président maintient l'ordre aux réunions des comités pléniérs. Il décide de toutes les questions d'ordre sous réserve d'appel à M. l'Orateur. Cependant, le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre, sur réception d'un rapport à cet égard. Aucune décision ne peut faire l'objet d'un débat.

11. Que l'article 65 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 65 du Règlement

65. (1) A l'ouverture de chaque session, il doit être institué un comité spécial formé de sept membres, chargé de dresser et de présenter, dans les dix jours de séance qui suivent sa formation, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents suivants de la Chambre:

- a) le Comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural, qui comprend 45 membres;
- b) le Comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, qui comprend 24 membres;
- c) le Comité des corporations de la Couronne, qui comprend 24 membres;
- d) le Comité des affaires extérieures, qui comprend 24 membres;
- e) le Comité des finances, du commerce et des questions économiques, qui comprend 24 membres;
- f) le Comité des pêcheries, qui comprend 24 membres;
- g) le Comité de la santé et du bien-être social, qui comprend 24 membres;
- h) le Comité de l'habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics, qui comprend 24 membres;
- i) le Comité des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, qui comprend 24 membres;
- j) le Comité de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, qui comprend 24 membres;
- k) le Comité de la justice et des questions juridiques, qui comprend 24 membres;
- l) le Comité du travail et de l'emploi, qui comprend 24 membres;
- m) le Comité des prévisions budgétaires en général, qui comprend 24 membres;
- n) le Comité des bills privés en général, qui comprend 24 membres;
- o) le Comité de la défense nationale, qui comprend 24 membres;
- p) le Comité des affaires du Nord canadien et des ressources nationales, qui comprend 24 membres;
- q) le Comité des privilèges et élections, qui comprend 24 membres;
- r) le Comité des comptes publics, qui comprend 24 membres;
- s) le Comité du Règlement de la Chambre, qui comprend 24 membres;

- t) le Comité des transports et des communications, qui comprend 24 membres; et
- u) le Comité des affaires des anciens combattants, qui comprend 24 membres.

(2) Le Comité spécial doit également dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui doivent faire partie des comités permanents suivants:

le Comité des impressions chargé de représenter cette Chambre au comité mixte des deux Chambres lorsqu'il s'agit des impressions du Parlement, qui comprend 23 membres;

le Comité de la bibliothèque du Parlement chargé de représenter cette Chambre—dans la mesure où ses intérêts sont en cause—au comité mixte des deux Chambres, qui comprend 21 membres.

Toutefois, il doit être nommé pour faire partie des comités mixtes un nombre suffisant de députés pour maintenir, au sein de ces comités, le rapport numérique qui existe entre députés et sénateurs.

(3) La majorité des membres d'un comité permanent constitue un quorum, sauf ordre contraire de la Chambre;

Toutefois, dans le cas d'un comité mixte, le nombre des membres requis pour constituer un quorum doit être fixé par la Chambre des communes en consultation avec le Sénat.

(4) Les comités permanents doivent être individuellement autorisés à faire étude et enquête sur toutes les questions et les choses que peut leur confier la Chambre, à faire rapport à l'occasion de leurs observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers ainsi qu'à faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et l'article 66 du Règlement ne s'applique pas à cet égard.

(5) Tout député qui n'est pas membre d'un comité permanent peut, sauf si la Chambre ou le comité permanent en ordonne autrement, prendre part aux délibérations du comité permanent, mais il ne peut ni y voter ni y proposer une motion ou un amendement, ni être compris dans le nombre requis aux fins du quorum.

12. Qu'un nouvel article 68-A soit ajouté se lisant ainsi qu'il suit:

Article 68-A du Règlement

68-A. Dans tout comité permanent ou spécial de la Chambre, le président statue sur les questions d'ordre sous réserve seulement d'un appel au comité.

13. Que l'article 99 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 99 du Règlement

99. Nul bill constituant en corporation une compagnie de chemin de fer ou de canal, nul bill autorisant la construction d'embranchements ou de prolongements de lignes de chemin de fer ou de canaux existants, nul bill modifiant le tracé du chemin de fer ou du canal d'une compagnie déjà constitué en corporation ne doit être pris en considération par le Comité des transports et des communications, tant qu'il n'aura pas été produit devant ledit Comité, au moins une semaine avant la prise en considération du bill, une carte ou un plan à l'échelle d'au moins un demi-pouce au mille, indiquant l'emplacement sur lequel il est proposé de construire les ouvrages projetés de même que les ouvrages analogues qui y ont déjà été construits ou autorisés, ou qui intéressent la région

ou la partie de région devant être desservie par l'entreprise projetée. Cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou autre personne qui en est l'auteur.

14. Que l'article 105 du Règlement soit modifié pour se lire comme il suit:

Article 105 du Règlement

105. Lorsqu'un bill privé a été lu une deuxième fois, il est renvoyé à l'un des comités permanents ainsi qu'il suit: s'il a trait aux banques, à l'assurance, au commerce et aux compagnies de fiducie et de prêts, il est renvoyé au Comité des finances, du commerce et des questions économiques; s'il a trait aux chemins de fer, aux canaux, aux réseaux télégraphiques, ou aux ponts de canal ou de chemin de fer, il est renvoyé au Comité des transports et des communications; s'il n'entre pas dans ces deux catégories, il est renvoyé au Comité des bills privés en général; toutes les pétitions favorables ou défavorables à un bill sont réputées renvoyées au comité en cause.

Et que les amendements susmentionnés au Règlement de la Chambre de la présente résolution demeurent en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session à moins que la Chambre n'en décide autrement.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la version française du paragraphe (1) de l'article 15-A du Règlement, dans le premier rapport du Comité spécial sur les procédures de la Chambre des communes adopté plus tôt aujourd'hui, soit modifiée en retranchant les premiers mots «Il doit être formé» et en y substituant les mots «Est établi».

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné,—Qu'une consolidation des propositions relatives à la procédure adoptées cette semaine soit imprimée en appendice aux *Procès-verbaux* et aux *Débats* d'aujourd'hui.

Du consentement unanime, sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Pickersgill, il est résolu,—Que, conformément à la résolution adoptée le 8 juin 1965, un comité spécial de la procédure relative aux subsides, qui se composera de vingt-quatre membres que la Chambre désignera à une date ultérieure, soit institué par les présentes, avec instruction de rédiger et présenter sans délai les modifications au Règlement et à la procédure de cette Chambre requises en vue d'assurer

a) Que l'examen détaillé des prévisions budgétaires, sous réserve du maintien constant des droits du Comité des subsides, soit entrepris par des comités permanents et qu'au plus 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits au cours de chaque session. Pour l'application de cet ordre, l'examen des crédits doit comprendre les prévisions budgétaires principales, les crédits provisoires et les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles, présentées après l'approbation des prévisions budgétaires principales et sauf, en toutes circonstances, les dernières prévisions budgétaires supplémentaires ou additionnelles;

- b) Que le nombre de motions de subsides soit réduit de six à quatre;
- c) Les voies et moyens de fournir à l'Opposition l'occasion de choisir l'ordre dans lequel on procédera à l'étude des crédits des départements.

Que ledit comité soit autorisé à présenter des rapports de temps à autre et à siéger pendant que la Chambre siège et qu'à cet égard l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement soit suspendue.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-3, Loi concernant le sport national du Canada (Crosse);

M. Prittie, appuyé par M. Mather, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de l'Île du Prince-Édouard pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 14 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la version corrigée de l'appendice imprimé aux *Procès-verbaux* et aux *Débats* du vendredi 11 juin 1965, soit annexée aux *Procès-verbaux* et aux *Débats* d'aujourd'hui.

M. l'Orateur suppléant, au nom de M. l'Orateur, dépose à la Chambre,—Extrait du procès-verbal d'une réunion de la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes, tenue le jeudi 10 juin 1965, concernant des changements dans les classifications afférents à un nombre de postes à la Chambre des communes.

CHANGEMENTS DANS LES CLASSIFICATIONS AFFÉRENTS À
UN NOMBRE DE POSTES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les membres de la Commission ont autorisé, à partir du 1^{er} octobre 1964, les changements suivants dans diverses catégories d'emploi. Les employés dont les postes sont reclassifiés seront rémunérés au taux de traitement dans la nouvelle échelle qui se rapproche le plus du taux de traitement qu'ils recevaient immédiatement avant le changement dans la classification, qui leur vaut à la date d'entrée en vigueur une augmentation au moins égale à une augmentation complète prévue d'un taux à l'autre dans l'échelle des taux de traitement applicable à la nouvelle classification. Les employés nommés le

1^{er} octobre 1964 ou après recevront le taux de traitement indiqué juste au-dessous du taux de traitement qu'ils touchaient à la date de leur nomination. Seules les personnes en fonction le 10 juin 1965 et celles qui ont été mises à la retraite entre la date d'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 1964, et la date d'approbation, le 10 juin 1965, pourront bénéficier de ces changements.

BUREAU DE L'ORATEUR

Un des deux postes de secrétaire (\$5280—5820) est reclassifié au niveau de Commis surveillant (\$5520—5700—5880—6060). L'autre poste reste provisoirement à son présent niveau.

Maître d'hôtel de l'Orateur

De:	4470	4650	4830	5010
A:	4920	5100	5280	5460

Maître d'hôtel adjoint de l'Orateur

De:	3750	3900	4050	4200
A:	3990	4140	4290	4440

Les titulaires ne bénéficieront des classifications ci-dessus qu'aussi longtemps qu'ils seront employés dans le Bureau de l'Orateur.

Secrétaire du Secrétaire coordonnateur pour les associations parlementaires

De:	Commis 4 (4410-4860)
A:	Secrétaire (4420-5160)

BUREAU DE L'ORATEUR SUPPLÉANT

Secrétaire de l'Orateur suppléant

De:	4620	4800	4980	5160
A:	5040	5220	5400	5580

Réceptionniste

De:	3930	4080	4230	4380
A:	4190	4340	4490	4640

Les titulaires ne bénéficieront des classifications ci-dessus qu'aussi longtemps qu'ils seront employés dans le Bureau de l'Orateur suppléant.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Secrétaire du Greffier de la Chambre

De:	5280	5460	5640	5820
A:	5850	6030	6210	6390

Secrétaire du greffier adjoint

De:	5040	5220	5400	5580
A:	5280	5460	5640	5820

Secrétaire du deuxième greffier adjoint

De:	4620	4800	4980	5160
A:	5040	5220	5400	5580

BUREAU DU SERGENT D'ARMES

Secrétaire du Sergent d'armes

De: 5280	5460	5640	5820
A: 5520	5700	5880	6060

SECRÉTAIRE LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE

Un poste de Commis principal (\$5040-5580) s'appellera désormais Secrétaire, Direction du service législatif, et il comportera l'échelle de rémunération suivante:

5280	5460	5640	5820
------	------	------	------

BUREAUX DES LEADERS DES PARTIS MINORITAIRES

Trois postes sont prévus pour chacun des bureaux du Leader du nouveau parti démocratique, du Leader du parti du crédit social et du Chef du ralliement créditiste. Les classifications sont comme suit:

- 1 Secrétaire (4890—taux unique)
- 1 Secrétaire (sténo) (3960-4410)
- 1 Sténographe (3960-4410)

Les deux premiers postes sont reclassifiés et s'appelleront désormais comme suit:

1 Secrétaire particulier (5040-5220-5400-5580); le titulaire devra cependant posséder au moins cinq ans d'expérience de travail de bureau:

- 1 Secrétaire (4410-4560-4710-4860)

Les titulaires ne bénéficieront des classifications ci-dessus qu'aussi longtemps qu'ils seront employés dans le bureau du leader d'un parti minoritaire.

**BUREAU DU WHIP DU GOUVERNEMENT
BUREAU DU WHIP DE L'OPPOSITION**

Pour chacun de ces deux bureaux, les postes suivants sont prévus:

- 1 Secrétaire du Whip du gouvernement (ou de l'opposition) (5790-6330)
- 1 Secrétaire (3960-4410)
- 1 Messenger de confiance (3570-4020)

Les changements suivants, tant dans les titres d'emploi que dans les échelles de traitement, sont approuvés:

1 Adjoint exécutif, Whip du gouvernement (ou de l'opposition) (5790-6330); tel que ci-dessus.

1 Secrétaire, Whip du gouvernement (ou Whip de l'opposition) qui comportera l'échelle de rémunération suivante:

4620-4800-4980-5160; le titulaire devra cependant posséder au moins cinq ans d'expérience de travail de bureau.

Les titulaires ne bénéficieront des classifications ci-dessus qu'aussi longtemps qu'ils seront employés dans le bureau du Whip du gouvernement ou celui du Whip de l'opposition.

BUREAUX DES WHIPS DES PARTIS MINORITAIRES

Les secrétaires des whips des partis minoritaires sont reclassifiés de Sténographe de député (\$3960-4410) à Secrétaire (\$4620-5160); les titulaires devront cependant posséder au moins cinq ans d'expérience de travail de bureau. Les titulaires ne bénéficieront de la classification ci-dessus qu'aussi longtemps qu'ils seront employés comme secrétaire du whip d'un parti minoritaire.

SERVICES

SERVICE DE PROTECTION

Constable, Service de protection

De:	3930	4080	4230	4380	
A:	4080	4230	4380	4530	4680

Sergent, Service de protection

De:	4260	4410	4560	4710	
A:	4560	4740	4920	5100	5280

Le titre de la classe Chef adjoint du Service de protection est changé à Chef suppléant du Service de protection; l'échelle de traitement reste la même.

Chef du Service de protection

De:	6120	6300	6480	6720	
A:	6480	6660	6900	7140	

SERVICE DE NETTOYAGE

Nettoyeur

De:	3050	3200	3350	3500	
A:	3170	3320	3470	3620	

Le paiement d'une indemnité mensuelle de \$15.00 est de plus autorisée pour dix nettoyeurs surveillants, un par étage, à l'immeuble du centre et à l'immeuble de l'ouest.

Contremaître

De:	3350	3500	3650	3800	
A:	3810	3960	4110	4260	

SERVICE DE MESSAGERS

Messenger du Parlement; Commis-Messenger

De:	3050	3200	3350	3500	
A:	3170	3320	3470	3620	

Réceptionniste

De:	3930	4080	4230	4380	
A:	4190	4340	4490	4640	

Le poste de Messenger de confiance au Bureau du deuxième greffier adjoint est reclassifié à Réceptionniste.

Messenger de confiance

De:	3570	3720	3870	4020	
A:	3750	3900	4050	4200	

Le poste de Messenger sessionnel assigné au Directeur de l'administration et au Directeur des services législatifs est reclassifié à Messenger de confiance, continu. Le titulaire de plus remplit certaines fonctions particulières auprès du Directeur des services législatifs dans son rôle de troisième greffier adjoint et est également au service du Directeur du cabinet de l'Orateur et du Secrétaire coordonnateur pour les associations parlementaires.

Messenger-chauffeur du Parlement

De: 4050 (taux unique)

A: 4200 (taux unique)

Messenger-teneur de livres du Parlement

De: 3270 3420 3570 3720

A: 3750 3900 4050 4200

Chef adjoint des messagers du Parlement

De: 4860 5040 5220 5400

A: 5040 5220 5400 5580

Chef des Messagers du Parlement

De: 5310 5490 5670 5910

A: 5610 5790 5970 6210

SERVICE DE PAGES

Page

De: 1550

A: 1680

Page de l'Orateur

De: 1680

A: 1740

Page senior

De: 2910 3060 3210 3360

A: 3170 3320 3470 3620

Chef adjoint des pages

De: 3750 3900 4050 4200

A: 4190 4340 4490 4640

Chef des pages

De: 4260 4410 4560 4710

A: 4860 5040 5220 5400

SERVICE DES ACHATS ET DU MATÉRIEL

Chef du matériel, acheteur et garde-magasin

De: 6120 6300 6480 6720

A: 6480 6660 6900 7140

Un poste de Commis 3 (\$3900-4350) est reclassifié à Commis 4 (\$4410-4860)

Hommes de métier

	De:	A:
1 Serrurier	4230	5100
1 Serrurier adjoint	3810	4260
3 Menuisiers	4260	4560
2 Tapissiers-garnisseurs	4230	4560
2 Apprêteurs de meubles	4260	4560
1 Radiotechnicien	4260	4560

SERVICE DES ACHATS ET DU MATÉRIEL (suite)

Hommes de métier (suite)

	De:	A:
1 Coiffeur	4300	4500
1 Coiffeur	4100	4500
1 Masseur	4300	4500
1 Tailleur	4050	4500
1 Cireur de chaussures	1490	1600

RESTAURANT DU PARLEMENT

Gérant du restaurant du Parlement

De:	7200	7500	7860	8220
A:	9000	9300	9600	10000

Gérant adjoint du restaurant du Parlement

Il s'agit d'un nouveau poste auquel s'appliquera l'échelle de traitement suivante:

7500	7800	8100	8500
------	------	------	------

Maître d'hôtel

En vertu de la nouvelle répartition des fonctions qui est approuvée, le maître d'hôtel ne s'occupera que de la salle à manger et de réceptions spéciales. L'échelle de traitement suivante est approuvée pour ce nouveau poste:

5750	6000	6250	6500 (repas et uniformes fournis)
------	------	------	-----------------------------------

Acheteur en chef

Il s'agit encore d'un nouveau poste auquel s'appliquera l'échelle de traitement suivante:

5340	5520	5700	5880	6060
------	------	------	------	------

Steward en chef et garde-magasin

A l'heure actuelle, le steward et garde-magasin est employé à chaque session comme adjoint à l'acheteur et garde-magasin. Comme les fonctions du nouvel acheteur ne comportent pas la surveillance directe des magasins, un poste de steward en chef et garde-magasin est établi, avec l'échelle de traitement suivante:

4380	4560	4740	4920	5100
------	------	------	------	------

Gérant, casse-croûte

Il s'agit d'un nouveau poste pour le casse-croûte du 5^e étage. L'échelle de traitement suivante s'y appliquera:

4860	5040	5220	5400
------	------	------	------

Personnel de bureau

Pour le bureau du restaurant conjoint du Parlement, un poste de comptable, restaurant du Parlement (\$5040-5580) est créé.

Un poste de commis 1 (\$2190-2910) est reclassé à commis 3 (\$3900-4350) avec connaissance de la sténographie et de la dactylographie.

Chef, restaurant du Parlement

De:	6750	6990	7230	7470
A:	—	8400	9000	9600

Hôtesse, restaurant du Parlement

De: 3030	3180	3330	3480
A: —	3480	3630	3780

PERSONNEL DE SESSION*Cafétéria de l'édifice de l'ouest*

	De: \$	A: \$
1 caissier, cafétéria	2250-2400-2520	2360-2500-2640
4 laveurs de vaisselle	2148	2360
1 laveur de vaisselle en chef	2520	2640
4 filles de tables	2064	2360
6 préposées au comptoir	2064	2360
1 garçon de table	2040	2360

Cafétéria du cinquième étage

1 hôtesse adjointe	2580	2810
1 caissier	2400	2360-2500-2640
2 préposées au comptoir	2064	2360
1 fille de table	2064	2360
1 laveur de vaisselle	2148	2360

Pièce de service—sixième étage

1 préposé à la lingerie	2280	2360
1 laveur de vaisselle en chef	2520	2640
1 laveur de vaisselle en chef adjoint	2268	2400
1 laveur de vaisselle—récureur de casseroles	2220	2570
5 laveurs de vaisselle	2148	2360
1 chef—pièce de service	2520	2640
3 préposés à la pièce de service	2160	2360

Bureau

1 commis 2	2970-3420	2970-3420
------------	-----------	-----------

Cuisine du sixième étage

1 chef adjoint	4410-4950	5000-5500-6000
1 saucier	4020	4200
1 chef rôtiiseur	3600	3825
1 chef (viandes froides)	3780	4000
1 friturier	3420	3820
1 récureur de casseroles	2220	2570
1 gardien de nuit	2160	2400
1 aide-saucier	3120	3480
1 chef de relève	non classé	4160
1 aide (viandes froides)	3432	3480

Cuisine de l'édifice de l'ouest

1 deuxième chef adjoint—soir	non classé	4200
1 aide-saucier	3120	3480
1 premier cuisinier	3540	3825
2 aides (viandes froides)	3432	3480
2 deuxièmes cuisiniers, Cafétéria	2760	2800
1 gardien de nuit	2160	2400

PERSONNEL DE SESSION (suite)*Cafétéria de l'édifice de l'ouest (suite)*

	De:	A:
	\$	\$
1 récurer de casseroles	2220	2570
1 préposée aux légumes	2220	2420
2 garçons de cuisine	2760	2880
1 pâtissier	4320	4440
1 aide-pâtissier	non classé	3480
1 boucher	3540	3825

Grande salle à manger

1 hôtesse adjointe	2580	2810
1 caissière	2400	2360-2500-2640
1 vérificateur des aliments	2400	2360-2500-2640
15 serveuses	2064	2360
3 garçons de table	2040	2360
1 préposé au matériel et garde-magasin	3000	3120

SERVICES D'ADMINISTRATION

Le poste de secrétaire du Directeur de l'administration est reclassé de Secrétaire (\$4620-5160) à Commis principal (\$5040-5580). Le changement ne touche que ce poste.

POSTE SANITAIRE

En raison du nombre d'employés que dessert le poste ci-dessus ainsi que le nombre élevé de visiteurs au cours de la saison touristique, un poste d'infirmière 2 est ajouté à l'effectif. Le poste d'infirmière du Parlement est révisé à nouveau

De: 4590	4740	4890	5040
A: 5100	5280	5460	5640

BUREAU DE DISTRIBUTION DU PARLEMENT

Chef de Bureau de distribution du Parlement

De: 6090	6270	6450	6630
A: 6660	6900	7140	7380

Un poste de Commis principal (\$5040-5580) est reclassé au poste de Chef adjoint du bureau de distribution du Parlement avec l'échelle suivante de traitement:

5790	5970	6150	6330
------	------	------	------

Le deuxième emploi de Commis principal est reclassé au poste de Commis surveillant (\$5220-6060).

BUREAU DE POSTE

L'effectif du bureau de poste de la Chambre des communes se compose actuellement ainsi qu'il suit:

- 1 maître de poste (6990-7710)
- 1 maître de poste adjoint (5790-6330)
- 1 commis principal (5040-5580)
- 5 commis 4 (4410-4860)
- 9 commis de session (à un taux fixe de 4080)
- 2 messagers de session (3050-3500)

Cet effectif est modifié ainsi qu'il suit:

1 maître de poste

De: 6990	7230	7470	7710
A: 7260	7560	7920	8280

1 maître de poste adjoint (5790-6330)

2 surveillant d'équipes

5160	5340	5520	5700
------	------	------	------

7 commis des postes, à temps continu

3630	3780	3930	4080	4230	4380
4530	4680	—augmentations semi-annuelles jusqu'à concurrence de 3930			

2 messagers, à temps continu (3170-3620)

7 commis des postes, de session

3330	3480	3630	3780	3930	4080
4230	4380	—augmentations semi-annuelles jusqu'à concurrence de 3630			

DIRECTION DE LA PAPETERIE ET DES FOURNITURES

Chef de la Direction de la papeterie et des fournitures

De: 6990	7230	7470	7710
A: 7260	7560	7920	8280

1 commis 4 (\$4410-4860) reclassé à magasinier 3 (\$4320-4770—seulement après que les revisions de traitement du groupe D auront été annoncées)

2 messenger-commis (\$3170-3620) reclassé à magasinier 1 (\$3690-3840-3990-4140)

Le poste chef adjoint, Direction de la papeterie et des fournitures, est rétabli au niveau d'agent d'administration 1 (\$5910-6630).

DIRECTION DES STÉNOGRAPHES DES DÉPUTÉS

Aucun changement n'est apporté dans cette direction pour l'instant, car elle fait l'objet d'une étude distincte dont les résultats seront connus sous peu.

BUREAU DU PERSONNEL

Chef du personnel (lorsqu'il agit en qualité de secrétaire du comité du personnel)

De: 9900	10400	10800	11200	11600
A: —	10900	11300	11800	12300

Chef adjoint du personnel

De: 7890	8250	8610	8970		
A: 7800	8160	8520	8880	9240	9600

2 commis 3 (\$3900-4350) reclassés à commis 4 (\$4410-4860)

TRIBUNE DES COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES

Aucune modification n'est approuvée pour le moment.

SERVICES LÉGISLATIFS

Le poste de secrétaire du Directeur des Services législatifs est reclassé de Secrétaire (\$4620-5160) à Commis principal (\$5040-5580).

SERVICE DES COMPTES RENDUS DES DÉBATS (ANGLAIS)
 SERVICE DES COMPTES RENDUS DES DÉBATS (FRANÇAIS)
 SERVICE DES COMPTES RENDUS DES COMITÉS (ANGLAIS)
 SERVICE DES COMPTES RENDUS DES COMITÉS (FRANÇAIS)

Dans le Service des comptes rendus des Débats (anglais), un employé classé comme Secrétaire (\$4620-5160) est reclassé au poste de Commis principal (\$5040-5580), cette différence de classement ne s'appliquant qu'au titulaire actuel.

Dans le Service des comptes rendus des Débats (anglais) également, un poste d'éditeur est ajouté à l'effectif. L'échelle suivante de traitement s'appliquera à ce poste:

8610	8970	9330	9690	10050
------	------	------	------	-------

Si la Chambre décide de siéger de façon permanente sans interruption pour les repas, deux sténographes supplémentaires des Débats seront ajoutés au service anglais des comptes rendus des Débats; ces employés seront choisis parmi les sténographes actuels des comités.

Commis messenger, de session (taux fixe de \$2610), à Commis 1, de session (\$2190-2280-2370-2460-2550-2640-2730-2820-2910; avec augmentations semi-annuelles).

Il y a des postes de la catégorie précitée dans chacun des trois premiers services mentionnés ci-dessus et un poste supplémentaire sera requis pour le service français des comptes rendus des comités.

Chef du Service des comptes rendus des comités (anglais)

De: 9380	9780	10200	10620
A: 9620	9980	10380	10800

DIRECTION DES COMITÉS ET DES BILLS PRIVÉS

Le travail des secrétaires de comité est réparti à trois niveaux différents, ainsi qu'il suit:

Agent de comité 1

5040	5280	5520	5760	6060—augmentations semi-annuelles jusqu'à concurrence de 5760.
------	------	------	------	--

Agent de comité 2

7350	7650	7950	8310 (comparativement à l'échelle actuelle de la classe de secrétaire de comité qui est de: 6660 6900 7140 7380)
------	------	------	--

Agent de comité 3

9120	9480	9880	10300
------	------	------	-------

L'effectif de la Direction des comités et des bills privés est de plus modifié ainsi qu'il suit:

2 agents de comité 3
 8 agents de comité 2
 1 agent de comité 1

Si la Chambre décide d'instituer un nouveau régime de comités, comme le propose les Ordres 14 et 15 inscrits au nom du gouvernement, deux autres postes d'agents de comité 3 et un autre poste d'agent de comité 1 devront être créés.

Chef de la Direction des comités et des bills privés

De: 9900 10400 10800 11200 11600

A: — 10900 11300 11800 12300

Chef adjoint de la Direction des comités et des bills privés

De: 8190 8490 8790 9090 9390

A: — 9620 9980 10380 10800

1 Sténographe de député, de session, à Sténographe de député, à temps continu.

SECTION ANGLAISE DES JOURNAUX
SECTION FRANÇAISE DES JOURNAUX

Chef des Journaux anglais

Chef des Journaux français

De: 9900 10400 10800 11200 11600

A: — 10900 11300 11800 12300

Chef adjoint des Journaux anglais

Chef adjoint des Journaux français

De: 8190 8490 8790 9090 9390

A: — 9620 9980 10380 10800

Secrétaire (Journaux anglais seulement) (\$4620-5160) reclassé au poste de Commis principal (\$5040-5220-5400-5580)

Préposé aux ordres

De: 5790 5970 6150 6330

A: 6990 7230 7470 7710

Préposé aux documents parlementaires

De: 5790 5970 6150 6330

A: 6480 6660 6900 7140

Commis principal (\$5040-5580) à Agent d'administration 1 (\$5910-6630)

DIRECTION DE L'INDEX ET RÉFÉRENCES (SECTION ANGLAISE)
DIRECTION DE L'INDEX ET RÉFÉRENCES (SECTION FRANÇAISE)

L'effectif des deux directions se compose fondamentalement ainsi qu'il suit:

1 chef (8190-9390)

1 commis surveillant (5520-6060)

1 commis principal (5040-5580)

2 commis 4 (4410-4860)

1 mécanographe 3 (3900-4350)

1 sténographe de session (3960-4410)

Un emploi de commis 4 dans chacune des deux directions est reclassé au poste de mécanographe 4. L'échelle des salaires est la même, mais la désignation convient mieux au travail accompli. Un poste de sténographe de session dans chaque direction devient permanent.

Les autres postes de commis dans les deux directions sont reclassés en deux nouveaux postes désignés sous le nom de préposé à l'index et analyste de l'index et des références ainsi qu'il suit:

Préposé à l'index 1

4860	5040	5220	5400	5580
------	------	------	------	------

Deux postes de commis 4, un dans chaque direction, tomberont dans cette nouvelle classe et catégorie, à condition que les titulaires soient capables d'accomplir entièrement le travail. Le poste de commis principal dans la section française de la Direction de l'index est aussi reclassé pour le moment à cette nouvelle classe et catégorie. Un poste supplémentaire est aussi créé dans chaque direction à ce niveau.

Préposé à l'index et aux références

5640	5880	6180	6480
------	------	------	------

Cette nouvelle classe et catégorie ne s'applique qu'au poste de commis principal dans la section anglaise de la Direction de l'index et des références.

Analyste (index et références)

6480	6660	6900	7140
------	------	------	------

Les deux postes de commis surveillants, un dans chaque direction, tomberont dans cette classe.

Chef de la Direction de l'index et des références

Chef de la section française de la Direction de l'index et des références

De: 8190	8490	8790	9090	9390
A: —	9620	9980	10380	10800

M. Harley, du comité spécial des aliments et drogues, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 9 membres et que l'application de l'article 67(2) du Règlement soit suspendue à cet égard.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie d'un communiqué commun en date du 14 juin 1965, publié à la suite de la visite au Canada du premier ministre de l'Inde, M. Shastri.

Du consentement unanime, il est ordonné: Que ledit communiqué commun soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 373—M. Fisher

1. Le ministre du Travail a-t-il reçu une ou des requêtes de quelque association de personnel du service civil demandant une entrevue avec lui pour

l'examen de la question du déplacement du personnel du Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage au ministère du Travail? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la substance de ces requêtes et le ministre a-t-il convoqué des représentants d'association de personnel pour leur expliquer les effets possibles d'un tel déplacement sur le moral des employés?

2. Depuis que le ministre du Travail a annoncé que le Service national de placement relevait maintenant de son ministère, a-t-on émis des directives ou des instructions aux bureaux extérieurs de la Commission d'assurance-chômage pour leur indiquer comment exécuter les fonctions de la Commission d'assurance-chômage et du Service national de placement, c'est-à-dire conjointement ou séparément; dans le cas de l'affirmative, de quelle nature étaient ces directives et instructions et le ministre a-t-il l'intention de les déposer pour la gouverne de la Chambre?

3. Le ministre du Travail ou des hauts fonctionnaires de son ministère ont-ils fait des démarches auprès de la Commission du service civil et du Conseil du Trésor pour obtenir que des traitements plus élevés soient payés au personnel actuel du Service national de placement? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures ces deux organismes ont-ils prises pour donner suite aux recommandations du ministère du Travail et à compter de quelles dates ces relèvements de traitement auront-ils un effet rétroactif?

4. Le ministre du Travail ou les hauts fonctionnaires de son ministère ont-ils fait des démarches auprès de la Commission du service civil pour obtenir que les postes supérieurs, ou l'un quelconque de ces postes, créés au sein du Service national de placement depuis que ce dernier relève du ministère du Travail, soient remplis à la suite d'un concours général, plutôt que par voie de reclassification du personnel qui occupe présentement des postes de surveillance et de gestion aux différents niveaux dans le Service national de placement?

5. Le ministre du Travail, la Commission du service civil ou le Conseil du Trésor ont-ils donné des directives ou une autorisation au sujet d'un «relevé des aptitudes» qui se fera à l'endroit de la totalité ou de certains employés du Service national de placement qui ont été permutés de la Commission d'assurance-chômage au ministère du Travail le 1^{er} avril 1965? Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste, en substance, ces directives et cette autorisation?

6. Est-ce généralement la coutume dans les ministères du gouvernement fédéral d'entreprendre des «relevés des aptitudes» à l'endroit du personnel régulier? Dans le cas de l'affirmative, de tels relevés se font-ils par l'intermédiaire de la Commission du service civil ou par celui de fonctionnaires du ministère concerné?

7. De fait, quelle autorité et quelle responsabilité a la Commission du service civil en ce qui concerne la reclassification des postes? Ses fonctionnaires ou le ministère concerné sont-ils chargés d'interviewer le titulaire d'un poste de ce genre et de faire les recommandations nécessaires en faveur des reclassifications ou contre elles?

8. Le Service national de placement, le ministère du Travail, la Commission du service civil ou le Conseil du Trésor, ont-ils donné des instructions ou des directives portant que les futurs postes de fonctionnaire au Service national de placement soient remplis par des diplômés d'université? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on prévu quelques critères établissant les domaines professionnels dans lesquels il faudra recruter ces diplômés?

M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 429—M. Martineau

1. Des hauts fonctionnaires de la Commission du Centenaire ont-ils démissionné et, dans le cas de l'affirmative, a) comment se nomment-ils, b) quels

emplois occupaient-ils à la Commission du Centenaire, c) pour quels motifs ont-ils donné leur démission, d) a-t-on nommé d'autres personnes pour les remplacer et, dans ce cas, quelles sont ces personnes?

2. A ce jour, combien de projets ont-été approuvés par la Commission?

3. Quels sont, dans chaque cas, le nom du projet approuvé, la province d'où il émane et le coût du projet?

M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 451—*M. Laprise*

1. Depuis la mise en vigueur de l'ARDA au Québec, a) quels projets ont été complétés, b) quels sont ceux qui sont en voie d'exécution, et c) quels sont ceux dont la mise en chantier est prévue?

2. Quelle est la valeur de chacun de ces projets?

M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 564—*M. Dubé*

Quels sont, pour chacune des années depuis 1960, les montants que le gouvernement fédéral a versés, y compris les octrois per capita, pour venir en aide à l'éducation dans la province du Nouveau-Brunswick?

M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 589—*M. Douglas*

1. Quel était le tarif des salaires applicable à chaque catégorie d'employés rétribués selon les tarifs régnants au port militaire d'Halifax, avant le 1^{er} janvier 1964?

2. Quelles augmentations ont été accordées à ces employés à compter du 1^{er} janvier 1964?

3. D'autres augmentations ont-elles été accordées depuis le 1^{er} janvier 1964 et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date l'ont-elles été et de combien étaient ces augmentations?

4. Des employés rétribués selon les tarifs régnants ont-ils été privés de ces augmentations et le cas échéant, pour quels motifs?

5. Les conducteurs/opérateurs touchent-ils un salaire moindre que les manœuvres et, dans le cas de l'affirmative, pour quels motifs?

6. Comment les salaires de ces employés rétribués selon les tarifs régnants à Halifax se comparent-ils avec les salaires payés aux employés correspondants rétribués selon les tarifs régnants en Colombie-Britannique?

M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 590—*M. Douglas*

1. Quel était le tarif des salaires applicable à chaque catégorie d'employés, rétribués selon les tarifs régnants, compris dans les tarifs visant la région d'Halifax-Dartmouth, avant le 1^{er} juillet 1964?

2. Quelles augmentations de salaires ont été accordées à ces employés depuis le 30 juin 1964?

3. Pour quel motif ces employés n'ont-ils pas bénéficié d'une augmentation à compter du 1^{er} janvier 1964 comme l'ont fait les employés rétribués selon les tarifs régnants, au port militaire d'Halifax?

4. Des employés rétribués selon les tarifs régnants ont-ils été privés de cette augmentation? Le cas échéant, pour quels motifs?

5. Ces employés ont-ils par la suite reçu des augmentations de salaire?

6. Pourquoi des employés rétribués selon les tarifs régnants, affectés à la section de l'outillage lourd, sont-ils rétrogradés à la classe de conducteurs/opérateurs, entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre?

7. Quel écart y a-t-il entre les salaires des préposés à l'outillage lourd et les salaires versés aux conducteurs/opérateurs?

8. Comment les salaires des employés rétribués selon les tarifs régnants se comparent-ils avec les salaires payés aux employés correspondants rétribués selon les tarifs régnants en Colombie-Britannique?

M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. Favreau: Que le Bill C-102, Loi concernant les banques et les opérations bancaires, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

(A six heures, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Avis de motions)

M. Laniel, appuyé par M. Groos, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait entreprendre une étude approfondie du problème de la jeunesse au Canada, parallèlement à la possibilité d'établir au pays un «Service d'entraînement national», pour les jeunes entre les âges de 18 à 21 ans, et,

Qu'il devrait nommer, à cette fin, une Commission composée de représentants des divers milieux s'intéressant à la santé, l'éducation, l'emploi, ainsi qu'aux forces armées, avec charge de présenter un rapport à cette Chambre sur les avantages et désavantages d'un tel «Service d'entraînement national», et particulièrement sur les points suivants:

1. La discipline et le respect de nos institutions et de l'autorité.
2. Possibilité d'en faire un complément à la formation et à l'éducation.
3. Amélioration de la santé par l'éducation physique.
4. Moyen de développer le bilinguisme chez les jeunes.
5. Renforcement de l'unité nationale par une meilleure connaissance du pays et des différents groupes ethniques.
6. Coordination avec l'Organisation des mesures d'urgence.
7. Avantages que ce Service soit placé sous la direction de nos forces armées ou de tout autre organisme connexe.
8. Durée éventuelle d'un tel service et formule particulière pour les jeunes encore aux études.—*(Avis de motion n° 10)*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. Favreau: Que le Bill C-102, Loi concernant les banques et les opérations bancaires, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne du Québec.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec de façon à prolonger jusqu'au 31 décembre 1965 le délai pendant lequel les banques visées par ces lois sont autorisées à faire des affaires.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-116, Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec, qui est lu pour une première fois.

Avec le consentement unanime, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill C-103, Loi concernant les banques d'épargne de la province de Québec, est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures une minute du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Benidickson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les opérations découlant de la Loi sur l'aide à la production du charbon pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre 173, S.R.C., 1952, modifié en 1959.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai 1965, demandant copie de toute la correspondance échangée en 1965 entre le premier ministre et/ou le ministre des Transports et le président du C.P.R., M. R. A. Emerson, et le président du C.N., M. Donald Gordon, concernant la subvention du gouvernement fédéral dont ont besoin les deux réseaux ferroviaires pour faire face à l'accroissement du coût de la main-d'œuvre et l'incapacité des chemins de fer de hausser leur tarif-marchandises.—(*Avis de motion portant production de documents n° 28*)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 9 juin 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

A dix heures dix-neuf minutes du soir, M. l'Orateur suppléant prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

N° 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 15 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. Matheson, du comité permanent des affaires extérieures, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Nesbitt, appuyé par M. Hamilton, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-117, Loi modifiant le Code criminel (Libelle diffamatoire visant une collectivité), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens;

La Chambre poursuit sa séance en comité.

A six heures du soir, M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-9, Loi constituant en corporation la Principal Life Insurance Company of Canada;

M. Lambert, appuyé par M. Starr, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M^{me} Konantz, appuyée par M. Ryan: Que le Bill C-99, Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Laprise, appuyé par M. Perron: Que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le comité des voies et moyens reprend sa séance et, après avoir fait rapport de l'état de la question, obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures trois minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mai 1965, demandant copie de toute la correspondance échangée depuis le 23 mai 1964 entre le gouvernement de la Saskatchewan et l'un ou l'autre des ministres du gouvernement au sujet de l'Accord relatif à la formation professionnelle et technique, intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, qui doit expirer le 31 mars 1966.—(*Avis de motion portant production de documents n° 31*)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*, y compris les comptes et l'état financier certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

A dix heures vingt-cinq minutes du soir, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copie d'une adresse à Sa Majesté la reine de l'Assemblée législative de la province de Québec au sujet de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et des adresses de transmission à Son Excellence le gouverneur général du Canada et à Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Québec, et copie des lettres en date du 3 juin et du 4 juin 1965 échangées entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec à ce sujet.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 35—*M. Matheson*

1. Au cours de chacune des dix dernières années pour lesquelles on possède des données, a) combien de délits criminels ont été signalés, b) quel pourcentage de ces crimes sont demeurés sans solution, c) combien de personnes par 100,000 ont été reconnues coupables de délits?

2. Au cours des cinq dernières années pour lesquelles on possède des données, quel a été le pourcentage d'augmentation, a) de la population du Canada, b) de la population des pénitenciers fédéraux?

3. Quel pourcentage des détenus actuels des pénitenciers fédéraux sont des récidivistes?

4. Quelles mesures et/ou programmes sont présentement en vigueur en vue de réduire la criminalité et la récidivité?

N° 40—*M. Matheson*

1. Quels incidents relatifs à des pendaisons ratées sont mentionnés dans les rapports d'exécutions faites au Canada?

2. En quelles occasions et dans quelles circonstances a-t-il fallu répéter la pendaison?

3. En quelles occasions et dans quelles circonstances la personne condamnée a-t-elle été achevée après la chute par pression appliquée au corps?

N° 138—*M. Rondeau*

1. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux au Canada?

2. Quels sont les chiffres pour chaque ministère?

3. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux qui ont été embauchés au Canada depuis avril 1963, par ministère?

4. Quel est le nombre d'employés à l'emploi de chaque compagnie de la Couronne?

5. Parmi les employés des compagnies de la Couronne et des ministères, combien sont bilingues et combien sont unilingues?

N° 569—*M. Caouette*

1. Quel a été, depuis leur création, le nombre annuel des employés des entreprises publiques et des sociétés de la Couronne suivantes: a) Chemins de fer Nationaux du Canada, b) Société Air Canada, c) Société Radio-Canada, d) Société canadienne des télécommunications transmarines, e) Société centrale d'hypothèques et de logement, f) Eldorado Aviation Limited, g) Eldorado Mining and Refining Limited, h) Northern Transportation Co. Limited, i) Polymer Corporation Limited, j) The Seaway International Bridge Co. Limited, k) Atomic Energy of Canada Limited, l) Canadian Arsenals Ltd., m) Canadian Patents and Developments Limited, n) Defence Construction Ltd.?

2. Ces employés d'entreprise d'État à caractère industriel et commercial sont-ils soumis à la Loi sur le service civil?

3. Ces employés jouissent-ils d'un statut particulier?

N° 583—*M. MacLean (Queens)*

Du 1^{er} mars 1964 au 1^{er} mai 1965 combien de véhicules automobiles le ministère de la Justice a-t-il achetés? Combien de ces véhicules ont été a) fabriqués ou montés en Nouvelle-Écosse, b) fabriqués ou montés en Ontario, c) importés des États-Unis, d) importés d'autres pays?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 664—*M. Hamilton*

1. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963?

2. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées en vertu d'un contrat par la Commission du centenaire et pour le compte de celle-ci depuis le 22 avril 1963?

3. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du service civil pour le compte de la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963?

4. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 qui avaient été nommées par le gouverneur en conseil?

5. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes que la Commission du centenaire a employées depuis le 22 avril 1963 à la présentation d'une recommandation du secrétariat d'État?

6. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées à la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 dont l'emploi par le commissaire du centenaire avait été recommandée au secrétariat d'État antérieurement à l'approbation du gouverneur en conseil ou du Conseil du Trésor?

7. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 en vertu d'une autorisation donnée par le Conseil du Trésor à la suite d'une recommandation du secrétariat d'État?

8. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes libérées, permutées ou détachées de la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 en vertu d'une requête présentée au gouverneur en conseil, d'une décision du Conseil du Trésor, d'un décret ministériel ou d'une autorisation du Service civil?

N° 734—*M. Tucker*

1. Combien de Canadiens ont servi dans les forces armées canadiennes a) au cours de la première guerre mondiale, b) au cours de la seconde guerre mondiale?

2. Combien parmi ces Canadiens compris dans (1) ci-dessus sont nés a) au Canada, b) au Royaume-Uni, c) dans d'autres possessions britanniques, d) ailleurs?

3. Combien parmi ces Canadiens compris dans (1) ci-dessus étaient a) d'origine anglo-saxonne, b) d'origine française, c) d'autre origine ethnique?

4. Quel a été, par province, l'enrôlement total?

5. Comment se classifient les enrôlés sous le rapport des principales dénominations religieuses a) pendant la première guerre mondiale, b) pendant la seconde guerre mondiale?

Les avis de motions portant production de documents n° 39 et 41 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 1^{er} janvier 1960 entre le gouvernement fédéral et les représentants de l'industrie de l'automobile, relativement aux normes minimums de sécurité dans la fabrication des automobiles et de leurs pièces.—(*Avis de motion portant production de documents n° 44—M. Grafftey*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Avis de motions)

M. Prittie, appuyé par M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), propose, —Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de construire un pont ou un tunnel à travers le bras nord du fleuve Fraser entre la ville de Vancouver et l'île Sea dans la municipalité de Richmond, dans le but d'assurer l'accès ininterrompu à l'aéroport international de Vancouver.— (Avis de motion n° 11)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre (*Question n° 41*), en date du 19 mai 1965, demandant l'état suivant: Pour les années 1946 à 1964 inclusivement, quel fut a) le nombre d'exécutions, s'il y en eût, b) le nombre de condamnations pour meurtre, c) le pourcentage de a) par rapport à b), d) la mortalité par homicide par million d'habitants?

A six heures du soir, M. l'Orateur suppléant prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

N° 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 17 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. Matheson, appuyé par M. Granger, propose,—Que le premier rapport du comité permanent des affaires extérieures, présenté à la Chambre le mardi 15 juin 1965, soit maintenant agréé.

Après débat, ladite motion mise aux voix est agréée.

En conséquence, ledit rapport est adopté.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 21(2) du Règlement:

Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs et plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport sur l'application de la législation canadienne à cet égard;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes soient désignés par la Chambre à une date ultérieure pour faire partie du comité mixte et que l'application de l'article 67(1) du Règlement de la Chambre des communes soit suspendue;

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers et à interroger des témoins; à siéger pendant

les séances de la Chambre, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont la publication lui semblera opportune et qu'à ce sujet l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue, de même qu'à retenir les services d'un conseiller juridique, de comptables et des autres conseillers techniques et employés de bureau jugés nécessaires, que les procès-verbaux des délibérations du comité mixte de la dernière session, ainsi que les dépositions faites devant ce comité, soient remis audit comité et fassent partie de ses dossiers; et qu'un message soit adressé au Sénat priant ladite Chambre de s'unir à celle-ci aux fins susdites et de choisir, si le Sénat l'estime opportun, certains de ses membres qui feront partie du comité mixte proposé.—*Le Solliciteur général.*

Avec l'assentiment unanime, M. Sauvé, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Notes relatives au discours prononcé le 11 juin 1965 par le ministre des Forêts à l'Association professionnelle des meuniers du Québec, à Drummondville, P.Q.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel de la présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

M. Walker, du comité spécial institué pour dresser et présenter la liste des députés qui doivent composer les divers comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 65 du Règlement, présente le premier rapport dudit comité. En voici la teneur:

Votre comité, suivant les dispositions de l'article provisoire 65 du Règlement, propose que les comités permanents de cette Chambre se composent des députés dont les noms suivent:

N° 1

Radiodiffusion et Télévision: films et assistance aux arts

Messieurs

Berger,
Cowan,
Dinsdale,
Drouin,
Fisher,
Gelber,
Grégoire,
Groos,

Horner (Acadia),
Jewett, M¹¹^o
Mackasey,
Marcoux,
Mather,
McCutcheon,
Morison,
Nesbitt,

Otto,
Prud'homme,
Pugh,
Simpson,
Stewart,
Tardif,
Thomas,
Valade—24.

N° 2

Corporation de la Couronne

Messieurs

Addison,	Douglas,	McCutcheon,
Asselin (Notre-Dame- de-Grâce),	Eudes	McLean (Charlotte),
Beaulé,	Gundlock,	Muir (Lisgar),
Cameron (High Park),	Hales,	Otto,
Cameron (Nanaïmo- Cowichan-Les Îles),	Kindt,	Pigeon,
Côté (Longueuil),	Lloyd,	Rhéaume,
Côté (Chicoutimi),	Loiselle,	Rouleau,
	MacInnis,	Stewart—24.
	Matheson,	

N° 3

Finances, Commerce et Questions économiques

Messieurs

Basford,	Francis,	McLean (Charlotte),
Bell,	Gelber,	Monteith,
Cameron (Nanaïmo- Cowichan-Les Îles),	Grafftey,	Moreau,
Chrétien,	Grégoire,	Pennell,
Douglas,	Irvine,	Pilon,
Flemming (Victoria- Carleton),	Kindt,	Thomas,
Forest,	Lambert,	Thompson,
	Lloyd,	Whelan—24.
	Macdonald,	

N° 4

Pêcheries

Messieurs

Armstrong,	Chatterton,	Loney,
Barnett,	Crouse,	MacLean (Queens),
Basford,	Cyr,	McLean (Charlotte),
Bécharde,	Danforth,	O'Keefe,
Blouin,	Dionne,	Patterson,
Cadiou (Meadow-Lake),	Dubé,	Stefanson,
Carter,	Granger,	Tucker,
Cashin,	Howard,	Willoughby.—24.

N° 5

Santé et Bien-être social

Messieurs

Brown,	Harley,	Munro,
Cameron (High Park),	Howe	O'Keefe,
Cardiff,	(Hamilton-Sud),	Perron,
Côté (Longueuil),	Howe	Regan,
Cowan,	(Wellington-Huron),	Rideout, M ^{me}
Enns,	Jones, M ^{me}	Rochon,
Flemming (Victoria- Carleton),	Knowles,	Rynard,
Francis,	Laverdière,	Wadds, M ^{me}
	Marcoux,	Willoughby.—24.

N° 6

Habitation, Aménagement urbain et Travaux publics

Messieurs

Aiken,	Grafftey,	More (Regina City),
Badanai,	Kelly,	Nielsen,
Basford,	Lloyd,	Pascoe,
Boulanger,	Loiselle,	Prittie,
Cashin,	Macaluso,	Rinfret,
Chatterton,	Martin (Timmins),	Rondeau,
Frenette,	McBain,	Ryan,
Gendron,	McWilliam,	Vincent.—24.

N° 7

Affaires indiennes, Droits de l'homme, Citoyenneté et Immigration

Messieurs

Asselin (Richmond- Wolfe),	Gray,	Orlikow,
Badanai,	Klein,	Prud'homme,
Baldwin,	Konantz, M ^{me}	Rhéaume,
Boutin,	Korchinski,	Roxburgh,
Brewin,	Lachance,	Thompson,
Crossman,	Macaluso,	Wahn,
Danforth,	Macquarrie,	Watson (Châteauguay- Huntingdon- Laprairie).—24.
Fane,	Moore (Wetaskiwin),	
	Nielsen,	

N° 8

Industrie, Recherches et Exploitation énergétique

Messieurs

Addison,	Granger,	More (Regina-City),
Alkenbrack,	Hahn,	Moreau,
Asselin (Notre-Dame- de-Grâce),	Hales,	Mullally,
Choquette,	Irvine,	Noble,
Chrétien,	Laniel,	Peters,
Crouse,	Latulippe,	Ricard,
Davis,	Leboe,	Saltsman,
Forest,	McNulty,	Stenson.—24.

N° 9

Justice et Questions juridiques

Messieurs

Bélanger,	Drouin,	Nielsen,
Bell,	Fairweather,	Nugent,
Bigg,	Girouard,	Otto,
Cashin,	Greene,	Paul,
Chapdelaine,	Guay,	Ryan,
Choquette,	Honey,	Scott,
Chrétien,	Howard,	Temple,
Coates,	Macdonald,	Woolliams.—24.

N° 10

Travail et Emploi

Messieurs

Barnett,	Gray,	Millar,
Basford,	Jones, M ^{me} ,	Muir (Lisgar),
Byrne,	Knowles,	Regan,
Cashin,	Lessard (Lac- Saint-Jean),	Ricard,
Côté (Longueuil),	Mackasey,	Rideout, M ^{me} ,
Dionne,	MacInnis,	Starr,
Énard,	McBain,	Valade,
Foy,		Wahn.—24.
Godin,		

N° 11

Prévisions budgétaires en général

Messieurs

Asselin (Richmond- Wolfe),	Girouard,	Pilon,
Barnett,	Habel,	Richard,
Cadieu (Meadow-Lake),	Harley,	Rochon,
Côté (Chicoutimi),	Jorgenson,	Rondeau,
Émard,	Korchinski,	Skoreyko,
Eudes,	Leblanc,	Smallwood,
Forbes,	Leduc,	Watson (Châteauguay- Huntingdon- Laprairie)—24.
Foy,	Muir (Lisgar),	
	Peters,	

N° 12

Bills privés en général

Messieurs

Addison,	Kindt,	Nixon,
Alkenbrack,	Lambert,	Paul,
Deachman,	Laverdière,	Perron,
Éthier,	Loiselle,	Pugh,
Frenette,	Mather,	Smallwood,
Gelber,	Matte,	Wadds, M ^{me}
Horner (Acadia),	Mitchell,	Webster,
Kennedy,	Mullally,	Whelan—24.

N° 13

Défense nationale

Messieurs

Béchar, d,	Lambert,	Martineau,
Brewin,	Langlois,	Matheson,
Churchill,	Laniel,	McMillan,
Deachman,	Lessard (Saint-Henri),	McNulty,
Dubé,	Lessard	Rock,
Fane,	(Lac-Saint-Jean),	Smith,
Groos,	MacLean (Queens),	Temple,
Hahn,	MacRae,	Winch.—24.
Harkness,		

N° 14

Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales

Messieurs

Alkenbrack,	Godin,	Madill,
Berger,	Granger,	Mitchell,
Blouin,	Groos,	Moreau,
Cadieu (Meadow-Lake),	Herridge,	Nielsen,
Cantelon,	Howard,	Rhéaume,
Crossman,	Laprise,	Ryan,
Cyr,	Leboe,	Turner,
Dinsdale,	Legault,	Woolliams.—24.

N° 15

Privilèges et Élections

Messieurs

Armstrong,	Horner	Martin (Timmins),
Blouin,	(The Battlefords),	O'Keefe,
Coates,	Howard,	Paul,
Doucett,	Latulippe,	Pigeon,
Francis,	Lessard (Saint-Henri),	Prud'homme,
Grafftey,	Leboe,	Richard,
Greene,	MacEwan,	Rochon,
Habel,	Macquarrie,	Tardif.—24.
Harkness,		

N° 16

Comptes Publics

Messieurs

Baldwin,	Hales,	Noble,
Cameron (High Park),	Hamilton,	O'Keefe,
Caron,	Leblanc,	Pilon,
Côté (Chicoutimi),	Legault,	Rinfret,
Crouse,	Lloyd,	Saltsman,
Fleming (Okanagan- Revelstoke),	McMillan,	Southam,
Forgie,	Mitchell,	Tardif,
Gendron,	Nasserden,	Winch.—24.

N° 17

Règlement de la Chambre

Messieurs

Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),	Guay,	MacInnis,
Balcer,	Hahn,	Nielsen,
Boulanger,	Horner (Acadia),	Ouellet,
Chapdelaine,	Horner (Jasper-Edson),	Simpson,
Cyr,	Howard,	Skoreyko,
Forest,	Jewett, M ^{lre} ,	Wahn,
Gauthier,	Kelly,	Webb,
Gray,	Leblanc,	Winch—24.

N° 18

Transports et Communications

Messieurs

Balcer,	Foy,	Nasserden,
Boulanger,	Guay,	Olson,
Cantelon,	Horner (Acadia),	Pascoe,
Cantin,	Howe (Wellington-Huron),	Prittie,
Cowan,	Kennedy,	Richard,
Deachman,	Macaluso,	Rideout, M ^{me} ,
Fisher,	Macdonald,	Rock,
Flemming (Victoria-Carleton),	Millar,	Tucker—24.

N° 19

Affaires des anciens combattants

Messieurs

Bigg,	Herridge,	McIntosh,
Carter,	Kelly,	Morison,
Chatterton,	Kennedy,	Ormiston,
Énard,	Laniel,	Patterson,
Fleming (Okanagan-Revelstoke),	Legault,	Peters,
Forgie,	MacRae,	Plourde,
Granger,	Madill,	Rock,
Groos,	Matheson,	Temple—24.

Du consentement unanime, sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, ledit rapport est agréé.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. MacNaught, appuyé par M. Gordon, il est ordonné,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides quant au vote des deniers publics, les postes énumérés au Budget principal de 1965-1966, relatifs aux ministères de la Production de défense, des Pêcheries, de l'Industrie, de la Justice, du Travail, de la Défense nationale, du Commerce et des Affaires des anciens combattants soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent de cette Chambre ainsi qu'il suit: Production de défense: au comité permanent de la défense nationale; Pêcheries: au comité permanent des pêcheries; Industrie: au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique; Justice: au comité permanent de la justice et des questions juridiques; Travail: au comité permanent du travail et de l'emploi; Défense nationale: au comité permanent de la défense nationale; Commerce: au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques; Affaires des anciens combattants: au comité permanent des affaires des anciens combattants.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Les articles n^{os} 5 et 6 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

M. Coates, appuyé par M. Churchill, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport qu'a préparé le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et qui a provoqué la retraite forcée du surintendant-chef Bélec et du sous-inspecteur Poitras.—(Avis de motion portant production de documents n^o 3)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le comité des voies et moyens reprend sa séance.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

IMPÔT SUR LE REVENU

Il est résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et les dispositions connexes de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et de statuer, entre autres choses:

1. Que, pour l'année d'imposition 1966 et les années d'imposition subséquentes, l'impôt sur le revenu payable par un particulier est réduit d'un montant

égal à 10 p. 100 de l'impôt de base ou \$600, selon le moindre des deux, et pour l'année d'imposition 1965, d'un montant égal à 5 p. 100 de l'impôt de base ou \$300, selon le moindre des deux.

2. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, un contribuable peut déduire, dans le calcul de son revenu imposable, un montant pour le soutien d'une personne qui est son neveu ou sa nièce, qui a résidé au Canada pendant l'année, qui est entièrement à sa charge et qui est âgée

- a) de moins de 21 ans,
 - b) de 21 ans ou plus et qui est à charge en raison d'infirmité physique ou mentale, ou
 - c) de 21 ans ou plus et qui fréquente une école ou une université à plein temps,
- si
- d) la mère de la nièce ou du neveu était divorcée ou séparée et ne touchait aucune pension alimentaire ou autre versement du même genre, ou
 - e) le père de la nièce ou du neveu était décédé ou souffrait d'infirmité physique ou mentale

ledit montant ne devant pas dépasser \$300, si la personne est un enfant admissible aux allocations familiales, et \$550 pour chaque autre enfant.

3. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, un contribuable peut déduire, dans le calcul de son revenu imposable, un montant ne dépassant pas \$550 qu'il aura dépensé pendant l'année pour l'entretien d'une personne qui était son oncle ou sa tante et qui durant l'année a résidé au Canada et qui était à sa charge par suite d'une infirmité physique ou mentale.

4. Que, pour l'année d'imposition 1970 et les années d'imposition subséquentes, l'exemption supplémentaire de \$500 qu'un contribuable ayant atteint l'âge de 65 ans, peut déduire, ne le soit que si le contribuable a atteint l'âge de 70 ans et que, pour les années d'imposition de 1966 à 1969 inclusivement, un contribuable ayant atteint l'âge de 65 ans sans avoir encore atteint l'âge de 70 ans, ait droit à l'exemption supplémentaire de \$500 seulement s'il n'a pas touché de pension aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse à l'égard d'un mois quelconque de cette année-là.

5. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, un contribuable qui déduit dans le calcul de son revenu provenant d'un bureau ou d'un emploi

- a) les cotisations annuelles pour rester membre d'un syndicat ouvrier ou d'une association de fonctionnaires,
- b) les cotisations annuelles retenues sur sa rémunération conformément aux dispositions d'une entente collective et versées à un syndicat ouvrier ou à une association, ou
- c) les cotisations annuelles de membre d'une association professionnelle dont le versement s'imposait pour maintenir un statut professionnel reconnu par la loi,

ne sera pas privé, du fait de cette déduction, du droit de déduire le montant ordinaire de \$100 décrit à l'alinéa (ca) du paragraphe (1) de l'article 27 de la loi.

6. Que, pour l'année d'imposition 1966 et les années d'imposition suivantes, une personne, son conjoint résidant avec elle et ayant antérieurement résidé au Canada ou tout enfant à charge de cette personne doivent être considérés comme ayant résidé au Canada pendant toute la durée d'une année d'imposition si cette personne a, à quelque époque de l'année, accompli des services dans un pays autre que le Canada dans le cadre d'un programme international prescrit du Gouvernement du Canada, relatif à l'aide au développement, et a résidé au Canada pendant une partie de l'année précédent le commencement de ces services.

7. Que, pour l'année d'imposition 1966 et les années d'imposition subséquentes, une cotisation versée par une personne en vertu du régime de pensions du Canada ou d'un régime provincial de pension, tel que défini à l'article 3 du régime de pensions du Canada, peut être déduite dans le calcul du revenu de cette personne.

8. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, la restriction imposée au montant relatif au revenu gagné qu'un contribuable peut déduire à titre de prime versée à une caisse enregistrée d'épargne-retraite est portée de 10 p. 100 du revenu gagné à 20 p. 100 du revenu gagné.

9. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, la partie de tout montant qui serait autrement inclus dans le calcul du revenu d'un contribuable au titre d'allocation de retraite, est déductible si elle est versée pendant l'année ou pendant les soixante jours qui suivent la fin de l'année, comme cotisation à un régime enregistré ou à une caisse enregistrée d'épargne-retraite, comme prime versée à un régime d'épargne-retraite, ou à un fiduciaire en vertu d'un plan de participation différée aux bénéficies.

10. Que, dans le calcul du revenu d'un contribuable, on peut déduire un montant à l'égard d'un débouché ou d'une dépense versés par le contribuable pendant l'année d'imposition 1965 ou les années d'imposition subséquentes.

- a) à une personne avec laquelle le contribuable traite à distance et qui est locataire d'une propriété qui appartient au contribuable, pour obtenir l'annulation d'un bail à l'égard de ladite propriété,
- b) pour l'embellissement d'un terrain utilisé par le contribuable en vue d'en tirer un revenu ou de faire produire un revenu,
- c) pour le défrichement de terrains ou l'installation de tuiles de drainage en vue d'aménager une exploitation agricole,
- d) pour payer ou au titre des frais supportés à l'égard d'instances présentées à un gouvernement, une municipalité ou une autre administration publique à propos d'une entreprise exploitée par le contribuable, y compris les démarches en vue d'obtenir une licence, un permis, une franchise ou une marque de commerce,
- e) pour payer ou au titre des frais supportés pour étudier si un emplacement convient à l'érection d'un édifice ou autre bâtiment que le contribuable songe à utiliser à l'égard d'une entreprise qu'il exploite.

11. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, une corporation est censée résider au Canada durant toute l'année d'imposition si

- a) elle a été constituée en corporation au Canada avant le 27 avril 1965 et était résidente au Canada pendant son année d'imposition qui comprenait le 26 avril 1965 ou pendant toute année subséquente d'imposition ou si
- b) elle a été constituée en corporation au Canada après le 26 avril 1965.

12. Que, en ce qui a trait aux montants touchés par un contribuable après le 26 avril 1965, autre qu'un montant versé au décès d'un employé, le montant qu'un contribuable peut choisir de faire imposer en vertu de l'article 36 de la loi ne doit pas dépasser

- a) dans le cas d'un versement unique fait
 - (i) sur la caisse ou en conformité d'un fonds ou d'un régime de pension ou de retraite, ou
 - (ii) en conformité d'un plan différé de participation aux bénéficies, ou

(iii) en conformité du régime de participation aux bénéfices d'un employé,
le produit de \$1500 multiplié par le nombre d'années durant lesquelles l'employé au nom duquel le versement a été effectué faisait partie du régime, ou

b) dans le cas

(i) d'un versement unique fait à un employé au moment où il prend sa retraite, en reconnaissance de longs services, ou

(ii) d'un ou de plusieurs versements faits par un employeur à un employé ou ancien employé au moment où il prend sa retraite ou plus tard, pour la perte de son poste ou emploi

le produit de \$1000 multiplié par le nombre d'années durant lesquelles l'employé au nom duquel le versement a été effectué a été au service de l'employeur qui a fait le paiement.

13. Que, pour les années d'imposition commençant après le 26 avril 1965, les administrateurs d'une fiducie ou d'une succession (autre qu'une fiducie ou succession formée lors du décès) qui touchent un revenu provenant d'une entreprise exploitée par eux au Canada ne peuvent déduire, en calculant son impôt, un montant payé ou payable à un bénéficiaire qui est

a) un non-résident du Canada,

b) une société d'investissement appartenant à un non-résident, ou

c) une autre fiducie ou succession résidant au Canada, sauf si cette autre fiducie ou succession

(i) a été formée lors du décès, ou

(ii) a été, depuis le 26 avril 1965, le bénéficiaire d'une fiducie ou succession qui verse le montant et que cette fiducie ou cette succession qui verse le montant a mené l'affaire depuis le 26 avril 1965,

et tout montant payé ou payable sur le revenu de l'année de la première fiducie ou de la première succession continuera d'être compris dans le revenu de son bénéficiaire, nonobstant le fait que la première fiducie ou la première succession n'avait pas le droit de déduire le montant en calculant son impôt.

14. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, le montant du revenu tiré d'une nouvelle mine qu'une société peut exclure du calcul de son revenu soit restreint au revenu tiré de l'exploitation de la mine par la société.

15. Que, dans le cas d'une société d'exploration en participation qui obtient après le 26 avril 1965 un droit, un permis ou un privilège de rechercher du pétrole, du gaz naturel ou d'autres hydrocarbures apparentés, de forer à cette fin et d'en prendre possession, le prix du droit, du permis ou du privilège ne peut être cédé à une société par actions.

16. Que, pour l'année d'imposition 1965 et les années d'imposition subséquentes, un montant qu'un contribuable peut exclure de son revenu au titre d'une propriété minière acquise par suite de ses efforts comme prospecteur, ou par suite des efforts d'un prospecteur engagé et aidé financièrement par lui, ne comprendra pas une partie des bénéfices, une redevance ni un paiement calculé sur la production.

17. Que le ministre du Revenu national, avec l'approbation du gouverneur en conseil, peut, pour le compte du gouvernement du Canada, conclure un accord avec le gouvernement d'une province, en vertu duquel un gouvernement s'engage à céder à l'autre, à l'égard de l'impôt sur le revenu versé par un particulier et pour lequel des déductions ont été faites à la source comme s'il était domicilié dans un autre endroit que la province dans laquelle il était

domicilié le dernier jour de l'année, une partie du montant déduit ou retenu aux termes de l'article 47 de la loi ou d'une disposition semblable d'une loi provinciale de l'impôt sur le revenu.

18. Que, afin de mettre en vigueur les dispositions du paragraphe 1 sans réduire le montant des paiements de péréquation versés à une province, une modification corrélative soit apportée à la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue de redresser les fractions qui y sont indiquées dans la définition de l'«impôt normal sur le revenu des particuliers» utilisées dans le calcul des paiements de péréquation.

19. Qu'un nouvel article soit ajouté à la loi en ce qui touche des dépenses d'un contribuable en fait d'annonce dans un journal ou périodique non canadien, dont l'effet, en substance, serait le suivant:

«12A. (1) Dans le calcul du revenu, il ne sera opéré aucune réduction à l'égard d'une somme déboursée ou dépensée autrement déductible d'un contribuable pour de l'espace publicitaire dans un numéro d'un journal ou périodique non canadien d'une date postérieure au 31 décembre 1965 dans le cas d'une annonce principalement adressée à un marché canadien.

(2) Un numéro ou une édition d'un numéro de tout journal ou périodique édité en tout ou en partie au Canada et imprimé et publié au Canada et qui n'était pas, le 26 avril 1965, un journal ou périodique canadien, sera considéré, aux fins du paragraphe (1), comme n'étant pas un numéro d'un journal ou périodique non canadien si

- a) durant la période de douze mois terminée le 26 avril 1965, les numéros ou éditions de numéros de ladite publication ont été édités en tout ou en partie au Canada et imprimés et publiés au Canada aux intervalles ordinaires de livraisons de ladite publication et ont continué depuis cette date d'être ainsi édités, imprimés et publiés sans interruption, sauf pour une raison autre que la cessation de l'entreprise de publier ladite publication; et
- b) dans le cas d'un périodique, le périodique est semblable, quant à son contenu et à la catégorie de lecteurs auxquels il s'adresse, aux numéros ou éditions dudit périodique qui, durant toute la période de douze mois terminée le 26 avril 1965, ont été édités en tout ou en partie au Canada et imprimés et publiés au Canada.

(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à une annonce dans un numéro ou une édition spéciale d'un journal édité en entier ou en partie et imprimé et publié hors du Canada si ce numéro ou cette édition spéciale sont consacrés à des articles de fond ou à des nouvelles se rapportant surtout au Canada et si les éditeurs ne publient ce numéro ou cette édition qu'au plus deux fois par année.

(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à une annonce dans

- a) un catalogue, ou
- b) toute publication dont la principale fonction est d'encourager, de favoriser ou de développer les beaux-arts, les lettres, les sciences ou la religion.

(5) Dans cet article,

- a) «publication canadienne» signifie,
 - (i) relativement à un journal, un numéro, y compris une édition spéciale,
 - (A) dont les caractères, autres que les caractères servant aux annonces ou aux articles de fond, sont composés au Canada,
 - (B) dont l'ensemble, à l'exclusion de tout supplément de bandes illustrées, est imprimé au Canada,

- (C) qui est édité au Canada par des résidents du Canada, et
- (D) qui est publié au Canada, et
- (ii) relativement à un périodique, à un numéro, y compris une édition spéciale,
 - (A) dont les caractères, autres que les caractères servant aux annonces, sont composés au Canada,
 - (B) qui est imprimé au Canada
 - (C) qui est édité au Canada par des résidents du Canada, et
 - (D) qui est publié au Canada,
 mais ne comprend pas le périodique
 - (E) qui est produit ou publié en vertu d'une licence délivrée par une personne qui produit ou publie des numéros d'un périodique qui sont imprimés, édités ou publiés hors du Canada, ou
 - (F) dont le contenu, à l'exclusion des annonces, est sensiblement le même que celui d'un numéro d'un périodique, ou le contenu d'un ou plusieurs périodiques, qui étaient imprimés, édités ou publiés hors du Canada;
- b) par «journal ou périodique canadien», on entend un journal ou périodique dont le droit de produire ou publier des numéros appartient ou est confié à
 - (i) un citoyen canadien,
 - (ii) une association dont au moins les trois quarts des membres sont des citoyens canadiens et dont au moins les trois quarts de la valeur totale des biens de l'entreprise appartiennent à des citoyens canadiens.
 - (iii) une association ou société dont au moins les trois quarts des membres sont des citoyens canadiens,
 - (iv) Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou d'une municipalité du Canada, ou
 - (v) une société
 - (A) constituée en corporation aux termes des lois du Canada ou d'une province,
 - (B) dont le président ou tout autre titulaire d'un poste semblable et au moins les trois quarts des administrateurs ou autres membres semblables sont des citoyens canadiens, et
 - (C) dont, s'il s'agit d'une corporation à capital-actions, au moins les trois quarts des actions donnant droit de vote complet en toutes circonstances, et les actions représentant globalement au moins les trois quarts du capital versé, appartiennent à des citoyens canadiens ou à des corporations qui ne sont pas contrôlées directement ou indirectement par des citoyens ou sujets d'un pays étranger; et
- c) par «numéro d'un journal ou périodique non canadien», on entend un numéro non canadien d'un journal ou périodique canadien.»

LOI SUR LES DOUANES

Il est résolu.—Qu'il est opportun de modifier la *Loi sur les douanes*

1. En retranchant le paragraphe (1) de l'article 22 et en le remplaçant par ce qui suit:

22. (1) A moins que les effets ne soient destinés à l'entreposage de la manière prescrite par la présente loi, l'importateur doit, lors de la déclaration d'entrée,

- a) payer ou faire payer tous les droits dus sur tous les effets déclarés à l'entrée; ou
- b) dans le cas d'effets entrés en conformité des conditions prescrites par règlements établis sous le régime du paragraphe (3), présenter à l'égard des droits visant ces effets un cautionnement, un billet ou autre document prescrit par règlement;

et le receveur ou autre préposé compétent doit, dès lors, accorder son autorisation pour le débarquement de ces effets et accorder un laissez-passer ou permis de les transporter plus loin au Canada, si l'importateur le demande.

2. En ajoutant à l'article 22 le paragraphe suivant:

22. (3) *Le gouverneur en conseil peut établir des règlements prescrivant*

- a) *les conditions auxquelles les effets peuvent être entrés au Canada sans que l'importateur soit tenu, lors de l'entrée, de payer ou de faire ainsi payer tous les droits dus sur les effets ainsi déclarés à l'entrée; et*
- b) *les conditions de tout cautionnement, billet ou autre document présenté à l'entrée de ces effets à l'égard des droits y applicables.*

3. En retranchant le paragraphe (1) de l'article 35 et en y substituant ce qui suit:

35. (1) *La valeur imposable d'effets importés doit être déterminée conformément aux dispositions des articles 36 à 41A.*

4. En retranchant toute la partie du paragraphe (2) de l'article 35 qui précède l'alinéa a) et en y substituant ce qui suit:

35. (2) *Dans le présent article et dans les articles 36 à 41A, relativement à tous effets, l'expression*

5. En ajoutant, immédiatement après l'article 37, l'article suivant:

37A. *Lorsqu'il est convaincu, en se fondant sur un rapport du Ministre, que l'application du sous-alinéa (i) de l'alinéa e) du paragraphe (2) de l'article 36 ou du paragraphe (3) de l'article 36 est inéquitable en ce sens qu'elle place l'importation d'effets d'une catégorie quelconque en provenance d'un pays dans une situation défavorable par rapport à l'importation d'effets de la même catégorie en provenance d'un autre pays, le gouverneur en conseil peut prescrire la manière dont la valeur imposable des effets de cette catégorie déterminée selon l'article 36 ou 37, doit être réduite; mais la valeur imposable de tout effet importé, une fois réduite ainsi que le prévoit le présent article, ne doit pas être inférieure à un montant égal au coût de production de tout effet, majoré du profit brut que le gouverneur en conseil estime raisonnable.*

6. En ajoutant, immédiatement après l'article 41, l'article suivant:

41A. *Dans le cas de tout effet importé*

- a) *qui a été indirectement expédié du pays d'origine vers le Canada en passant par un ou plusieurs autres pays; et*
- b) *dont la valeur imposable établie selon les articles 36 à 40B serait, n'était-ce le présent article, inférieure à ce que serait la valeur imposable de cet effet si le pays d'exportation était le pays d'origine,*

nonobstant le paragraphe (1) de l'article 36, la valeur imposable de l'effet doit, aux conditions que le gouverneur en conseil peut prescrire relativement à l'expédition, la présentation des documents, l'entreposage, le transbordement ou autres semblables formalités, être déterminée comme si l'effet avait été importé directement du pays d'origine à l'époque où il a été d'abord expédiée de ce pays.

7. En retranchant l'article 79 et en y substituant ce qui suit:

79. Sous réserve du paragraphe (1) de l'article 22, personne ne doit donner, et aucun préposé ne doit accepter, de cautionnement, billet ou autre document dans le but d'é luder ou de différer le paiement réel des droits légalement imposables sur des effets importés au Canada, ni convenir de différer le paiement de ces droits de quelque façon que ce soit, à moins que ces effets ne soient déclarés pour entreposage et régulièrement déposés dans un entrepôt conformément aux lois et règlements qui régissent l'entreposage de ces effets.

8. En ajoutant à l'article 104 le paragraphe suivant:

104. (1a) Lorsque des effets appartenant au gouvernement d'un pays autre que le Canada, importés au Canada libres de droit ou à un tarif inférieur à celui auquel ils seraient par ailleurs soumis, sont vendus ou autrement aliénés pour le compte du gouvernement de ce pays conformément à un accord intervenu entre les gouvernements de ce pays et du Canada, ces effets doivent être assujettis à un tarif de droits que peut déterminer le Ministre.

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-118, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-119, Loi modifiant la Loi sur les douanes, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

À dix heures sept minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A. provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du prêt temporaire consenti par le ministre des Finances, à même le fonds du revenu consolidé, à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et autorisé par le décret du conseil C.P. 1965-773, en date du 29 avril 1965, conformément à l'article 26(4), chapitre 242, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1965, demandant copie de toute la correspondance échangée entre la *Canadian Metalmining Association* et le gouvernement du Canada d'une part, et la *United Steelworkers of America* et le gouvernement du Canada d'autre part, au sujet des propositions faites en vue de permettre l'immigration au Canada de mineurs et d'artisans spécialisés.—*(Avis de motion portant production de documents n° 25)*

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1965, demandant copie de l'Ordonnance n° 4344 que la Commission des transports aériens a rendue au sujet de la demande que lui a adressée la *Okanagan Helicopters Ltd.*—*(Avis de motion portant production de documents n° 36)*

A dix heures trente-trois minutes du soir, M. l'Orateur suppléant prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUIN 1965

Onze heures du matin

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Roxburgh, il est ordonné,—Que le nom de M. Churchill soit substitué à celui de M. Winkler, sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

TARIF DES DOUANES

Il est résolu: 1. Qu'il y a lieu de modifier le *Tarif des douanes* par l'addition, immédiatement après l'article 16, de l'article suivant:

17. (1) *Le Gouverneur en conseil peut modifier, par décret, de temps à autre,*

a) *les listes A à C et*

b) *toutes listes d'articles ou de marchandises sur lesquelles les droits ont été supprimés ou réduits conformément à toute loi ou à tout décret du Conseil, adopté en vertu de la Loi sur les douanes ou de la présente Loi,*

en renumérotant les positions figurant dans les listes A à C ou dans toute liste semblable, sans toutefois changer le régime d'aucune de ces positions quant au paiement des droits douaniers.

(2) A compter de l'entrée en vigueur d'un décret prévu par le paragraphe (1), la mention, par son numéro précédent, dans toute loi ou tout acte ou document d'ordre légal ou autre, d'une position renumérotée par ce décret, sera réputée, à moins que le contexte ne s'y oppose, être la mention de cette position renumérotée par le décret.

(3) Le Ministre du Revenu national peut, de temps à autre, en l'insérant dans la Partie I de la Gazette du Canada, notifier tout changement qui s'impose, en vertu d'un décret par le paragraphe (1), dans toute mention, faite dans une loi ou dans un acte ou document d'ordre légal ou autre, d'une position renumérotée par le décret quand la mention rappelle l'ancien numéro.

2. Qu'il y a lieu de modifier la liste A du Tarif des douanes par le retriement des numéros tarifaires 209e, 210i, 263e, 384, 440m(1), 440n(1), 445z, 541a(2) et 695c, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

Nu- més- ros		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
209e	Chlorure de potasse..... (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1966)	En fr.	En fr.	25 p.c.
210i	Hypochlorite de soude en solution..... (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1966)	15 p.c.	20 p.c.	30 p.c.
263e	Composés de plomb-tétraméthyle, dans lesquels le plomb-tétraméthyle est l'élément dominant en poids. (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1966)	12½ p.c.	12½ p.c.	25 p.c.
384	Bandes, tôles, feuilles ou feuilards de fer ou d'acier, laminés à chaud ou à froid, devant servir à la fabri- cation de tuyaux ou de tubes.....	En fr.	7½ p.c.	15 p.c.
388	Châssis articulés pour moulage en mottes et enveloppes devant servir avec ces châssis.....	En fr.	En fr.	35 p.c.
440m	Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, suivant les règle- ments que peut établir le Ministre: (1) De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada.....	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1 ^{er} juillet 1966	En fr.	15 p.c.	27½ p.c.
440n	Moteurs, d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs: (1) De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada.....	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1 ^{er} juillet 1966	En fr.	15 p.c.	27½ p.c.
445z	Pièces destinées à la fabrication ou à la réparation de rasoirs électriques devant servir à l'enlèvement des poils du corps humain ou de transformateurs et redresseurs employés avec ces machines.....	En fr.	En fr.	10 p.c.
541a	Filés et mèches, y compris les fils, cordons et ficelles, entièrement ou partiellement de fibres végétales, n.d., ne contenant ni soie ni laine ni poil ni fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ni fibres de verre continues ou discontinues: (2) Filés de lin pour tissage, tricotage ou tressage d'étoffes.....	En fr.	En fr.	25 p.c.

Nu- mé- ros		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
695c	<i>Sculptures et statues originales, y compris les douze premières répliques d'une œuvre ou d'un modèle original produit par un sculpteur; tous les articles qui précèdent s'ils représentent des productions professionnelles de sculpteurs seulement et s'ils ont une valeur d'au moins soixante et quinze dollars chacun.....</i>	En fr.	En fr.	En fr.
695e	<i>Tapisseries tissées à la main, pouvant servir seulement de tentures et évaluées à au moins vingt dollars le pied carré.</i>	En fr.	En fr.	En fr.

3. Qu'il y a lieu de modifier la liste B du *Tarif des douanes* par l'insertion, dans ladite liste, du numéro, de l'énumération de marchandises et du taux de drawback suivants:

Número	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou anti-dumping) payable à titre de drawback
1010	<i>Filet tricoté.....</i>	<i>Lorsqu'il est employé à la fabrication de formes pour coiffures de femmes ou d'enfants.....</i>	99 p.c.

4. Qu'il y a lieu de modifier la liste C du *Tarif des douanes* par le retranschement du numéro 1220 et de l'énumération de marchandises placée en regard de ce numéro, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, du numéro et de l'énumération de marchandises suivants:

1220 Armes offensives, définies par le Code criminel.
Ce numéro ne touche d'aucune façon:

- Les armes, le matériel ou les munitions de guerre, les fournitures de l'armée, de la marine et de l'aviation, et tout ce qui est susceptible d'être transformé en articles semblables ou peut servir à la production d'articles semblables, importés à la faveur d'un permis délivré par le Ministre du Revenu national en conformité des règlements établis par le Gouverneur en conseil sous le régime de l'article 279 de la Loi sur les douanes;
- Les armes à feu importées par une personne qui détient un permis selon la formule 43 ou la formule 44, émis à ce sujet, aux termes de l'article 94 du Code criminel;
- Les fusils de chasse, les fusils rayés de type courant ou à chargement automatique, importés pour des usages sportifs seulement;
- Les antiques qui ont le droit d'entrer en vertu du numéro tarifaire 693 (i) ou du numéro tarifaire 693 (iii), et les véritables objets de collection, selon que le détermine le Ministre;
- Les armes, les fournitures militaires et les munitions de guerre admissibles d'après le numéro tarifaire 708 ou le numéro tarifaire 708b; ou
- Les armes, les fournitures militaires, les munitions de guerre ou les armes offensives exemptées des dispositions du présent numéro par un règlement du Gouverneur en conseil dans un cas particulier ou une catégorie de cas particulière.

5. Qu'il y a lieu de modifier la liste C du *Tarif des douanes* par l'insertion, dans la liste, du numéro et de l'énumération de marchandises suivants:

- 1221 (1) *Numéros d'un périodique dont un des quatre numéros immédiatement antérieurs, si ce numéro antérieur porte une date postérieure au 30 septembre 1965, a été jugé, selon les règlements établis par le Gouverneur en conseil, une édition spéciale, édition dédoublée ou édition régionale y comprises, dans laquelle figurait une annonce qui s'adressait principalement d'un marché au Canada et qui n'a pas paru sous une forme identique dans toutes les éditions de ce numéro de ce périodique, diffusés dans le pays d'origine.*

- (2) Numéros d'un périodique dont un des quatre numéros immédiatement antérieurs, si ce numéro antérieur porte une date postérieure au 30 septembre 1965, a été jugé, selon les règlements établis par le Gouverneur en conseil, un numéro dont plus de 5 p. 100 de l'espace réservé aux annonces consistait en espace utilisé pour les annonces qui précisaient les sources ou pouvait se faire l'acquisition au Canada, ou les conditions de la vente ou de la fourniture au Canada, de toute marchandise ou de tout service, sauf lorsque l'indication de ces sources ou de ces conditions s'adressait principalement à des personnes en dehors du Canada.

Aux fins de ce numéro,

- a) «numéro» comprend un numéro annuel spécial, et
- b) «périodique» désigne un périodique dont les numéros, autres que les numéros spéciaux annuels, paraissent à des intervalles réguliers de plus de six jours et de moins de quinze semaines et sont diffusés comme numéros d'une publication distincte ou comme supplément de plus d'un journal, mais ne comprend pas
 - (i) un catalogue
 - (ii) un journal ou
 - (iii) un périodique dont la fonction principale est d'encourager, de stimuler ou de développer la culture des beaux-arts et des lettres et de favoriser l'acquisition de connaissances ou la pratique de la religion.

6. Que tout acte législatif fondé sur les résolutions 2, 3 et 4 qui précèdent sera réputé être entré en vigueur le 27^e jour d'avril 1965, s'être appliqué à tous les produits mentionnés dans lesdites résolutions et importés ou sortis d'entrepôt en vue de la consommation à compter de ladite date et s'être appliqué également aux produits importés antérieurement et à l'égard desquels nulle déclaration d'entrée en vue de leur consommation n'a été produite avant cette date.

7. Que tout acte législatif fondé sur la résolution 5 qui précède entrera en vigueur le 1^{er} jour de janvier 1966, s'appliquera à tous les produits mentionnés dans ladite résolution et importés ou sortis d'entrepôt en vue de la consommation à compter de ladite date et s'appliquera également aux produits importés antérieurement et à l'égard desquels nulle déclaration d'entrée en vue de leur consommation n'a été produite avant cette date.

Rapport à faire de ladite résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger à nouveau plus tard aujourd'hui.

M. MacNaught, au nom de M. Gordon, appuyé par M. Robichaud, avec la permission de la Chambre, présente le Bill C-120, Loi modifiant le *Tarif des douanes*, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. McIlraith, au nom de M. Favreau, appuyé par M. MacNaught,—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier la situation des pénitenciers placés sous la juridiction du gouvernement du Canada ainsi que les projets du gouvernement à l'égard de ces institutions, et soit autorisé à faire de temps à autre rapport de ses observations et avis à ce sujet, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, à se déplacer d'un endroit à l'autre, à siéger pendant les séances de la Chambre, et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner la publication, et que l'article 66 du Règlement soit suspendu en l'espèce;

Que 15 membres de la Chambre des communes, à désigner à une date ultérieure, agissent pour le compte de la Chambre à titre de membres dudit Comité; et

Qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre à cette fin et de choisir, s'il juge opportun de le faire, certains membres pour faire partie du comité mixte en question.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une motion modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en vue de majorer de quatre mille dollars à dix mille dollars le prêt maximum consenti à un pêcheur et de prolonger la période de remboursement de huit ans à dix ans, ainsi que de reporter du 30 juin 1965 au 30 juin 1970 l'expiration du délai pendant lequel des prêts garantis peuvent être consentis pour une période de cinq ans.

Rapport à faire de ladite résolution.

Rapport est fait de ladite résolution qui est agréée.

M. Robichaud, au nom de M. Gordon, appuyé par M. Sharp, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-121, Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, qui est lu pour une première fois.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-8, Loi modifiant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement;

M. Nicholson, appuyé par M^{lle} LaMarsh, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1965-1966
TRAVAIL

8a Paiements, conformément aux conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, en vertu du

Programme d'encouragement à la construction d'habitations en hiver, pendant les années financières 1964-1965 et 1965-1966, de \$500 par unité domiciliaire en grande partie construite au cours de la période allant du 15 novembre 1964 au 31 mars 1965—Pour porter au 15 avril 1965 la date d'expiration mentionnée au Crédit du Travail 8b de la Loi des subsides n° 10 de 1964; pour autoriser le paiement pendant la présente année financière de sommes en vue de répondre aux engagements non remplis aux termes du Crédit du Travail 34d de la Loi des subsides n° 5 de 1963; et pour compléter ledit Crédit 8b \$ 2,000,000 00

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1966, la somme de \$2,000,000 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport à faire de ladite résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacNaught, au nom de M. Gordon, appuyé par M. Sharp, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966, qui est lu pour une première fois.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15 (3) provisoire du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-7, Loi modifiant la Loi sur les jeunes délinquants (Application aux arriérés mentaux).

M. Howe (Hamilton-Sud), appuyé par M. Knowles, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 664*), en date du 16 juin 1965, demandant l'état suivant: 1. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963?

2. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées en vertu d'un contrat par la Commission du centenaire et pour le compte de celle-ci depuis le 22 avril 1963?

3. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du service civil pour le compte de la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963?

4. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 qui avaient été nommées par le gouverneur en conseil?

5. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes que la Commission du centenaire a employées depuis le 22 avril 1963 à la présentation d'une recommandation du secrétaire d'État?

6. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées à la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 dont l'emploi par le commissaire du centenaire avait été recommandé au secrétariat d'État antérieurement à l'approbation du gouverneur en conseil ou du Conseil du Trésor?

7. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes employées par la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 en vertu d'une autorisation donnée par le Conseil du Trésor à la suite d'une recommandation du secrétariat d'État?

8. Quels sont les noms, catégorie et classe, titre et traitement de toutes les personnes libérées, permutées ou détachées de la Commission du centenaire depuis le 22 avril 1963 en vertu d'une requête présentée au gouverneur en conseil, d'une décision du Conseil du Trésor, d'un décret ministériel ou d'une autorisation du Service civil?

A six heures deux minutes, M. l'Orateur suppléant prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 21 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

Sur motion de M. Harley, appuyé par M. Whelan, le premier rapport du comité spécial des aliments et drogues, présenté à la Chambre le lundi 14 juin 1965, est agréé.

M. Cadieux (Terrebonne), au nom de M. Teillet, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) en vue de majorer de vingt-cinq dollars à trente-quatre dollars le montant de l'allocation mensuelle qui peut être versée à un étudiant et d'ordonner que, pour chaque changement apporté au taux annuel de la pension payable à un orphelin selon la Loi sur les pensions, il soit procédé à une correction correspondante du montant supplémentaire qui peut être versé à un étudiant après que celui-ci a atteint l'âge de vingt et un ans.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Cadieux (Terrebonne), au nom de M. Teillet, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance,

pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée en vue de majorer le taux d'intérêt payable sur le solde minimum au crédit du Fonds chaque mois au taux de quatre et trois quarts pour cent l'an pendant une période de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente mesure et, par la suite, pendant chaque période successive de cinq ans, à tel taux que le gouverneur en conseil peut, dans l'année qui précède la première année de chaque semblable période, prescrire comme taux réel d'intérêt applicable aux obligations à long terme du gouvernement du Canada pour les objets de cette mesure.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Favreau, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les juges en vue de prévoir le traitement de deux nouveaux juges de la Cour suprême d'Ontario, d'un nouveau juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick et d'un nouveau juge de la Cour de comté en Ontario.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

*N° 397—*M. Coates*

1. Quel est, jusqu'à ce jour, le montant total des dépenses que le gouvernement fédéral a faites ou engagées ou a l'intention de faire concernant directement ou indirectement l'Exposition de 1967?
2. De ce montant, combien a rapport à a) la Commission des ports nationaux, b) la Société Radio-Canada, c) la route transcanadienne dans la ville de Montréal, et d) quelle est la valeur des ouvrages ou services non compris sous a), b) ou c)?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 507—*M. Gauthier*

1. Quels sont les noms des 46 comtés choisis dans les 118 projets d'assèchement de terrain?
2. Quels sont les montants dans chacun des comtés choisis?
3. Quels sont les noms des municipalités intéressées?
4. Quels sont les montants octroyés à chacune des municipalités?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 520—*M. Harkness*

1. Quel genre de stand envisage-t-on pour l'agriculture à l'Exposition internationale de 1967 qui se tiendra à Montréal?

2. Combien de personnes travaillent à sa préparation et quels sont leurs noms?

3. De quel montant dispose-t-on pour ce stand de l'agriculture?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-121, Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un projet de résolution prévoyant le règlement des réclamations des Indiens;

La Chambre poursuit sa séance en comité.

A six heures du soir, M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Avis de motions)

L'article n° 13 est appelé pour la première fois et réservé à la demande du gouvernement.

M. Macquarrie, appuyé par M. Rapp, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un régime de libre-échange entre le Canada et les îles des Antilles comprises dans la fédération proposée des Antilles de l'Est.—*(Avis de motion n° 14)*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution prévoyant le règlement des réclamations des Indiens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure prévoyant le règlement des réclamations des Indiens et, à cet égard,

1. Prévoyant l'établissement d'une Commission des réclamations des Indiens;
2. Statuant sur les fonctions de la Commission, ses décisions et allocations;
3. Prévoyant des appels des décisions et allocations de la Commission à une cour d'appel des réclamations des Indiens;
4. Prévoyant une aide aux bandes indiennes sous forme de préparation et de poursuite des réclamations; et

5. Édifiant les dispositions financières nécessaires pour atteindre les objets de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Nicholson, appuyé par M. MacNaught, présente, avec la permission de la Chambre le Bill C-123, Loi prévoyant le règlement des réclamations des Indiens, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour un certain projet de résolution prévoyant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire partant d'un point de l'embranchement Froomfield, près de Sarnia, et allant jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton, Ontario.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure autorisant et prévoyant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant d'un point de l'embranchement Froomfield, près de Sarnia, et allant vers le sud sur une distance de douze milles environ jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton, au coût estimatif global de \$850,000, qui ne doit pas être dépassé de plus de quinze pour cent.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Benson, au nom de M. Pickersgill, appuyé par M. MacNaught, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-124, Loi concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant du point qui marque les 3.2 milles de l'embranchement Froomfield du Chemin de fer du National-Canadien près de Sarnia, ou à proximité de ce point, et allant vers le sud sur une distance d'environ 12 milles jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-119, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

M. Benson, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-120, Loi modifiant le Tarif des douanes.

M. Benson, appuyé par M. Hellyer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

M. MacNaught, appuyé par M. Hellyer, propose,—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour enquêter et faire rapport sur les problèmes du crédit aux consommateurs et plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport sur l'application de la législation canadienne à cet égard;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes soient désignés par la Chambre à une date ultérieure pour faire partie du comité mixte et que l'application de l'article 67(1) du Règlement de la Chambre des communes soit suspendue;

Que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers et à interroger des témoins; à siéger pendant les séances de la Chambre, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont la publication lui semblera opportune et qu'à ce sujet l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue, de même qu'à retenir les services d'un conseiller juridique, de comptables et des autres conseillers techniques et employés de bureau jugés exécutant des fonctions supplémentaires à leurs devoirs ordinaires; de décréter en outre que le paiement de toutes les dépenses entraînées par ladite mesure sera prélevé sur les crédits votés par le Parlement à cette fin; et qu'un message soit adressé au Sénat priant ladite Chambre de s'unir à celle-ci aux fins susdites et de choisir, si le Sénat l'estime opportun, certains de ses membres qui feront partie du comité mixte proposé.

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de Pepin soit substitué à celui de M. Basford sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures trois minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée avoir été agréée.

A dix heures vingt-neuf minutes du soir, M. l'Orateur suppléant propose l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 48

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur suppléant ainsi qu'il suit:

**RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA**

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (B) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1966, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Le député du gouverneur général,
ROBERT TASCHEREAU.

Sur motion de M. Gordon, appuyé par M. Benson, lesdits message et budget supplémentaire (B) sont renvoyés au comité des subsides.

M. Pennell, du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, M. Pennell, appuyé par M. Moreau, propose,—Que le premier rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit maintenant agréé.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit rapport est agréé.

M. Pennell, du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié le Bill S-9, Loi constituant en corporation la «Principal Life Insurance Company of Canada» et est convenu d'en faire rapport sans modification.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-123, Loi prévoyant le règlement des réclamations des Indiens.

M. Nicholson, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

M. Barnett, appuyé par M. Winch, propose l'amendement suivant: Que le Bill C-123 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que cette Chambre est d'avis qu'il conviendrait d'étudier l'opportunité de présenter une mesure prévoyant

- a) une Commission des réclamations des Indiens habilitée, par son mandat et par les membres qui la constituent, à aider les Indiens du Canada dans la préparation de toutes les réclamations non encore réglées, découlant de l'occupation par des non-Indiens de territoires maintenant compris dans les limites du Canada, afin qu'il soit statué à leur égard; à rechercher et à entendre des témoignages s'y rapportant et à rendre telles décisions, tant générales que particulières, qui sont justes et équitables, et
- b) une Cour d'appel des réclamations des Indiens, dont le président devra être un juriste de réputation internationale ne possédant pas la citoyenneté canadienne, chargée d'entendre les appels de toute décision de la Commission.

Après discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Barnett,	Douglas,	Knowles,	Peters,
Brewin,	Herridge,	Martin (Timmins),	Prittie,
Cameron (Nanaïmo- Cowichan-Les Îles),	Howard,	Mather,	Saltsman,
			Winch—13.

CONTRE

Messieurs

Addison,	Batten,	Bell,	Blouin,
Badanai,	Beaulé,	Benson,	Boulanger,
Balcer,	Bécharde,	Berger,	Boutin,

Cadieu,	Guay,	MacRae,	Rapp,
Cadieux,	Gundlock,	McCutcheon,	Regan,
Cameron	Habel,	McIlraith,	Rhéaume,
(High Park),	Hahn,	McIntosh,	Ricard,
Cantelon,	Hales,	McLean (Charlotte),	Rideout (M ^{me}),
Cantin,	Harkness,	McWilliam,	Rinfret,
Cardiff,	Harley,	Marcoux,	Robichaud,
Cardin,	Hellyer,	Martin (Essex-Est),	Rochon,
Caron,	Honey,	Martineau,	Rock,
Carter,	Horner	Matheson,	Rondeau,
Chrétien,	(The Battlefords),	Matte,	Rox'burgh,
Churchill,	Irvine,	Monteith,	Ryan,
Coates,	Jewett (M ^{lle}),	Moore,	Sharp,
Côté (Chicoutimi),	Jorgenson,	More,	Southam,
Cowan,	Kelly,	Moreau,	Starr,
Crossman,	Kennedy,	Morison,	Stefanson,
Crouse,	Lachance,	Muir (Cap-Breton-	Stenson,
Danforth,	Laing,	Nord et Victoria),	Stewart,
Deachman,	Lamontagne,	Mullally,	Tardif,
Dionne,	Laniel,	Munro,	Teillet,
Doucett,	Laverdière,	Nasserden,	Temple,
Drouin,	Leblanc,	Nesbitt,	Thomas,
Dubé,	Legault,	Nicholson,	Tremblay,
Émard,	Lessard	Nielsen,	Tucker,
Éthier,	(Lac-Saint-Jean),	Nugent,	Turner,
Fairweather,	Lessard	O'Keefe,	Vincent,
Fane,	(Saint-Henri),	Olson,	Wadds (M ^{me}),
Flemming,	Loiselle,	Otto,	Wahn,
Forest,	Loney,	Pascoe,	Walker,
Forgie,	Macdonald,	Patterson,	Watson
Foy,	MacEachen,	Paul,	(Assiniboia),
Francis,	MacEwan,	Pennell,	Watson
Gauthier,	MacInnis,	Pepin,	(Châteauguay-
Gelber,	Mackasey,	Pigeon,	Huntingdon-
Godin,	MacLean (Queens),	Pilon,	Laprairie),
Gray,	MacNaught,	Prud'homme,	Webb,
Grégoire,	Macquarrie,	Pugh,	Whelan,
Groos,			Winkler—153.

(A six heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Bills privés)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Wahn, appuyé par M. Hahn,—Que le Bill S-7, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

Il est donné lecture de l'ordre portant reprise du débat sur la proposition de motion de M. Basford, appuyé par M. Whelan,—Que le Bill C-95, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada, soit maintenant lu une deuxième fois;

Et sur la proposition d'amendement de M. Bélanger, appuyé par M. Latulippe: Que ledit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant reprise du débat sur la proposition de motion de M^{me} Konantz, appuyée par M. Ryan,—Que le Bill C-99, Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada, soit maintenant lu une deuxième fois;

Et sur la proposition d'amendement de M. Laprise, appuyé par M. Perron: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(*Bills publics*)

L'ordre n° 1 est appelé et, réservé à la demande du gouvernement.

Il est fait appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (Forme en matière des billets).

M. Côté (Chicoutimi), appuyé par M. Patterson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Nicholson, appuyé par M. MacNaught,—Que le Bill C-123, Loi prévoyant le règlement des réclamations des Indiens, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois.

Du consentement unanime, M. Nicholson, appuyé par M. Benson, propose,—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier le Bill C-123, Loi prévoyant le règlement des réclamations des Indiens, avec autorisation de faire rapport à l'occasion de ses observations et avis à ce sujet; de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers, de siéger pendant les séances de la Chambre et d'imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont le Comité peut ordonner la publication et que l'application de l'article 66 du Règlement de la Chambre soit suspendue à cet égard;

Que 14 membres de la Chambre des communes, désignés à une date ultérieure, représentent la Chambre au sein dudit Comité; et

Qu'un message soit adressé au Sénat le priant de s'unir à cette Chambre pour l'objet ci-dessus et de choisir, si le Sénat le juge désirable, certains de ses membres pour faire partie du Comité mixte dont la création est proposée.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-124, Loi concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant du point qui marque les 3.2 milles de l'embranchement Froomfield du Chemin de fer du National-Canadien près de Sarnia, à proximité de ce point, et allant vers le sud sur une distance d'environ 12 milles jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton, est lu une deuxième fois, étudié en comité et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) en vue de majorer de vingt-cinq dollars à trente-quatre dollars le montant de l'allocation mensuelle qui peut être versée à un étudiant et d'ordonner que pour chaque changement apporté au taux annuel de la pension payable à un orphelin selon la Loi sur les pensions, il soit procédé à une correction correspondante du montant supplémentaire qui peut être versé à un étudiant après que celui-ci a atteint l'âge de vingt et un ans.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Teillet, appuyé par M. Robichaud, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-125, Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée en vue de majorer le taux d'intérêt

payable sur le solde minimum au crédit du Fonds chaque mois au taux de quatre et trois quarts pour cent l'an pendant une période de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente mesure et, par la suite, pendant chaque période successive de cinq ans, à tel taux que le gouverneur en conseil peut, dans l'année qui précède la première année de chaque semblable période, prescrire comme taux réel d'intérêt applicable aux obligations à long terme du gouvernement du Canada pour les objets de cette mesure.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Teillet, appuyé par M. Robichaud, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-126, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-118, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,	Eudes,	Lessard	Peters,
Badanai,	Forest,	(Saint-Henri),	Pilon,
Balcer,	Forgie,	Loiselle,	Prittie,
Barnett,	Francis,	Macdonald,	Prud'homme,
Batten,	Gelber,	MacEachen,	Rideout (M ^{me}),
Béchar, d,	Godin,	MacNaught,	Rinfret,
Benson,	Gordon,	McIlraith,	Robichaud,
Berger,	Gray,	McLean (Charlotte),	Rochon,
Blouin,	Greene,	McWilliam,	Rock,
Boulanger,	Guay,	Marcoux,	Roxburgh,
Cadieux,	Habel,	Martin (Essex-Est),	Ryan,
Cameron	Hahn,	Martin (Timmins),	Sharp,
(High Park),	Harley,	Mather,	Stewart,
Cameron (Nanaimo-	Hellyer,	Matheson,	Tardif,
Cowichan-Les Îles),	Herridge,	Matte,	Teillet,
Cantin,	Honey,	Moreau,	Temple,
Caron,	Jewett (M ^{lle}),	Morison,	Tremblay,
Carter,	Kelly,	Mullally,	Tucker,
Cashin,	Knowles,	Munro,	Turner,
Chrétien,	LaMarsh (M ^{lle}),	Nicholson,	Walker,
Côté (Chicoutimi),	Lamontagne,	O'Keefe,	Watson
Crossman,	Laniel,	Olson,	(Châteauguay-
Cyr,	Laverdière,	Orlikow,	Huntingdon-
Deachman,	Leduc,	Otto,	Laprairie),
Douglas,	Legault,	Patterson,	Webster,
Drouin,	Lessard	Paul,	Whelan,
Dubé,	(Lac-Saint-Jean),	Pepin,	Winch—102.
Émard,			

CONTRE

Messieurs

Bell,	Forbes,	McCutcheon,	Rapp,
Brewin,	Grafftey,	Madill,	Rhéaume,
Cadiou,	Gundlock,	Mandziuk,	Ricard,
Cantelon,	Hales,	Monteith,	Saltsman,
Cardiff,	Horner (Acadia),	Moore,	Southam,
Churchill,	Horner	More,	Starr,
Clancy,	(The Battlefords),	Nasserden,	Stefanson,
Coates,	Irvine,	Nesbitt,	Stenson,
Crouse,	Kennedy,	Nielsen,	Thomas,
Danforth,	Lambert,	Noble,	Vincent,
Dionne,	Laprise,	Nugent,	Watson
Doucett,	Loney,	Pascoe,	(Assiniboïa),
Fairweather,	MacEwan,	Perron,	Webb,
Fane,	MacLean (Queens),	Pugh,	Willoughby,
Fisher,	Macquarrie,		Winkler—58.
Flemming,			

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) soit substitué à celui de M. Muir (Lisgar), sur la liste des membres du comité permanent du travail et de l'emploi.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures vingt-sept minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Saskatchewan pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais)

A dix heures cinquante et une minutes du soir, M. l'Orateur suppléant prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

N° 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. l'Orateur suppléant communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 23 juin 1965

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui 23 juin, à 5 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable

Orateur de la Chambre des communes.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre, —Déclaration faite par le ministre des Transports le 23 juin 1965 à la suite de son récent voyage en France. (Versions française et anglaise)

M. Favreau, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copies d'une publication intitulée «La peine capitale—Documentation sur son objet et sa valeur». (Versions française et anglaise)

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Scott soit substitué à celui de M. Douglas, sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné: Que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué le mardi 22 juin 1965 en vue de prendre en considération le Bill C-123, Loi prévoyant le règlement des réclamations des Indiens, soit composé des députés dont les noms suivent, qui représenteront la Chambre des communes: MM. Basford, Blouin, Brewin, Brown, Godin, Gundlock, Howard, M^{me} Konantz, MM. Laprise, Legault, Patterson, Rhéaume, Stefanson et Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie).

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 157—*M. Mather*

Quel était le montant en dollars des contrats adjugés par le ministère de la Défense nationale, par provinces, durant chacune des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 570—*M. Matheson*

1. Combien y a-t-il d'exemplaires des statuts fédéraux d'imprimés et de distribués a) en anglais et b) en français?

2. Quel a été le prix fait au Trésor pour l'impression a) des statuts révisés, et b) des statuts annuels en anglais et en français?

3. Le gouvernement a-t-il pris connaissance de l'article de John D. Honsberger qui paraît dans le numéro de mai 1965 de la *Canadian Bar Review* sur le sujet du bilinguisme dans les Statuts du Canada?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

De son siège à la Chambre, M. Doucett demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article provisoire 26 du Règlement, pour la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, et énonce ainsi la question:

«La situation inquiétante qui a pris naissance dans de larges secteurs de Québec et Ontario, à la suite de la pire sécheresse jamais connue, du fléchissement consécutif des produits agricoles, de la vente forcée des animaux de ferme rendue nécessaire à cause du manque de fourrage, qui va provoquer un affaiblissement sérieux de l'ensemble du marché canadien des animaux de ferme, les conséquences graves sur le revenu agricole, et de l'incurie du gouvernement qui n'a pris aucune initiative afin de redresser immédiatement cette situation d'urgence aussi grave.»

M. Doucett remet ensuite à M. l'Orateur suppléant un exposé de l'affaire dont il propose la discussion et M. l'Orateur suppléant en donne lecture à la Chambre.

Sur ce, M. Doucett, appuyé par M. Vincent, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Il s'élève un débat et ledit débat se poursuit.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill S-3, Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-10, Loi concernant le Bureau de fiducie de l'Église presbytérienne au Canada.—*M. Cameron* (High Park).

Bill S-11, Loi constituant en corporation l'Evangelistic Tabernacle Incorporated.—*M. Stefanson*.

Bill S-12, Loi concernant The Canadian Institute of Mining and Metallurgy.—*M. Moreau*.

Bill S-14, Loi concernant The Pacific Coast Fire Insurance Company.—*M. Basford*.

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-116, Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-122, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-121, Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur suppléant, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur suppléant fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec.

Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

M. l'Orateur suppléant fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.»

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du service civil du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément aux lois sur le service civil, article 4(4), chapitre 48, S.R.C., 1952, et à l'article 76(1), chapitre 57, Statuts du Canada, 1960-1961.

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 138*), en date du 16 juin 1965, demandant l'état suivant:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux au Canada?
2. Quels sont les chiffres pour chaque ministère?
3. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux qui ont été embauchés au Canada depuis avril 1963, par ministère?
4. Quel est le nombre d'employés à l'emploi de chaque compagnie de la Couronne?

5. Parmi les employés des compagnies de la Couronne et des ministères, combien sont bilingues et combien sont unilingues?

État financier de la Société royale du Canada, certifié par les vérificateurs, pour l'année terminée le 28 février 1965. (Texte anglais)

Procès-verbaux (en français et en anglais) de la Société royale du Canada pour l'année 1964, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en corporation la Société royale du Canada, chapitre 46, Statuts du Canada, 1883.

A six heures douze minutes du soir, M. l'Orateur suppléant prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à vendredi prochain, à onze heures du matin, suivant les dispositions de l'article 2(1)(4) du Règlement.

N° 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUIN 1965

Onze heures du matin

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Lamoureux (Stormont), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRE

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie d'une lettre, en date du 25 juin 1965, adressée par Son Excellence l'ambassadeur du Japon près d'Ottawa au ministre des Finances, ainsi que d'une annexe relative à la réglementation volontaire de l'exportation de certains produits au Canada au cours de l'année civile 1965. (Versions française et anglaise)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdites lettre et annexe soient imprimées en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Baldwin soit substitué à celui de M. Brewin, sur la liste des membres du comité mixte chargé d'étudier le Bill C-123, Loi prévoyant le règlement des réclamations des Indiens; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois, et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-3, Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa.—*M. Pickersgill.*

Du consentement unanime, M. Teillet, appuyé par M. MacNaught, propose, —Que la Chambre se forme en comité plénier, plus tard aujourd'hui ou dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants de façon à insérer dans la loi l'annexe A comme l'autorise la Loi des subsides n° 10 de 1964; à permettre de nouvelles exemptions quant aux biens et au revenu, ainsi qu'à prévoir certains changements en ce qui concerne l'application de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, plus tard aujourd'hui ou dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Du consentement unanime, M. Teillet, appuyé par M. MacNaught, propose, —Que la Chambre se forme en comité plénier, plus tard aujourd'hui ou dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon à:

Établir un fonds automatiquement renouvelable pour certaines recettes et dépenses en capital, appelé la Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants;

Autoriser le Directeur à acquitter certaines dettes encourues par les anciens combattants en vue d'améliorer les terres;

Accorder au Directeur plus de latitude pour modifier les modalités de règlement prévues par contrat conclu entre le Directeur et l'ancien combattant aux termes du paragraphe (1) de l'article 10;

Modifier le barème déterminant le plafond de l'assistance financière qui peut être accordée à un ancien combattant aux termes du paragraphe (3) de l'article 10;

Permettre à un ancien combattant de louer des biens-fonds occupés par lui aux termes d'un contrat selon l'article 10 après l'expiration d'une période de dix ans;

Autoriser le Directeur, du consentement du Ministre, à passer un contrat avec un ancien combattant qui a failli à ses engagements en ce qui concerne un contrat antérieurement conclu sous le régime de cette loi;

Requérir le Directeur d'accepter le montant d'une dette aux termes d'un contrat à titre de coût pour le Directeur avant l'expiration de dix ans à compter de la date effective du contrat, à certaines conditions;

Élargir les objets pour lesquels le produit provenant de la vente des terres, améliorations, animaux de ferme ou outillage agricole peut être utilisé;

Élargir les objets pour lesquels des fonds peuvent être avancés par le Directeur à un ancien combattant aux termes du paragraphe (1) de l'article 15;

Autoriser le Directeur à fournir une assistance aux anciens combattants qui ont reçu une aide sous le régime de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants ou de la Loi sur les indemnités de service de guerre, à certaines conditions;

Élargir les objets pour lesquels une allocation peut, conformément aux articles 38 ou 39, être utilisée;

Porter le plafond de l'aide à la construction domiciliaire de douze mille dollars à dix-huit mille dollars;

Porter le plafond des prêts pouvant être consentis aux termes de l'article 64 de vingt mille dollars à quarante mille dollars et élargir les objets pour lesquels un prêt, en conformité dudit article, peut être utilisé;

Élargir les objets pour lesquels un prêt peut, conformément à l'article 64A, être utilisé; porter le maximum du prêt pouvant être consenti aux termes dudit article de douze mille dollars à dix-huit mille dollars et modifier les modalités de son attribution à certaines conditions;

Réduire le dépôt payable par un ancien combattant aux termes de l'article 65; élargir les objets pour lesquels un prêt consenti, selon ledit article, peut être employé; porter le plafond des prêts pouvant être consentis en vertu dudit article de quatre mille huit cent dollars à dix mille dollars et prévoir des ajustements quant aux prêts partiellement avancés à l'entrée en vigueur de la modification;

Prévoir la centralisation de tous les prêts destinés à l'amélioration des fermes, alors en cours, consentis à un ancien combattant par le Directeur pour ne former qu'un contrat et, aux fins d'une telle centralisation, autoriser que soient apportées les modifications appropriées quant au terme de remboursement visé dans chacun des contrats en vigueur;

Et prévoir en outre certains changements qui découlent de cette mesure ou qui sont connexes à l'application de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, plus tard aujourd'hui ou dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour l'étude du Bill C-118, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

Une objection est formulée dans le comité contre la décision du président (M. Lamoureux) sur une question de rappel au Règlement; et comme on en appelle à M. l'Orateur suppléant;

En conformité du paragraphe 4 de l'article 59 du Règlement, M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil, et le président du comité soumet le rapport suivant:

Alors qu'il siégeait en comité plénier, le comité étudiait l'article 4 du Bill C-118, modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux du gouvernement fédéral et des provinces, l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) a proposé l'amendement suivant: «Que l'article 4 soit modifié en supprimant le sous-alinéa (2) du nouvel article proposé 12A et en renumérotant les sous-alinéas suivants.»

La présidence a décidé que l'amendement ne pouvait être accepté et elle s'est appuyée notamment sur la décision suivante de la présidence rendue le 15 juin 1965:

«Les honorables députés savent fort bien, je crois, que si un amendement tend à mettre de côté une mesure destinée à apporter un allègement fiscal, cet amendement, en réalité, établit un impôt et ne doit pas être accepté par la présidence.»

Le paragraphe (1) du commentaire numéro 265 de Beauchesne dit à ce sujet:

«Seul un ministre de la Couronne peut présenter un projet de loi tendant à la diminution de droits.»

Selon la décision de la présidence en comité plénier, l'article 4 prévoit une exemption d'impôt et, par l'adoption de l'amendement proposé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, nous rétablirions indirectement un impôt. On en a appelé à l'Orateur suppléant de cette décision.»

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je suis convaincu que l'honorable représentant comprend qu'il est bien difficile à l'Orateur suppléant, dans les circonstances actuelles, de prendre une décision contraire à celle du président du comité plénier. Il doit donc confirmer la décision prise par le président du comité plénier. Donc, la présidence déclare la décision confirmée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-118, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui est rapporté, sans amendement.

M. Gordon, appuyé par M. Pickersgill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Knowles, appuyé par M. Barnett, propose l'amendement suivant: Que le Bill C-118 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit déferé de nouveau au comité plénier pour qu'il en examine à nouveau l'article 4.

Il s'élève un débat et ledit débat est ajourné sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. MacNaught.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-125, Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de guerre (Éducation).

M. Teillet, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-126, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

M. Teillet, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les juges et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les juges et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants de façon à insérer dans la loi l'annexe A comme l'autorise la Loi des subsides n° 10 de 1964; à permettre de nouvelles exemptions quant aux biens et au revenu, ainsi qu'à prévoir certains changements en ce qui concerne l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Teillet, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-127, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon à:

Établir un fonds automatiquement renouvelable pour certaines recettes et dépenses en capital, appelé la Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants;

Autoriser le Directeur à acquitter certaines dettes encourues par les anciens combattants en vue d'améliorer les terres;

Accorder au Directeur plus de latitude pour modifier les modalités de règlement prévues par contrat conclu entre le Directeur et l'ancien combattant aux termes du paragraphe (1) de l'article 10;

Modifier le barème déterminant le plafond de l'assistance financière qui peut être accordée à un ancien combattant aux termes du paragraphe (3) de l'article 10;

Permettre à un ancien combattant de louer des biens-fonds occupés par lui aux termes d'un contrat selon l'article 10 après l'expiration d'une période de dix ans;

Autoriser le Directeur, du consentement du Ministre, à passer un contrat avec un ancien combattant qui a failli à ses engagements en ce qui concerne un contrat antérieurement conclu sous le régime de cette loi;

Requérir le Directeur d'accepter le montant d'une dette aux termes d'un contrat à titre de coût pour le Directeur avant l'expiration de dix ans à compter de la date effective du contrat, à certaines conditions;

Élargir les objets pour lesquels le produit provenant de la vente des terres, améliorations, animaux de ferme ou outillage agricole peut être utilisé;

Élargir les objets pour lesquels des fonds peuvent être avancés par le Directeur à un ancien combattant aux termes du paragraphe (1) de l'article 15;

Autoriser le Directeur à fournir une assistance aux anciens combattants qui ont reçu une aide sous le régime de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants ou de la Loi sur les indemnités de service de guerre, à certaines conditions;

Élargir les objets pour lesquels une allocation peut, conformément aux articles 38 ou 39, être utilisée;

Porter le plafond de l'aide à la construction domiciliaire de douze mille dollars à dix-huit mille dollars;

Porter le plafond des prêts pouvant être consentis aux termes de l'article 64 de vingt mille dollars à quarante mille dollars et élargir les objets pour lesquels un prêt en conformité dudit article, peut être utilisé;

Élargir les objets pour lesquels un prêt peut, conformément à l'article 64A, être utilisé; porter le maximum du prêt pouvant être consenti aux termes dudit article de douze mille dollars à dix-huit mille dollars et modifier les modalités de son attribution à certaines conditions;

Réduire le dépôt payable par un ancien combattant aux termes de l'article 65; élargir les objets pour lesquels un prêt consenti, selon ledit article, peut être employé; porter le plafond des prêts pouvant être consentis en vertu dudit article de quatre mille huit cent dollars à dix mille dollars et prévoir des ajustements quant aux prêts partiellement avancés à l'entrée en vigueur de la modification;

Prévoir la centralisation de tous les prêts destinés à l'amélioration des fermes, alors en cours, consentis à un ancien combattant par le Directeur pour ne former qu'un contrat et, aux fins d'une telle centralisation, autoriser que soient apportées les modifications appropriées quant au terme de remboursement visé dans chacun des contrats en vigueur;

Et prévoir en outre certains changements qui découlent de cette mesure ou qui sont connexes à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Teillet, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétee pour la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-1054, en date du 10 juin 1965, autorisant en vertu de l'article 21 de

la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de la vente additionnelle de cent mille tonnes métriques de blé à la République populaire de Pologne, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

Du consentement unanime, à cinq heures cinquante-huit minutes, M. l'Orateur suppléant prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (C) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1966, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Le député du gouverneur général,
ROBERT TASCHEREAU.

Sur motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, lesdits message et budget supplémentaire (C) sont renvoyés au comité des subsides.

Du consentement unanime, M. Drury, appuyé par M. McIlraith, propose,—
Que la Chambre se forme en comité plénier, plus tard aujourd'hui ou dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant le paiement d'octrois de développement destinés à faciliter l'établissement de nouvelles industries de

fabrication ou de transformation et l'expansion des industries existantes de fabrication ou de transformation en vue d'accroître les occasions d'emploi dans le secteur industriel des régions désignées du Canada; créant à cette fin au Fonds du revenu consolidé un compte de développement régional auquel doit être crédité un montant initial de cinquante millions de dollars; et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes relatives à la définition d'une entreprise de fabrication ou de transformation et à l'application de l'article 71A de cette loi chaque fois que le paiement d'un octroi de développement a été autorisé aux termes de ladite mesure.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, plus tard aujourd'hui ou dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Pickersgill, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur l'aéronautique de façon à autoriser le ministre des Transports à établir des commissions chargées d'enquêter sur les accidents d'aéronefs et à statuer sur le paiement des dépenses des témoins comparaisant devant ces commissions; à décréter que la Commission des transports aériens devra comprendre au moins trois et au plus cinq membres; à disposer que les membres de la Commission seront nommés pour une période d'au plus dix ans et à prévoir la retraite des membres de la Commission, nommés après l'entrée en vigueur de la mesure proposée, dès qu'ils auront atteint l'âge de soixante-dix ans; ainsi qu'à formuler en outre certains changements concernant l'application de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 70—*M. Deachman*

Quel a été, depuis l'année 1950, le total des dépenses annuelles pour la défense nationale en Colombie-Britannique sous forme a) de frais de premier établissement et d'entretien de toutes les installations militaires, navales et aéronautiques de la province, b) d'achats en Colombie-Britannique de navires de guerre et de matériel de tout genre pour les forces armées?

M. Hellyer, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 134—*M. Fisher*

1. Étudie-t-on la possibilité d'établir à Sioux Lookout (Ontario) une école régionale pour les Indiens afin notamment de donner un enseignement professionnel et technique; dans le cas de l'affirmative, quelles sont les autres localités où l'on songe à installer une semblable école?

2. Quelles observations a-t-on faites au gouvernement au sujet de cette école et quelles sont les personnes ou organisations qui ont formulé cette demande?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 460—*M. More*

Le gouvernement du Canada et le ministère des Travaux publics ont-ils recours aux services de bureaux d'architectes-conseils et d'ingénieurs-conseils relativement à des projets du gouvernement pour Ottawa et sa région? Dans le cas de l'affirmative a) quels sont les noms et les adresses des bureaux intéressés, b) quels sont les projets pour lesquels les services de chaque bureau ont été requis?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 623—*M. Howard*

Depuis l'établissement du programme ARDA, a-t-on approuvé certains projets qui profiteraient directement aux pêcheurs? Dans le cas de l'affirmative, indiquer, à l'égard de chaque tel projet, a) le coût global, b) le gouvernement provincial en cause, c) la part payée par le gouvernement fédéral, d) la part payée par le gouvernement provincial, e) la date de l'autorisation et f) les modalités.

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 690—*M. Douglas*

1. Le service de transport motorisé du *HMCS Shearwater* a-t-il un cycle irrégulier de périodes de relève?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quand a-t-on mis le cycle irrégulier en vigueur, et b) comment fonctionne-t-il?

3. Certains conducteurs sont-ils exemptés du service pendant les fins de semaine?

4. Dans le cas de l'affirmative, pourquoi ces conducteurs sont-ils exemptés de travailler en fin de semaine?

5. Le service de transport motorisé emploie-t-il des conducteurs saisonniers?

6. Dans le cas de l'affirmative, les conducteurs saisonniers ont-ils reçu une augmentation de salaire en même temps que les conducteurs réguliers?

7. Dans le cas de la négative, pour quel motif n'a-t-on pas accordé une augmentation de salaire aux conducteurs saisonniers?

8. Sur quoi est fondé l'avancement du personnel du service de transport motorisé?

9. Des conducteurs permanents sont-ils affectés aux ambulances du *HMCS Shearwater*?

10. Dans le cas de la négative, a-t-on jamais eu pour ligne de conduite d'avoir des conducteurs d'ambulance permanents et quand a-t-on modifié la ligne de conduite à cet égard?

11. Quelle est la date du dernier concours tenu pour le poste de surveillant du service de transport motorisé?

12. Quels étaient les candidats à ce concours?

13. A la suite de l'examen écrit tenu pour ce concours, a-t-on disqualifié des employés payés à taux courants?

14. Dans le cas de l'affirmative, pour quels motifs les a-t-on disqualifiés?

15. Les véhicules militaires servent-ils à transporter les meubles et les effets personnels des membres de la marine ou des employés civils?

16. Est-il interdit aux membres du service de transport motorisé de se rendre à leurs voitures personnelles pendant les heures de travail?

17. Dans le cas de l'affirmative, à quels autres services du *HMCS Shearwater* le même règlement s'applique-t-il?

M. Hellyer, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordresusdit.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. Pickersgill,—Que le Bill C-118, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et sur la proposition d'amendement de M. Knowles, appuyé par M. Barnett,—Que le Bill C-118 ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit déferé de nouveau au comité plénier pour qu'il en examine à nouveau l'article 4.

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Grégoire,	MacRae,	Plourde,
Alkenbrack,	Gundlock,	McBain,	Ricard,
Baldwin,	Hales,	McCutcheon,	Saltsman,
Barnett,	Harkness,	Madill,	Scott,
Beaulé,	Horner	Marcoux,	Slogan,
Bigg,	(The Battlefords),	Martin (Timmins),	Smallwood,
Brewin,	Howe	Martineau,	Smith,
Cameron (Nanaïmo-	(Hamilton-Sud),	Mather,	Southam,
Cowichan-Les Îles),	Howe (Wellington-	Millar,	Starr,
Cantelon,	Huron),	Monteith,	Stefanson,
Churchill,	Irvine,	Moore,	Stenson,
Coates,	Jones (M ^{me}),	More,	Thompson,
Diefenbaker,	Jorgenson,	Muir (Lisgar),	Vincent,
Dionne,	Kennedy,	Nasserden,	Wadds (M ^{me}),
Doucett,	Kindt,	Nesbitt,	Watson
Fairweather,	Knowles,	Nielsen,	(Assiniboïa),
Fisher,	Lambert,	Noble,	Webb,
Flemming,	Laprise,	Nugent,	Webster,
Forbes,	MacEwan,	Ormiston,	Willoughby,
Gauthier,	MacInnis,	Pascoe,	Winch—78.
Grafftey,	MacLean (Queens),	Peters,	

CONTRE

Messieurs

Armstrong,	Cameron	Drouin,	Greene,
Asselin (Richmond-	(High Park),	Drury,	Habel,
Wolfe),	Cantin,	Dubé,	Haidasz,
Badanai,	Cardin,	Énard,	Harley,
Balcer,	Carter,	Éthier,	Hays,
Batten,	Cashin,	Favreau,	Hellyer,
Bécharde,	Choquette,	Forest,	Honey,
Beer,	Chrétien,	Foy,	Jewett (M ^{lle}),
Benson,	Côté (Longueuil),	Francis,	Kelly,
Berger,	Crossman,	Gendron,	Klein,
Blouin,	Cyr,	Godin,	Konantz (M ^{me}),
Boulanger,	Davis,	Gordon,	Lachance,
Cadieux,	Deachman,	Gray,	Lamontagne,

Lamoureux,	McMillan,	Pennell,	Sharp,
Laniel,	McWilliam,	Pepin,	Stewart,
Leblanc,	Martin (Essex-Est),	Pickersgill,	Tardif,
Leboe,	Matheson,	Pilon,	Teillet,
Leduc,	Matte,	Prud'homme,	Temple,
Legault,	Mitchell,	Richard,	Tremblay,
Lessard	Moreau,	Rinfret,	Tucker,
(Saint-Henri),	Mullally,	Robichaud,	Turner,
Lloyd,	Munro,	Rochon,	Walker,
Loiselle,	Nicholson,	Rock,	Watson
Macaluso,	O'Keefe,	Rouleau,	(Châteauguay-
Macdonald,	Olson,	Roxburgh,	Huntingdon-
MacEachen,	Otto,	Ryan,	Laprairie),
McIlraith,	Paul,	Sauvé,	Whelan—102.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Avis de motions)

M. Thompson, appuyé par M. Marcoux, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité de modifier la Loi sur les expropriations (SRC 1952, c. 106) afin de mieux protéger les citoyens contre l'ingérence arbitraire des ministères fédéraux dans leurs droits de propriété et en vue d'établir des procédés plus appropriés pour le transfert des titres et la jouissance de terres expropriées sous le régime de ladite loi.—*(Avis de motion n° 13)*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le comité des subsides reprend sa séance et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-127, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

M. Teillet, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

M. Teillet, appuyé par M. Pickersgill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité, rapporté sans amendement et la troisième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures cinq minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil pour l'année close le 31 mars 1965, conformément à l'article 21(2) de ladite loi, chapitre 49, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 23 juin 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. McIlraith,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires (Règlement (dispositions générales) d'application du Code canadien du travail) publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du vendredi 25 juin 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. Teillet, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée pour l'année close le 31 mars 1965, conformément à l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre 10, S.R.C., 1952, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général. (Version anglaise)

A dix heures quatorze minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 29 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions de l'article 70(1) du Règlement.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-119, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

M. Richard, du comité permanent des transports et des communications, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger durant les séances de la Chambre, seulement jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne pour le congé d'été.

M. Richard, du comité permanent des transports et des communications, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modifications:

Bill S-4, Loi concernant The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company;

Bill S-5, Loi concernant la Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.; et

Bill S-7, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company.

M. Matheson, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que son mandat actuel soit élargi de façon à l'autoriser à soumettre un rapport à la Chambre, fondé sur les témoignages reçus par le Comité des Affaires extérieures de 1964-1965 concernant les problèmes relatifs à la littérature de haine et au génocide que la Chambre, à sa dernière session, a soumis audit Comité; à lui permettre de faire des recommandations à cet égard, et à décréter que les procès-verbaux des délibérations et le compte rendu des témoignages du Comité des Affaires extérieures de 1964-1965, qui sont pertinents et qui portent sur ces questions, soient renvoyés au Comité actuel.

Avec l'assentiment unanime, sur motion de M. Matheson, appuyé par M. Nesbitt, ledit rapport est agréé.

M. Forgie, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, lorsque l'audition des témoins l'exigera.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie (en français et en anglais) du rapport de l'enquête publique spéciale chargée d'enquêter 1° sur la véracité de certaines allégations se rapportant à, a) une offre de pot-de-vin qui aurait été faite à un avocat qui avait reçu du gouvernement américain, le mandat de poursuivre devant les Tribunaux l'extradition d'un nommé Lucien Rivard, b) des pressions qui auraient été exercées sur lui; 2° sur la conduite de la Gendarmerie royale et du ministre de la Justice lorsque ces allégations ont été portées à leur connaissance. L'honorable Frédéric Dorion, commissaire.

Du consentement unanime, il est convenu,—Qu'à sept heures ce soir, la Chambre revienne à l'appel des *Motions* afin de permettre au premier ministre de faire une déclaration.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Copie du Communiqué final publié à la suite de la réunion de 1965 des premiers ministres du Commonwealth et de documents connexes. (Texte anglais)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits communiqué et documents connexes soient imprimés en appendice au *Hansard* d'aujourd'hui.

M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Exemplaires des textes authentiques (en français et en anglais) d'une convention et de recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa quarante-huitième session, tenue à Genève en juillet 1964, et exemplaire d'une lettre du sous-procureur général du Canada exposant la juridiction législative à l'égard de ces instruments internationaux, savoir:

Convention et recommandation n° 120 concernant l'hygiène dans le commerce et les bureaux;

Convention et recommandation n° 121 concernant les prestations en cas d'accidents du travail;

Convention et recommandation n° 122 concernant la politique de l'emploi.

Le Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution prévoyant le paiement d'octrois de développement dans certaines régions désignées.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Bills privés)

Le Bill S-9, Loi constituant en corporation la Principal Life Insurance Company, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, le Bill S-4, The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, le Bill S-5, Loi concernant la Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc., est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-10, Loi concernant le Bureau de fiducie de l'Église presbytérienne au Canada.

M. Cameron (High Park), appuyé par M. Cowan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des bills privés en général.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-11, Loi constituant en corporation l'Evangelistic Tabernacle Incorporated.

M. Stefanson, appuyé par M. Rynard, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des bills privés en général.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-12, Loi concernant The Canadian Institute of Mining and Metallurgy.

M. Moreau, appuyé par M. Wahn, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, ledit bill est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-14, Loi concernant The Pacific Coast Fire Insurance Company.

M. Deachman, au nom de M. Basford, appuyé par M. Moreau, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(*Bills publics*)

Les ordres n^{os} 1 et 2 sont appelés et réservés à la demande du gouvernement.

Il est fait appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-12, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (intervention étrangère dans les différends industriels).

M. Ormiston, appuyé par M. Stefanson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

En conformité de la convention adoptée plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Et après quelque temps,

La Chambre reprend l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution prévoyant le paiement d'octrois de développement dans certaines régions désignées.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant le paiement d'octrois de développement destinés à faciliter l'établissement de nouvelles industries de fabrication ou de transformation et d'expansion des industries existantes de fabrication ou de transformation en vue d'accroître les occasions d'emploi dans le secteur industriel des régions désignées du Canada; créant à cette fin au Fonds du revenu consolidé un compte de développement

régional auquel doit être crédité un montant initial de cinquante millions de dollars; et apportant à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes relatives à la définition d'une entreprise de fabrication ou de transformation et à l'application de l'article 71A de cette loi chaque fois que le paiement d'un octroi de développement a été autorisé aux termes de ladite mesure.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, sur division,

M. Drury, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-129, Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans des régions désignées du Canada et d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité des subsides obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 14 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre 260, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Drury,—Rapport (en français et en anglais) de la *Canadian Patents and Development Limited*, pour l'année terminée le 31 mars 1965, certifié par l'auditeur général, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de l'Alberta pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du centenaire, comprenant le rapport de l'auditeur général sur les états financiers de la Commission, pour l'année financière terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Centenaire de la Confédération canadienne, chapitre 36, Statuts du Canada, 1963.

Onzième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants dont les noms suivent, déposée le 28 juin, est conforme aux pres-

criptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement:

Albert Bruce Matthews, Melvin Kirkland Kenny, tous deux de la cité de Toronto (Ontario), Olcott Damon Smith, de la ville de Farmington, de l'État du Connecticut, un des États-Unis d'Amérique, et plusieurs autres personnes, aux fins d'une loi constituant en société *Aetna Casualty and Surety Company of Canada* et/ou «La Compagnie Aetna Casualty et Surety du Canada», et à d'autres fins.—M. Cameron (High Park).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Sixième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que le requérant suivant a observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société en retranchant les mots «*Maritime Provinces*» de la section 6 de ladite loi et en leur substituant les mots «*Atlantic Provinces*», et à d'autres fins.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

N° 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet à la Chambre un message conçu dans les termes suivants:

Que le Sénat se joint à la Chambre des communes dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres du Parlement, chargé d'étudier le Bill C-123, intitulé: «Loi prévoyant le règlement des réclamations des Indiens», et pour faire à l'occasion rapport de ses observations et avis à ce sujet;

Que le Sénat désigne dix sénateurs pour faire partie du comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Aird, Beaubien (Provencher), Bélisle, Boucher, Gershaw, Gladstone, Macdonald (Brantford), McGrand, Quart et Smith (Kamloops);

Que le comité mixte soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont le comité mixte peut ordonner la publication.

Le Sénat transmet à la Chambre un message conçu dans les termes suivants:

Que le Sénat se joint à la Chambre des communes dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres du Parlement pour étudier la situation des pénitenciers qui relèvent du contrôle du gouvernement du Canada ainsi que les projets du gouvernement à cet égard et pour faire à l'occasion rapport de ses observations et avis à ce sujet;

Que le Sénat désigne neuf sénateurs pour faire partie du comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Cameron, Cook, Croll, Fergusson, Fournier (Madawaska-Restigouche), Gouin, Inman, Irvine et O'Leary (Carleton);

Que le comité mixte soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à se rendre d'un endroit à un autre,

à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont le comité mixte peut ordonner la publication.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-18, Loi constituant en corporation l'Aetna Casualty Company of Canada.—*M. Cameron* (High Park).

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

Sur la motion de *M. Walker*, appuyé par *M. Rinfret*, il est ordonné,—Que le comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural constitué selon les dispositions de l'article 65 provisoire du Règlement se compose des députés dont les noms suivent: MM. Armstrong, Asselin (Richmond-Wolfe), Béchard, Beer, Berger, Choquette, Crossman, Danforth, Doucett, Éthier, Forbes, Gauthier, Gendron, Greene, Gundlock, Habel, Hamilton, Herridge, Honey, Horner (Acadia), M^{lle} Jewett MM. Jorgenson, Kennedy, Langlois, Laverdière, Leduc, Lessard (Lac-Saint-Jean), Loney, Matte, Moore, Muir (Lisgar), Mullally, Olson, Ouellet, Peters, Pugh, Rapp, Roxburgh, Saltsman, Tucker, Vincent, Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) Watson (Assiniboia), Webb et Whelan.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 211—*M. Caouette*

1. Quelles sont les filiales a) de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux, b) de la Polymer Corporation Limited, c) de l'Eldorado Mining and Refining Limited?
2. Qui nomme les administrateurs de ces filiales?
3. Quel est le capital-actions de ces filiales?
4. Quelle est la fonction de ces filiales?
5. Ces filiales sont-elles assujetties à la taxation?
6. Qui approuve le budget d'exploitation et d'immobilisations de ces filiales?
7. Une société de la Couronne, pour avoir des filiales, doit-elle obtenir l'autorisation ministérielle ou gouvernementale?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 519—*M. Orlikow*

1. Combien de contrats la société Canadair de Montréal a-t-elle reçus chaque année du gouvernement du Canada au cours de la dernière décennie?
2. Quels sont les produits que le gouvernement du Canada a achetés aux termes de chacun de ces contrats?
3. Quelle a été la valeur de chacun de ces contrats au cours des dix dernières années?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 548—*M. Scott*

1. Depuis le 8 avril 1963, combien d'avocats la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle engagés dans le Toronto métropolitain?

2. Dans chaque cas, quel est le nom de l'avocat et quel traitement reçoit-il?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 678—*M. Orlikow*

1. Pour chacune des trois dernières années, combien d'argent le gouvernement du Canada a-t-il affecté au programme de recherches sur la haute atmosphère (HARP)?

2. Pour chacune des trois dernières années, combien d'argent le gouvernement des États-Unis a-t-il consacré à ce programme (HARP)?

3. Le gouvernement du Canada a-t-il conclu des accords en ce qui a trait au programme HARP pour l'année prochaine et, dans le cas de l'affirmative, quelle somme est engagée?

4. L'augmentation normale des fonds prévus, soit la proportion de 3 à 1, prévue en cas de réussite, a-t-elle été appliquée dans le cas actuel?

5. Quelles sont les autres sources de revenus du programme HARP et quel montant y consacrerait-on l'année prochaine et l'année suivante?

6. Un contrat avec le gouvernement canadien était-il prévu aux termes du programme HARP, l'an dernier? Dans le cas de l'affirmative, a) quand l'a-t-on rédigé, b) quand l'a-t-on signé, et c) quelle somme était affectée au programme HARP en vertu de ce marché?

7. En vertu du programme HARP, des fonds sont-ils dépensés au Canada, grâce à des contrats et sous-contrats avec les industries du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelle en est la somme, par l'entremise de quelles sociétés et à quel endroit?

8. Où se trouvent actuellement les bases de lancement établies en vertu du programme HARP?

9. Songe-t-on, en vertu du programme HARP, à établir de nouvelles bases de lancement? Dans le cas de l'affirmative, à quel endroit?

10. A-t-on étudié, en vertu du programme HARP, les possibilités d'établir des bases de lancement au Canada et en a-t-on fait part au gouvernement? Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits?

11. Le gouvernement du Canada a-t-il rejeté les endroits qu'on lui a proposés et, dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

12. A-t-on bien étudié la portée du programme HARP sur la défense?

13. Dans ce domaine, étudie-t-on les possibilités de production que peut atteindre l'industrie canadienne?

14. Les études de systèmes qui entraînent des recommandations et l'adoption de dispositifs militaires ou commerciaux sont-elles faites par des chercheurs tout à fait indépendants et objectifs ou par des chercheurs affectés à des sociétés financées par des fabricants de produits de quincaillerie qui seront nécessairement l'objet d'un jugement partial et tendront, dans la solution des problèmes, à bien mettre en valeur les produits des sociétés mères?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 792—*M. Harkness*

1. Dans combien de quotidiens du Canada a-t-on inséré une annonce relative au Code du travail, qui renfermait des questions adressées au ministre du Travail et les réponses de ce dernier?

2. Cette annonce a-t-elle occupé une page entière dans chacun de ces journaux; sinon, dans combien de journaux a-t-elle occupé une page entière et quel a été le format de l'annonce insérée dans les autres journaux.

3. Combien a coûté l'insertion de cette annonce dans chacun des journaux qui l'ont reproduite?

4. Sur quel crédit voté par le Parlement le coût de cette annonce a-t-il été prélevé?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 799—M. Boutin

1. Quelle a été la production du beurre au Canada au cours des années 1963, 1964 et 1965 à date?

2. Le Canada exporte-t-il du beurre? Dans l'affirmative, a) à quel endroit, b) à combien se chiffrent ces exportations pour les années 1963, 1964 et 1965?

3. Quel a été le pourcentage de la consommation du beurre au pays, au cours des années 1963, 1964 et 1965?

4. Qu'est-il advenu de la production non écoulée au cours des années 1963, 1964 et 1965?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents n°s 39, 45, 46, 47, 53, et 54 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,— Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre Ross Thatcher ou d'autres ministres du gouvernement de la Saskatchewan et le premier ministre et/ou le ministre de l'Agriculture depuis le 1^{er} juin 1964, à propos d'une route que le gouvernement provincial souhaiterait voir construite ou financée par le gouvernement fédéral dans la circonscription provinciale de Morris.—(Avis de motion portant production de documents n° 48 —M. MacInnis)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute lettre adressée par le ministre de l'Agriculture du Québec, au ministre fédéral de l'Agriculture, en date du 9 septembre 1964, concernant un programme d'aide aux agriculteurs.—(Avis de motion portant production de documents n° 49—M. Laprise)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre M. Bernard Power et le ministre des Transports, au cours du mois de juin 1965.—(Avis de motion portant production de documents n° 50—M. Laprise)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,— Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant qu'elle fasse déposer devant la Chambre copie de toute la correspondance échangée

entre le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le Gouvernement de la République de Chine (Formose) relativement à l'invitation qui lui a été faite, au nom de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, de participer à l'Exposition universelle et internationale de 1967.—(*Avis de motion portant production de documents n° 51—M. Hamilton*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,— Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et de tous les autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1960 entre le gouvernement ou l'un quelconque de ses organismes, ministères ou services et le gouvernement de la Saskatchewan ou l'un quelconque de ses organismes, ministères ou services, relativement à l'application des services médicaux aux Indiens en Saskatchewan.—(*Avis de motion portant production de documents n° 52—M. Howard*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les documents, correspondance, télégrammes ou autres pièces échangés entre le gouvernement ou tout organisme, ministère ou direction du gouvernement et toute personne, conseil municipal ou organisation au sujet du maintien de Mulgrave (N.-É.) comme second port d'hiver.—(*Avis de motion portant production de documents n° 55—M. MacEwan*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1965-1966
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES
INDUSTRIE

L27c Prêts, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin d'aider les fabricants que touche l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de l'automobile à modifier et à augmenter leur production; de tels prêts seront consentis aux fins de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'amélioration, de la transformation ou de l'addition de terrains, de bâtiments, de matériel, d'installations ou de machines et en vue de constituer un fonds de roulement; et autoriser, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, des engagements d'un montant total s'élevant à \$20,000,000 pour les fins précitées pendant l'année financière en cours et les années subséquentes. \$ 10,000,000 00

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée et le comité des subsides obtient l'autorisation de siéger à nouveau plus tard aujourd'hui.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-125, Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

Bill C-126, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

Bill C-127, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

Bill C-124, Loi concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant du point qui marque les 3.2 milles de l'embranchement Froomfield du Chemin de fer du National-Canadien près de Sarnia, à proximité de ce point, et allant vers le sud sur une distance d'environ 12 milles jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton.

Bill C-120, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Bill C-118, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Avec l'assentiment unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés et l'application de l'article 6(3) du Règlement en ce qui concerne la séance d'aujourd'hui sont suspendues.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1965-1966

TRAVAIL

- 5c En vue d'étendre la portée du Crédit 5 du ministère du Travail du Budget des dépenses de 1965-1966 pour inclure l'autorisation de verser, conformément au règlement approuvé par le gouverneur en conseil, des paiements à titre d'aide de transition aux personnes employées dans les usines de fabrication d'automobiles et de pièces d'automobiles qui perdent leur emploi en raison de la mise en œuvre de l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de l'automobile . . . \$ 5,000,000 00

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public de l'année financière expirant

le 31 mars 1966, la somme de \$15,000,000 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport à faire de ladite résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-130, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966, qui est lu pour une première fois.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

CRÉDITS PROVISOIRES

Il est résolu,—Qu'une somme d'au plus \$1,651,292,282.42, c'est-à-dire l'ensemble

- a) des quatre douzièmes du total de tous les articles énumérés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1966 présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* le crédit n° 15 du ministère des Affaires extérieures, le crédit n° 70 du ministère des Mines et des Relevés techniques et le crédit n° 20 du ministère des Affaires extérieures dont la fraction est trois douzièmes, savoir: \$1,456,413,323;
- b) des quatre nouveaux douzièmes des montants des crédits n°s 25 et 45 du ministère de l'Agriculture, du crédit n° 15 du Service législatif du crédit n° L30 des Prêts, Placements et Avances (annexe A) dudit budget principal, savoir: \$4,664,625;
- c) des deux nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 15 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (annexe B) dudit budget principal, savoir: \$2,258,500;
- d) d'un nouveau douzième des montants des crédits n°s 5 et 60 du ministère de l'Agriculture, du crédit n° 10 du ministère des Pêcheries, des crédits n°s 10, 15, 25, 45 et 60 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n° 1 de l'Office national du film, du crédit n° 45 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (annexe C) dudit budget principal, savoir: \$9,566,025;
- e) des sept douzièmes de tous les articles énoncés au budget supplémentaire (B) présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: \$162,394,142.75;
- f) des quatre nouveaux douzièmes des montants des crédits n°s 17b, 25b et 35b du ministère de l'Agriculture, du crédit n° 70b du ministère des

Mines et des Relevés techniques et du crédit n° L78b des Prêts, Placements et Avances (annexe D) dudit budget supplémentaire, savoir: \$7,245,666.67;

- g) des trois nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 15b du ministère des Finances (annexe E) dudit budget supplémentaire, savoir: \$8,750,000,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Rapport à faire de ladite résolution.

Rapport est fait de ladite résolution qui est agréée et le comité des subsides obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966, la somme de \$1,651,292,282.42 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, obtient la permission de la Chambre de présenter le Bill C-131, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966, qui est lu une première fois.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-129, Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans des régions désignées du Canada et d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

M. Drury, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a adopté le Bill C-130, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Avec l'assentiment unanime, il est proposé que l'appendice du hansard en date du 29 juin 1965, relatif à la «Conférence des premiers ministres du Commonwealth, 1965—Communiqué final», soit imprimé en appendice au hansard d'aujourd'hui.

M. McIlraith, appuyé par M. Gordon, propose,—Que le rapport de la Commission de la régie intérieure relatif aux changements de classification de certains postes de la Chambre des communes, déposé à la Chambre le 14 juin 1965 et imprimé dans les *Procès-verbaux* de cette date, soit maintenant agréé.

Après débat, ladite motion mise aux voix est agréée.

En conséquence, ledit rapport est adopté.

M. McIlraith, appuyé par M. Martin (Essex-Est), propose,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 27 septembre 1965, à 2 h. 30 de l'après-midi. Toutefois, si monsieur l'Orateur, après consultation du gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date.

Si monsieur l'Orateur n'est pas en état d'agir par maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur suppléant agira en son nom aux fins du présent ordre.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La séance est suspendue jusqu'à la convocation de la Présidence.

La Chambre reprend sa séance.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a adopté le Bill C-131, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a adopté le Bill C-129, Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans des régions désignées du Canada et d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 30 juin 1965

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui 30 juin, à 10 h. du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Loi concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant du point qui marque les 3.2 milles de l'embranchement Froomfield du Chemin de fer du National-Canadien près de Sarnia, ou à proximité de ce point, et allant vers le sud sur une distance d'environ 12 milles jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi sur les douanes.

Loi concernant «The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company».

Loi concernant la Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.

Loi constituant en corporation la Principal Life Insurance Company of Canada.

Loi concernant The Canadian Institute of Mining and Metallurgy.

Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans les régions désignées du Canada et d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.»

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.»

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 21(1) de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre 11, S.R.C., 1952.

Par M. Drury,—Rapport de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, ainsi que les comptes et états financiers de ladite société certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Texte anglais)

Par M. Drury,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1965, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'activité de l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités, y compris les comptes et l'état des finances de l'Office vérifiés par l'auditeur général, pour l'année close le 31 mars 1965, conformément à l'article 20 de la Loi sur le développement et les prêts municipaux, chapitre 13, Statuts du Canada, 1963.

Par M. Gordon, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre 278, S.R.C., 1952.

Par M. Gordon, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 12(2) de ladite loi, chapitre 46, Statuts du Canada, 1955.

Par M. Hays, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année close le 31 mars 1965, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Hays,—Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et les opérations s'y rattachant, pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 12 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, chapitre 214, S.R.C., 1952. (Texte anglais)

Par M. Hellyer, membre du conseil privé de la reine,—État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 11 (4) de la Loi sur la défense nationale, chapitre 184, S.R.C., 1952. (Versions anglaise et française)

Par M. Hellyer,—État concernant la situation et les transactions du Compte de pension de retraite des forces canadiennes au 31 mars 1965, et état concernant les annuités, les allocations annuelles, les allocations de cessation en espèces et les remboursements de contributions, pour l'année close le 31 mars 1965, conformément à l'article 26 de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, chapitre 21, Statuts du Canada, 1959. (Versions anglaise et française)

Par M. Hellyer,—Rapport (en français et en anglais) de la *Defence Construction (1951) Limited*, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juin 1965, demandant copie de toute correspondance échangée entre M. Bernard Power et le ministre des Transports, au cours du mois de juin 1965.—(*Avis de motion portant production de documents n° 50*)

Par M. Lamontagne,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Radio-Canada, comprenant les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 36 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre 22, Statuts du Canada, 1958, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne,—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire national pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre 330, S.R.C., 1952.

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission maritime canadienne pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Commission maritime canadienne, chapitre 38, S.R.C., 1952.

Par M. Pickersgill, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur l'activité de l'Office d'expansion économique de la région atlantique pour l'année close le 31 mars 1965, y compris les états des finances de l'Office et de rapports de l'auditeur général à ce sujet, conformément à l'article 19 de la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, chapitre 10, Statuts du Canada, 1962-1963. (Version anglaise)

Par M. Robichaud, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'Office des prix des produits de la pêche pour l'année terminée le 31 mars 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre 120, S.R.C., 1952. (Version anglaise)

Douzième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 70(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le 29 juin, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement:

General Mortgage Service Corporation of Canada, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en société et changeant son nom en celui de «*General Mortgage Corporation of Canada*» ainsi que la description de ses bons comme étant «*Series A Bonds*» et «*Series B Bonds*» et à d'autres fins.—*M. Cameron* (High Park).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Septième rapport, conformément à l'article 100(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que le requérant suivant a observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

General Mortgage Service Corporation of Canada, de la cité de Toronto (Ontario), aux fins d'une loi modifiant la loi qui constitue en société et changeant son nom en celui de «*General Mortgage Corporation of Canada*» ainsi que la description de ses bons comme étant «*Series A Bonds*» et «*Series B Bonds*» et à d'autres fins.

Sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Pickersgill, la Chambre s'ajourne à 10 h. 37 du soir jusqu'au lundi 27 septembre 1965, à 2 h. 30 de l'après-midi, à moins de convocation antérieure, conformément aux dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

PROCLAMATION RELATIVE À LA DISSOLUTION



GEORGES P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A NOS Très-aimés et Fidèles SÉNATEURS du Canada et aux MEMBRES élus pour servir à la Chambre des communes du Canada, ainsi qu'X tous les intéressés,—

SALUT:

PROCLAMATION

A TTENDU que Nous avons jugé à propos, sur l'avis et du consentement de Notre Premier Ministre du Canada, de DISSOUDRE le présente législature du Canada.

SACHEZ DONC QUE, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation royale et DISSOLVONS par les présentes ladite législature du Canada en conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des communes sont excusés de se réunir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait aposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, le général GEORGES P. VANIER, membre de Notre très honorable Conseil privé, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre Ville d'Ottawa, ce huitième jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-cinq, le quatorzième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-registraire général du Canada,
JEAN MIQUELON.

DIEU SAUVE LA REINE

MEMBRES DU MINISTÈRE
(par ordre de préséance)
et
SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Ministres	Ministères	Secrétaires parlementaires
Le très hon. Lester B. Pearson	Premier ministre	M. Jack Davis
L'hon. Paul J.J. Martin	Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures	M. Stanley Haidasz
L'hon. John W. Pickersgill	Ministre des Transports	M. Jean-Charles Cantin
L'hon. Paul T. Hellyer	Ministre de la Défense nationale	
L'hon. Walter L. Gordon	Ministre des Finances et Receveur général	
L'hon. Mitchell Sharp	Ministre du Commerce	
L'hon. George J. McIlraith ¹	Ministre des Travaux publics	M. G. Roy McWilliam
L'hon. Arthur Laing	Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales	M. John N. Turner
L'hon. Maurice Lamontagne	Secrétaire d'Etat du Canada	M. John B. Stewart
L'hon. Lucien Cardin ²	Ministre de la Justice et procureur général	M. Donald S. Macdonald
L'hon. Allan J. MacEachen	Ministre du Travail	M. James A. Byrne
L'hon. Hédard-J. Robichaud	Ministre des Pêcheries	
L'hon. J. Watson MacNaught ³	Ministre des Mines et des Relevés techniques	
L'hon. Roger Teillet	Ministre des Affaires des anciens combattants	M. Chesley W. Carter
L'hon. Judy V. LaMarsh	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	M. John C. Munro
L'hon. Charles M. Drury	Ministre de l'Industrie et Ministre de la Produc- tion de défense	
L'hon. Guy Favreau ⁴	Président du Conseil privé de la reine pour le Canada	
L'hon. John R. Nicholson	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	M. Hubert Badanai
L'hon. Harry W. Hays	Ministre de l'Agriculture	M. Bruce S. Beer
L'hon. René Tremblay	Ministre des Postes	M. Alexis Caron
L'hon. John J. Connolly	Ministre d'Etat et leader du Gouvernement au Sénat	
L'hon. Maurice Sauvé	Ministre des Forêts	M. Bruce S. Beer
L'hon. Edgar J. Benson	Ministre du Revenu national	
L'hon. Léo A.-J. Cadieux	Ministre associé de la Défense nationale	
L'hon. Lawrence T. Pennell ⁵	Solliciteur général du Canada	
L'hon. Jean-Luc Pépin ⁶	Ministre d'Etat	

¹ Muté du poste de président du Conseil privé de la reine pour le Canada, le 7 juillet 1965.

² Muté du poste de ministre des Travaux publics, le 7 juillet 1965.

³ Muté du poste de solliciteur général du Canada le 7 juillet 1965.

⁴ Démissionne du poste de ministre de la Justice le 29 juin 1965; nommé président du Conseil privé de la reine pour le Canada, le 7 juillet 1965.

⁵ Nommé le 7 juillet 1965, à la suite de la mutation de l'hon. J. Watson MacNaught au poste de ministre des Mines et Relevés techniques.

⁶ Nommé le 7 juillet 1965.

REMARQUE: — L'hon. William W. Benidikson nommé au Sénat le 29 juin 1965.

Nominations et mutations des secrétaires parlementaires, au 17 juillet 1965: M. Chrétien, secrétaire parlementaire du premier ministre; M. Macdonald, secrétaire parlementaire du ministre des Finances; M. Hahn, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie; M. Cantin, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice; M. Mackasey, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; M. Munro, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce.

HAUT PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur l'hon. Alan A. Macnaughton

Orateur suppléant et président des comités pléniers... M. Lucien Lamoureux

Président suppléant des comités pléniers de la Chambre . . M. Herman M. Batten

Greffier de la Chambre des Communes..... M. Léon-J. Raymond, O.B.E.

Sergent d'armes le lieutenant-colonel David V. Currie, V.C.

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session du vingt-sixième Parlement

A

Addison, John H. — York-Nord.
Aiken, Gordon Harvey — Parry Sound-Muskoka.
Alkenbrack, A. Douglas — Prince-Edward-Lennox.
Armstrong, Fred T. — Shelburne-Yarmouth-Clare.
Asselin, Edmund-T. — Notre-Dame-de-Grâce.
Asselin, Patrick-T. — Richmond-Wolfe.

B

Badanai, Hubert — Fort-William.
Balcer, l'hon. Léon — Trois-Rivières.
Baldwin, G. W. — Peace-River.
Barnett, Thomas Speakman — Comox-Alberni.
Basford, S. Ron — Vancouver-Burrard.
Batten, Herman Maxwell — Humber-St. George's.
Beaulé, Robert — Québec-Est.
Béchar, Albert — Bonaventure.
Beer, Bruce S. — Peel.
Bélanger, L.-P.-Antoine — Charlevoix.
Bell, Thomas Miller — Saint-Jean-Albert.
Benedickson, l'hon. William Moore¹ — Kenora-Rainy
River.
Benson, l'hon. Edgar John — Kingston.
Berger, Jean — Montmagny-L'Islet.
Bigg, Frederick Johnstone — Athabasca.
Blouin, Gustave — Saguenay.
Boulanger, Prosper — Mercier.
Boutin, Pierre-André — Dorchester.
Brewin, F. Andrew — Greenwood.
Brown, James E. — Brantford.
Byrne, James Allen — Kootenay-Est.

C

Cadieu, Albert C. — Meadow-Lake.
Cadioux, l'hon. Léo — Terrebonne.
Cameron, Alan John Patrick — High-Park.
Cameron, Colin — Nanaïmo-Cowichan-Les Iles.
Cantelon, Reg W. — Kindersley.
Cantin, Jean-Charles — Québec-Sud.
Caouette, Réal — Villeneuve.
Cardiff, Lewis Elston — Huron.
Cardin, l'hon. Lucien — Richelieu-Verchères.
Caron, Alexis — Hull.
Carter, Chesley William — Burin-Burgeo.
Cashin, Richard Joseph — Saint-Jean-Ouest.
Chapdelaine, Gérard — Sherbrooke.
Chatterton, George L. — Esquimalt-Saanich.
Choquette, Auguste — Lotbinière.

¹Nomination au Sénat le 29 juin 1965.

Chrétien, Jean — Saint-Maurice-Lafèche.
Churchill, l'hon. Gordon — Winnipeg-Sud-Centre.
Clancy, Gordon Drummond — Yorkton.
Coates, Robert Carman — Cumberland.
Cooper, Clarence Owen — Rosetown-Biggar.
Côté, Jean-Pierre — Longueuil.
Côté, Maurice — Chicoutimi.
Cowan, Ralph Bronson — York-Humber.
Crossman, Guy — Kent (N.-B.).
Crouse, Lloyd R. — Queens-Lunenburg.
Cyr, Alexandre — Gaspé.

D

Danforth, Harold W. — Kent (Ont.).
Davis, Jack — Coast-Capilano.
Deachman, Grant — Vancouver Quadra.
Deschatelets, l'hon. Jean-Paul — Maisonneuve-
Rosemont.
Diefenbaker, le très hon. John George — Prince-
Albert.
Dinsdale, l'hon. Walter Gilbert — Brandon-Souris.
Dionne, Charles-Eugène — Kamouraska.
Doucett, George Henry — Lanark.
Douglas, Thomas Clement — Burnaby-Coquitlam.
Drouin, Vincent — Argenteuil-Deux-Montagnes.
Drury, l'hon. Charles M. — Saint-Antoine-
Westmount.
Dubé, Jean-Eudes — Restigouche-Madawaska.
Dupuis, l'hon. Yvon — Saint-Jean-Iberville-
Napierville.

E

Emard, René — Vaudreuil-Soulanges.
Enns, Siegfried John — Portage-Neepawa.
Ethier, Viateur — Glengarry-Prescott.
Eudes, Raymond — Hochelaga.

F

Fairweather, R. Gordon L. — Royal.
Fane, Frank John William — Vegreville.
Favreau, l'hon. Guy — Papineau.
Fisher, Douglas Mason — Port-Arthur.
Fleming, Stuart A. — Okanagan-Revelstoke.
Flemming, l'hon. Hugh John — Victoria-Carleton.
Forbes, R. Elmer — Dauphin.
Forest, Yves — Stanstead.
Forgie, James Moffat — Renfrew-Nord.

Foy, Walter Frank – Lambton-Ouest.
Francis, Lloyd – Carleton.
Frenette, Jean-Louis – Portneuf.

G

Gauthier, Charles-Arthur – Roberval.
Gelber, Marvin – York-Sud.
Gendron, Rosaire – Rivière-du-Loup-Témiscouata.
Girouard, Gérard – Labelle.
Godin, O.-J. – Nickel-Belt.
Gordon, l'hon. Walter L. – Davenport.
Grafftey, William Heward – Brome-Missisquoi.
Granger, Charles Ronald McKay – Grand Falls-
White Bay-Labrador.
Gray, Herbert E. – Essex-Ouest.
Greene, John James – Renfrew-Sud.
Grégoire, Gilles – Lapointe.
Groos, David W. – Victoria (C.-B.).
Guay, Raynald – Lévis.
Gundlock, Deane Roscoe – Lethbridge.

H

Habel, J.-A. – Cochrane.
Hahn, David G. – Broadview.
Haidasz, Stanley – Parkdale.
Hales, Alfred Dryden – Wellington-Sud.
Hamilton, l'hon. Alvin – Qu'Appelle.
Harkness, l'hon. Douglas Scott – Calgary-Nord.
Harley, Harry C. – Halton.
Hays, l'hon. Harry W. – Calgary-Sud.
Hellyer, l'hon. Paul T. – Trinity.
Herridge, Herbert Wilfred – Kootenay-Ouest.
Honey, Russell Clayton – Durham.
Horner, Albert Ralph – The Battlefords.
Horner, Hugh M. – Jasper-Edson.
Horner, John Henry – Acadia.
Howard, Frank – Skeena.
Howe, William D. – Hamilton-Sud.
Howe, W. Marvin – Wellington-Huron.

I

Irvine, Jack A. – London.

J

Jewett, Mlle Pauline – Northumberland.
Jones, Mme Eloise – Saskatoon.
Jorgenson, Warner Herbert – Provencher.

K

Kelly, Leonard Patrick – York-Ouest.
Kennedy, Cyril Frost – Colchester-Hants.

Kindt, Lawrence Elliott – Macleod.
Klein, Milton L. – Cartier.
Knowles, Stanley Howard – Winnipeg-Nord-Centre.
Konantz, Mme Margaret – Winnipeg-Sud.
Korchinski, Stanley James – Mackenzie.

L

Lachance, Georges-C. – Lafontaine.
Laing, l'hon. Arthur – Vancouver-Sud.
LaMarsh, l'hon. Judy V. – Niagara-Falls.
Lamb, Charles² – Victoria (Ont.).
Lambert, l'hon. Marcel – Edmonton-Ouest.
Lamontagne, l'hon. Maurice – Outremont-Saint-Jean.
Lamoureux, Lucien – Stormont.
Langlois, Raymond-C. – Mégantic.
Laniel, Gérald – Beauharnois-Salaberry.
Laprise, Gérard – Chapleau.
Latulippe, Henri – Compton-Frontenac.
Laverdière, Herman – Bellechasse.
Leblanc, Fernand E. – Laurier.
Leboe, Bert Raymond – Cariboo.
Leduc, Rodolphe – Gatineau.
Legault, Carl – Nipissing.
Lessard, H. Pit – Saint-Henri.
Lessard, Marcel – Lac-Saint-Jean.
Lloyd, John E. – Halifax.
Loiselle, Gérard – Sainte-Anne.
Loney, John – Bruce.

M

Macaluso, Joseph – Hamilton-Ouest.
Macdonald, Donald S. – Rosedale.
MacEachen, l'hon. Allan Joseph – Inverness-
Richmond.
MacEwan, Howard Russell – Pictou.
MacInnis, Donald – Cap-Breton-Sud.
Mackasey, Bryce Stuart – Verdun.
MacLean, l'hon. J. Angus – Queens.
MacNaught, l'hon. J. Watson – Prince.
Macnaughton, l'hon. Alan A. – Mont-Royal.
Macquarrie, Heath Nelson – Queens.
MacRae, J. Chester – York-Sunbury.
Madill, J. Ellwood – Dufferin-Simcoe.
Mandziuk, John Nicholas – Marquette.
Marcoux, Guy – Québec-Montmorency.
Martin, Murdo W. – Timmins.
Martin, l'hon. Paul – Essex-Est.
Martineau, l'hon. Paul – Pontiac-Témiscamingue.
Mather, Barry – New-Westminster.
Matheson, John R. – Leeds.
Matte, Jean-Paul – Champlain.
McBain, James Alexander – Elgin.
McCutcheon, Mac T. – Lambton-Kent.
McIlraith, l'hon. George J. – Ottawa-Ouest.
McIntosh, Jack – Swift-Current-Maple-Creek.
McLean, Allan M. A. – Charlotte.
McMillan, William H. – Welland.

²Décès le 12 juillet 1965.

McNulty, James C. — Lincoln.
 McWilliam, G. Roy — Northumberland-Miramichi.
 Millar, Campbell Ewing — Middlesex-Est.
 Mitchell, David Rodger — Sudbury.
 Monteith, l'hon. Jay Waldo — Perth.
 Moore, Harry Andrew — Wetaskiwin.
 More, Kenneth Hamill — Regina-City.
 Moreau, Maurice J. — York-Scarborough.
 Morison, John B. — Wentworth.
 Muir, George Robson — Lisgar.
 Muir, Robert — Cap-Breton-Nord et Victoria.
 Mullaly, John — Kings.
 Munro, John Carr — Hamilton-Est.

N

Nasserden, Edward — Rosthern.
 Nesbitt, Wallace Bickford — Oxford.
 Nicholson, l'hon. John R. — Vancouver-Centre.
 Nielsen, Erik — Yukon.
 Nixon, George E. — Algoma-Ouest.
 Noble, Percy Verner — Grey-Nord.
 Nowlan, l'hon. George Clyde³ — Digby-Annapolis-Kings.
 Nugent, Terence James — Edmonton-Strathcona.

O

O'Keefe, Joseph P. — Saint-Jean-Est.
 Olson, Horace Andrea — Medicine-Hat.
 Orlikow, David — Winnipeg-Nord.
 Ormiston, James Norris — Melville.
 Otto, Steven — York-Est.
 Ouellet, Gérard — Rimouski.

P

Pascoe, James Ernest — Moose-Jaw-Lake-Centre.
 Patterson, Alexander Bell — Fraser-Valley.
 Paul, Rémi — Berthier-Maskinongé-Delanaudière.
 Pearson, le très hon. Lester B. — Algoma-Est.
 Pennell, Lawrence T. — Brant-Haldimand.
 Pépin, Jean-Luc — Drummond-Arthabaska.
 Perron, Gérard — Beauce.
 Peters, Arnold — Timiskaming.
 Pickersgill, l'hon. John W. — Bonavista-Twillingate.
 Pigeon, Louis-Joseph — Joliette-L'Assomption-Montcalm.
 Pilon, Bernard — Chambly-Rouville.
 Plourde, Lucien — Québec-Ouest.
 Prittie, Robert William — Burnaby-Richmond.
 Prud'homme, Marcel — Saint-Denis.
 Pugh, David Vaughan — Okanagan-Boundary.

R

Rapp, Reynold — Humboldt-Melfort-Tisdale.
 Regan, Gerald A. — Halifax.
 Rhéaume, Gene — Territoires du Nord-Ouest.
 Ricard, l'hon. Théogène — Saint-Hyacinthe-Bagot.
 Richard, Jean-T. — Ottawa-Est.
 Rideout, Mme Margaret — Westmorland.
 Rinfret, Maurice — Saint-Jacques.
 Robichaud, l'hon. Hédard-J. — Gloucester.
 Rochon, Jean-L. — Laval.
 Rock, Raymond — Jacques-Cartier-Lasalle.
 Rondeau, Gilbert — Shefford.
 Rouleau, Guy⁴ — Dollard.
 Roxburgh, John Maxwell — Norfolk.
 Ryan, Sylvester Perry — Spadina.
 Rynard, Philip Bernard — Simcoe-Est.

S

Saltsman, Max — Waterloo-Sud.
 Sauvé, l'hon. Maurice — Iles-de-la-Madeleine.
 Scott, Reid — Danforth.
 Sharp, l'hon. Mitchell — Eglinton.
 Simpson, Robert — Churchill.
 Skoreyko, William — Edmonton-Est.
 Slogan, Joseph — Springfield.
 Smallwood, Clifford S. — Battle-River-Camrose.
 Smith, Heber Edgar — Simcoe-Nord.
 Southam, Richard Russell — Moose-Mountain.
 Starr, l'hon. Michael — Ontario.
 Stefanson, Eric — Selkirk.
 Stenson, Fred F. — Peterborough.
 Stewart, John B. — Antigonish-Guysborough.

T

Tardif, Paul — Russell.
 Teillet, l'hon. Roger-Joseph — Saint-Boniface.
 Temple, Robert — Hastings-Sud.
 Thomas, William H. A. — Middlesex-Ouest.
 Thompson, Robert Norman — Red-Deer.
 Tremblay, l'hon. René — Matapédia-Matane.
 Tucker, James Roy — Trinity-Conception.
 Turner, John N. — Saint-Laurent-Saint-Georges.

V

Valade, Georges-J. — Sainte-Marie.
 Vincent, Clément — Nicolet-Yamaska.

³Décès le 31 mai 1965.

⁴Démission le 31 juillet 1965.

W

Wadds, Mme Jean – Grenville-Dundas.

Wahn, Ian Grant – St. Paul's.

Walker, James Edgar – York-Centre.

Watson, Ian – Châteauguay-Huntingdon-Laprairie.

Watson, Lawrence – Assiniboia.

Webb, Roderick Arthur – Hastings-Frontenac.

Webster, Arnold Alexander – Vancouver-Kingsway.

Weichel, Oscar William – Waterloo-Nord.

Whelan, Eugene F. – Essex-Sud.

Willoughby, Charles J.M. – Kamloops.

Winch, Harold Edward – Vancouver-Est.

Winkler, Eric Alfred – Grey-Bruce.

Woolliams, Eldon M. – Bow-River.

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES REPRÉSENTÉES À LA
CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session du vingt-sixième Parlement

A

Acadia—Horner, John Henry.
Algoma-Est—Pearson, le très hon. Lester B.
Algoma-Ouest—Nixon, George E.
Antigonish-Guysborough—Stewart, John B.
Argenteuil-Deux-Montagnes—Drouin, Vincent.
Assiniboia—Watson, Lawrence.
Athabasca—Biggs, Frederick J.

B

Battle-River-Camrose—Smallwood, Clifford S.
Beauce—Perron, Gérard.
Beauharnois-Salaberry—Laniel, Gérard.
Bellechasse—Laverdière, Herman.
Berthier-Maskinongé-Delanaudière—Paul, Rémi.
Bonaventure—Béchar, Albert.
Bonavista-Twillingate—Pickersgill, l'hon.
John W.
Bow-River—Woolliams, Eldon M.
Brandon-Souris—Dinsdale, l'hon. Walter Gilbert.
Brantford—Brown, James E.
Brant-Haldimand—Pennell, Lawrence T.
Broadview—Hahn, David G.
Brome-Missisquoi—Grafftey, W. Heward.
Bruce—Loney, John.
Burin-Burgeo—Carter, Chesley William.
Burnaby-Coquitlam—Douglas, Thomas Clement.
Burnaby-Richmond—Prittie, Robert William.

C

Calgary-Nord—Harkness, l'hon. Douglas Scott.
Calgary-Sud—Hays, l'hon. Harry W.
Cap-Breton-Nord et Victoria—Muir, Robert.
Cap-Breton-Sud—MacInnis, Donald.
Cariboo—Leboe, Bert Raymond.
Carleton—Francis, Lloyd.
Cartier, Klein, Milton L.
Chambly-Rouville—Pilon, Bernard.
Champlain—Matte, Jean-Paul.
Chapleau—Laprise, Gérard.
Charlevoix—Bélanger, L.-P.-Antoine.
Charlotte—McLean, Allan M.A.
Châteauguay-Huntingdon-Laprairie—Watson, Ian.
Chicoutimi—Côté, Maurice.
Churchill—Simpson, Robert.
Coast-Capilano—Davis, Jack.
Cochrane—Habel, J.A.

¹Décès le 31 mai 1965.

²Démission le 31 juillet 1965.

Colchester-Hants—Kennedy, Cyril Frost.
Comox-Alberni—Barnett, Thomas Speakman.
Compton-Frontenac—Latulippe, Henri.
Cumberland—Coates, Robert Carman.

D

Danforth—Scott, Reid.
Dauphin—Forbes, R. Elmer.
Davenport—Gordon, l'hon. Walter L.
Digby-Annapolis-Kings—Nowlan, l'hon. George C.¹
Dollard—Rouleau, Guy?
Dorchester—Boutin, Pierre-André.
Drummond-Arthabaska—Pépin, Jean-Luc.
Dufferin-Simcoe—Madill, J. Ellwood.
Durham—Honey, Russell Clayton.

E

Edmonton-Est—Skoreyko, William.
Edmonton-Ouest—Lambert, l'hon. Marcel.
Edmonton-Strathcona—Nugent, Terence-James.
Eglinton—Sharp, l'hon. Mitchell.
Elgin—McBain, James Alexander.
Esquimalt-Saanich—Chatterton, George L.
Essex-Est—Martin, l'hon. Paul.
Essex-Ouest—Gray, Herbert E.
Essex-Sud—Whelan, Eugene F.

F

Fort-William—Badanai, Hubert.
Fraser-Valley—Patterson, Alexander Bell.

G

Gaspé—Cyr, Alexandre.
Gatineau—Leduc, Rodolphe.
Glengarry-Prescott—Ethier, Viateur.
Gloucester—Robichaud, l'hon. Hédard-J.
Grand Falls-White Bay-Labrador—Granger, Charles
Ronald McKay.
Greenwood—Brewin, F. Andrew.
Grenville-Dundas—Wadds, Mme Jean.
Grey-Bruce—Winkler, Eric Alfred.
Grey-Nord—Noble, Percy Verner.

H

Halifax—Lloyd, John E.
 Regan, Gerald A.
 Halton—Harley, Harry C.
 Hamilton—Est—Munro, John Carr.
 Hamilton—Ouest—Macaluso, Joseph.
 Hamilton—Sud—Howe, William D.
 Hastings—Frontenac—Webb, Roderick Arthur.
 Hastings—Sud—Temple, Robert.
 High—Park—Cameron, Alan John Patrick.
 Hochelaga—Eudes, Raymond.
 Hull—Caron, Alexis.
 Humber—St. George's—Batten, Herman Maxwell.
 Humboldt—Melfort—Tisdale—Rapp, Reynold.
 Huron—Cardiff, Lewis Elston.

I

Iles-de-la-Madeleine—Sauvé, l'hon. Maurice.
 Inverness—Richmond—MacEachen, Allan Joseph.

J

Jacques—Cartier—Lasalle—Rock, Raymond.
 Jasper—Edson—Horner, Hugh M.
 Joliette—L'Assomption—Montcalm—Pigeon,
 Louis-Joseph.

K

Kamloops—Willoughby, Charles J.M.
 Kamouraska—Dionne, Charles-Eugène.
 Kenora—Rainy River—Benidickson, l'hon. William
 Moore.³
 Kent (N.-B.)—Crossman, Guy.
 Kent (Ont.)—Danforth, Harold W.
 Kindersley—Cantelon, Reg W.
 Kings—Mullally, John.
 Kingston—Benson, l'hon. Edgar J.
 Kootenay—Est—Byrne, James Allen.
 Kootenay—Ouest—Herridge, Herbert Wilfred.

L

Labelle—Girouard, Gérard.
 Lac—Saint-Jean—Lessard, Marcel.
 Lafontaine—Lachance, Georges-C.
 Lambton—Kent—McCutcheon, Mac T.
 Lambton—Ouest—Foy, Walter Frank.
 Lanark—Doucett, George Henry.
 Lapointe—Grégoire, Gilles.
 Laurier—Leblanc, Fernand E.
 Laval—Rochon, Jean-L.
 Leeds—Matheson, John R.
 Lethbridge—Gundlock, Deane Roscoe.
 Lévis—Guay, Raynald.

Lincoln—McNulty, James C.
 Lisgar—Muir, George Robson.
 London—Irvine, Jack A.
 Longueuil—Côté, Jean-Pierre.
 Lotbinière—Choquette, Auguste.

M

Mackenzie—Korchinski, Stanley James.
 Macleod—Kindt, Lawrence Elliott.
 Maisonneuve—Rosemont—Deschatelets, l'hon.
 Jean-Paul.
 Marquette—Mandziuk, John Nicholas.
 Matapédia—Matane—Tremblay, l'hon. René.
 Meadow—Lake—Cadieu, Albert C.
 Medicine—Hat—Olson, Horace Andrea.
 Mégantic—Langlois, Raymond-C.
 Melville—Ormiston, James Norris.
 Mercier—Boulanger, Prosper.
 Middlesex—Est—Millar, Campbell Ewing.
 Middlesex—Ouest—Thomas, William H.A.
 Montmagny—L'Islet—Berger, Jean.
 Mont-Royal—Macnaughton, l'hon. Alan A.
 Moose—Jaw—Lake—Centre—Pascoe, James Ernest.
 Moose—Mountain—Southam, Richard Russell.

N

Nanaïmo—Cowichan—Les Iles—Cameron, Colin.
 New—Westminster—Mather, Barry.
 Niagara—Falls—LaMarsh, Mlle Judy V.
 Nickel—Belt—Godin, O.-J.
 Nicolet—Yamaska—Vincent, Clément.
 Nipissing—Legault, Carl.
 Norfolk—Roxburgh, John Maxwell.
 Northumberland—Jewett, Mlle Pauline.
 Northumberland—Miramichi—McWilliam, G. Roy.
 Notre—Dame—de—Grâce—Asselin, Edmund T.

O

Okanagan—Boundary—Pugh, David Vaughan.
 Okanagan—Revelstoke—Fleming, Stuart A.
 Ontario—Starr, l'hon. Michael.
 Ottawa—Est—Richard, Jean.-T.
 Ottawa—Ouest—McIlraith, l'hon. George J.
 Outremont—Saint-Jean—Lamontagne, l'hon.
 Maurice.
 Oxford—Nesbitt, Wallace Bickford.

P

Papineau—Favreau, l'hon. Guy.
 Parkdale—Haidasz, Stanley.
 Parry—Sound—Muskoka—Aiken, Gordon Harvey.
 Peace—River—Baldwin, G. W.
 Peel—Beer, Bruce S.

³Nomination au Sénat le 29 juin 1965.

Perth—Monteith, l'hon. Jay Waldo.
 Peterborough—Stenson, Fred F.
 Pictou—MacEwan, Howard Russell.
 Pontiac—Témiscamingue—Martineau, l'hon. Paul.
 Portage-Neepawa—Enns, Siegfried John.
 Port-Arthur—Fisher, Douglas Mason.
 Portneuf—Frenette, Jean-Louis.
 Prince—MacNaught, l'hon. J. Watson.
 Prince-Albert—Diefenbaker, le très hon. John George.
 Prince-Edward—Lennox—Alkenbrack, A. Douglas.
 Provencher—Jorgenson, Warner Herbert.

Q

Qu'Appelle—Hamilton, l'hon. Alvin.
 Québec-Est—Beaulé, Robert.
 Québec-Montmorency—Marcoux, Guy.
 Québec-Ouest—Plourde, Lucien.
 Québec-Sud—Cantin, Jean-Charles.
 Queens—MacLean, l'hon. J. Angus.
 Macquarrie, Heath Nelson.
 Queens-Lunenburg—Crouse, Lloyd Roseville.

R

Red-Deer—Thompson, Robert Norman.
 Regina-City—More, Kenneth Hamill.
 Renfrew-Nord—Forgie, James Moffat.
 Renfrew-Sud—Greene, John James.
 Restigouche—Madawaska—Dubé, Jean-Eudes.
 Richelieu—Verchères—Cardin, l'hon. Lucien.
 Richmond-Wolfe—Asselin, Patrick-T.
 Rimouski—Ouellet, Gérard.
 Rivière-du-Loup—Témiscouata—Gendron, Rosaire.
 Roberval—Gauthier, Charles-Arthur.
 Rosedale—Macdonald, Donald S.
 Rosetown—Biggar—Cooper, Clarence Owen.
 Rosthern—Nasserden, Edward.
 Royal—Fairweather, R. Gordon L.
 Russell—Tardif, Paul.

S

Saguenay—Blouin, Gustave.
 Saint-Antoine—Westmount—Drury, l'hon. Charles M.
 Saint-Boniface—Teillet, l'hon. Roger-Joseph.
 Saint-Denis—Prud'homme, Marcel.
 Saint-Henri—Lessard, H. Pit.
 Saint-Hyacinthe—Bagot—Ricard, l'hon. Théogène.
 Saint-Jacques—Rinfret, Maurice.
 Saint-Jean-Albert—Bell, Thomas Miller.
 Saint-Jean-Est—O'Keefe, Joseph P.
 Saint-Jean-Iberville—Napierville—Dupuis, l'hon. Yvon.
 Saint-Jean-Ouest—Cashin, Richard Joseph.
 Saint-Laurent—Saint-Georges—Turner, John N.
 Saint-Maurice—Lafliche—Chrétien, Jean.

St. Paul's—Wahn, Ian Grant.
 Sainte-Anne—Loiselle, Gérard.
 Sainte-Marie—Valade, Georges-J.
 Saskatoon—Jones, Mme Eloise.
 Selkirk—Stefanson, Eric.
 Shefford—Rondeau, Gilbert.
 Shelburne—Yarmouth-Clare—Armstrong, Fred T.
 Sherbrooke—Chapdelaine, Gérard.
 Simcoe-Est—Rynard, Philip Bernard.
 Simcoe-Nord—Smith, Heber Edgar.
 Skeena—Howard, Frank.
 Spadina—Ryan, Sylvester Perry.
 Springfield—Slogan, Joseph.
 Stanstead—Forest, Yves.
 Stormont—Lamoureux, Lucien.
 Sudbury—Mitchell, David Rodger.
 Swift-Current-Maple Creek—McIntosh, Jack.

T

Terrebonne—Cadieux, l'hon. Léo.
 Territoires du Nord-Ouest—Rhéaume, Gene.
 The Battlefords—Horner, Albert Ralph.
 Timiskaming—Peters, Arnold.
 Timmins—Martin, Murdo W.
 Trinity—Hellyer, l'hon. Paul T.
 Trinity-Conception—Tucker, James Roy.
 Trois-Rivières—Balcer, l'hon. Léon.

V

Vancouver-Burrard—Basford, S. Ron.
 Vancouver-Centre—Nicholson, l'hon. John R.
 Vancouver-Est—Winch, Harold Edward.
 Vancouver-Kingsway—Webster, Arnold Alexander.
 Vancouver-Quadra—Deachman, Grant.
 Vancouver-Sud—Laing, l'hon. Arthur.
 Vaudreuil-Soulanges—Emard, René.
 Vegreville—Fane, Frank John William.
 Verdun—Mackasey, Bryce Stuart.
 Victoria (C.-B.)—Groos, David W.
 Victoria (Ont.)—Lamb, Charles.*
 Victoria-Carleton—Flemming, l'hon. Hugh John.
 Villeneuve—Caouette, Réal.

W

Waterloo-Nord—Weichel, Oscar William.
 Waterloo-Sud—Saltsman, Max.
 Welland—McMillan, William H.
 Wellington-Huron—Howe, W. Marvin.
 Wellington-Sud—Hales, Alfred Dryden.
 Wentworth—Morison, John B.
 Westmorland—Rideout, Mme Margaret.
 Wetaskiwin—Moore, Harry Andrew.

* Décès le 12 juillet 1965.

Winnipeg-Nord—Orlikow, David.
Winnipeg-Nord-Centre—Knowles, Stanley Howard.
Winnipeg-Sud—Konantz, Mme Margaret.
Winnipeg-Sud-Centre—Churchill, l'hon. Gordon.

Y

York-Centre—Walker, James Edgar.

York-Est—Otto, Steven.
York-Humber—Cowan, Ralph Bronson.
York-Nord—Addison, John H.
York-Ouest—Kelly, Leonard Patrick.
York-Scarborough—Moreau, Maurice J.
York-Sud—Gelber, Marvin.
York-Sunbury—MacRae, J. Chester.
Yorkton—Clancy, Gordon Drummond.
Yukon—Nielsen, Erik.

INDEX
DES
JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

Depuis le lundi 5 avril 1965
jusqu'au mercredi 30 juin 1965, inclusivement,
durant la quatorzième année du règne de
Notre Souveraine Dame la Reine Elisabeth II

1965

Troisième session du vingt-sixième Parlement

A

ARDA:

Voir **Remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, Loi sur la.**

Abandon de lignes de chemin de fer:

Voir **Chemins de fer, Modification de la loi sur les.**

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.:

1. Echanges culturels: Ordre: Projet d'accord entre les provinces et les pays étrangers, remis au directeur français des Affaires culturelles—M. Martineau. Présentation et mise en délibération de la motion qui est reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 177.
2. Vietnam: Messages échangés en date du 2 avril 1965 et envoyés par le très honorable Micheal Stewart, co-président britannique de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, 64. Document parlementaire no 190A.

Achats, propriétés, contrats, etc., du gouvernement fédéral:

Voir **Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc. du; Postes, Ministère des; Travaux publics.**

Achats à tempérament:

Voir **Lettres de change, Modification de la loi sur les; Lettres de change et de la loi sur l'intérêt, Modification de la loi sur les; Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les.**

Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Adresse, sur motion de M. Brewin, visant au dépôt de la correspondance entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux ou les ministres provinciaux, au sujet des méthodes de modification de la constitution du Canada, 103-104.

Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l':

1. Bill C-54, M. Knowles (Abolition du Sénat). 1re lecture, 22.
2. Bill C-68, M. Prittie (Lois provinciales sur le mariage et le divorce). 1re lecture, 23.
3. Bill C-85, M. Choquette (Sanction royale, réservation et annulation). 1re lecture, 24.
4. Bill C-94, M. Knowles (Quorum de la Chambre des communes). 1re lecture, 31.
5. Bill C-107, M. Peters (Durée du mandat de la Chambre des communes). 1re lecture, 151.
6. Adresse à Sa Majesté la reine, de la part de l'Assemblée législative de la province de Québec, au sujet de l'abolition du Conseil législatif, adresses de transmission au Gouverneur général et au Lieutenant-gouverneur du Québec et lettres en date du 3 et du 4 juin 1965, échangées entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec à ce sujet, 251. Document parlementaire no 229.

Actes criminels, Indemnisation des blessures résultant d':

Voir **Actes criminels, Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d'.**

Actes criminels, Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d':

Bill C-75, M. Ormiston, 1re lecture, 23.

Administration financière, Modification de la loi sur l':

1. Bill C-69, M. Whelan (**Pouvoir discrétionnaire de saisie-arrêt** contre la Couronne). 1re lecture, 23.
2. Bill C-78, M. Fisher (Comptes publics), 1re lecture, 23.

Adresse à la reine au sujet de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (Conseil législatif du Québec):

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l'.**

Adresse en réponse au discours du trône, Débat sur l':

Rapport du discours du trône, M. l'Orateur, 2. Motion (M. Pearson): Etude du discours du trône plus tard aujourd'hui, 6. Présentation de la motion tendant à l'adoption de l'Adresse et ajournement du débat, 7. Reprise du débat (1er jour désigné); amendement (M. Diefenbaker): Regrette la confusion et l'indécision devant les problèmes nationaux, l'absence de mesures visant à éliminer les méfaits au sein du gouvernement fédéral et à redonner confiance dans l'intégrité du gouvernement, présentation, 11-12. Sous-amendement (M. Douglas): Absence de propositions précises

Adresse en réponse au discours du trône, Débat sur l' - (Fin)

au sujet d'un programme d'assurance-santé universel et général, présentation et interruption du débat, 12. Reprise du débat (2e jour désigné); rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 14-15. Reprise du débat (3e jour désigné); sous-amendement (M. Marcoux): Négligence du gouvernement à ne pas utiliser la Banque du Canada pour augmenter les allocations familiales, soulager le fardeau de la dette publique, améliorer le niveau de la vie, financer l'entraînement des personnes qui s'occuperont de l'assurance frais médicaux, présentation et interruption du débat, 24-25. Reprise du débat (4e jour désigné), 27; rejet du sous-amendement sur division, 28; rejet de l'amendement sur vote inscrit, 28-29. Reprise du débat (5e jour désigné); amendement (M. Rondeau): Absence de mesures visant à adapter les allocations familiales au niveau du coût de la vie, présentation de l'amendement qui est déclaré irrecevable; appel de la décision qui est maintenue sur vote inscrit, 33-35. Reprise du débat; la Chambre revient à l'appel des "Motions" et ordonne une modification des heures de séance jusqu'à ce que le débat sur l'Adresse soit terminé, le sixième jour désigné, 35. Reprise du débat; amendement (M. Plourde): Absence de mesures en vue d'exempter de l'impôt sur le revenu les célibataires touchant moins de \$2,500 et les personnes mariées gagnant moins de \$5,000, présentation et rejet sur vote inscrit, 35-36. Reprise du débat et interruption, 36-37. Reprise du débat (6e et dernier jour désigné, sur ordre spécial) et interruption, 39. Reprise du débat, 41. Adoption de la motion principale, 41. Motion tendant à faire grossoyer l'Adresse et à la transmettre au Gouverneur général, 41. (*Lettre de remerciement non reçue*).

Aéronautique, Modification de la loi sur l':

Résolution tendant à l'établissement de commissions d'enquête et à statuer sur le paiement des dépenses des témoins, à décréter la composition de la Commission des transports et à prévoir la retraite des membres, etc. Examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 310.

Aéronefs, Commission d'enquête sur les accidents d':

Voir **Aéronautique, Modification de la loi sur l'.**

Aéroports:

1. Communiqué relatif aux conditions d'exploitation de l'aéroport international d'Halifax, 147. Document parlementaire no 217.
2. Motion (M. Prittie) concernant un pont ou un tunnel assurant l'accès à l'aéroport international de Vancouver (C.-B.). Présentation et interruption du débat, 254.
3. Ordre: Soumissions reçues par la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour la Partie 1 et la Partie 2 de l'ancien aéroport de Buttress, soumissionnaires, prix, soumissionnaire choisi—M. Watson (Assiniboia). Dépôt immédiat de la réponse, 126. Documents parlementaires nos 212, 212A.

Aetna Casualty of Canada:

Réception (tardive) d'une pétition visant à l'adoption d'une loi constituant la société en corporation sous des raisons sociales anglaise et française et à d'autres fins (Aetna Casualty and Surety Company of Canada), 319-320. Bill S-18, M. Cameron (High Park). Reçu du Sénat, 1re lecture, 322.

Affaires des anciens combattants, Comité des:

1. Composition, 262.
2. Renvoi, sans avis ni débat, des prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants, 263.
3. Rapport: 1er rapport (séances), 316.

Affaires des anciens combattants, Ministère des:

Renvoi des prévisions principales de dépenses pour 1965-1966 au comité des affaires des anciens combattants, 263.

Affaires étrangères, Ministère des:

Voir **Ministère des Affaires étrangères, Loi sur le**

Affaires extérieures:

Voir **Vietnam.**

Affaires extérieures, Comité des:

1. Composition, 191, 213, 273.
2. Renvoi des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures, sans avis ni débat, 163.
3. Rapports: Premier rapport (séances), 249; deuxième rapport (élargissement des attributions du comité afin que ce dernier puisse présenter un rapport sur les témoignages recueillis lors des sessions précédentes au sujet de la propagande haineuse et le génocide, renvoi aux témoignages des sessions précédentes), 316.
4. Adoption des rapports: Premier rapport, après avis et débat, 255; deuxième rapport, sans avis ni débat, 316.

Affaires extérieures, Ministère des:

1. Renvoi au comité des affaires extérieures des prévisions principales de dépenses pour 1965-1966, 163.
2. Changement de nom, voir **Ministère des Affaires étrangères, Loi sur le.**

Affaires indiennes:

1. Nombre et montants des prêts accordés aux Indiens en 1964-1965, 69. Document parlementaire no 18.
 2. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 mars 1965 au sujet des paiements au Conseil national des Indiens; buts; vérifications; rapports relatifs aux dépenses, 42. Document parlementaire no 18A.
 3. Ordre: Dépenses fédérales au cours de 1963-1964 aux fins de construction domiciliaire, de réparations, d'allocations familiales, de pensions d'invalidité et de vieillesse, d'autres formes d'assistance, aux endroits indiqués—M. Laprise. Dépôt immédiat de la réponse, 54. Document parlementaire no 18D.
 4. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 mars 1965 concernant la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1963 entre la bande de Hay-Lake, en Alberta, et la Direction des Affaires indiennes, 189. Document parlementaire no 18F.
 5. Ordre: Etablissement d'une école régionale à Sioux-Lookout (Ont.) ou dans toute autre collectivité; instances; etc.—M. Fisher. Dépôt immédiat de la réponse, 310. Document parlementaire no 18G.
 6. Adresse, sur motion de M. Howard, visant au dépôt de la correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1960 avec la Saskatchewan au sujet des services médicaux assurés aux Indiens, 325.
- Voir aussi **Conférences fédérales-provinciales.**

Affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, Comité des:
Composition, 258.**Affaires du Nord canadien et des ressources nationales, Comité des:**
Composition, 261.**Age minimum pour contracter mariage:**
Voir **Mariage, Loi sur le.****Agriculteurs:**

Rapport intitulé "Etude sur les fermes de l'Est du Canada, 1963", en date du 9 mai 1963 (Texte français), 42. Document parlementaire no 192.

Agriculteurs, Aide aux:

1. Réponse à une Adresse, en date du 10 mars 1965, concernant la correspondance et les autres documents échangés depuis le 1er octobre 1964 avec le ministère de l'Agriculture du Québec, au sujet de l'aide aux cultivateurs des régions de l'Abitibi, du Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 90. Document parlementaire no 3A.
2. Ordre: Lettre en date du 9 septembre 1964, adressée par le ministre de l'Agriculture du Québec au ministre fédéral de l'Agriculture, concernant un programme d'aide aux agriculteurs. M. Laprise, 324.

Agriculture, des forêts et de l'aménagement rural, Comité de l':
Composition, 322.

Agriculture—Main-d'oeuvre assurable (Assurance-chômage):

Voir *Assurance-chômage, Modification de la loi sur l'*.

Aide extérieure:

Voir *Subventions et prêts à l'étranger*.

Aide à l'exploitation des mines d'or, Loi d'urgence sur l':

Rapport de 1964-1965, 139. Document parlementaire no 96.

Air Canada:

1. Echange de télégrammes entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Manitoba au sujet du transfert du personnel de la base d'entretien de Winnipeg à Montréal, 63. Document parlementaire no 179A. (*Publié en appendice au Hansard du 30 avril 1965*).
2. Motion: Que la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 1er juin 1965, à 2h.30 de l'après-midi (décès de l'hon. George G. Nowlan), 165.

Ajournement de la Chambre, Motions spéciales relatives à l':

1. Motion, sans avis ni débat (1e jour de l'ouverture): Que la Chambre s'ajourne jusqu'à 2h.30 de l'après-midi, le mardi 6 avril, 10.
2. Motion: Que lorsque la Chambre s'ajournera le mardi 13 avril, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 26 avril 1965 (congé de Pâques), 41.
3. Motion: Que la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 1er juin 1965, à 2h.30 de l'après-midi (décès de l'hon. George G. Nowlan), 165.
4. Motion: Que lorsque la Chambre s'ajournera le mercredi 30 juin, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 27 septembre 1965 (congé d'été), sous réserve d'être rappelée plus tôt par M. l'Orateur ou par M. l'Orateur suppléant. Adoption après débat, 329.

Voir aussi *Chambre des communes, Séances de la*.

Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39-A provisoire du Règlement:

Motion "Que cette Chambre s'ajourne maintenant" est réputée avoir été proposée et, après discussion, avoir été adoptée, 12, 25, 38, 50, 60, 69, 71, 95, 134, 157, 173, 189, 203, 211, 218, 246, 250, 270, 285, 293, 314.

Voir aussi *Règlement*.

Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire d'une importance publique pressante:

Motion (M. Doucett) visant à l'ajournement immédiat de la Chambre afin de discuter de la sécheresse en Ontario et au Québec. Présentation et interruption du débat, 296-297.

Alaska, Route de l':

Voir *Alaska-Yukon, Loi sur l'administration de la route*.

Alaska-Yukon, Loi sur l'administration de la route:

Bill C-106, M. Thompson. 1re lecture, 121.

Algoma Central and Hudson Bay Railway Company:

Voir *Algoma Central Railway*.

Algoma Central Railway:

Réception d'une pétition visant à l'adoption d'une loi autorisant l'Algoma Central and Hudson Bay Railway Company à changer son nom en celui de Algoma Central Railway et à d'autres fins, 42. Rapport de l'examineur des pétitions, 80. Bill S-4, M. Nixon. Reçu du Sénat, 1re lecture, 131. 2e lecture après débat et renvoi au comité des transports et des communications, 170. Rapport sans amendement, 315. Etude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 317. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 22, S.C. 1965.

Aliments et drogues, Comité des:

1. Motion visant à la constitution d'un comité qui serait chargé de poursuivre l'enquête sur le prix des médicaments, qui se reporterait aux comptes rendus et témoignages du comité des dernières sessions, qui serait autorisé à recruter le personnel requis et qui se composerait de 24 membres. Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement en vue de son examen plus tard au cours de la journée, 198. Présentation et adoption, 198.
2. Composition, 198.
3. Rapports: 1er rapport (réduction du quorum) 242.
4. Adoption des rapports: 1er rapport, sur avis, sans débat, 281.

Allégeance, Déclaration solennelle d' :

Voir **Citoyenneté canadienne, Modification de la loi sur la; Serments d'allégeance, Modification de la loi sur les.**

Allocations familiales:

Réception d'une pétition de "La Société Marquette Inc.", de Montréal (P.Q.), prétendant que le gouvernement canadien peut et devrait garantir à tous les Canadiens de moins de seize ans, la somme de \$30 par mois dès le mois de juillet 1965, à titre de "droit vital personnel" et à d'autres fins. Dépôt de rapport portant que la pétition répond aux exigences de l'article 70 du Règlement, 129-130. Demande concernant la lecture de la pétition, 159. Décision de M. l'Orateur portant que la demande aurait dû être formulée lorsque le rapport du greffier des pétitions a été présenté; toutefois, il donne l'autorisation voulue sans créer de précédent, 159-160. Lecture de la pétition par le greffier de la Chambre, 160-161.

Allocations familiales et de la loi sur la sécurité de la vieillesse, Modification de la loi sur les:

Bill C-31, M. Harley (Dons de charité). 1re lecture, 21.

Allocations de retraite des députés, Modification de la loi sur les:

Voir **Sénat et la Chambre des communes et de la loi sur les allocations de retraite des députés, Modification de la loi sur le; Sénat, Loi instituant la retraite des membres du.**

Amendements:

Adresse, Débat sur l' :

1. Amendement (1er et 4e jours désignés) de M. Diefenbaker (chef de l'opposition) visant à ajouter les mots: **Regrets au sujet de la confusion et de l'indécision devant les problèmes nationaux, de l'inaction pour faire cesser les méfaits au niveau du gouvernement fédéral et redonner confiance dans l'intégrité du gouvernement**, présentation, 12; rejet de l'amendement sur vote inscrit, 28-29.
2. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) de M. Douglas (Burnaby-Coquitlam) concernant l'addition de mots: **Absence de proposition précise concernant un programme d'assurance frais médicaux universel et général**, présentation, 12; rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 14-15.
3. Sous-amendement (3e et 4e jours désignés) de M. Marcoux (Québec-Montmorency) visant à l'addition de mots: **Inutilisation de la Banque du Canada pour augmenter les allocations familiales, soulager le fardeau de la dette publique, améliorer les niveaux de vie, financer l'entraînement des personnes qui s'occuperont de l'assurance frais médicaux**, présentation, 25; rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 28.
4. Amendement (5e jour désigné) de M. Rondeau (Shefford) visant à l'addition de mots: **Absence de mesures en vue d'adapter les allocations familiales selon le coût de la vie**, présentation, 34. Décision portant que l'amendement est irrecevable et appel à la Chambre de la décision qui est maintenue sur vote inscrit, 34-35.
5. Amendement (5e jour désigné) de M. Plourde (Québec-Ouest) visant à l'addition de mots: **Absence de mesures en vue d'exempter de l'impôt sur le revenu les célibataires touchant moins de \$2,500 et les personnes mariées gagnant moins de \$5,000**, présentation, 35; rejet sur vote inscrit, 36.

Bills d'initiative ministérielle; 2e lecture:

6. **Retraite des sénateurs (Bill C-98)**: Remise à plus tard d'une mesure portant que, de l'avis de cette Chambre, le Sénat devrait être aboli. Présentation, 85. Appel à la Chambre de la décision portant que l'amendement est irrecevable et maintien de la décision, sur vote inscrit, 85-86.
7. **Retraite des sénateurs (Bill C-98)**: Remplacer la 2e lecture par un renvoi à six mois. Présentation et interruption du débat, 111-112. Reprise du débat, rejet de l'amendement, sur vote inscrit, 116-117.
8. **Réclamations des Indiens (Bill C-123)**: Remise à plus tard pour étudier une nouvelle mesure élargissant le mandat de la Commission des réclamations des Indiens et désignant un juriste non canadien pour présider la cour d'appel. Présentation et rejet de l'amendement, sur vote inscrit, 288-289.

Bills d'initiative ministérielle; comité plénier:

9. **Impôt sur le revenu, Loi de l' (Bill C-118)**: Suppression du sous-alinéa (2) de l'article 12A et nouveau numérotage des sous-alinéas suivants; appel à M. l'Orateur suppléant, en conformité du paragraphe (4) de l'article 59 du Règlement; rapport à la Chambre; confirmation par M. l'Orateur suppléant de la décision de la présidence portant que l'amendement était irrecevable, 303-304.

Amendements - (Suite)*Bills d'initiative ministérielle; 3e lecture:*

10. Retraite des sénateurs (Bill C-98): Remise à plus tard de la 3e lecture et renvoi au comité plénier en vue de l'addition d'une disposition portant que la loi entrera en vigueur lors du retour des brefs d'élections, lors de la prochaine élection générale. Présentation, débat et rejet de l'amendement, sur vote inscrit, 122-123.
11. Impôt sur le revenu, Loi de l' (Bill C-118): Remise à plus tard de la 3e lecture et renvoi au comité plénier pour étude de l'article 4. Présentation et ajournement du débat, sur motion, 304. Reprise du débat et rejet de l'amendement, sur vote inscrit, 312-313.

Bills d'intérêt privé; 2e lecture:

12. Laurentide Bank of Canada (Bill C-95): Remplacement de la 2e lecture par un renvoi à six mois. Présentation et interruption du débat, 123. Reprise et interruption du débat, 154, 218. Reprise du débat et rejet de l'amendement, 289-290.
13. Bank of Western Canada (Bill C-99): Remplacement de la 2e lecture par un renvoi à six mois, présentation et interruption du débat, 143. Reprise et interruption du débat, 170, 250. Reprise du débat et rejet de l'amendement, 290.

Budget, Débat sur le:

14. Amendement (1er et 4e jours désignés) de M. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings) visant à la substitution de mots: Afin d'exprimer des regrets parce que le gouvernement n'a pas aboli la taxe de vente sur les machines de production, n'a pas accordé un dégrèvement au groupe dont le revenu est bas, et n'a pas accru les versements relatifs à la sécurité de la vieillesse, présentation, 56, rejet, sur vote inscrit, 68-69.
15. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Iles) afin d'ajouter les mots: Relèvement des exemptions d'impôt sur le revenu pour les célibataires touchant \$1,500 et pour les personnes mariés gagnant \$3,000, et sur une majoration de la pension de sécurité de la vieillesse jusqu'à \$100, présentation, 56; rejet, sur vote inscrit, 59-60.

Motions d'initiative ministérielle:

16. Amendement de la motion modifiant le Règlement en retranchant les prévisions budgétaires supplémentaires et les motions de subsides de l'examen des crédits, présentation et interruption du débat, 134. Reprise et interruption du débat, 137-139, 141-145, 148-149, 152-153. Reprise du débat et retrait de l'amendement, 154-155.
17. Sous-amendement à la motion modifiant le Règlement, par l'addition des mots "autres crédits, etc.", présentation et interruption du débat, 134. Reprise et interruption du débat, 137-139, 141-145, 148-149, 152-153. Reprise du débat et retrait du sous-amendement, 154-155.
18. Amendement à la motion portant modification du Règlement, en vue de la substitution de mots portant sur l'affectation de trente jours pour l'examen des crédits, sauf les prévisions budgétaires supplémentaires présentées après les prévisions budgétaires principales et ou les dernières prévisions supplémentaires, la réduction du nombre des motions de subsides de 6 à 4, l'augmentation du nombre des membres du comité spécial à 24, la modification de l'article 15A du Règlement par l'adjonction du paragraphe (7) (concernant l'attribution d'une période de cinq jours à l'étude d'un bill, la préséance, etc.), le retardement de l'ajournement de la séance jusqu'à ce qu'un représentant de chaque parti ait pris la parole) et du paragraphe (8) (supplément de deux jours de débat pour l'amendement qui exige un débat particulier; maintient en vigueur des modifications jusqu'à la fin de la prochaine session). Présentation et adoption de l'amendement, 155-156.
19. Amendement à la motion modifiant le Règlement, en vue de l'addition des mots "les propositions ne prendront pas effet tant qu'un Orateur permanent n'aura pas été nommé". Présentation de l'amendement qui est jugé irrecevable, 156-157.
20. Amendement à la motion modifiant le Règlement, en vue de l'addition des mots "si un ordre de la Chambre prévoit l'attribution d'une période de temps, aucun député, sauf le premier ministre, le leader de tout parti reconnu, le ministre proposant un ordre du gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après, ne doit parler durant plus de vingt minutes et aucun député ne doit parler pendant plus de quarante minutes. Présentation et interruption du débat, 157. Reprise et interruption du débat, 167-173, 178-180, 183-186. Reprise du débat et retrait de l'amendement, 187-189.
21. Sous-amendement à la motion modifiant le Règlement en vue du retranchement de certains mots et de leur substitution par les mots: Le leader de l'opposition, un ministre proposant un ordre du gouvernement et le député prenant la parole immédiatement après, ne doit parler durant plus de vingt minutes. Présentation et interruption du débat, 169. Reprise et interruption du débat, 170-173, 178-180. Reprise du débat et rejet du sous-amendement, sur vote inscrit, 183-186.

Amendements — (Fin)*Motions d'initiative ministérielle — (Fin)*

22. Amendement à la motion modifiant le Règlement en vue d'une définition des mots "attribution d'une période de temps", présentation et interruption du débat, 189. Reprise du débat, adoption de l'amendement, sur vote inscrit, 191-194.
23. Amendement à la motion modifiant le Règlement en fondant l'attribution d'une période de temps sur une proportion de 60 p. 100 des votes, présentation et interruption du débat, 194. Reprise et interruption du débat, 199-203, 205-207. Reprise du débat et retrait de l'amendement, 208-210.

Subsides, Débat sur les:

24. Amendement (M. Douglas, Burnaby-Coquitlam) visant l'ordre de subsides no 1, le 1er jour désigné, et portant que la Chambre déplore que lors de la conclusion de l'accord canado-américain sur l'automobile, le gouvernement n'ait pris aucune disposition pour protéger les intérêts des consommateurs canadiens, des ouvriers de l'automobile et des fabricants de pièces détachées, 90. Rejet de l'amendement, sur vote inscrit, le 2e jour désigné, 92-93.

Anciens combattants, Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux:

Rapport pour 1964-1965, 332. Document parlementaire no 66.

Anciens combattants, Modification de la loi de 1952 sur les allocations aux:

Projet de résolution visant à insérer dans la loi l'Annexe A comme l'autorise la loi des subsides no 10 de 1964, à permettre de nouvelles exemptions quant aux biens et au revenu, ainsi qu'à prévoir certains changements dans l'application de la loi; examen par la Chambre, formée en comité plénier, plus tard aujourd'hui ou lors de sa prochaine séance, 302. Etude en comité plénier et adoption, 305. Bill C-127, ministre des Affaires des anciens combattants, 1re lecture, 305. 2e lecture après débat, étude en comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 313. Adoption par le Sénat, 326. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 20, S.C. 1965.

Anciens combattants, Modification de la loi sur les terres destinées aux:

Projet de résolution visant à établir un fonds automatiquement renouvelable, appelé la Caisse de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à accorder au Directeur plus de latitude, etc.; la Chambre, formée en comité plénier, devant étudier la question plus tard aujourd'hui ou à sa prochaine séance, 302-303. Etude au comité plénier, adoption de la résolution, 305-306. Bill C-128, ministre des Affaires des anciens combattants, 1re lecture, 306. 2e lecture, après débat, étude en comité plénier, rapport sans amendements, 314. 3e lecture, 317. Adoption par le Sénat, 326. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 19, S.C. 1965.

Anniversaire de naissance de la souveraine et jour du Commonwealth:

Voir **Jour du Commonwealth, Loi concernant le.**

Antennes collectives:

Voir **Télévision; Radio, Modification de la loi sur la; Radiodiffusion, Modification de la loi sur la.**

Antilles:

Motion (M. Macquarrie) concernant l'opportunité d'établir un régime de libre-échange entre le Canada et la fédération proposée des Antilles de l'Est. Présentation et interruption du débat, 283.

Voir aussi **Air-Canada.**

Appels à la Chambre de décisions:

Voir **Votes inscrits; Orateur, Décisions et déclarations de l'.**

Appendices aux Procès-verbaux:

1. Documents budgétaires, 12 avril 1965.
2. Résolutions budgétaires, fondées sur le budget de 1965-1966, 26 avril 1965 (Feuilleton des avis).
3. Communiqué publié le 23 avril 1965 par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et intitulé "Les provinces et le pouvoir de conclure des traités", 26 avril, 1965).
4. Rapport présenté en avril 1965 par M. Denis Smith et intitulé "The Speakership of the Canadian House of Commons: Some Proposals", 2 juin 1965.
5. Ordonnances provisoires adoptées par la Chambre les 8 et 11 juin 1965. Publication de la version corrigée, le 14 juin 1965.
6. Lettre et annexe émanant du Japon, concernant les contingents volontaires sur l'exportation au Canada de certains produits pour l'année 1965, le 25 juin 1965.

Armoiries:

Voir **Sécurité sociale, Carte de.**

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Modification de la loi sur les:

Voir **Impôt sur le revenu, Modification de la loi de l' (C-118).**

Arthabaska (P.Q), Livraison du courrier à:

Voir **Postes, Ministère des.**

Arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux, Loi sur les:

Bill C-4, M. Howard. 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 112.

Assistance à l'agriculture des Prairies, Loi sur l':

Voir **Prairies, Loi sur l'assistance à l'agriculture des.**

Assistance à la formation technique et professionnelle, Loi sur l':

1. Rapport pour 1964-1965, 203. Document parlementaire no 89.
2. Adresse: Correspondance échangée depuis le 23 mai 1964 entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan au sujet de l'accord qui doit expirer le 31 mars, 1966—M. Douglas, 127. Présentation, 250. Document parlementaire no 89A.

Association internationale de développement, Loi sur l':

Rapport sur l'activité en 1964, 64. Document parlementaire no 40.

Assurance-chômage, Modification de la loi sur l':

Bill C-44, M. Rapp (Main-d'oeuvre agricole assurable). 1re lecture, 22.

Assurance des crédits à l'exportation, Loi sur l':

Rapport sur l'application de la partie II de la loi pour 1964-1965, 64. Document parlementaire no 46.

Assurance sociale, Numéro d':

Voir **Sécurité sociale, Carte de.**

Assurances, Surintendant des:

1. Rapport concernant les coopératives de crédit pour 1963, 61. Document parlementaire no 43. *Imprimé.*
2. Rapport pour 1963 au sujet des compagnies de prêts et de fiducie, 61. Document parlementaire no 53. *Imprimé.*
3. Rapport pour 1963 des compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent, 61. Document parlementaire no 63. *Imprimé.*
4. Rapport, Volume III — Etats annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel pour l'année 1963, 42. Document parlementaire no 51. *Imprimé.*

Atomic Energy of Canada Limited:

Rapport de 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 331. Document parlementaire no 21. *Imprimé.*
Voir aussi **Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.**

Atteinte aux droits du public:

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Autair Helicopter Services Ltd:

Voir **Commission des transports aériens.**

Automobile, Industrie de l':

1. Lettres, en date des 13 et 14 janvier 1965, adressées au ministre de l'Industrie par les sociétés Chrysler, Ford et General Motors, au sujet du projet d'accord entre le Canada et les Etats-Unis, 45. Document parlementaire no 193.
2. Lettre, en date du 31 mars 1965, adressée par le ministre du Travail au président et administrateur de la société General Motors of Canada Ltd., 91. Document parlementaire no 193A.

Automobile, Industrie de l' – (Fin)

3. Adresse, sur motion de M. Hales, visant au dépôt de la correspondance et des autres documents qui, depuis le 1er janvier 1964, ont été échangés entre le Canada et les Etats-Unis relativement à l'accord sur l'industrie automobile. Présentation de la motion, et la question étant mise en délibération, le ministre de l'Industrie annonce qu'il désire un débat sur ladite motion, et comme on s'oppose à ce que la motion soit reportée, la présidence décide qu'elle est liée par les dispositions de l'article 47 du Règlement; appel de la décision, qui est maintenue, sur vote inscrit, 74-75. Il est ordonné que la motion soit reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 75. Présentation et interruption du débat, 133.
4. Ordre: Correspondance échangée depuis le 1er janvier 1960 avec l'industrie de l'automobile, relativement aux normes minimums de sécurité—M. Graffey, 253.

Avis de motions émanant de députés, Débat sur les:

1. Pollution des eaux, lutte, création d'une division; motion (M. Herridge), présentation et interruption du débat, 56.
2. Régime parlementaire du Canada à l'intention de la jeunesse, mise sur pied d'un programme de vulgarisation; motion (M. Bell), présentation et interruption du débat, 66.
3. Services d'avocats dans les causes criminelles, opportunité de convoquer une conférence des procureurs généraux; motion (M. Brewin), présentation; après débat, il est ordonné que la motion conserve son rang au *Feuilleton*, 80. Reprise et interruption du débat, 104-105.
4. Radio-Canada (Société), opportunité d'accorder des périodes gratuites de durée égale à chacun des partis politiques; motion (M. Marcoux), présentation et interruption du débat, 118.
5. Impôt sur les biens transmis par décès, opportunité de modifier la loi afin de permettre le paiement de l'impôt par versements échelonnés de manière à réduire le nombre des liquidations par "vente forcée"; motion (M. Hales), présentation et interruption du débat, 129.
6. Pollution de l'air et de l'eau, réduction, dégrèvement d'impôt à l'égard de l'outillage requis; motion (M. Hahn), présentation et interruption du débat, 150.
7. Diplômés universitaires, opportunité de ralentir l'émigration aux Etats-Unis en leur accordant une période exempte de taxe équivalent au temps consacré à des études post-universitaires; motion (M. Moreau), présentation et interruption du débat, 180.
8. Questions inscrites au *Feuilleton*, forme et contenu, institution d'un comité spécial pour reviser l'article 39(1) du Règlement; motion (M. Francis), présentation et interruption du débat, 201.
9. Outillage agricole, opportunité d'établir une commission royale qui enquêterait sur les prix; motion (M. Rapp), présentation et interruption du débat, 214-215.
10. Service d'entraînement national, opportunité de charger une commission d'étudier la possibilité d'établissement; motion (M. Laniel), présentation et interruption du débat, 245.
11. Aéroport international de Vancouver, opportunité de construire un pont ou un tunnel y conduisant; motion (M. Prittie), présentation et interruption du débat, 254.
12. Antilles comprises dans la Fédération des Antilles de l'Est, établissement d'un régime de libre-échange à leur égard; motion (M. Macquarrie), présentation et interruption du débat, 283.
13. Expropriations, modification de la loi afin de mieux protéger les citoyens; motion (M. Thompson), présentation et interruption du débat, 313.

Avocats au service de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Toronto:

Voir *Société centrale d'hypothèques et de logement*.

B**Bank of British Columbia:**

Réception d'une pétition en vue de l'adoption d'une loi de constitution sous des raisons sociales anglaise et française, 181. Rapport de l'examineur des pétitions, 195.

Bank of Western Canada:

Réception d'une pétition en vue de l'adoption d'une loi de constitution sous des raisons sociales anglaise et française, et pour d'autres fins, 43. Rapport de l'examineur des pétitions, 51. Bill C-99, Mme Konantz. Dépôt, 1re lecture, 53. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 107. Reprise du débat; amendement (M. Laprise) concernant la remise de la 2e lecture à "six mois à compter de ce jour". Présentation et interruption du débat, 143. Reprise et interruption du débat, 170, 250. Reprise du débat et rejet de l'amendement, 290. 2e lecture après débat et renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 290.

Banque du Canada:

Ordre: Correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1960, entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada au sujet de la politique monétaire du pays—M. Rondeau. Présentation et mise en délibération de la motion qui est reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 127.

Banque du Canada, Modification de la loi sur la:

1. Bill C-9, M. Côté (Chicoutimi) (Forme et matière des billets). 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 290.
2. Bill C-25, M. Côté (Chicoutimi) (Réserve). 1re lecture, 21.
3. Bill C-101, ministre des Finances (Instructions du gouvernement concernant la politique monétaire, le Fonds de réserve, etc.). 1re lecture, 83. 2e lecture après débat, 108, 111, renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 111.

Banque de la Colombie-Britannique:

Voir **Bank of British Columbia**.

Banque d'expansion industrielle, Loi de 1963 sur la:

Bill C-51, M. Coates (Provinces Maritimes). 1re lecture, 22.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement:

Voir **Bretton Woods, Loi sur les accords de**.

Banque de l'Ouest canadien:

Voir **Bank of Western Canada**.

Banques, Loi sur les:

Projet de résolution prévoyant la révision décennale de la loi sur les banques et le maintien en vigueur des chartes des banques existantes jusqu'au 1er juillet 1975, et décrétant certains changements relatifs à l'application de la loi. Examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 32. Etude au comité plénier et adoption, sur division, 83. Bill C-102, ministre des Finances, 1re lecture, 83. 2e lecture après débat, 123, 245-246, renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 246.

Voir aussi **Banques et de la loi sur les banques d'épargne de Québec, Modification de la loi sur les**.

Banques, Rapports sur les:

Voir **Banques d'épargne de Québec, Loi sur les**.

Banques à charte:

Voir **Banques et de la loi sur les banques d'épargne de Québec, Modification de la loi sur les**.

Banques d'épargne de Québec, Loi sur les:

Projet de résolution prévoyant la révision décennale de la loi sur les banques d'épargne de Québec, le maintien en vigueur des pouvoirs des banques d'épargne existantes jusqu'au 1er juillet 1975 et certains changements quant à l'application de la loi: examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 32. Etude au comité plénier et adoption, sur division, 84. Bill C-103, ministre des Finances, 1re lecture, sur division, 84. 2e lecture, renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 246.

Voir aussi **Banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, Modification de la loi sur les; Banque du Canada, Modification de la loi sur la (C-101)**.

Banques et de la loi sur les banques d'épargne de Québec, Modification de la loi sur les:

Projet de résolution visant à prolonger jusqu'au 31 décembre 1965 l'autorisation de faire des affaires accordée aux banques visées par ces lois. Examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 217. Etude au comité plénier et adoption, 246. Bill C-116, ministre des Finances, 1re lecture, 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 246. Adoption par le Sénat, 297. Sanction royale, 298. 14 Elisabeth II, chap. 7, S.C. 1965.

Batten, M. Herman Maxwell (député):

Nomination à titre de vice-président des comités pléniers de la Chambre, 7.

Bélec, R.J. (surintendant en chef):

Voir **Gendarmerie royale du Canada**.

Beurre:

Voir **Produits laitiers**.

Bibliothèque nationale:

Rapport du bibliothécaire pour 1964-1965, 332. Document parlementaire no 146.

Bibliothèque du Parlement:

Rapport du bibliothécaire, 7-10.

Voir aussi **Fonctionnaires du Parlement, Loi concernant les**.

Bibliothèque du Parlement, Comité (mixte) de la:

Représentation du Sénat, 13.

Bilinguisme:

Voir **Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des; Ministères de l'Etat; Commissions royales d'enquête**.

Billets de banque (Forme et matière):

Voir **Banque du Canada, Modification de la loi sur la**.

Billets à ordre et effets:

Voir **Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les**.

Bills d'intérêt privé et pétitions:

Voir aussi les titres des divers bills et la remarque ci-dessous; **Règlement**. (Pour la liste des bills par ordre numérique, voir **Bills d'intérêt privé** dans *l'Index des Débats*).

1. Aetna Casualty Company of Canada—(Bill S-18)—*M. Cameron* (High Park)—(resté en plan au *Feuilleton*).
2. Algoma Central and Hudson Bay Railway Company—(Bill S-4)—*M. Nixon*—(chap. 22, S.C. 1965).
3. Bank of British Columbia—Pétition—*M. Leboe*—(Bill S-13, présenté au Sénat seulement).
4. Bank of Western Canada—(Bill C-99)—*Mme Konantz*—(resté en plan au comité des finances, du commerce et des questions économiques).

Cambrian Mortgage Corporation: Voir Muttart Mortgage Corporation.
5. Canadian Institute of Mining and Metallurgy—(Bill S-12)—*M. Moreau*—(chap. 24, S.C. 1965).

Century Insurance Company of Canada: Voir Pacific Coast Fire Insurance Company.
6. Eglise presbytérienne au Canada, Bureau de fiducie de l'—(Bill S-10)—*M. Cameron* (High Park)—(resté en plan au comité des bills privés en général).
7. Evangelistic Tabernacle Incorporated—(Bill S-11)—*M. Stefanson*—(resté en plan au comité des bills privés en général).
8. General Mortgage Service Corporation of Canada—Pétition—*M. Cameron* (High Park)—(Bill S-17, présenté au Sénat seulement).
9. Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.—(Bill S-5)—*M. Wahn*—(chap. 23, S.C. 1965).
10. Interprovincial Pipe Line Company—(Bill S-7)—*M. Wahn*—(étudié au comité des transports et des communications qui en fait rapport; resté en plan au *Feuilleton*).
11. Laurentide Bank of Canada—(Bill C-95)—*M. Basford*—(resté en plan au comité des finances, du commerce et des questions économiques).
12. Muttart Mortgage Corporation—(Bill S-6)—*M. Wahn*—(resté en plan au comité des finances, du commerce et des questions économiques).

Bills d'intérêt privé et pétitions - (Fin)

13. Pacific Coast Fire Insurance Company—(Bill S-14)—*M. Basford*—(resté en plan au comité des finances, du commerce et des questions économiques).
14. Principal Life Insurance Company of Canada—(Bill S-9)—*M. Lambert*—(chap. 21, S.C. 1965).
15. United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces—Pétition—*M. Coates*—(Bill S-16, présenté au Sénat seulement).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire:

Voir aussi les titres des divers bills et la remarque ci-dessous; **Règlement; Orateur, Décisions et déclarations de l'**. (Pour la liste des bills par ordre numérique, voir **Bills d'intérêt public** dans l'*Index des Débats*).

1. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Abolition du Sénat), Modification de l'—(Bill C-54)—*M. Knowles*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 2. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Sanction royale, réservation et annulation), Modification de l'—(Bill C-85)—*M. Choquette*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 3. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964) (Durée du mandat de la Chambre des communes), Modification des—(Bill C-107)—*M. Peters*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 4. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964) (Lois provinciales sur le mariage et le divorce), Modification des—(Bill C-68)—*M. Prittie*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 5. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964) (Quorum de la Chambre des communes), Modification des—(Bill C-94)—*M. Knowles*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 6. Actes criminels, Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d'—(Bill C-75)—*M. Ormiston*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 7. Administration financière (Comptes publics), Modification de la loi sur l'—(Bill C-78)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 8. Administration financière (Pouvoir discrétionnaire de saisie-arrêt contre la Couronne), Modification de la loi sur l'—(Bill C-69)—*M. Whelan*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 9. Alaska-Yukon, Loi sur l'Administration de la route de l'—(Bill C-106)—*M. Thompson*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 10. Allocations familiales et de la loi sur la sécurité de la vieillesse (Dons de charité), Modification de la loi sur les—(Bill C-31)—*M. Harley*—(resté en plan au *Feuilleton*).
- Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Modification de la loi sur les. Voir Impôt sur le revenu, Modification de la loi sur l'.
11. Anciens combattants, Modification de la loi de 1952 sur les allocations aux—(Bill C-127)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 20, S.C. 1965).
 12. Anciens combattants, Modification de la loi sur les terres destinées aux—(Bill C-128)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 19, S.C. 1965).
 13. Arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux, Loi sur les—(Bill C-4)—*M. Howard*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).
 14. Assurance-chômage (Main-d'oeuvre agricole assurable), Modification de la loi sur l'—(Bill C-44)—*M. Rapp*—(resté en plan au *Feuilleton*).
 15. Banque du Canada (Forme et matière des billets), Modification de la loi sur la—(Bill C-9)—*M. Côté (Chicoutimi)*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire — (Suite)

16. Banque du Canada (Instructions du gouvernement sur la politique monétaire, fonds de réserve, etc.), Modification de la loi sur la—(Bill C-101)—*Ministre des Finances*—(resté en plan au comité des finances, du commerce et des questions économiques).
17. Banque du Canada (Réserve), Modification de la loi sur la—(Bill C-25)—*M. Côté* (Chicoutimi)—(resté en plan au *Feuilleton*).
18. Banque d'expansion industrielle (Provinces maritimes), Loi de 1963 sur la—(Bill C-51)—*M. Coates*—(resté en plan au *Feuilleton*).
19. Banques (Revision décennale), Loi sur les—(Bill C-102)—*Ministre des Finances*—(précédé d'un projet de résolution; resté en plan au comité des finances, du commerce et des questions économiques).
20. Banques d'épargne de Québec (Revision décennale), Loi sur les—(Bill C-103)—*Ministre des Finances*—(précédé d'un projet de résolution; resté en plan au comité des finances, du commerce et des questions économiques).
21. Banques et de la loi sur les banques d'épargne de Québec, Modification de la loi sur les—(Bill C-116)—*Ministre des Finances*—(fondé sur un projet de résolution, chap. 7, S.C. 1965).
22. Capitale nationale (Mandat), Modification de la loi sur la—(Bill C-84)—*M. Francis*—(resté en plan au *Feuilleton*).
23. Chambre des communes (Titulaire du poste d'Orateur lors de la dissolution), Modification de la loi sur la—(Bill C-32)—*M. Whelan*—(resté en plan au *Feuilleton*).
24. Chemins de fer (Autre copie des rapports pour présentation au Parlement), Modification de la loi sur les—(Bill C-34)—*M. Prittie*—(resté en plan au *Feuilleton*).
25. Chemins de fer (Moratoires applicables aux abandons d'exploitation), Modification de la loi sur les—(Bill C-20)—*M. Southam*—(resté en plan au *Feuilleton*).
26. Chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel), Modification de la loi sur les—(Bill C-48)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
27. Chemins de fer Nationaux du Canada (Embranchement Froomfield, Sarnia), Compagnie des—(Bill C-124)—*Ministre des Transports*—(fondé sur un projet de résolution, chap. 14, S.C. 1965).
28. Citoyenneté canadienne (Liberté de conscience), Modification de la loi sur la—(Bill C-8)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
29. Coalitions (Financement non facultatif des ventes), Modification de la loi relative aux enquêtes sur les—(Bill C-37)—*M. Noble*—(resté en plan au *Feuilleton*).
30. Coalitions (Ordonnance fondée sur le consentement des parties), Modification de la loi relative aux enquêtes sur les—(Bill C-56)—*M. Gelber*—(resté en plan au *Feuilleton*).
31. Coalitions (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle, et parts égales), Modification de la loi relative aux enquêtes sur les—(Bill C-67)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
32. Code canadien du travail (Normes) (Augmentation du salaire horaire minimum), Modification du—(Bill C-79)—*M. Knowles*—(resté en plan au *Feuilleton*).
33. Code canadien du travail (Normes) (Congé annuel de trois semaines), Modification du—(Bill C-81)—*M. Knowles*—(resté en plan au *Feuilleton*).
34. Code canadien du travail (Normes) (Indemnité de cessation d'emploi), Modification du—(Bill C-60)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

35. Code criminel (Abolition de la peine capitale), Modification du—(Bill C-111)—*M. Temple*—(resté en plan au *Feuilleton*).
36. Code criminel (Aliénation mentale), Modification du—(Bill C-38)—*M. Brewin*—(resté en plan au *Feuilleton*).
37. Code criminel (Atteinte aux droits du public), Modification du—(Bill C-66)—*M. Herridge*—(resté en plan au *Feuilleton*).
38. Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.), Modification du—(Bill C-72)—*M. Pennell*—(resté en plan au *Feuilleton*).
39. Code criminel (Commutation de la sentence de mort), Modification du—(Bill C-46)—*M. Temple*—(resté en plan au *Feuilleton*).
40. Code criminel (Conduite en état de capacité affaiblie), Modification du—(Bill C-115)—*M. Mather*—(resté en plan au *Feuilleton*).
41. Code criminel (Contrôle des naissances (Publicité)), Modification du—(Bill C-36)—*M. Prittie*—(resté en plan au *Feuilleton*).
42. Code criminel (Fait de troubler la paix publique), Modification du—(Bill C-16)—*M. Gelber*—(resté en plan au *Feuilleton*).
43. Code criminel (Libelle diffamatoire visant un groupe de personnes), Modification du—(Bill C-117)—*M. Nesbitt*—(resté en plan au *Feuilleton*).
44. Code criminel (Logement fourni par la compagnie), Modification du—(Bill C-45)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
45. Code criminel (Loteries et jeux de bingo organisés à des fins de charité), Modification du—(Bill C-15)—*M. Gray*—(resté en plan au *Feuilleton*).
46. Code criminel (Loteries provinciales), Modification du—(Bill C-65)—*M. Valade*—(resté en plan au *Feuilleton*).
47. Code criminel (Manipulations frauduleuses en matière de fiducie), Modification du—(Bill C-2)—*M. Fisher*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).
48. Code criminel (Outrage au tribunal), Modification du—(Bill C-59)—*M. Cowan*—(resté en plan au *Feuilleton*).
49. Code criminel (Planification de la famille), Modification du—(Bill C-88)—*M. Francis*—(resté en plan au *Feuilleton*).
50. Code criminel (Renvoi sans préavis), Modification du—(Bill C-33)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
51. Code criminel (Restriction visant à la publication des procédures judiciaires), Modification du—(Bill C-90)—*M. Lachance*—(resté en plan au *Feuilleton*).
52. Commissaire parlementaire, Loi sur le—(Bill C-61)—*M. Thompson*—(resté en plan au *Feuilleton*).
53. Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la—(Bill S-3)—*Ministre des Transports*—(émanant du Sénat; resté en plan au *Feuilleton* de la Chambre des communes).
54. Développement de certaines régions, Loi stimulant le—(Bill C-129)—*Ministre de l'Industrie*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 12, S.C. 1965).
55. Divorce au Canada (Dissolution et annulation du mariage), Loi sur le—(Bill C-114)—*M. Peters*—(resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

56. Douanes, Modification de la loi sur les—(Bill C-119)—*Ministre des Finances*—(fondé sur un projet de résolution étudié au comité des voies et moyens; chap. 16, S.C. 1965).
57. Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les—(Bill C-10)—*M. Ryan*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).
58. Enfants des morts de la guerre (Education), Modification de la loi sur l'aide aux—(Bill C-125)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(fondé sur un projet de résolution, chap. 15, S.C. 1965).
59. Exportation des denrées cultivées et produites au Canada, Loi concernant l'—(Bill C-87)—*M. Peters*—(resté en plan au *Feuilleton*).
60. Faillite (Cessions des salariés), Modification de la loi sur la—(Bill C-49)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
61. Faillite (Paiement méthodique des dettes), Modification de la loi sur la—(Bill C-63)—*M. Smith*—(resté en plan au *Feuilleton*).
62. Fête du Canada, Loi sur la—(Bill C-6)—*M. Chrétien*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).
63. Fête de sir John A. Macdonald, Loi sur la—(Bill C-14)—*M. Macquarrie*—(resté en plan au *Feuilleton*).
64. Fonctionnaires du Parlement, Loi concernant les—(Bill C-53)—*M. Aiken*—(resté en plan au *Feuilleton*).
65. Fonds de bienfaisance de l'armée, Modification de la loi sur le—(Bill C-126)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 13, S.C. 1965).
66. Génocide, Loi concernant le—(Bill C-30)—*M. Klein*—(resté en plan au *Feuilleton*).
67. Gouvernement (Communication de renseignements administratifs), Loi sur l'Administration du—(Bill C-39)—*M. Mather*—(resté en plan au *Feuilleton*).
68. Grains du Canada (Délivrance de permis aux élévateurs dits "Off-track"), Modification de la loi sur les—(Bill C-50)—*M. Olson*—(resté en plan au *Feuilleton*).
69. Habitation, Modification de la loi nationale de 1954 sur l'—(Bill C-104)—*Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 3, S.C. 1965).
70. Hymne national, Loi sur l'—(Bill C-55)—*M. Ryan*—(resté en plan au *Feuilleton*).
71. Immigration (Aliénation mentale), Modification de la loi sur l'—(Bill C-23)—*M. Hahn*—(resté en plan au *Feuilleton*).
72. Immigration (Arriération mentale), Modification de la loi sur l'—(Bill C-109)—*M. Mather*—(resté en plan au *Feuilleton*).
73. Immigration (Intervention étrangère dans les différends industriels), Modification de la loi sur l'—(Bill C-12)—*M. Ormiston*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).
74. Immigration (Révélation des motifs d'expulsion), Modification de la loi sur l'—(Bill C-13)—*M. Brewin*—(resté en plan au *Feuilleton*).
75. Impôt sur le revenu (Travailleurs industriels), Modification de la loi de l'—(Bill C-42)—*M. Howard*—(resté en plan au *Feuilleton*).
76. Impôt sur le revenu et de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Modification de la loi de l'—(Bill C-118)—*Ministre des Finances*—(fondé sur un projet de résolution relatif aux voies et moyens; chap. 18, S.C. 1965).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

77. Indiens (Droits relatifs aux spiritueux), Modification de la loi sur les—(Bill C-91)—*M. Barnett*—(resté en plan au *Feuilleton*).
78. Intérêt (12 p. 100), Modification de la loi sur l'—(Bill C-83)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
79. Jeunes délinquants (Application aux arriérés mentaux), Modification de la loi sur les—(Bill C-7)—*M. Howe*—(Hamilton-Sud)—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).
80. Jeunes délinquants (Détenation en compagnie d'adultes), Modification de la loi sur les—(Bill C-89)—*M. Howard*—(resté en plan au *Feuilleton*).
81. Jour du Commonwealth, Loi concernant le—(Bill C-93)—*M. Rynard*—(resté en plan au *Feuilleton*).
82. Jour du drapeau du Canada, Loi sur le—(Bill C-47)—*M. Rinfret*—(resté en plan au *Feuilleton*).
83. Justes méthodes d'emploi (Différenciation suivant l'âge), Modification de la loi canadienne sur les—(Bill C-41)—*M. Mather*—(resté en plan au *Feuilleton*).
84. Lettres de change (Achats à tempérament), Modification de la loi sur les—(Bill C-113)—*M. Peters*—(resté en plan au *Feuilleton*).
85. Lettres de change et de la loi sur l'intérêt (Ventes à tempérament faites ailleurs que dans un magasin), Modification de la loi sur les—(Bill C-62)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
86. Loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote), Modification de la—(Bill C-105)—*M. Patterson*—(resté en plan au *Feuilleton*).
87. Loi électorale du Canada (Nomination des sous-officiers rapporteurs et des greffiers du scrutin), Modification de la—(Bill C-70)—*M. Francis*—(resté en plan au *Feuilleton*).
88. Mariage (Age compétent pour pouvoir contracter mariage), Loi sur le—(Bill C-26)—*M. Matheson*—(resté en plan au *Feuilleton*).
89. Médaille du Canada, Loi concernant la—(Bill C-92)—*M. Leblanc*—(resté en plan au *Feuilleton*).
90. Ministère des Affaires étrangères, Loi sur le—(Bill C-58)—*M. Marcoux*—(resté en plan au *Feuilleton*).
91. Northern Ontario Pipe Line (Elévateur de Tisdale), Modification de la loi sur la—(Bill C-77)—*M. Rapp*—(resté en plan au *Feuilleton*).
92. Pêcheries (Minimum soustrait à la confiscation), Modification de la loi sur les—(Bill C-21)—*M. Carter*—(resté en plan au *Feuilleton*).
93. Pension du service public, Modification de la loi sur la—(Bill C-97)—*Ministre des Finances*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 5, S.C. 1965).
94. Petits prêts (Annonces), Modification de la loi sur les—(Bill C-74)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
95. Petits prêts (Taux d'intérêt), Modification de la loi sur les—(Bill C-24)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
96. Poids et mesures (Poids-limite des emballages), Modification de la loi sur les—(Bill C-52)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).
97. Postes (Ecrits haineux), Modification de la loi sur les—(Bill C-43)—*M. Orlikow*—(resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire — (Suite)

98. Prêts aidant aux opérations de pêche, Modification de la loi sur les—(Bill C-121)—*Ministre des Finances*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 9, S.C. 1965).
99. Prêts aux petites entreprises (Industrie du camionnage), Modification de la loi sur les—(Bill C-112)—*M. Leblanc*—(resté en plan au *Feuilleton*).
100. Preuve au Canada (Secret professionnel), Modification de la loi sur la—(Bill C-29)—*M. Matheson*—(resté en plan au *Feuilleton*).
101. Radio (Antenne collective), Modification de la loi sur la—(Bill C-57)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
102. Radiodiffusion (Antenne collective), Modification de la loi sur la—(Bill C-40)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
103. Radiodiffusion (Emissions à caractère politique), Modification de la loi sur la—(Bill C-82)—*M. Harley*—(resté en plan au *Feuilleton*).
104. Radiodiffusion (Publication du programme quinquennal des services de Radio-Canada, de son coût et des prévisions budgétaires pertinentes), Modification de la loi sur la—(Bill C-86)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
105. Radiodiffusion (Radio-Canada), Modification de la loi sur la—(Bill C-28)—*M. Chrétien*—(resté en plan au *Feuilleton*).
106. Réclamations des Indiens, Loi pourvoyant aux—(Bill C-123)—*Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration*—(précédé d'un projet de résolution; resté en plan au comité (mixte) des réclamations des Indiens).
107. Relations industrielles et sur les enquêtes visant aux différends du travail (Prélèvement révocable volontaire des cotisations), Modification de la loi sur les—(Bill C-108)—*M. Knowles*—(resté en plan au *Feuilleton*).
108. Route transcanadienne (Route de la Confédération), Modification de la loi sur la—(Bill C-71)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
109. Sénat et la Chambre des communes (Indemnité de chef de parti), Modification de la loi sur le—(Bill C-35)—*M. Marcoux*—(resté en plan au *Feuilleton*).
110. Sénat et la Chambre des communes et de la loi sur les allocations de retraite des députés (Refus du relèvement des indemnités), Modification de la loi—(Bill C-27)—*M. Marcoux*—(resté en plan au *Feuilleton*).
111. Sénateurs, Loi sur la retraite des—(Bill C-98)—*Premier ministre*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 4, S.C. 1965).
112. Serments d'allégeance (Déclaration solennelle), Modification de la loi sur les—(Bill C-19)—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—(resté en plan au *Feuilleton*).
113. Serments d'office—(Bill C-1 *pro forma*)—*Premier ministre*.
114. Sessions du Parlement, Loi sur les—(Bill C-76)—*M. Ryan*—(resté en plan au *Feuilleton*).
115. Sinistrés, au Canada, Loi sur la caisse de secours des—(Bill C-17)—*M. Herridge*—(resté en plan au *Feuilleton*).
116. Société centrale d'hypothèques et de logement, Modification de la loi sur la—(Bill S-8)—*Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration*—(émanant du Sénat; chap. 8, S.C. 1965).
117. Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des—(Bill C-100)—*M. Caouette*—(resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Fin)

118. Sources d'information (Privilège de la presse), Loi sur la protection des—(Bill C-11)—*M. Fisher*—(resté en plan au *Feuilleton*).
119. Sport national du Canada (Crosse), Loi concernant le—(Bill C-3)—*M. Prittie*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).
120. Sport national du Canada (Hockey), Loi sur le—(Bill C-73)—*M. Roxburgh*—(resté en plan au *Feuilleton*).
121. Stabilisation des prix agricoles (Prix du porc et des oeufs), Modification de la loi sur la—(Bill C-22)—*M. Rapp*—(resté en plan au *Feuilleton*).
122. Subsidés (1re loi provisoire de la session, fondée sur le budget principal, 1965-1966), Loi sur les—(Bill C-110)—*Ministre des Finances*—(chap. 1, S.C. 1965).
123. Subsidés (2e loi provisoire de la session, fondée sur le budget principal et le budget supplémentaire (B), 1965-1966), Loi sur les—(Bill C-131)—*Ministre des Finances*—(chap. 11, S.C. 1965).
124. Subsidés (1re loi supplémentaire de la session, fondée sur le budget supplémentaire (A), 1965-1966), Loi sur les—(Bill C-122)—*Ministre des Finances*—(chap. 6, S.C. 1965).
125. Subsidés (2e loi supplémentaire de la session, fondée sur le budget supplémentaire (C), 1965-1966), Loi sur les—(Bill C-130)—*Ministre des Finances*—(chap. 10, S.C. 1965).
126. Tabac, Loi sur l'inspection du—(Bill C-80)—*M. Whelan*—(resté en plan au *Feuilleton*).
127. Tabac, Loi restreignant l'usage du—(Bill C-18)—*M. Mather*—(resté en plan au *Feuilleton*).
128. Tabac chez les adolescents (Abrogation), Loi sur la répression de l'usage du—(Bill C-64)—*M. Cowan*—(resté en plan au *Feuilleton*).
129. Tarif des douanes, Modification de la loi sur le—(Bill C-120)—*Ministre des Finances*—(fondé sur un projet de résolution relatif aux voies et moyens; chap. 17, S.C. 1965).
130. Taxe d'accise (Remise à l'égard de marchandises désignées), Modification de la loi sur la—(Bill C-96)—*Ministre des Finances*—(fondé sur un projet de résolution; chap. 2, S.C. 1965).
131. Transports et de la loi sur les chemins de fer (Transporteurs par eau de la Colombie-Britannique), Modification de la loi sur les—(Bill C-5)—*M. Barnett*—(ordre visant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture resté en plan au *Feuilleton*).

Remarque: Voir aussi les rubriques suivantes pour les mesures d'initiative ministérielle qui en sont restées à l'étape de projets de résolution:

1. **Aéronautique, Modification de la loi sur l'.**
2. **Société canadienne de développement.**
3. **Juges, Modification de la loi sur les.**
4. **Conseil de recherches, Modification de la loi sur le.**
5. **Conseil des sciences du Canada, Loi sur le.**

Bills privés en général, Comité des:

1. Composition, 260.
2. Bills déferés: Presbyterian Church in Canada, Trustee Board of; Evangelistic Tabernacle Incorporated, 317.

Blé, Commission du:

Voir **Commission canadienne du blé.**

Bonanno, Joe:

Voir **Immigrants.**

Bretton Woods, Loi sur les accords de:

Rapport sur les opérations de 1964, 64. Document parlementaire no 40.

Brise-lames:

Voir Ports, quais et brise-lames.

Budget:

Voir Voies et moyens.

Budget des dépenses:

1. Dépôt du budget principal des dépenses de 1965-1966, 45. Document parlementaire no 44. *Imprimé.*
 2. Dépôt du budget supplémentaire (A), 1965-1966, 121. Document parlementaire no 44A. *Imprimé.*
 3. Dépôt du budget supplémentaire (B), 1965-1966, 287. Document parlementaire no 44B. *Imprimé.*
 4. Dépôt du budget supplémentaire (C), 1965-1966, 309. Document parlementaire no 44C. *Imprimé.*
 5. Renvoi des prévisions budgétaires aux comités permanents, 163, 263.
- Voir aussi Règlement; Subsidés; Voies et moyens.

Buttress (Sask.), Aéroport de:

Voir Aéroports.

C**Caboteurs de la Colombie-Britannique:**

Voir Transports et de la loi sur les chemins de fer, Modification de la loi sur les.

Caisse de secours pour les sinistrés:

Voir Sinistrés, au Canada, Loi sur la caisse de secours des.

Cambrian Mortgage Corporation:

Réception d'une pétition visant à l'adoption d'une loi changeant le nom de la Muttart Mortgage Corporation en celui de Cambrian Mortgage Corporation et à lui donner une version française, 38. Rapport de l'examineur des pétitions, 80. Bill S-6, M. Wahn. Reçu du Sénat; 1re lecture, 141. 2e lecture après débat, renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 170.

Camionnage, Industrie du:

Voir Prêts aux petites entreprises, Modification de la loi sur les.

Canada et les Etats-Unis, Accords, échanges de notes, etc. entre le:

Voir Automobiles, Industries de l'.

Canada et le Japon, Relations entre le:

Lettre en date du 25 juin 1965 et annexe relativement à la réglementation volontaire de l'exportation de certains produits au Canada au cours de 1965, 301. Document parlementaire no 155A. (*Publiées en appendice aux Procès-verbaux du 25 juin 1965.*)

Canada, Unité économique du:

Rapport provisoire du comité interministériel, 87. Document parlementaire no 201.

Canadair Ltd.:

Voir Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc., du; Différends industriels.

Canadian Arsenal Limited:

Voir Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.

Canadian Institute of Mining and Metallurgy:

Réception d'une pétition visant à modifier la loi de constitution de l'Institut autorisant ce dernier à désigner par voie de règlement administratif, l'emplacement de son siège social, 112. Rapport de l'examineur des pétitions, 119. Bill S-12, M. Moreau. Reçu du Sénat, 1re lecture, 297. 2e lecture après débat, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 318. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 24, S.C. 1965.

Canadian Metalmining Association:

Voir Immigration.

Canadian National (West Indies) Steamships Limited:

Voir **Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.**

Canadian Patents and Development Limited:

Rapport de 1964-1965 et rapport du vérificateur, 319. Documents parlementaires nos 239 et 239A.
Voir aussi **Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.**

Capitale nationale, Commission de la:

Voir **Commission de la capitale nationale.**

Capitale nationale, Modification de la loi sur la:

Bill C-84, M. Francis (Mandat). 1re lecture, 24.

Captation de messages télégraphiques:

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Centenaire, Célébrations du:

Ordre: Correspondance, etc., entre la Commission du Centenaire et M. W. Fair ou d'autres personnes au sujet de l'établissement d'un parlement-école—M. Martineau, 77. Dépôt de la réponse, 173. Document parlementaire no 139A.

Voir aussi **Expo 67.**

Century Insurance Company of Canada:

Réception d'une pétition visant à modifier la loi de constitution de la société afin d'autoriser cette dernière à changer son nom en celui de Compagnie d'assurance Century du Canada et (ou) Century Insurance Company of Canada ainsi qu'à porter son capital actions d'un million à deux millions de dollars, 72. Rapport de l'examineur des pétitions, 81. Bill S-14, M. Basford. Reçu du Sénat, 1re lecture, 297. 2e lecture après débat, renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 318.

Céréales de provende:

Notes du discours prononcé le 11 juin 1965 à Drummondville (P.Q.) par le ministre des Forêts, 256.
Document parlementaire no 231.

Cessions des salariés:

Voir **Faillite, Modification de la loi sur la.**

Chambre des communes:

1. Nomination des commissaires de la régie intérieure, 6.
 2. Rapport des commissaires de la régie intérieure (du 18 février 1964 au 3 avril 1965), 29. Document parlementaire no 2.
 3. Extrait du procès-verbal de la réunion des commissaires de la régie intérieure tenue le 17 juin 1965 concernant la reclassification d'un certain nombre de postes à la Chambre des communes, 231. Document parlementaire no 2A. Adoption après débat, 329.
 4. Durée des sessions: Voir **Sessions du Parlement, Loi sur les.**
 5. Modifications du règlement: Voir **Procédure, Modifications de la.**
 6. Personnel: Voir **Fonctionnaires du Parlement, Loi concernant les.**
- Voir aussi **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modifications de l'; Règlement; Chambre, Séances de la.**

Chambre des communes, Augmentation du quorum de la:

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l'.**

Chambre des communes, Durée du mandat de la:

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Loi modifiant l' (C-107).**

Chambre des communes, Modification de la loi sur la:

Bill C-32, M. Whelan (Titulaire du poste d'Orateur lors de la dissolution). 1re lecture, 21.

Chambre des communes, Séances de la:

1. Ordre portant que la Chambre continuera de siéger pendant l'heure du dîner ce soir (12 avril) et que demain, elle siégera sans interruption à partir de onze heures du matin jusqu'à ce que le débat sur l'Adresse soit terminé. A la fin de la séance de la Chambre, le gouvernement proposera que la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 26 avril 1965, 35.
 2. Suspension de la séance jusqu'à convocation de la présidence (Sanction royale), 329.
- Voir aussi **Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39-A provisoire du Règlement; Ajournement de la Chambre, Motions spéciales relatives à l'; Procédure, Modifications de la; Règlement.**

Change étranger (Monnaies locales non convertibles), Réserves en:

Voir **Banque du Canada, Modification de la loi sur la.**

Charbon, Loi sur l'aide à la production du:

Rapport sur l'application de la loi en 1964-1965, 246. Document parlementaire no 94.

Charny (P.Q.), Livraison du courrier à:

Voir **Postes, Ministère des.**

Chemins de fer:

Ordre: Correspondance échangée entre le premier ministre et (ou) le ministre des Transports et les présidents de compagnies de chemin de fer au sujet de la subvention dont on a besoin pour faire face à l'accroissement du coût de la main-d'oeuvre—M. Orlikow, 127. Dépôt de la réponse, 247. Document parlementaire no 163B.

Chemins de fer, Indemnisation du personnel des:

Voir **Chemins de fer, Modification de la loi sur les.**

Chemins de fer, Modification de la loi sur les:

1. Bill C-20, M. Southam (Moratoires applicables aux abandons d'exploitation). 1re lecture, 20.
 2. Bill C-34, M. Prittie (Exemplaire supplémentaire des rapports à l'intention du Parlement). 1re lecture, 21.
 3. Bill C-48, M. Fisher (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel). 1re lecture, 22.
- Voir aussi **Transports et la loi sur les chemins de fer, Modification de la loi sur les.**

Chemins de fer Nationaux du Canada:

1. Rapport annuel et rapport du Trust des titres pour 1964, 42. Documents parlementaires nos 163 et 168. *Imprimés.*
2. Rapport du vérificateur pour 1964, 80. Document parlementaire no 166. *Imprimé.*
3. Décrets du conseil retirant la gestion de 8.83 acres de l'emprise abandonnée du bassin de retenue et du pipeline près de Saint-Léonard, comté de Madawaska (N.-B.), 15-16; de 2,282 pieds carrés de terrain à Moncton, comté de Westmorland (N.-B.), 16; des parcelles de l'emprise abandonnée dans la subdivision d'Armagh, au plan officiel de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis (P.Q.), 16; de 5.545 acres de terrain à Cochrane (Ont.), 16; des parcelles de terrain à Hadlow (P.Q.), 16; d'une parcelle du lot 446 dans le quartier Saint-Laurent, Lévis (P.Q.), 16; de 29 parcelles de terrain dans le quartier Saint-Laurent, Lévis (P.Q.), 16. Documents parlementaires nos 167A, 167B, 167C, 167D, 167E, 167F et 167G respectivement.

Voir aussi **Sociétés de la Couronne; Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la; Chemins de fer; Toronto (Ont.).**

Chemins de fer Nationaux du Canada, Loi autorisant et prévoyant la construction d'un embranchement des:

Projet de résolution visant à la construction d'une ligne ferroviaire, en Ontario, partant d'un point de l'embranchement Froomfield, près de Sarnia, et allant vers le sud jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, etc. Etude par la Chambre formée, en comité plénier, à la prochaine séance, 197. Examen au comité plénier, adoption du projet de résolution, 284. Bill C-124, ministre des Transports, 1re lecture, 284. 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 291. Adoption par le Sénat, 326. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 14, S.C. 1965.

Chemins de fer Nationaux du Canada (Pensions):

Ordre: Correspondance depuis le 1er mai 1963 entre le premier ministre et l'Association pour les pensions du National-Canadien au sujet des majorations de pension pour les employés retraités—M. Bigg, 104. Dépôt de la réponse, 150. Document parlementaire no 163A.

Chemins de fer—Service-voyageurs:

Voir **Pacifique-Canadien, Compagnie de chemin de fer du.**

Chevaux:

Ordre: Exportation de chevaux vivants aux fins d'alimentation; règlements; service de l'Etat responsable; plaintes relatives au traitement des bêtes—M. Saltsman. Dépôt immédiat de la réponse, 147. Document parlementaire no 216.

Cigarette, Usage de la:

Voir **Santé nationale et Bien-être social, Ministère de la.**

Citoyenneté:

Voir **Citoyenneté canadienne, Modification de la loi sur la; Serments d'allégeance, Modification de la loi sur les.**

Citoyenneté canadienne, Modification de la loi sur la:

Bill C-8, M. Fisher (Liberté de conscience). 1re lecture, 20.

Citoyenneté et de l'Immigration, Ministère de la:

1. Rapport de 1963-1964, 69. Document parlementaire no 15. *Imprimé.*
2. Ordre de la Chambre du 31 mars 1965 demandant la correspondance et autres documents reçus par le premier ministre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou des fonctionnaires du ministère ainsi que les réponses connexes au sujet de l'incident du professeur Mulford Q. Sibley. Dépôt de la réponse, 189. Document parlementaire no 17B.

Voir aussi **Affaires indiennes.**

Coalitions, Modification de la loi relative aux enquêtes sur les:

1. Bill C-37, M. Noble (Financement non facultatif des ventes). 1re lecture, 21.
2. Bill C-56, M. Gelber (Ordonnance fondée sur le consentement des parties). 1re lecture, 22.
3. Bill C-67, M. Orlikow (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle et parts égales). 1re lecture, 23.

Code canadien du travail (Normes):

1. Ordre: Publicité dans les journaux, coût, etc.—M. Harkness. Dépôt immédiat de la réponse, 323-324. Document parlementaire no 85A.
2. Règlement: Voir **Décrets, ordonnances et règlements statutaires.**

Code canadien du travail (Normes), Modification du:

1. Bill C-60, M. Fisher (Indemnité de cessation d'emploi). 1re lecture, 22.
2. Bill C-79, M. Knowles (Augmentation du salaire horaire minimum). 1re lecture, 23.
3. Bill C-81, M. Knowles (Congé annuel de trois semaines après trois ans). 1re lecture, 24.

Code criminel, Modifications du:

1. Bill C-2, M. Fisher (Manipulations frauduleuses en matière de fiducie). 1re lecture, 19. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 139.
2. Bill C-15, M. Gray (Loteries et jeux de bingo organisés à des fins de charité). 1re lecture, 20.
3. Bill C-16, M. Gelber (Fait de troubler la paix publique). 1re lecture, 20.
4. Bill C-33, M. Fisher (Renvoi sans préavis). 1re lecture, 21.
5. Bill C-36, M. Prittie (Contrôle des naissances (Publicité)), 1re lecture, 21.
6. Bill C-38, M. Brewin (Aliénation mentale). 1re lecture, 21.
7. Bill C-45, M. Orlikow (Logement fourni par la compagnie). 1re lecture, 22.
8. Bill C-46, M. Temple (Commutation de la peine de mort). 1re lecture, 22.
9. Bill C-59, M. Cowan (Outrage au tribunal). 1re lecture, 22.
10. Bill C-65, M. Valade (Loteries provinciales). 1re lecture, 23.
11. Bill C-66, M. Herridge (Atteinte aux droits du public). 1re lecture, 23.
12. Bill C-72, M. Pennell (Captation de messages télégraphiques, etc.). 1re lecture, 23.
13. Bill C-88, M. Francis (Planification de la famille). 1re lecture, 24.
14. Bill C-90, M. Lachance (Restriction visant à la publication des procédures judiciaires). 1re lecture, 24.
15. Bill C-111, M. Temple (Abolition de la peine capitale), 1re lecture, 167.
16. Bill C-115, M. Mather (Conduite en état de capacité affaiblie). 1re lecture, 219.
17. Bill C-117, M. Nesbitt (Libelle diffamatoire visant à un groupe de personnes). 1re lecture, 249.

Colombie-Britannique, Caboteurs de la:

Voir **Transports et de la loi sur les chemins de fer, Modification de la loi sur les.**

Comités permanents:

Constitution d'un comité chargé de choisir les membres des comités permanents, 7. Rapport sur la composition des comités, 256-262. Adoption du rapport, 257. (Pour la liste des comités permanents, voir les *Journaux* aux pages 191, 256-262, 322).

Comités pléniers de la Chambre:

Nomination de M. Herman Maxwell Batten à la vice-présidence, par suite d'une motion, 7.

Comités pléniers de la Chambre, Président des:

Voir **Comités pléniers de la Chambre.**

Comités, Réorganisation, etc., des:

Voir **Procédure, Modifications de la.**

Comités spéciaux:

Voir **Aliments et drogues, Comité des; Procédure, Comité spécial sur la; Subsidés, Comité de la procédure relative aux:**

Comités spéciaux mixtes:

Voir **Crédit à la consommation, Comité (mixte) du; Indiens, Comité (mixte) des réclamations des; Pénitenciers, Comité (mixte) des.**

Commerce:

Voir **Canada et le Japon, Relations entre le; Coalitions, Modification de la loi relative aux enquêtes sur les (C-56); Antilles.**

Commerce, Ministère du:

Renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques du budget principal de 1965-1966, 263.

Commissaire parlementaire, Loi sur le:

Bill C-61, M. Thompson. 1re lecture, 22.

Commission d'assurance-chômage:

Voir **Service national de placement.**

Commission canadienne du blé:

1. Rapport pour la campagne agricole se terminant le 31 juillet 1964 certifié par les vérificateurs, 50. Document parlementaire no 150. *Imprimé.*
2. Rapport supplémentaire sur les comptes de mise en commun, certifié par les vérificateurs, 145. Document parlementaire no 150A. *Imprimé.*

Voir aussi **Céréales de provende.**

Commission de la capitale nationale:

Budget d'établissement pour 1965-1966, 181. Document parlementaire no 133B.

Voir aussi **Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la.**

Commission du Centenaire:

1. Rapport de 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 319. Document parlementaire no 139.
2. Ordre: Démissions, noms, raisons, postes, personnes nommées en remplacement, projets approuvés, emplacements, frais—M. Martineau. Dépôt immédiat de la réponse, 243-244. Document parlementaire no 139B.
3. Ordre: Personnel engagé, congédié, muté depuis l'établissement; classements, traitements, etc.—M. Hamilton, 252-253. Dépôt de la réponse, 279. Document parlementaire no 139C.

Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada:

Rapport de 1964-1965, 331. Document parlementaire no 20. *Imprimé.*

Commission d'énergie du Nord canadien:

Budget d'établissement pour 1965-1966, 173. Document parlementaire no 122A.

Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce:

Rapport concernant l'acquisition en 1962, par le groupe de journaux Thompson, du *Times-Journal*, de Fort-William, 50. Document parlementaire no 81A. *Imprimé.*

Commission du fonds de bienfaisance de l'armée:

1. Rapport de 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 314. Document parlementaire no 183.
2. Déclaration en date du 29 avril 1965, de M. J.-Guy Gauvreau, président national, au sujet de certaines allégations concernant l'administration du fonds, 71. Document parlementaire no 183A. (*Publié en appendice au hansard du 4 mai 1965.*)

Commission maritime canadienne:

Rapport de 1964-1965, 332. Document parlementaire no 174.

Commission nationale des libérations conditionnelles:

Voir **Libérations conditionnelles, Commission des**

Commission des réclamations des Indiens:

Voir **Règlement des réclamations des Indiens, Loi pourvoyant au.**

Commission du service civil:

Voir **Service civil, Commission du.**

Commission du tarif:

Rapport sur les dindons vivants et compte rendu des audiences, 27. Document parlementaire no 65A.

Commission des transports aériens:

1. Ordonnance no 4222, en date du 6 mai 1965, au sujet du tarif de nolisement no 5 de l'Autair Helicopter Services Ltd., 128. Document parlementaire no 214.
 2. Ordonnance no 4245, en date du 1er juin 1965, et copie de la décision, datée du 9 juin 1965, et avis d'appel du président de l'Autair Helicopter Services Ltd., 217. Document parlementaire no 214A.
 3. Ordre: Copie de l'ordonnance no 4344, au sujet de la demande de l'Okanagan Helicopters Ltd.—M. Martineau, 177. Dépôt de la réponse, 271. Document parlementaire no 230.
- Voir aussi **Aéronautique, Modification de la loi sur l'.**

Commissions d'enquête (Accidents d'aéronefs):

Voir **Aéronautique, Modification de la loi sur l'.**

Commissions royales d'enquête:

1. Bilinguisme et biculturalisme — Ordre: Questionnaires utilisés dans une enquête auprès des députés—M. Nasserden, 54-55. Dépôt de la réponse, 72. Document parlementaire no 197.
2. Bilinguisme et biculturalisme — Ordre: Renseignements sur le nombre de personnes engagées, nommées, etc., affectées aux recherches, à la rédaction de mémoires, etc., leurs noms, leurs traitements, leur rétribution — M. Mandziuk. Dépôt immédiat de la réponse, 115. Document parlementaire no 197A.
3. Bilinguisme et biculturalisme — Ordre: Rapport sur les dépenses, etc., pour les honoraires, les traitements, les allocations, les frais des commissaires et autres — M. Coates. Dépôt immédiat de la réponse, 115. Document parlementaire no 197B.
4. Ordre: Rapport indiquant, depuis le 22 avril 1963, le nombre de commissions instituées, leurs noms, ce qu'elles ont coûté, etc., nombre de membres, leur rémunération, nombre d'employés, de rapports, ainsi que les commissions envisagées—M. Martineau. Dépôt immédiat de la réponse, 126. Document parlementaire no 211.
5. Ordre: Rapport indiquant, depuis le 8 avril 1963, le nombre de commissions d'enquête instituées, le sujet de leur enquête, leur coût, les enquêtes d'autres genres, leurs sujets, leur coût—M. Coates. Dépôt immédiat de la réponse, 213. Document parlementaire no 211A.

Voir aussi **Machines agricoles.**

Commonwealth, Conférences du:

Copie du dernier communiqué sur la réunion des premiers ministres en 1965, et documents connexes, 316. Document parlementaire no 240. (*Publié en appendice au hansard du 29 juin 1965.*) Réimprimé en appendice au *hansard* du 30 juin 1965 y compris la partie intitulée "Mémoire adopté quant au secrétariat du Commonwealth", 329.

Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien:

Voir **Pacifique-Canadien, Compagnie de chemin de fer du.**

Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la:

Bill S-3, ministre des Transports. Reçu du Sénat, 297. 1re lecture, 301.

Compagnie de l'exposition universelle canadienne de 1967:

1. Rapport de 1964, états de comptes et rapports de l'auditeur général et de l'auditeur de la province de Québec, 25. Document parlementaire no 132. *Imprimé.*
2. Budget des immobilisations pour 1965, 25. Document parlementaire no 132A.

Compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent, Rapport au sujet des:

Voir **Assurances, Surintendant des.**

Compte du fonds des changes:

Rapport sur les opérations et état financier pour 1964, 173. Document parlementaire no 45.

Comptes publics, Comité des:

Composition, 261.

Voir aussi **Administration financière, Modification de la loi sur l'.**

Conduite en état de capacité affaiblie (Analyse obligatoire de l'haleine):

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Conférences fédérales-provinciales:

1. Adresse, sur motion de M. Howard, visant au dépôt des mémoires, exposés et du texte des discours prononcés par les représentants des gouvernements provinciaux à la conférence sur les affaires indiennes. Présentation et mise en délibération de la motion qui est reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 55.
2. Ordre: Mémoires, exposés et autres documents présentés et texte des discours prononcés par les représentants du gouvernement du Canada à la conférence sur les affaires indiennes—M. Howard. Présentation et mise en délibération de la motion qui est reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 55.
3. Correspondance échangée du 30 novembre 1964 au 9 avril 1965 entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux au sujet de l'ordre du jour de la conférence projetée, 80. Document parlementaire no 198.
4. Lettres, télégrammes, etc. échangés entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux au sujet de la conférence projetée, 213. Document parlementaire no 198A.

Confédération, Loi sur la route de la:

Voir **Route transcanadienne, Modification de la loi sur la.**

Conseil d'administration des syndicats des transports maritimes:

Voir **Syndicats des transports maritimes, Conseil d'administration des.**

Conseil canadien des ministres des ressources:

Voir **Pension du service public, Modification de la loi sur la.**

Conseil culturel indigène du Canada:

Voir **Arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux, Loi sur les.**

Conseil législatif du Québec:

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l'.**

Conseil national des Indiens:

Voir **Affaires indiennes.**

Conseil national de recherches:

Voir **Conseil de recherches, Modification de la loi sur le.**

Conseil des Ports nationaux:

Voir **Expo 67.**

Conseil de recherches, Modification de la loi sur le:

Projet de résolution en vue de changer la désignation officielle du Conseil national de recherches, d'autoriser la mise en service d'une bibliothèque scientifique nationale, etc. Examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 152.

Conseil des sciences du Canada, Loi sur le:

Projet de résolution tendant à créer un Conseil des sciences du Canada et à en définir les fonctions, etc.; examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 151.

Constitution:

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique.**

Construction navale:

1. Ordre: Rapport concernant les navires subventionnés; leurs propriétaires, le nombre de ceux qui, par la suite, ont été immatriculés à l'étranger—M. Dubé. Dépôt immédiat de la réponse, 54. Document parlementaire no 194.
2. Ordre: Rapport indiquant, pour chaque année depuis 1950, le nombre et le montant total des contrats et des subventions accordés aux chantiers maritimes de la Colombie-Britannique, la valeur des contrats en voie d'exécution dans ces chantiers, etc.—M. Deachman. Dépôt immédiat de la réponse, 125-126. Document parlementaire no 194A.

Contrats et entrepreneurs (fédéraux):

Voir **Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc. du; Postes, Ministère des; Travaux publics.**

Contrôle des naissances (Publicité):

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Coopératives de crédit, Rapport au sujet des:

Voir **Assurances, Surintendant des.**

Cornwall International Bridge Company Limited:

Rapport pour l'année terminée le 30 septembre 1964 et rapport de l'auditeur général, 15. Document parlementaire no 177.

Voir aussi **Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des; Seaway International Bridge Corporation Ltd.**

Corporation commerciale canadienne:

Rapport de 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 331. Document parlementaire no 23. *Imprimé.*

Corporation de disposition des biens de la Couronne:

Rapport de 1964-1965 et rapport du vérificateur, 319. Document parlementaire no 24. *Imprimé.*

Voir aussi **Aéroports.**

Corporations de la Couronne:

Voir **Sociétés de la Couronne.**

Correction, Comité sur la:

1. Communiqué au sujet des intentions du gouvernement concernant la constitution d'un comité spécial sur la correction et un vote libre au sujet de la peine capitale, 27. Document parlementaire no 191. (*Publié en appendice au Hansard du 9 avril 1965.*)
2. Communiqué du 2 juin 1965 au sujet de la nomination de conseillers, 175. Document parlementaire no 222.

Cotisations syndicales, Prélèvement volontaire des:

Voir **Relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, Modification de la loi sur les.**

Cour de l'Echiquier du Canada:

1. Modifications apportées aux Règles et Ordonnances, 30. Document parlementaire no 76.
2. Modification apportée aux Règles et Ordonnances régissant la pratique et la procédure dans les causes relevant de la juridiction d'amirauté, 30. Document parlementaire no 76A.

Cour suprême du Canada:

Décret du conseil renvoyant à la Cour suprême du Canada la question de juridiction sur les droits d'exploration minière en bordure des côtes, 60-61. Document parlementaire no 196.

Courrier, Livraisons du:

Voir **Postes, Ministère des.**

Crédit (à la consommation):

Voir **Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les; Crédit à la consommation, Comité (mixte) du.**

Crédit à la consommation (Billets à ordre):

Voir **Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les.**

Crédit à la consommation, Comité (mixte) du:

Motion visant à la création d'un comité composé de 24 représentants de la Chambre, chargé de poursuivre l'enquête sur le problème du crédit à la consommation et sur l'application des mesures législatives canadiennes dans ce domaine, de se reporter aux procès-verbaux et aux témoignages recueillis au comité lors des dernières sessions et de retenir les services du personnel nécessaire, ainsi qu'à l'envoi d'un message au Sénat. Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, 255-256. Présentation de la motion et interruption du débat, 285.

Crédit (Achats à tempérament):

Voir **Lettres de change, Modification de la loi sur les: Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les.**

Crédit agricole, Société:

Voir **Société du crédit agricole.**

Crédits provisoires:

Voir **Subsides; Voies et moyens.**

Crosse, jeu national du Canada:

Voir **Sport national du Canada, Loi sur le.**

Cultivateurs:

Voir **Agriculteurs.**

D**Décrets du conseil:**

Sommaires des décrets émis en février 1965, 46. Document parlementaire no 128.

Voir aussi **Décrets, ordonnances et règlements statutaires.**

Décrets, ordonnances et règlements statutaires:

1. Index codifié et Tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires du 1er janvier 1955 au 31 mars 1965, 139. Document parlementaire no 130C. *Imprimé.*
2. Règlement (dispositions générales) d'application du Code canadien du travail publié dans la *Gazette du Canada* du 25 juin 1965, 314. Document parlementaire no 130F. *Imprimé.*
3. Décrets, ordonnances et règlements statutaires, du 14 avril au 23 juin 1965, 46, 64, 129, 173, 247, 314. Documents parlementaires nos 130 à 130B, 130D, 130E, 130G. *Imprimés.*

Voir aussi **Décrets du conseil.**

Defence Construction (1951) Limited:

Rapport de 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 332. Document parlementaire no 25. *Imprimé.*

Voir aussi **Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.**

Défense nationale, Comité de la:

1. Composition, 260.
2. Renvoi, sans avis ni débat, des crédits du ministère de la Production de défense, 263.
3. Renvoi, sans avis ni débat, des crédits du ministère de la Défense nationale, 263.

Défense nationale, Ministère de la:

1. Entrées et débours du fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1964-1965, 332. Document parlementaire no 99.
2. Renvoi au comité de la défense nationale des prévisions principales de dépenses pour 1965-1966, 263.
3. Ordre: Biens de la base navale de Point-Edward vendus depuis le 1er janvier 1964; noms; montants—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria). Dépôt immédiat de la réponse, 125. Document parlementaire no 209.
4. Ordre: Port militaire d'Halifax, employés à taux régnant, taux des salaires, augmentations, exclusions, motifs, classification des conducteurs-opérateurs, comparaison avec la Colombie-Britannique—M. Douglas. Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 227.
5. Ordre: Employés à taux régnant dans la région d'Halifax-Dartmouth, taux des salaires, augmentations, motifs pour lesquels ces employés n'ont pas bénéficié de l'augmentation à compter du 1er janvier 1964, exclusions, classification des conducteurs d'outillage lourd, comparaison avec la Colombie-Britannique—M. Douglas. Dépôt immédiat de la réponse, 244-245. Document parlementaire no 227A.
6. Ordre: Participants aux deux grandes guerres, données statistiques—M. Tucker, 253.
7. Ordre: Dépenses aux fins de défense depuis 1950, en Colombie-Britannique—M. Deachman. Dépôt immédiat de la réponse, 310. Document parlementaire no 97A.
8. Ordre: HMCS Shearwater, service de transport motorisé, conditions de travail, traitements, concours, etc.—M. Douglas. Dépôt immédiat de la réponse, 311-312. Document parlementaire no 236. Voir aussi **Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc. du.**

Délinquants arriérés mentaux:

Voir **Jeunes délinquants, Modification de la loi sur les.**

Déportation:

Voir **Immigrants; Immigration, Modification de la loi sur l'.**

Députés:

Voir **Commissions royales d'enquête.**

Députés, Augmentation de l'indemnité des:

Voir **Sénat et la Chambre des communes et de la loi sur les allocations de retraite des députés, Modification de la loi sur le.**

Dettes envers la Couronne:

Voir **Graines de semence, Dettes contractées pour avances de.**

Dettes, Paiement méthodique des:

Voir **Faillite, Modification de la loi sur la.**

Développement de certaines régions, Loi stimulant le:

Projet de résolution visant à accroître les occasions d'emploi dans les régions désignées, par le paiement d'octrois de développement destinés à faciliter l'établissement ou l'expansion d'industries de fabrication ou de transformation, et à apporter certaines modifications connexes à la loi de l'impôt sur le revenu; examen par la Chambre, formée en comité plénier, aujourd'hui ou à la prochaine séance, 309-310. Etude au comité plénier, 317, 318. Adoption, sur division, 318-319. Bill C-129, ministre de l'Industrie, 1re lecture, 319. 2e lecture après débat, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 328. Adoption par le Sénat, 329. Sanction royale, 331, 14 Elisabeth II, chap. 12, S.C. 1965.

Différenciation suivant l'âge (Méthodes d'emploi):

Voir **Justes méthodes d'emploi, Modification de la loi canadienne sur les.**

Différends industriels:

Ordre: Aide fédérale en vue de régler la grève à la Canadair; sous-entrepreneurs; mises à pied; assistance—M. Coates. Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 224.

Différends industriels, Intervention étrangère dans les:

Voir **Immigration, Modification de la loi sur l'.**

Dindes:

Voir **Commission du tarif.**

Dion, Léopold:

Voir **Commission des libérations conditionnelles.**

Discours du trône, Débat sur le:

Voir **Adresse en réponse au discours du trône, Débat sur l'.**

Discrimination raciale:

Voir **Code criminel, Modifications du (C-16, C-117); Génocide, Loi concernant le; Postes, Modification de la loi sur les.**

Divorce:

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l'; Divorce au Canada, Loi sur le.**

Divorce au Canada, Loi sur le:

Bill C-114, M. Peters (Dissolution et annulation du mariage). 1re lecture, 217.

Documents publics, Libre accès aux:

Voir **Gouvernement, Administration du.**

Dons de charité:

Voir **Allocations familiales et de la loi sur la sécurité de la vieillesse, Modification de la loi sur les.**

Dorion, Frédéric (juge en chef):

Voir **Drogues, stupéfiants.**

Douanes, Loi sur les:

Ordre: Copies des ordonnances du ministre du Revenu national depuis le 23 décembre 1963 pour l'établissement des droits—M. Moreau, 104. Dépôt de la réponse, 135. Document parlementaire no 215.

Douanes, Modification de la loi sur les:

Projet de résolution (Publié dans le *Feuilleton* des avis des *Procès-verbaux* du 26 avril 1965), adoption, 268. Bill C-119, ministre des Finances, 1re lecture, 270. 2e lecture après débat, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 284-285. Adoption par le Sénat, 315. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 16, S.C. 1965.

Drogues, stupéfiants:

Rapport de la Commission d'enquête (Dorion) sur une présumée tentative de corruption d'un avocat concernant l'extradition de Lucien Rivard et sur la conduite du ministre de la Justice et de la Gendarmerie royale à ce sujet, 316. Document parlementaire no 238. *Imprimé.*

Droits d'exploration minière (en bordure des côtes):

Voir **Cour suprême du Canada.**

Dupuis, l'hon. Yvon:

Voir **Justice, Ministère de la.**

E**"Eastern Canada Farm Survey", Rapport intitulé:**

Voir **Agriculteurs.**

Echanges de notes:

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Ecrits haineux:

Voir **Code criminel, Modification du (C-16, C-117); Génocide, Loi concernant le; Postes, Modification de la loi sur les.**

Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les:

Bill C-10, M. Ryan. 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 86.

Eglise presbytérienne au Canada, Bureau de fiducie de l':

Réception d'une pétition visant à l'adoption d'une loi modifiant la loi de constitution en société, autorisant le bureau de fiducie à fixer le nombre de ses membres, et à d'autres fins, 113. Rapport de l'examineur des pétitions, 120. Bill S-10, M. Cameron (High-Park). Reçu du Sénat, 1re lecture, 297. 2e lecture après débat, renvoi au comité des bills privés en général, 317.

Eldorado Aviation Limited:

Rapport de 1964 et rapport de l'auditeur général, 16. Document parlementaire no 153. *Imprimé.*
Voir aussi **Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.**

Eldorado Mining and Refining Limited:

Rapport de 1964 et rapport de l'auditeur général, 16. Document parlementaire no 153. *Imprimé.*
Voir aussi **Sociétés de la Couronne; Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.**

Elections:

Ordre: Vote des militaires par circonscription; frais, etc.—M. Thompson, Dépôt immédiat de la réponse, 89. Document parlementaire no 203.

Voir aussi **Loi électorale du Canada, Modification de la.**

Elévateurs de grains:

Voir **Grains du Canada, Modification de la loi sur les; Northern Ontario Pipe Line, Société de la Couronne, Modification de la loi sur la.**

Elisabeth II (Reine):

Motion (M. Pearson) portant que M. l'Orateur transmette à sa Majesté des voeux d'anniversaire. Adoption, 137.

Emballages, Indication exacte du contenu des:

Voir **Poids et mesures, Modification de la loi sur les.**

Emballages, Poids-limite des:

Voir **Poids et mesures, Modification de la loi sur les.**

Emissions à caractère politique (Périodes gratuites à Radio-Canada):

Voir **Radio-Canada, Société.**

Emissions à caractère politique (Radiodiffusion):

Voir **Radiodiffusion, Loi modifiant la loi sur la.**

Emploi:

Voir **Justes méthodes d'emploi, Modification de la loi canadienne sur les.**

Enfants des morts de la guerre (Education), Modification de la loi sur l'aide aux:

Projet de résolution visant à majorer l'allocation mensuelle et stipulant que les changements apportés à la pension versée aux orphelins en vertu de la loi sur les pensions entraîneront des changements correspondants à la pension payée aux étudiants après vingt et un ans; étude du projet de résolution par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 281. Examen au comité plénier et adoption, 291. Bill C-125, ministre des Affaires des anciens combattants, 1re lecture, 291. 2e lecture après débat, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 304. Adoption par le Sénat, 326. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 15, S.C. 1965.

Enseignement, Aide à l':

1. Motion (M. Bell) concernant l'opportunité de mettre sur pied un programme de vulgarisation du régime parlementaire du Canada à l'intention de la jeunesse. Présentation et interruption du débat, 66.
2. Motion (M. Moreau) concernant l'opportunité de ralentir l'émigration de nos diplômés aux Etats-Unis en leur accordant une période exempte d'impôt pendant le temps qu'ils consacrent à des études post-universitaires. Présentation et interruption du débat, 180.

Enseignement, Aide à l' — (Fin)

3. Ordre: Subventions octroyées depuis 1950 aux universités de Colombie-Britannique, y compris le total par tête—M. Deachman. Dépôt immédiat de la réponse, 175. Document parlementaire no 218.
 4. Ordre: Correspondance reçue depuis le 1er septembre 1964 par le ministre des Finances au sujet de l'augmentation des subventions par tête aux universités, etc.—M. Coates, 177.
 5. Ordre: Total des dépenses fédérales depuis 1960, y compris les subventions par tête au Nouveau-Brunswick—M. Dubé. Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 218A.
- Voir aussi **Prêts aux étudiants, Loi canadienne sur les; Enfants des morts de la guerre (Education), Modification de la loi sur l'aide aux.**

Espace interplanétaire:

Ordre: Rapport sur le programme de recherches sur la haute atmosphère (HARP), détails—M. Orlikow. Dépôt immédiat de la réponse, 323. Document parlementaire no 243.

Esquimaux, Arts et métiers des:

Voir **Arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux, Loi sur les.**

Evangelistic Tabernacle Incorporated:

Réception d'une pétition concernant l'adoption d'une loi de constitution et à d'autres fins, 190. Rapport de l'examineur des pétitions, 195. Bill S-11, M. Stefanson. Reçu du Sénat, 1re lecture, 297. 2e lecture après débat, renvoi au comité des bills privés en général, 317.

Examineur des pétitions:

Rapports, 30, 51, 80, 119, 195, 320, 333.

Voir aussi **Bills privés en général, Comité des—** et les rubriques intéressant les divers bills d'initiative parlementaire.

Exécutions:

Voir **Peine capitale.**

Expansion industrielle des provinces atlantiques:

Voir **Banque d'expansion industrielle, Loi de 1963 sur la.**

Expo '67:

1. Ordre: Maisons d'architectes et d'ingénieurs employés; noms; adresses; projets—M. More. Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 132B.
2. Ordre: Dépenses globales jusqu'ici; montants affectés à la Commission des ports nationaux, à la Société Radio-Canada, à la route transcanadienne dans Montréal; autres travaux—M. Coates. Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 132C.
3. Ordre: Stand de l'agriculture; employés; dépenses—M. Harkness. Dépôt immédiat de la réponse, 282-283. Document parlementaire no 132D.
4. Adresse: Correspondance entre le ministre des Affaires extérieures et le gouvernement de la République de Chine (Formose) relativement à l'invitation qui lui a été faite—M. Hamilton, 324-325.

Exportation des denrées cultivées et produites au Canada, Loi concernant l':

Bill C-87, M. Peters. 1re lecture, 24.

Expositions et foires:

Voir **Expo 67.**

Expropriations, Modification de la loi sur les:

Motion (M. Thompson) visant à modifier la loi afin d'accorder une meilleure protection aux citoyens. Présentation et interruption du débat, 313.

F**Faillite, Modification de la loi sur la:**

1. Bill C-49, M. Orlikow (Cessions des salariés). 1re lecture, 22.
2. Bill C-63, M. Smith (Paiement méthodique des dettes). 1re lecture, 23.

Faillites:

Ordre: Correspondance et autres documents, aux dates indiquées, relatives au dossier de M. A.G. Heakes, province de Québec—M. Rondeau. Présentation et mise en délibération de la motion qui est reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 76-77.

Fair, William:

Voir **Centenaire, Célébrations du.**

Famille, Planification de la:

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Fête du Canada, Loi concernant la:

Bill C-6, M. Chrétien. 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 194.

Fête du Dominion, Abrogation de la loi sur la:

Voir **Fête du Canada, Loi concernant la.**

Fête de sir John A. Macdonald, Loi sur la:

Bill C-14, M. Macquarrie. 1re lecture, 20.

Fête de la reine Victoria, Nouveau Nom:

Voir **Jour du Commonwealth, Loi concernant le.**

Fiducie, Manipulations frauduleuses en matière de:

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Finances (Politique monétaire):

Voir **Banque du Canada; Banque du Canada, Modification de la loi sur la (C-101).**

Finances, du commerce et des questions économiques, Comité des:

1. Composition, 257, 285, 296.
2. Bills déferés: Modification de la loi sur la Banque du Canada (Direction de la politique monétaire par le gouvernement, etc.), 111; Muttart Mortgage Corporation, 170; Loi sur les Banques, 246; Loi sur les Banques d'épargne de Québec, 246; Principal Life Insurance Company of Canada, 250; Laurentide Bank of Canada, 290; Bank of Western Canada, 290; Pacific Coast Fire Insurance Company, 318.
3. Renvoi des crédits du ministère du Commerce sans avis ni débat, 263.
4. Rapports: 1er rapport (séances), 287; 2e rapport (bill concernant la Principal Life Insurance Company of Canada), 288.
5. Adoption des rapports: 1er rapport, sans avis, après débat, sur division, 288.

Financement non facultatif des ventes:

Voir **Coalitions, Modification de la loi relative aux enquêtes sur les.**

Foires:

Voir **Expo '67.**

Fonction publique:

Voir **Service public.**

Fonction publique (Renvoi sans préavis):

Voir **Code criminel, Modifications du (C-33).**

Fonctionnaires du Parlement, Loi concernant les:

Bill C-53, M. Aiken. 1re lecture, 22.

Fonds de bienfaisance de l'armée, Modification de la loi sur le:

Projet de résolution visant à majorer le taux d'intérêt payable sur le solde minimum au crédit du fonds chaque mois, au taux de 4¼ p. 100 l'an, et portant que la Chambre se forme en comité plénier, à la prochaine séance, 281-282. Etude au comité plénier et adoption, 291-292. Bill C-126, ministre des Affaires des anciens combattants, 1re lecture, 292. 2e lecture après débat, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 304. Adoption par le Sénat, 326. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 13, S.C. 1965.

Fonds des changes, Compte:

Voir **Compte du fonds des changes.**

Fonds monétaire international:

Voir **Bretton Woods, Loi sur les accords de.**

Forces armées:

Voir **Elections; Défense nationale, Ministère de la; Service d'entraînement national.**

Forces armées, Pension de retraite des:

Voir **Pension de retraite des forces canadiennes, Loi sur la.**

Forces canadiennes, Pension de retraite:

Voir **Pension de retraite des forces canadiennes, Loi sur la.**

Forces canadiennes, Règles électorales concernant les:

Voir **Elections.**

Fort Frances (Ont.) – Pont à péage:

Voir **Ponts.**

Fourrage, graines de semence et autres formes d'assistance:

Voir **Graines de semence, Dettes contractées pour avances de.**

G**Gazette du Canada, Partie II:**

Voir **Décrets, ordonnances et règlements statutaires.**

Gélinas, Louis-P. (sénateur):

Voir **Immigrants.**

Gendarmerie royale du Canada:

1. Copie d'un accord avec la Nouvelle-Ecosse pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie, 203. Document parlementaire no 82A.
2. Copie d'un accord avec le Manitoba pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie, 203. Document parlementaire no 82B.
3. Copie d'un accord avec l'Île du Prince-Édouard pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie, 230. Document parlementaire no 82C.
4. Copie d'un accord avec la Saskatchewan pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie, 293. Document parlementaire no 82D.
5. Copie d'un accord avec le Nouveau-Brunswick pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie, 298. Document parlementaire no 82E.
6. Copie d'un accord avec l'Alberta pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie, 319. Document parlementaire no 82F.
7. Ordre: Rapport du Commissaire qui a provoqué la retraite forcée du surintendant en chef Bélec et du sous-inspecteur Poitras—M. Coates. Présentation et mise en délibération de la motion, qui est reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 75-76. Présentation de la motion et interruption du débat, 263.

Gendarmerie royale du Canada, Modification de la loi sur la pension de retraite de la:

Voir **Pension du service public, Modification de la loi sur la.**

General Mortgage Corporation of Canada:

Réception d'une pétition visant à modifier la loi de constitution de la General Mortgage Service Corporation of Canada en vue d'autoriser la société à changer son nom en celui de General Mortgage Corporation of Canada ainsi que la description de ses bons comme étant "Series A Bonds" et "Series B Bonds" et à d'autres fins, 333. Rapport de l'examineur des pétitions, 333.

General Mortgage Service Corporation of Canada:

Voir **General Mortgage Corporation of Canada.**

Génocide, Loi concernant le:

Bill C-30, M. Klein, 1re lecture, 21.

Gouvernement, Administration du:

Bill C-39, M. Mather (Communication de renseignements administratifs). 1re lecture, 21.

Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc., du:

1. Ordre: Achats par le ministère de la Justice du 1er mars 1964 au 1er mai 1965 de véhicules automobiles fabriqués ou montés en Nouvelle-Ecosse, en Ontario, importés des Etats-Unis ou d'autres pays—M. MacLean. Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 228.
 2. Ordre: Contrats adjugés depuis 1960 par le ministère de la Défense nationale, par province. M. Mather, 296.
 3. Ordre: Architectes et ingénieurs conseils employés dans la région d'Ottawa, noms, adresses, entreprises—M. More. Dépôt immédiat de la réponse, 311. Document parlementaire no 237.
 4. Ordre: Contrats adjugés à la Canadair Ltd. au cours des dix dernières années, montants, achats—M. Orlikow. Dépôt immédiat de la réponse, 322. Document parlementaire no 224A.
- Voir aussi **Aéroports; Postes, Ministère des; Construction navale.**

Gouvernement, Décisions administratives, Enquêtes:

Voir **Commissaire parlementaire, Loi sur le.**

Gouverneur général, Communications et messages du:

Voir **Orateur, M. l'.**

Graines de semences, Dettes contractées pour avances de:

Liste des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semences, de fourrage pour les animaux, etc., du 19 février 1964 au 5 avril 1965, 69. Document parlementaire no 125.

Grains du Canada, Modification de la loi sur les:

Bill C-50, M. Olson (Délivrance de permis aux élevateurs dits "Off-track"). 1re lecture, 22.

Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.:

Réception d'une pétition visant à l'adoption d'une loi autorisant la Great Northern Company à fusionner ses chemins de fer et ses entreprises canadiennes à ceux de la Northern Pacific Railway Company, de la Pacific Coast R.R. Co., et à ceux de la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc., et à d'autres fins, 72. Rapport de l'examineur des pétitions, 80-81. Bill S-5, M. Wahn. Reçu du Sénat, 1re lecture, 148. 2e lecture après débat et renvoi au comité des transports et communications, 207-208. Rapport sans amendement, 315. Examen au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 317. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 23, S.C. 1965.

Greffier de la Chambre:

1. Dépose les bills d'intérêt privé, 31, 53.
2. Lors de la dissolution, le greffier agit en qualité de suppléant jusqu'à ce qu'un Orateur soit nommé par le nouveau Parlement; voir **Chambre des communes, Modification de la loi sur la.**
3. Signale à la Chambre l'absence de M. l'Orateur, 183, 231, 249, 251, 255, 273, 281, 287, 295, 301.

Greffier des pétitions:

1. Rapports sur des pétitions relatives à des bills d'initiative parlementaire, 17, 38, 42, 72, 112, 181, 189, 319-320 (en retard), 333.
 2. Rapports relatives à des pétitions publiques, 46-47, 69, 129.
- Voir aussi **Bills d'intérêt privé et pétitions; Bills privés en général, Comité des; Orateur, Décisions et déclarations de l'—**et les rubriques propres aux divers bills d'intérêt privé.

H

Habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics, Comité de l':
Constitution, 258.

Habitation, Modification de la loi nationale de 1954 sur l':

Projet de résolution visant à augmenter les fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin d'accorder des prêts pour la construction de maisons et d'habitations, pour la réalisation de projets de rénovation urbaine, de logement universitaire, etc.: Etude par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 32. Etude au comité plénier, 50, 107-108. Adoption de la résolution, 108. Bill C-104, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 1re lecture, 108. 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 111. 3e lecture, 116. Adoption par le Sénat, 151. Sanction royale, 181. 14 Elisabeth II, chap. 3, S.C. 1965.

Halifax, Aéroport international d':
Voir **Aéroports**.

HARP (Programme de recherches sur la haute atmosphère):
Voir **Espace interplanétaire**.

Hay Lake, Bande indienne de:
Voir **Affaires indiennes**.

Heakes, A.G.:
Voir **Faillites**.

Hockey, sport national du Canada:
Voir **Sport national du Canada, Loi sur le**.

Homicides, Taux des:
Voir **Peine capitale**.

Honneurs et décorations:
Voir **Médaille du Canada, Loi concernant la**.

Hymne nationale, Loi sur l':
Bill C-55, M. Ryan. 1re lecture, 22.

I

Immigrants:

1. Prêts aux immigrants en 1964-1965, 72. Document parlementaire no 16.
 2. Relevé des permis émis en vertu de la loi en 1964, 46. Document parlementaire no 17.
 3. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 mars 1965 en vue d'obtenir la correspondance et autres documents échangés entre tout ministre, tout adjoint exécutif ou tout ministre et le sénateur Gélinas au sujet de Harry Stonehill, 10. Document parlementaire no 189.
 4. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 10 mars 1965 en vue d'obtenir la correspondance et autres documents autres que ceux échangés entre les fonctionnaires au sujet du statut d'immigrant de Joe Bonanno, 42. Document parlementaire no 17A.
- Voir aussi **Immigration, Modification de la loi sur l'**.

Immigration:

Ordre: Correspondance échangée entre la Canadian Metalmining Association, la United Steelworkers of America et le gouvernement canadien au sujet de propositions permettant l'immigration de mineurs et d'ouvriers spécialisés—M. Orlikow, 104. Dépôt de la réponse, 271. Document parlementaire no 17C.

Immigration, Modification de la loi sur:

1. Bill C-12, M. Ormiston (Intervention étrangère dans les différends industriels). 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 318.
2. Bill C-13, M. Brewin (Révélation des motifs d'expulsion). 1re lecture, 20.
3. Bill C-23, M. Hahn (Maladie mentale). 1re lecture, 21.
4. Bill C-109, M. Mather (Arriération mentale). 1re lecture, 159.

Impôt sur les biens transmis par décès, Modification de la loi de l':

Motion (M. Hales) visant à la modification de la loi afin de prévoir le paiement des cotisations par versements pour réduire le nombre des liquidations par vente forcée. Présentation et interruption du débat, 129.

Impôt sur le revenu, Modification de la loi de l':

1. Projet de résolution (Publié au *Feuilleton* des avis des Procès-verbaux du 26 avril 1965). Adoption, 263. Bill C-118, ministre des Finances, 1re lecture, 270. 2e lecture, après débat et sur vote inscrit, 292-293. Etude au comité plénier, 293, 303. Sur appel, maintien de la décision du président par l'Orateur suppléant, 303-304. Reprise de l'étude au comité plénier, rapport sans amendement, 304. Motion tendant à la 3e lecture; amendement de M. Knowles: Que l'article 4 soit renvoyé au comité plénier pour y être étudié de nouveau. Présentation et ajournement du débat sur la motion de l'hon. M. McIlraith, 304. Reprise du débat; rejet de l'amendement sur vote inscrit, 312-313. 3e lecture sur division, 313. Adoption par le Sénat, 326. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 18, S.C. 1965.
2. Bill C-42, M. Howard (Ouvriers de l'industrie). 1re lecture, 21.
Voir aussi **Développement de certaines régions, Loi stimulant le.**

Impressions, Comité (mixte) des:

Représentation du Sénat, 13.

Indemnisation des blessures résultant d'actes criminels, Loi sur l':

Voir **Actes criminels, Loi sur l'indemnisation des blessures résultant d'.**

Indiens, Arts et métiers des:

Voir **Arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux, Loi sur les.**

Indiens, Comité (mixte) des réclamations des:

1. Motion en vue de la création d'un comité qui serait chargé d'étudier le bill C-123 et au sein duquel la Chambre serait représentée par 14 députés et en vue de l'envoi d'un message au Sénat. Présentation et adoption, après débat, 290-291.
2. Représentation de la Chambre des communes, messages au Sénat, 296, 301.
3. Représentation du Sénat, 321.

Indiens, Cour d'appel des réclamations des:

Voir **Règlement des réclamations des Indiens, Loi pourvoyant au.**

Indiens, Modification de la loi sur les:

Bill C-91, M. Barnett (Droits relatifs aux spiritueux). 1re lecture, 24.

Industrie, Ministère de l':

Renvoi au comité de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, des prévisions principales de dépenses de 1965-1966, 263.

Industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique, Comité de l':

1. Composition, 259.
2. Renvoi, sans avis ni débat, des crédits du ministère de l'Industrie, 263.

Intérêt, Modification de la loi sur l':

Bill C-83, M. Orlikow (12 p. 100). 1re lecture, 24.

Intérêt, Taux d':

Voir **Effets et les billets présentés à titre de nantissement, Loi sur les; Intérêt, Modification de la loi sur l'; Petits prêts, Modification de la loi sur les.**

Intérêt et de la loi sur les lettres de change, Modification de la loi sur l':

Voir **Lettres de change et de la loi sur l'intérêt, Modification de la loi sur les.**

Interprovincial Pipe Line Company:

Réception d'une pétition visant à modifier la loi de constitution de la société afin d'autoriser cette dernière à subdiviser ses actions, à en modifier la valeur au pair et à d'autres fins, 72. Rapport de l'examineur des pétitions, 81. Bill S-7, M. Wahn. Reçu du Sénat, 1re lecture, 148. 2e lecture après débat, 208, 289. Renvoi au comité des transports et communications, 289. Rapport sans amendement, 315.

J**Japon:**

Voir **Canada et le Japon, Relations entre le.**

Jeunes délinquants, Modification de la loi sur les:

1. Bill C-7, M. Howe (Hamilton-Sud) (Application aux arriérés mentaux). 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 278-279.
2. Bill C-89, M. Howard (Emprisonnement avec des adultes). 1re lecture, 24.

Jeunesse, Programme de vulgarisation du régime parlementaire canadien à l'intention de la:

Voir **Enseignement, Aide à l'.**

Jeunesse, Service de formation de la:

Voir **Service d'entraînement national.**

Jour du Commonwealth, Loi concernant le:

Bill C-93, M. Rynard. 1re lecture, 24.

Jour du drapeau du Canada, Loi sur le:

Bill C-47, M. Rinfret. 1re lecture, 22.

Journaux:

Voir **Publications.**

Juges, Modification de la loi sur les:

Projet de résolution tendant à pourvoir aux traitements de deux nouveaux juges de la Cour suprême d'Ontario, d'un nouveau juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick et d'un nouveau juge de la Cour de comté d'Ontario; examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 282. Etude au comité plénier, 304, 305.

Justes méthodes d'emploi, Modification de la loi canadienne sur les:

Bill C-41, M. Mather (Différenciation suivant l'âge). 1re lecture, 21.

Justice, Administration de la:

1. Motion (M. Brewin) visant à étudier l'opportunité de convoquer une conférence des procureurs généraux concernant la fourniture d'une assistance juridique. Présentation et après débat, il est ordonné que la motion garde la place qu'elle occupe au *Feuilleton*, 80. Reprise et interruption du débat, 104-105.
2. Ordre: Infractions criminelles au cours des dix dernières années; pourcentage non réglé; condamnations; population des pénitenciers; politique en matière correctionnelle; etc.—M. Matheson, 251-252.

Voir aussi **Libérations conditionnelles, Commission des.**

Justice, Ministère de la:

1. Renvoi des prévisions principales des dépenses de 1965-1966 au comité de la justice et des questions juridiques, 263.
 2. Adresse, sur motion de M. Coates visant au dépôt d'une lettre écrite le ou vers le 30 décembre 1964 par le ministre du Revenu du Québec au ministre de la Justice au sujet du député de Saint-Jean-Iberville-Napierville, 76.
- Voir aussi **Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc., du.**

Justice et des questions juridiques, Comité de la:

1. Constitution, 259.
2. Renvoi, sans avis ni débat, des crédits du ministère de la Justice, 263.

L

Laurentide Bank of Canada:

Réception d'une pétition visant à l'adoption d'une loi de constitution en société sous des raisons sociales anglaise et française et à d'autres fins, 17. Rapport de l'examineur des pétitions, 30. Bill C-95, M. Basford. Dépôt, 1re lecture, 31. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 57. Reprise du débat; amendement (M. Bélanger) portant que le bill soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour. Présentation et interruption du débat, 123. Reprise et interruption du débat, 154, 218. Reprise du débat, rejet de l'amendement, 289-290. 2e lecture après débat, renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 290.

Lettres de change, Modification de la loi sur les:

Bill C-113, M. Peters (Achats à tempérament). 1re lecture, 183.

Lettres de change et de la loi sur l'intérêt, Modification de la loi sur les:

Bill C-62, M. Orlikow (Ventes à tempérament faites ailleurs que dans un magasin). 1re lecture, 22.

Libérations conditionnelles, Commission des:

Ordre: Rapports remis au ministère de la Justice relativement au cas de Léopold Dion—M. Marcoux, 176.

Lignes aériennes Trans-Canada:

Voir Air-Canada.

Lippé, René (juge):

Voir Syndicats des transports maritimes, Conseil d'administration des.

Loi électorale du Canada, Modification de la:

1. Bill C-70, M. Francis (Nomination des sous-officiers rapporteurs et des greffiers du scrutin). 1re lecture, 23.
2. Bill C-105, M. Patterson (Affiliation politique des candidats sur le bulletin de vote). 1re lecture, 115.

Loteries organisées à des fins de charité:

Voir Code criminel, Modifications du.

Loteries provinciales:

Voir Code criminel, Modifications du.

M

Macdonald, sir John A.:

Voir Fête de sir John A. Macdonald, Loi sur la.

Machines agricoles:

Motion (M. Rapp) concernant l'opportunité de créer une commission royale pour enquêter sur les prix. Présentation et interruption du débat, 214-215.

Maladie mentale:

Voir Code criminel, Modifications du.

Manipulations frauduleuses en matière de fiducie:

Voir Code criminel, Modifications du.

Mariage, Annulation et dissolution du:

Voir Divorce au Canada, Loi sur le.

Mariage, Loi sur le:

Bill C-26, M. Matheson (Age minimum pour contracter mariage). 1re lecture, 21.

Médaille du Canada, Loi concernant la:

Bill C-92, M. Leblanc. 1re lecture, 24.

Métallurgistes unis d'Amérique:
Voir Immigration.

Midland Railway Company of Manitoba:
Voir Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.

Ministère des Affaires étrangères, Loi sur le:
Bill C-58, M. Marcoux, 1re lecture. 22.

Ministères de l'Etat:
Ordre: Ministères possédant des services de renseignements de langue française et mettant ainsi en oeuvre les recommandations de la Commission Glassco-M. Dubé. Dépôt immédiat de la réponse, 176. Document parlementaire no 219.

Monnaie royale du Canada:
1. Rapport du directeur pour 1964, 173. Document parlementaire no 56. *Imprimé.*
2. Ordre: Noms des personnes qui ont obtenu une série de pièces de monnaie de 1965 entre le 1er et le 10 janvier 1965: M. Langlois, 77. Dépôt de la réponse, 139. Document parlementaire no 56A.

Montréal, Exposition universelle de:
Voir Expo '67.

Morris (Sask.), Circonscription provinciale de:
Voir Routes.

Mulgrave (N.-E.), Port d'hiver:
Voir Ports, quais et brise-lames.

Municipalités:
Ordre: Drainage, municipalités, comtés, montants: M. Gauthier. Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 232.

Municipalités, Aide fédérale aux:
Voir Habitation, Modification de la loi nationale de 1954 sur l'.

Muttart Mortgage Corporation:
Voir Cambrian Mortgage Corporation.

N

Navires, Construction de:
Voir Construction navale.

Nord canadien, Commission d'énergie du:
Voir Commission d'énergie du Nord canadien.

Nord canadien et des ressources nationales, Comité du:
Voir Affaires du Nord canadien et des ressources nationales, Comité des.

Northern Ontario Pipe Line, Société de la Couronne:
Rapport pour 1964 et rapport de l'auditeur général, 250. Document parlementaire no 157.
Voir aussi Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.

Northern Ontario Pipe Line, Société de la Couronne, Modification de la loi sur la:
Bill C-77, M. Rapp (Elévateur de Tisdale). 1re lecture, 23.

Northern Transportation Company Limited:
Rapport pour 1964 et rapport de l'auditeur général, 16. Document parlementaire no 153. *Imprimé.*
Voir aussi Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.

Nowlan, Feu l'hon. George Clyde (député):
Ajournement de la Chambre en mémoire de ce député, 165.

Numéraire:

Voir **Monnaie royale du Canada.**

O**OTAN**

Voir **Organisation du Traité de l'Atlantique nord.**

Oeufs (Stabilisation des prix):

Voir **Exportation des denrées cultivées et produites au Canada, Loi concernant l'.**

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités:

Rapport sur l'activité pour 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 331. Document parlementaire no 57. *Imprimé.*

Office d'expansion économique de la région atlantique:

Rapport de 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 333. Document parlementaire no 160.

Office national de l'énergie:

Rapport sur l'activité pour 1964, 46. Document parlementaire no 156. *Imprimé.*

Office des prix des produits de la pêche:

Rapport pour 1964-1965, 333. Document parlementaire no 68.

Okanagan Helicopters Ltd.:

Voir **Commission des transports aériens.**

Ombudsman:

Voir **Commissaire parlementaire, Loi sur le.**

Orateur, Monsieur l':

1. Fait part de la lettre du secrétaire du gouverneur général au sujet de l'ouverture du Parlement, 1.
2. Fonctions après la dissolution, le greffier devant remplir les fonctions de l'Orateur jusqu'à la nomination d'un autre Orateur par le nouveau Parlement; voir **Chambre des communes, Modification de la loi sur la.**
3. Fait rapport du discours du trône, 2.
4. Donne lecture d'un message nommant les commissaires de la régie intérieure, 6.
5. Présente les rapports des commissaires de la régie intérieure, 29, 231. Documents parlementaires nos 2, 2A.
6. Présente le rapport du bibliothécaire du Parlement, 7.
7. Fait part de lettres au sujet de la sanction royale, 177, 295, 330.
8. Absence de M. l'Orateur pour cas de force majeure, 183, 231, 249, 251, 255, 273, 281, 287, 295, 301.

Orateur, Décisions et déclarations de l':

Adresse en réponse au discours du trône, Amendements à l':

M. Rondeau (Shefford) propose un amendement: ajouter que les allocations familiales n'ont pas été adaptées au coût de la vie, 34. M. l'Orateur le déclare irrecevable du fait que la Chambre s'était déjà prononcée sur le fond de la question, 34. Appel de la décision, qui est maintenue sur vote inscrit, 34-35.

Avis de motions (Documents):

Comme on s'oppose à ce qu'une motion tendant à la présentation d'une adresse en vue de la production de documents (no 1) soit portée à l'ordre des "Avis de motions (Documents)", M. l'Orateur se déclare lié par l'article 47 du Règlement, 74. Appel de la décision, qui est maintenue sur vote inscrit, 74-75.

Bills d'initiative ministérielle – Amendements intéressant la 2e lecture:

M. Prittie (Burnaby-Richmond), au cours du débat tendant à la 2e lecture du bill C-98 (Retraite des sénateurs), propose un amendement: remettre la lecture à plus tard, la Chambre étant d'avis que le Sénat devrait être aboli, 85. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable du fait qu'il aborde un sujet étranger aux dispositions du bill, 85. Appel de la décision, qui est maintenue sur vote inscrit, 85-86.

Orateur, Décisions et déclarations de l' – (Fin)

Bills d'initiative ministérielle – Amendements présentés au comité plénier:

Voir **Président, Appel à la Chambre de décisions du.**

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Présentation et 1re lecture:

Le 4e jour de séance de la session, lors de la publication dans le *Feuilleton* de la première liste des bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire, M. l'Orateur déclare que tous les bills devront être étudiés, afin d'y dépister les erreurs avant l'étape de la 2e lecture, car la présidence n'est pas encore en mesure de se prononcer sur leur admissibilité aux termes du Règlement, et, afin d'épargner du temps, tous les bills sont censés avoir été présentés et avoir franchi l'étape de la 1re lecture, 19.

Comités permanents – Attributions:

Au sujet du projet de résolution tendant à déferer au comité de l'agriculture et de la colonisation le rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, M. McIntosh fait un appel au Règlement d'après lequel la Commission aurait dépassé ses pouvoirs juridiques en faisant certaines recommandations, 39-40. M. l'Orateur décide que la question constitue une question de droit qu'il n'appartient pas à la présidence de trancher. Appel de la décision, qui est maintenue sur vote inscrit, 40-41.

Motions d'initiative ministérielle:

Au cours du débat sur la motion tendant à modifier le Règlement, M. Coates (Cumberland) présente un amendement en vue de faire ajouter que certaines propositions n'entreront pas en vigueur tant qu'un Orateur permanent n'aura pas été nommé, 156. M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable du fait qu'il dépasse l'objet de la proposition principale et revêt le sens d'un rejet amplifié, 157.

Pétition publique:

M. Latulippe (Compton-Frontenac) demande que le greffier de la Chambre donne lecture d'une pétition présentée le 18 mai 1965, 159. M. l'Orateur décide que la demande aurait dû être faite lors de la présentation du rapport du greffier des pétitions. Dans le cas contraire, elle est censée avoir été lue. Toutefois, afin de ne pas priver un député d'un privilège ni de créer un précédent, M. l'Orateur demande à la Chambre si elle consent à ce que la pétition soit lue séance tenante, 159-160.

Président, Appel à la Chambre de décisions du:

Au cours de l'étude au comité plénier du bill C-118 (Loi de l'impôt sur le revenu), M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Iles) propose un amendement à l'article 4. Le président (M. Lamoureux) ayant déclaré l'amendement inadmissible, on en appelle à l'Orateur suppléant de cette décision, conformément à l'article provisoire 59(4) du Règlement, 303. M. l'Orateur suppléant décide que, dans les circonstances, il ne pouvait renverser la décision du président du comité plénier, 304.

Voir aussi **Procédure, Modifications de la.**

Orateur, Poste d':

Ordre d'imprimer en appendice aux *Procès-verbaux* du 2 juin 1965 le rapport présenté en avril 1965 par M. Denis Smith, professeur adjoint de sciences politiques à l'Université Trent, et intitulé: "The Speakership of the Canadian House of Commons: Some Proposals", 180.

Ordres de dépôt de documents (Ordres demeurés sans réponse à la fin de la session):

Voir aussi, dans l'index, les rubriques correspondant aux divers sujets.

Partie I – Avis de motions portant production de documents

1. Dupuis, l'hon. Yvon, lettre du ministre du Revenu du Québec au ministre de la Justice: M. Coates (Motion documents no 7), 76.
2. Fort-Frances, Ont., pont à péage, démarches faites depuis 1945, par le député de Kenora-Rainy-River: M. Fisher (Motion documents no 11), 55.
3. Constitution canadienne, correspondance entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux ou autres ministres provinciaux: M. Brewin (Motion documents no 13), 103-104.

Ordres de dépôt de documents – (Fin)*Partie I – Avis de motions portant production de documents – (Fin)*

4. Pénitenciers, liste des repris de justice: M. Orlikow (Motion documents no 15), 147-148.
5. Service public, correspondance et autres documents échangés depuis janvier 1964 au sujet de l'augmentation de la pension des fonctionnaires retraités: M. Coates (Motion documents no 24), 104.
6. Institutions à sécurité particulière, correspondance échangée en 1964-1965 entre le ministre de la Justice et des organismes de correction: M. Orlikow (Motion documents no 30), 127.
7. Dion, Léopold, affaire, rapports présentés au ministère de la Justice: M. Marcoux (Motion documents no 33), 176.
8. Universités, subventions par habitant, correspondance sur l'augmentation: M. Coates (Motion documents no 34), 177.
9. Saint-Jean-Port-Joli, bureau de poste, correspondance avec le maire Chouinard: M. Ricard (Motion documents no 35), 177.
10. Carte d'assurance sociale, correspondance où l'on s'oppose aux armoiries apparaissant sur la carte et où l'on demande de les remplacer par la feuille d'érable figurant sur le drapeau: M. Diefenbaker (Motion documents no 42), 214.
11. Automobile, industrie, correspondance échangée avec l'industrie automobile, depuis le 1er janvier 1960, relativement aux normes minimums de sécurité: M. Grafftey (Motion documents no 44), 253.
12. Morris, circonscription provinciale en Saskatchewan, correspondance à propos du financement fédéral d'une route: M. MacInnis (Motion documents no 48), 324.
13. Agriculteurs, programme d'aide, correspondance entre le ministre de l'Agriculture du Québec et le ministre fédéral de l'Agriculture: M. Laprise (Motion documents no 49), 324.
14. Expo '67, correspondance concernant l'invitation faite à la Chine communiste: M. Hamilton (Motion documents no 51), 324-325.
15. Indiens, correspondance avec la Saskatchewan à propos de l'application des services médicaux: M. Howard (Motion documents no 52), 325.
16. Mulgrave (N.-E.), second port d'hiver, correspondance: M. MacEwan (Motion documents no 55), 325.

Partie II – Questions transformées en ordres de dépôt de documents

1. Criminalité, statistiques, population des pénitenciers, politique correctionnelle, etc.: M. Matheson (Question no 35), 251-252.
2. Pendaions ratées, reprises, etc.: M. Matheson (Question no 40), 252.
3. Défense, contrats par province, depuis 1960: M. Mather (Question no 157), 296.
4. Sociétés de la Couronne, nombre d'employés dans lesdites Sociétés, Statut, etc.: M. Caouette (Question no 569), 252.
5. Première et seconde guerres mondiales, statistiques sur les participants: M. Tucker (Question no 734), 253.

Organisation internationale du travail:

Conventions et recommandations de la Conférence ainsi qu'une lettre du sous-procureur général du Canada établissant la juridiction législative à l'égard des documents internationaux suivants: conventions concernant l'hygiène dans le commerce et les bureaux, prestations pour les accidents du travail, politique de l'emploi, 316. Document parlementaire no 87. *Imprimé.*

Organisation des mesures d'urgence:

Voir **Service d'entraînement national**.

Organisation du Traité de l'Atlantique nord:

Communiqué publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord, tenue à Londres les 11 et 12 mai 1965, 111. Document parlementaire no 207. (*Publié en appendice au Hansard du 14 mai 1965*).

Ottawa (Ont.):

1. Réception d'une pétition des locataires et du personnel de l'immeuble Roxborough au sujet de la démolition de cet immeuble et de la gare Union; dépôt du rapport portant que la pétition est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement, 69.
2. Ordre: Correspondance et autres documents échangés depuis 1954 entre la Commission de la capitale nationale, le gouvernement, des ministères, des organismes ou des particuliers au sujet du déplacement de la gare Union—M. Howard au nom de M. Peters, 55. Présentation, 80. Document parlementaire no 133A.

Voir aussi **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire d'une importance publique pressante; Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc., du**.

Ottawa (Ont.), Déplacement d'installations ferroviaires:

Voir **Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la**.

Outrage au tribunal:

Voir **Code criminel, Modification du**.

P**Pacific Coast Fire Insurance Company:**

Voir **Century Insurance Company of Canada**.

Pacifique-Canadien, Compagnie de chemin de fer du:

Lettres des 3 et 12 mai 1965 échangées entre le ministre des Transports et le président du Pacifique-Canadien au sujet du service-voyageurs, 122. Document parlementaire no 172A.

Voir aussi **Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la; Chemins de fer**.

Parlement-école:

Voir **Centenaire, Célébrations du**.

Pêcheries:

Rapport en date du mois d'avril 1965 du comité chargé d'étudier les problèmes d'intérêt mutuel relatifs à la conservation et à l'exploitation des stocks de saumons dans le sud-est de l'Alaska et dans la Colombie-Britannique septentrionale, 90. Document parlementaire no 204. *Imprimé*.

Pêcheries, Comité des:

1. Composition, 257.
2. Renvoi des crédits du ministère des Pêcheries sans avis ni débat, 263.

Pêcheries, Ministère des:

Budget principal de 1965-1966 déferé au comité des pêcheries, 263.

Pêcheries, Modification de la loi sur les:

Bill C-21, M. Carter (Minimum soustrait à la confiscation). 1re lecture, 20.

Pêcheurs, Confiscation de biens de:

Voir **Pêcheries, Modification de la loi sur les**.

Peine capitale:

1. Communiqué au sujet des intentions du gouvernement relativement à un comité spécial sur la correction des prisonniers et un vote libre à l'égard de la peine de mort, 27. Document parlementaire no 191. (*Publié en appendice au Hansard du 9 avril 1965*).
 2. Publication intitulée "La peine capitale — Documentation sur son objet et sa valeur", 296. Document parlementaire no 233. *Imprimé*.
 3. Ordre: De 1946 à 1964, le nombre de condamnations et d'exécutions pour meurtre, proportion par rapport au nombre d'homicides—M. Matheson—Dépôt immédiat de la réponse, 125. Document parlementaire no 210. Réponse supplémentaire, 254. Document parlementaire no 210A.
 4. Ordre: Pendaions ratées ou répétées, etc.—M. Matheson, 252.
- Voir aussi **Code criminel, Modifications du.**

Peine de mort, Commutation de la:

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Pénitenciers:

1. Jeunes délinquants détenus dans des pénitenciers. Voir **Jeunes délinquants, Loi modifiant la loi sur les (C-89)**.
2. Ordre: Communications et autres documents échangés entre le ministre de la Justice et les organismes de correction en 1964 et 1965, relativement à la décision de construire des institutions à sécurité particulière—M. Orlikow, 127.
3. Ordre: Données statistiques concernant les personnes condamnées à la détention préventive—M. Orlikow, 147-148.

Voir aussi **Justice, Administration de la; Pénitenciers, Comité (mixte) des.**

Pénitenciers, Comité (mixte) des:

1. Motion visant à constituer un comité de la Chambre de quinze membres en vue d'étudier la situation des pénitenciers et les projets du gouvernement à cet égard, et à adresser un message au Sénat. Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, 33. Présentation et interruption du débat, 118-119. Reprise du débat, adoption de la motion, 276-277.
2. Représentation du Sénat, 321-322.

Pension de retraite des forces canadiennes, Loi sur la:

Relevés sur la situation et les opérations du compte au 31 mars 1965, 332. Document parlementaire no 100.

Pension de retraite des forces canadiennes, Modification de la loi sur la:

Voir **Pension du service public, Modification de la loi sur la.**

Pension du service public, Modification de la loi sur la:

Projet de résolution visant à modifier certaines lois concernant la pension de retraite des personnes employées dans le service public, des membres des forces canadiennes et des membres de la Gendarmerie royale du Canada; examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 33. Du consentement unanime, étude par la Chambre, formée en comité plénier, à la même séance; adoption du projet de résolution, 37. Bill C-97, ministre des Finances, 1re et 2e lectures, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 38. Adoption par le Sénat, 125. Sanction royale, 181. 14 Elisabeth II, chap. 5, S.C. 1965.

Pensions:

Voir **Chemins de fer Nationaux du Canada; Service public; Pension du service public, Modification de la loi sur la; Sénateurs, Loi sur la retraite des; Sécurité sociale.**

Périodiques:

Voir **Publications.**

Pétitions, Rapports sur des:

Voir **Greffier des pétitions.**

Petits prêts, Modification de la loi sur les:

1. Bill C-24, M. Orlikow (Taux d'intérêt). 1re lecture, 21.
2. Bill C-74, M. Orlikow (Annonces). 1re lecture, 23.

Placements au Canada:

Voir **Société canadienne de développement.**

Poids et mesures, Modification de la loi sur les:

Bill C-52, M. Orlikow (Poids-limite des emballages). 1re lecture, 22.

Point-Edward, Base navale de:

Voir **Défense nationale, Ministère de la.**

Poitras, Le sous-inspecteur J.-H.-M.:

Voir **Gendarmerie royale du Canada.**

Politique monétaire:

Voir **Banque du Canada; Banque du Canada, Modification de la loi sur la (C-101).**

Pollution de l'air:

1. Motion (M. Hahn) concernant l'étude de concessions fiscales à l'égard d'outillage de prévention. Présentation et interruption du débat, 150.
2. Ordre: Résultats des recherches sur le transport, les retombées nucléaires causées par l'industrie, le coût, etc.—M. Howe (Wellington-Huron). Dépôt immédiat de la réponse, 176. Document parlementaire no 221.

Pollution des eaux:

Motion (M. Hahn) concernant l'octroi possible de concessions fiscales à l'égard du matériel de prévention. Présentation et interruption du débat, 150.

Voir aussi **Code criminel, Modification du (C-66); Pollution des eaux, Division de la lutte contre la.**

Pollution des eaux, Division de la lutte contre la:

Motion (M. Herridge) visant l'opportunité de créer une division de ce genre. Présentation et interruption du débat, 56.

Polymer Corporation Limited:

Voir **Sociétés de la Couronne; Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des.**

Ponts:

Ordre: Instances présentées depuis 1945 par le député de Kenora-Rainy-River au sujet du pont à péage entre le Canada et les Etats-Unis, à Fort-Frances (Ont.), y compris les propositions relatives à l'aménagement d'une autre route à circulation libre—M. Fisher, 55.

Voir aussi **Aéroports.**

Ponts à péage:

Voir **Ponts.**

Pope, Commission d'enquête:

Voir **Prairies, Loi sur l'assistance à l'agriculture des.**

Porc, Stabilisation des prix du:

Voir **Exportation des denrées cultivées et produites au Canada, Loi concernant l'.**

Ports, quais et brise-lames:

Ordre: Correspondance et autres documents échangés avec toute personne, tout conseil de ville ou tout organisme au sujet du maintien de Mulgrave (N.-E.) comme second port d'hiver—M. MacEwan, 325.

Postes, Modification de la loi sur les:

Bill C-43, M. Orlikow (Ecrits haineux). 1re lecture, 22.

Postes, Ministère des:

1. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1965, demandant copie du bail signé avec la maison Rogers Stores Limited, à Rimbey (Alb.), 87. Document parlementaire no 127A.
2. Ordre: Correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou ses adjoints et M. Jean-Luc Pepin, député, au sujet de la livraison postale à domicile, à Arthabaska—M. Langlois, 78. Dépôt de la réponse, 109. Document parlementaire no 127B.

Postes, Ministère des – (Fin)

3. Ordre: Correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes et M. Raynald Guay, député, concernant la livraison postale à domicile, à Charny, comté de Lévis—M. Langlois, 78. Dépôt de la réponse, 112. Document parlementaire no 127C.
4. Ordre: Correspondance échangée avec le maire Chouinard au sujet d'offres de terrains, de demandes de construction et d'offres de locaux pour un bureau de poste à Saint-Jean-Port-Joli—M. Ricard, 177.

Poursuites judiciaires, Restriction visant à la publication des:

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Power, M. Bernard:

Voir **Transports, Ministère des.**

Prairies, Loi sur l'assistance à l'agriculture des:

Motion visant au renvoi au comité de l'agriculture et de la colonisation de l'étude des recommandations contenues dans le rapport de la Commission royale d'enquête Pope. Appel de l'avis qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, 33.

Voir aussi **Orateur, Décisions et déclarations de l'.**

Prairies, Loi sur le rétablissement agricole des:

Rapport sur l'activité de 1963-1964, 332. Document parlementaire no 14. *Imprimé.*

Président, Appel à la Chambre de décisions du:

Bills d'initiative ministérielle – Amendements présentés au comité plénier.

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Iles), lors de l'étude du Bill C-118 (Loi de l'impôt sur le revenu) au comité plénier, propose la modification de l'article 4 en supprimant le sous-alinéa (2) de l'article 12-A et en rénumérotant les sous-alinéas suivants, 303. Décision de M. Lamoureux (président) sur un rappel au Règlement portant que l'amendement est irrecevable parce qu'il établit un impôt. Appel de la décision à M. l'Orateur suppléant en vertu de l'article 59(4) du Règlement et confirmation de la décision, 303-304.

Voir aussi **Procédure, Modifications de la.**

Prêts aidant aux opérations de pêche, Loi sur les:

Rapport pour 1964-1965, 332. Document parlementaire no 48.

Prêts aidant aux opérations de pêche, Modification de la loi sur les:

Projet de résolution visant à porter à \$10,000 le montant maximum des prêts, à prolonger la période de remboursement jusqu'à dix ans et à reporter au 30 juin 1970 l'expiration du délai pendant lequel on peut demander des prêts, la Chambre, formée en comité plénier, devant examiner la question à sa prochaine séance, 197. Etude au comité plénier et adoption de la résolution, 277. Bill C-121, ministre des Finances, 1re lecture, 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 277. 3e lecture, 283. Adoption par le Sénat, 297. Sanction royale, 298. 14 Elisabeth II, chap. 9, S.C. 1965.

Prêts aux étudiants:

Voir **Prêts aux étudiants, Loi canadienne sur les.**

Prêts aux étudiants, Loi canadienne sur les:

Déclaration du 11 juin 1965 par le ministre des Finances ainsi que trois rapports, 219. Document parlementaire no 64A. (*Publié en appendice au hansard du 11 juin 1965.*)

Prêts aux municipalités:

Voir **Habitation, Modification de la loi nationale de 1954 sur l'.**

Prêts aux petites entreprises, Modification de la loi sur les:

Bill C-112, M. Leblanc (Camionnage). 1re lecture, 175.

Prêts et de fiducie, Rapport des compagnies de:

Voir **Assurances, Surintendant des.**

Preuve au Canada, Modification de la loi sur la:

Bill C-29, M. Matheson (Secret professionnel). 1re lecture, 21.

Prévisions budgétaires en général, Comité des:

Composition, 260.

Principal Life Insurance Company of Canada:

Réception d'une pétition visant à l'adoption d'une loi constituant la société en corporation et l'autorisant à utiliser des raisons sociales anglaise et française et à d'autres fins, 113. Rapport de l'examineur des pétitions, 119. Bill S-9, M. Lambert. Reçu du Sénat, 1re lecture, 162. 2e lecture après débat, renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques, 249-250. Rapport sans amendement, 288. Etude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 317. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chapitre 21, S.C. 1965.

Privilèges et des élections, Comité des:

Composition, 261.

Procédure, Comité (spécial) sur la:

1. Motion (M. McIlraith) portant que le paragraphe 2 de l'ordre no 14, concernant la modification du nouvel article 15-A du Règlement (comité des travaux de la Chambre), soit déferé à un comité qui devra présenter un rapport le vendredi 11 juin 1965. Adoption de la motion, 210. Présentation du rapport, 219. Adoption du rapport sur vote inscrit, 219-223. Il est ordonné que les propositions adoptées soient imprimées en appendice au *hansard* et aux *Procès-verbaux* du 11 juin 1965, 229. Impression de la version corrigée, 14 juin 1965, 231.
2. Composition, 211, 217.
3. Rapports: 1er rapport (nouvel article 15-A du Règlement), 219.
4. Adoption des rapports: 1er rapport, après débat, sur vote inscrit, 219-223.

Procédure, Modifications de la:

1. Projet de résolution (premier ministre) portant que des comités permanents entreprennent l'examen détaillé des prévisions budgétaires; qu'au plus 36 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits; que l'opposition ait le choix des crédits à discuter; qu'un comité spécial de la Chambre, formé de vingt-deux membres, soit chargé de rédiger et de présenter les modifications au Règlement qu'implique cet ordre, et que le Règlement de la Chambre soit modifié par l'adjonction de l'article 15-A concernant la formation d'un comité des travaux de la Chambre et la façon de répartir le temps. Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, 97-98. Présentation et remise du débat à une séance ultérieure, 128-129. Reprise du débat, 131-132, 133-134; amendement (M. Knowles) visant à l'exclusion des crédits supplémentaires et des motions de subsides de l'examen des crédits, présentation, 134; sous-amendement (M. Olson) visant à ajouter les crédits additionnels, les crédits d'un dollar, etc., présentation et interruption du débat, 134. Reprise et interruption du débat, 137-139, 141-145, 148-149, 152-153. Reprise du débat, 154; retrait de l'amendement et du sous-amendement, 155. Amendement (M. MacEachen) portant que 30 jours du temps de la Chambre soient affectés à l'examen des crédits, compte non tenu des crédits supplémentaires présentés après le budget principal des dépenses ou les crédits supplémentaires définitifs, la durée de l'étude des motions de subsides étant réduite de 6 à 4 jours et le nombre des membres du comité spécial devant être porté à 24; que l'article 15-A du Règlement soit modifié par l'adjonction du paragraphe (7) concernant l'établissement d'une limite de 5 jours pour l'étude de tout bill, l'ordre de préséance, etc., la possibilité de retarder l'ajournement de la séance jusqu'à ce que les représentants des partis aient eu l'occasion de prendre la parole, et l'adjonction du paragraphe (8) prévoyant l'attribution de deux jours supplémentaires pour l'étude d'un amendement qui exige une discussion particulière; et que ces modifications soient maintenues en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session. Présentation et adoption, 155-156. Amendement (M. Coates) portant que les modifications proposées n'entrent pas en vigueur avant qu'un Orateur permanent ait été nommé, présentation de l'amendement qui est jugé irrecevable, 156-157. Amendement (M. Brewin) portant sur la durée maximum des discours, présentation et interruption du débat, 157. Reprise du débat, 167-169. Sous-amendement (M. Aiken) portant que la durée maximum de tous les discours soit de 20 minutes, sauf dans le cas du premier ministre, du chef de l'opposition, etc., présentation et interruption du débat, 169. Reprise et interruption du débat, 170-173, 178-180. Reprise du débat, 183-185. Rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 186. Reprise du débat, 187-189. Retrait de l'amendement, 189. Amendement (M. MacNaught) définissant l'expression "attribution d'une période de temps", présentation et interruption du débat, 189. Reprise du débat, 191-193. Adoption de l'amendement sur vote inscrit, 193-194. Amendement (M. Bell) portant que l'attribution d'une période de temps devrait être adoptée par 60 p. 100 des voix, présentation et interruption du débat, 194. Reprise et interruption du débat, 199-200, 201-203, 205-207.

Procédure, Modifications de la — (Fin)

- Reprise du débat, 208-210. Retrait de l'amendement, 210. Du consentement unanime, motions (M. McIlraith), portant que le paragraphe 2 de l'ordre no 14, concernant la façon d'étudier les crédits soit déferé à un comité spécial et que le paragraphe 3 devienne le paragraphe 2, 210. Adoption de la motion principale modifiée, 210-211. Il est ordonné que les propositions adoptées soient imprimées en appendice au *hansard* et aux *Procès-verbaux* du 11 juin 1965, 229. Impression de la version corrigée, 14 juin 1965, 231.
2. Projet de résolution (premier ministre) portant que les modifications suivantes soient apportées au Règlement de la Chambre: no 6, heures de séance, interdiction de procéder à une mise aux voix entre certaines heures; no 12, décisions de l'Orateur; no 15, ordre des travaux, heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés; no 31, discours de 20 minutes pendant l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés; no 39, questions posées à l'appel de l'ordre du jour, durée maximum de 30 minutes, possibilité de soulever une question lors de l'ajournement de la Chambre; no 41-A (nouveau), avis à donner à l'Orateur des questions de privilège; no 43, lorsque le débat de motions présentées en vertu de l'article 15(2) du Règlement est ajourné ou interrompu, l'ordre de reprise doit en être reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement; no 44, motion présentée en vue de prolonger la séance pendant la discussion d'une question; no 59, les décisions du président, dont appel est fait à l'Orateur, ne peuvent faire l'objet d'un débat; no 65, augmentation du nombre de membres du comité de sélection, réorganisation de comités permanents, détermination du quorum et des pouvoirs, députés ne faisant pas partie d'un comité mais qui participent à ses séances; nos 99 et 105, changement des noms de comités. Etude par la Chambre, formée en comité plénier, à sa prochaine séance, 98-103. Etude au comité plénier, 211, 214, 218, 223. Adoption de la résolution modifiée, 224-229. Il est ordonné que les propositions soient imprimées en appendice au *hansard* et aux *Procès-verbaux* du 11 juin 1965, 229. Impression de la version corrigée, 14 juin 1965, 231.
 3. Motion (M. Francis) concernant l'institution d'un comité spécial pour reviser l'article 39(1) du Règlement portant sur la forme et le contenu des questions inscrites au *Feuilleton*. Présentation et interruption du débat, 201.

Voir aussi **Procédure, Comité (spécial) sur la.**

Procédures judiciaires, Restriction visant à la publication des:

Voir **Code criminel, Modifications du.**

Procès-verbaux, Appendices:

Voir **Appendices aux Procès-verbaux.**

Production de défense, Ministère de la:

1. Rapport de 1964, 46. Document parlementaire no 19. *Imprimé.*
2. Renvoi des prévisions principales de dépenses de 1965-1966 au comité de la défense nationale, 263.

Produits laitiers:

1. Ordre: Subventions à l'industrie laitière dans les comtés de Shefford, Rouville et Bagot, montants, etc.—M. Rondeau. Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 3B.
2. Ordre: Production de beurre entre 1963 et 1965; exportations; pays; consommation intérieure; surplus—M. Boutin. Dépôt immédiat de la réponse, 324. Document parlementaire no 3C.

Propriétés, achats, contrats, etc. du gouvernement fédéral:

Voir **Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc., du; Postes, Ministère des; Travaux publics.**

Protection des sources d'information (Privilège de la presse):

Voir **Sources d'information, Loi ayant pour objet la protection des.**

Protocoles:

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Provinces:

1. Il est ordonné que soit publié en appendice aux *Procès-verbaux* du 26 avril 1965 le communiqué publié le 23 avril 1965 par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et intitulé "Les Provinces et le pouvoir de conclure des traités", 45-46.
2. Echanges culturels: voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Provinces de l'Atlantique:

Déclaration du ministre des Transports au sujet d'études sur les moyens de transport dans les provinces de l'Atlantique, 205. Document parlementaire no 223.

Publications (Journaux et périodiques étrangers), Mesures fiscales visant aux:

Voir **Tarif des douanes, Modification du; Impôt sur le revenu, Modification de la loi de l'.**

Publicité (Contrôle des naissances):

Voir **Code criminel, Modification du.**

Publicité (Petits prêts):

Voir **Petits prêts, Modification de la loi sur les.**

Publicité (Tabac):

Voir **Tabac, Loi restreignant l'usage du.**

Q**Quais:**

Voir **Ports, quais et brise-lames.**

Québec (Entente avec la France dans le domaine de l'éducation):

Adresse: Correspondance, mémoires, etc., échangés entre le Canada et la France—M. Martineau.
Dépôt immédiat de la réponse, 78. Document parlementaire no 199.

R**Radiation atomique:**

Voir **Pollution de l'air.**

Radio, Modification de la loi sur la:

Bill C-57, M. Fisher (Antenne collective). 1re lecture, 22.

Radio-Canada—Modification de la désignation:

Voir **Radiodiffusion, Modification de la loi sur la.**

Radio-Canada, Société:

1. Rapport de 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 332. Document parlementaire no 138. *Imprimé.*
 2. Motion (M. Marcoux) concernant l'opportunité de prévoir des périodes gratuites de durée égale, pour tous les partis. Présentation et interruption du débat, 118.
- Voir aussi **Radiodiffusion, Modification de la loi sur la: Expo 67.**

Radiodiffusion, Modification de la loi sur la:

1. **Bill C-28, M. Chrétien (Radio-Canada).** 1re lecture, 21.
2. **Bill C-40, M. Fisher (Antenne collective).** 1re lecture, 21.
3. **Bill C-82, M. Harley (Emissions à caractère politique).** 1re lecture, 24.
4. **Bill C-86, M. Fisher (Publication du programme quinquennal des services de Radio-Canada, de son coût et des prévisions budgétaires y relatives).** 1re lecture, 24.

Radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, Comité de la:

Composition, 256.

Réadaptation professionnelle des invalides, Loi sur la:

Rapport pour 1964-1965, 181. Document parlementaire no 92.

Récidivistes:

Voir **Pénitenciers.**

Régie intérieure, Commissaires de la:

Voir **Chambre des communes.**

Régions désignées:

Voir **Développement de certaines régions, Loi stimulant le.**

Règlement:*Adresse, Débat sur l':*

Il est ordonné, du consentement unanime, que le débat soit terminé après six jours au lieu de huit, 35.

Il est ordonné que le discours du trône soit étudié plus tard, le jour de l'ouverture, 6.

Ajournement, Heure de l':

Voir **Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39-A provisoire du Règlement.**

Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39-A provisoire du Règlement:

Renvoi, 46.

Attribution d'une période de temps:

Voir **Procédure, Modifications de la.**

Avis de motions (Documents):

Renvoi de motions en vue d'un débat ultérieur, en vertu de l'article 47 du Règlement, 55 (2), 74-77 (4), 127, 177.

Interruption du débat, 133, 263.

Appel de la motion, qui est réservée, 132, 263.

Voir aussi **Procédure, Modifications de la.**

Avis de motions portant dépôt de documents:

Avis de motion réservé, 54, 77, 104, 127, 148, 176, 214, 253 et 324.

Dépôt immédiat de la réponse, 78.

Bills d'initiative ministérielle – Projets de résolution modificateurs:

Projet de résolution, recommandé par le Gouverneur général, visant à modifier la disposition relative aux traitements dans le bill dont la Chambre est saisie. Etude immédiate au comité plénier, adoption et renvoi au comité plénier chargé d'étudier le bill C-98 (Retraite des Sénateurs), 117-118.

Bills d'initiative ministérielle – Amendements intéressant la 2e lecture:

Voir **Amendements.**

Bills d'initiative ministérielle – Ordres tendant à la 2e lecture:

2e lecture, après débat, et renvoi au comité spécial mixte chargé d'en faire l'étude, 290-291.

Bills d'initiative ministérielle – Amendements intéressant la 3e lecture:

Voir **Amendements.**

Bills d'initiative ministérielle – Ordres tendant à la 3e lecture:

Ajournement du débat, 304.

Bills d'initiative ministérielle (Précédés d'un projet de résolution):

Lois des subsides. Voir **Subsides, Loi des.**

Projets de résolution précédant des bills d'initiative ministérielle dont l'étude est d'abord reportée à la prochaine séance, mais qui sont examinés et adoptés au cours de la même séance; présentation, 1re, 2e et 3e lectures et adoption, 32-33, 37-38.

Bills d'intérêt privé (Emanant de la Chambre):

Présentation à la Chambre et 1re lecture, 31, 53.

Bills d'intérêt privé – Ordre tendant à la 1re lecture:

1re lecture avant le rapport de l'examineur des pétitions, 322.

Bills d'intérêt privé – Amendements intéressant la 2e lecture:

Voir **Amendements.**

Règlement – (Suite)*Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Présentation:*

Présentation et 1^{re} lecture en bloc, 19-24.

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Ordres tendant à la 2^e lecture:

Débat et interruption du débat à l'expiration de l'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés (8), 64, 86, 112, 139, 194, 230, 290, 318.

Appel de l'ordre, qui est réservé, 63, 86, 112, 194, 290 et 318.

Comités – Rapports:

Ajournement ou interruption du débat sur une motion visant à l'adoption, renvoi aux ordres du gouvernement: Voir **Procédure, Modifications de la.**

Comités permanents – Attributions:

Renvoi des crédits aux comités, 163, 263.

Comités permanents – Composition:

Motion tendant à réduire à 24 le nombre des membres du comité des affaires extérieures, 191.

Comités permanents – Rapports:

Adoption. Voir les rubriques propres aux divers comités permanents (La liste figure aux pages 191, 256-262, 322 des *Journaux*).

La Chambre revient à la "Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux", 256.

Comités spéciaux – Attributions:

Avis de motion tendant à créer un comité des aliments et drogues renvoyé aux ordres du gouvernement pour qu'il soit étudié plus tard au cours de la journée, 198.

Comités spéciaux – Rapports:

Modification de la version française du rapport, 229.

La Chambre revient à la "Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux", 256.

Comités mixtes spéciaux – Attributions:

Renvoi du bill C-123, Loi sur les réclamations des Indiens au comité mixte institué à cette fin, 290-291.

Heure réservée à l'étude des affaires d'initiative parlementaire:

Différée ou suspendue, 71, 162, 187, 297, 304 et 326.

Voir aussi **Procédure, Modifications de la.**

Mise aux voix:

Temps prescrit à cette fin: Voir **Procédure, Modifications de la.**

Modifications du Règlement:

Voir **Procédure, Modifications de la.**

Motions:

Rejet, sur vote inscrit, d'une motion portant "qu'un député soit maintenant entendu", 58-59, 66-67.

Motions d'initiative ministérielle:

Renvoi d'une partie de celle-ci à un comité spécial, 210.

Voir aussi **Amendements; Orateur, Décisions et déclarations de l'.**

Motions d'initiative parlementaire:

Motions mises en délibération (13), 56, 66, 80, 104-105, 118, 129, 150, 180, 201, 214-215, 245, 254, 283 et 313.

Second appel de l'avis de motion, qui est supprimé en vertu de l'article 48(1) du Règlement, 79.

Motion réservée du consentement unanime, après débat, et qui retient la place qu'elle occupait au *Feuilleton*, 80.

Premier appel de la motion, qui est réservée, 56 (4), 118, 214 (2), 283.

Deuxième appel de la motion, qui est réservée, 118, 150.

Règlement – (Fin)*“Motions” intéressant les affaires courantes:*

La Chambre consent à y revenir plus tard, au cours de la journée, 316.

La Chambre revient à l'appel des motions, 27, 35, 91, 127, 162, 187, 198, 211, 219, 263, 285, 293 et 318.

Motions de subsides:

Dix ministères au lieu de six sont visés par l'ordre de subsides no 1, 93.

Voir aussi **Amendements**.

Ordres d'initiative ministérielle:

Modification, du consentement unanime, d'une résolution figurant au *Feuilleton*, 108.

Questions à l'appel de l'ordre du jour:

Voir **Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39-A provisoire du Règlement; Procédure, Modifications de la.**

Questions inscrites au Feuilleton:

Voir **Procédure, Modifications de la.**

Questions de privilège:

Voir **Procédure, Modifications de la.**

Questions transformées en ordres de dépôt de documents:

Dépôt immédiat de la réponse, 54 (3), 73-74, 89 (2), 103, 115-116 (3), 125-126 (6), 147, 175-176 (5), 213-214 (3), 242-245 (6), 252, 254 (supplémentaire), 282-283 (3), 296, 310-312 (5), 322-324 (6).

Séances de la Chambre:

Ajournement sur motion, 10, 165, 333.

Pendant l'heure du dîner, 35.

Suspension de la séance jusqu'à convocation de la présidence (Sanction royale), 329.

Voir aussi **Chambre des communes, Séances de la.**

Travaux de la Chambre, Ordre des:

Voir **Procédure, Modifications de la.**

Règlement, Modifications du:

Voir **Procédure, Modifications de la.**

Règlement de la Chambre, Comité du:

Composition, 262.

Règlement des réclamations des Indiens, Loi pourvoyant au:

1. Projet de résolution visant à régler les réclamations des Indiens grâce à la création d'une Commission des réclamations des Indiens, à prévoir le renvoi des appels à un tribunal d'appel des réclamations des Indiens, etc; examen par la Chambre, formée en comité plénier, à sa prochaine séance, 65. Etude au comité plénier, 283. Adoption du projet de résolution, 283-284. Bill C-123, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 1re lecture, 284. Motion tendant à la 2e lecture; amendement (M. Barnett) en vue de remettre la 2e lecture à plus tard et d'étudier une nouvelle mesure législative pour élargir la portée des attributions de la Commission des réclamations et pour nommer un juriste étranger à titre de président de la cour d'appel. Présentation de l'amendement qui est rejeté sur vote inscrit, 288-289. 2e lecture après débat, sur division, 290. Renvoi au comité mixte spécial, 290-291.
2. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février 1965 en vue du dépôt de la correspondance et autres documents échangés depuis le 20 décembre 1963 avec toute personne, tout groupe ou tout organisme au sujet du bill C-130 de la 1re session, de la 26e législature, sauf les documents déposés conformément à l'avis de motion no 59 adopté le 1er avril 1964, 50. Document parlementaire no 18B.
3. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février 1965 en vue de connaître les opinions des bandes indiennes, des conseils de bandes ou de particuliers au sujet du bill C-130 de la 1re session de la 26e législature, 50. Document parlementaire no 18C.

Règlement des réclamations des Indiens, Loi pourvoyant au — (Fin)

4. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 10 mars 1965 en vue du dépôt des minutes, notes ou autres documents des bandes indiennes, des conseils de bandes ou de particuliers au sujet du bill C-130 de la 1re session de la 26e législature que les fonctionnaires des Affaires indiennes possèdent dans leurs dossiers, 84. Document parlementaire no 18E.

Relations fédérales-provinciales:

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l'.**

Relations industrielles et sur les enquêtes visant aux différends du travail, Loi sur les:

Rapport pour 1964-1965, 61. Document parlementaire no 86.

Relations industrielles et sur les enquêtes visant aux différends du travail, Modification de la loi sur les:

Bill C-108. M. Knowles (Prélèvement révoquant volontaire des cotisations). 1re lecture, 159.

Remboursements (Ressources naturelles), Loi des:

Déclaration sur des remboursements, 69. Document parlementaire no 124.

Remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, Loi sur la:

1. Ordre: Projets relatifs au Québec, leur valeur—M. Laprise. Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 6A.
2. Ordre: Projets profitant aux pêcheurs, coût, part du gouvernement fédéral, part du gouvernement provincial, date d'autorisation, modalités—M. Howard. Dépôt immédiat de la réponse, 311. Document parlementaire no 6B.

Rentes sur l'Etat, Loi relative aux:

Rapport pour 1964-1965, 145. Document parlementaire no 84.

Résolutions d'initiative parlementaire, Débat sur les:

Voir **Avis de motions émanant de députés, Débat sur les**

Ressources naturelles (Remboursements):

Voir **Remboursements (Ressources naturelles), Loi des.**

Restaurant du Parlement, Comité (mixte) du:

Représentation du Sénat, 13.

Rétablissement agricole des Prairies, Loi sur le:

Voir **Prairies, Loi sur le rétablissement agricole des.**

Revenu assuré:

Pétition de "La Société Marquette, Inc.", de Montréal (P.Q.), selon laquelle le gouvernement peut et doit garantir à tous les Canadiens un montant d'argent à titre de "droit vital personnel" et à d'autres fins. Dépôt d'un rapport portant que la pétition est conforme aux exigences de l'article 70 du Règlement, 46-47.

Voir aussi **Allocations familiales.**

Revenu national, Ministère du:

Voir **Douanes, Loi sur les.**

Rivard, Lucien:

Voir **Drogues, stupéfiants.**

Rogers Stores Limited, Rimbey (Alb.):

Voir **Postes, Ministère des.**

Route transcanadienne:

Voir **Expo 67.**

Route transcanadienne, Modification de la loi sur la:

Bill C-71, M. Fisher (Route de la Confédération). 1re lecture, 23.

Routes:

Adresse, sur motion de M. MacInnis, visant au dépôt de la correspondance échangée depuis le 1er juin 1964, entre le premier ministre et (ou) d'autres ministres de la Saskatchewan et le premier ministre ou le ministre de l'Agriculture à propos du financement fédéral d'une route dans la circonscription provinciale de Morris, 324.

Voir aussi **Alaska-Yukon, Loi sur l'Administration de la route; Route transcanadienne, Modification de la loi sur la.**

S**Saint-Jean-Port-Joli (P.Q.):**

Voir **Postes, Ministère des.**

Saint-Laurent, Administration de la voie maritime du:

1. Rapport de 1964 et rapport de l'auditeur général, 61. Document parlementaire no 178. *Imprimé.*
2. Rapport relatif à un prêt consenti à l'Administration, 271. Document parlementaire no 178A.

Saint-Laurent, Voie maritime du:

Communiqué du 11 juin 1965 à propos des bas niveaux des eaux du port de Montréal, 219. Document parlementaire no 225.

Saisie-arrêt des traitements (Fonction publique):

Voir **Administration financière, Modification de la loi sur l'.**

Salaires minimum et indemnité de cessation d'emploi:

Voir **Code canadien du travail (Normes), Modification du.**

Sanction royale:

1. Bills ayant reçu la sanction royale, 180-181, 298, 330-331.
 2. Lettres émanant de la résidence du gouverneur général, 177, 295, 330.
- Voir aussi **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l'.**

Santé et du Bien-être social, Comité de la:

Composition, 258.

Santé nationale et du Bien-être social, Ministère de la:

Ordre: Dépenses pour la recherche sur l'usage de la cigarette—M. Howe (Wellington-Huron). Dépôt immédiat de la réponse, 176. Document parlementaire no 221.

Santé et le sport amateur, Loi sur la:

Ordre: Argent fourni à la Nouvelle-Ecosse au cours de la période 1962-1965—M. Armstrong. Dépôt immédiat de la réponse, 176. Document parlementaire no 107A.

Saumon, Pêche au:

Voir **Pêcheries.**

Seaway International Bridge Corporation, Ltd.:

Rapport de 1964 et rapport de l'auditeur général, 61. Document parlementaire no 177A. *Imprimé.*
Voir aussi **Cornwall International Bridge Company Limited.**

Secret professionnel:

Voir **Preuve au Canada, Modification de la loi sur la.**

Sécurité sociale:

Ordre: Rapport indiquant le montant global versé, depuis 1950, aux résidents de la Colombie-Britannique aux termes de la loi sur les pensions de vieillesse, de la loi sur l'assistance-vieillesse, de la loi sur les pensions aux anciens combattants, de la loi sur les allocations aux anciens combattants, de la loi sur les allocations familiales, de la loi sur les aveugles et de la loi sur les invalides—M. Basford. Dépôt immédiat de la réponse, 103. Document parlementaire no 206.

Sécurité sociale, Carte de:

Ordre: Correspondance, etc., où l'on s'oppose aux armoiries apparaissant sur la carte et où l'on demande de les remplacer par la feuille d'érable figurant sur le drapeau—M. Diefenbaker, 214.

Sécurité de la vieillesse, Modification de la loi sur la:

Voir **Allocations familiales et de la loi sur la sécurité de la vieillesse, Modification de la loi sur les.**

Sénat:

Voir **Fonctionnaires du Parlement, Loi concernant les.**

Sénat, Abolition du:

Voir **Acte de l'Amérique du Nord britannique, Modification de l'.**

Sénat et la Chambre des communes, Modification de la loi sur le:

Bill C-35, M. Marcoux (Indemnité de chef de parti). 1re lecture, 21.

Sénat et la Chambre des communes et la loi sur les allocations de retraite des députés, Modification de la loi sur le:

Bill C-27, M. Marcoux (Refus du relèvement des indemnités). 1re lecture, 21.

Sénateurs, Mesure prévoyant la retraite des:

1. Projet de résolution prévoyant la retraite, dès l'âge de soixante-quinze ans, de toute personne nommée au Sénat après l'entrée en vigueur de ladite mesure; étendant à toute semblable personne l'application des dispositions de la loi sur les allocations de retraite des députés; pourvoyant au versement d'une rente, etc. Examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 32. Etude au comité plénier, 46, 49. Adoption de la résolution, sur division, 49. Bill C-98, premier ministre, 1re lecture, sur division, 49. Motion tendant à la 2e lecture. Amendement (M. Prittie) visant à la remise à plus tard de la 2e lecture, la Chambre étant d'avis que le Sénat devrait être aboli. Présentation de l'amendement qui est déclaré irrecevable; appel de la décision qui est maintenu sur vote inscrit, 85-86. Reprise et interruption du débat, 86-104. Reprise du débat. Amendement (M. Howard) portant "que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour." Présentation et interruption du débat, 111-112. Reprise du débat, rejet de l'amendement sur vote inscrit, 116-117. 2e lecture, sur division, 117. Etude au comité plénier; rapport est fait de la résolution, 117. Reprise de l'étude au comité plénier de cette résolution (et de la résolution adoptée le même jour) (voir ci-dessous), 118. Rapport avec amendements, étude de la résolution modifiée, 118. Motion visant à la 3e lecture; amendement (M. Diefenbaker) visant à la remise à plus tard de la 3e lecture et du renvoi du bill au comité plénier, avec instruction que le comité soit autorisé à le modifier en y ajoutant une disposition portant que la loi entrera en vigueur le jour fixé pour le retour des brefs d'élection aux premières élections générales. Présentation de l'amendement qui est rejeté sur vote inscrit, 122-123. 3e lecture, après débat, sur division, 123. Adoption par le Sénat, 180. Sanction royale, 181. 14 Elisabeth II, chap. 4, S.C. 1965.
2. Projet de résolution visant à modifier le bill C-98 en vue de permettre que les personnes nommées au Sénat avant l'entrée en vigueur dudit bill versent des contributions aux termes de la Partie III du bill, égales à six pour cent de leur indemnité de session; d'accorder des rentes aux personnes qui ont atteint soixante-quinze ans si elles se démettent de leur siège etc.; examen immédiat par la Chambre, formée en comité plénier. Etude au comité plénier, adoption et renvoi au comité plénier chargé d'étudier le bill C-98 (voir ci-dessus), 117-118.

Sénateurs, Relèvement des indemnités des:

Voir **Sénat et la Chambre des communes et la loi sur les allocations de retraite des députés, Modification de la loi sur le.**

Serments d'allégeance, Modification de la loi sur les:

Bill C-19, M. Howe (Hamilton-Sud) (Déclaration solennelle). 1re lecture, 20.

Serments d'office (pro forma):

Bill C-1, premier ministre, (Loi concernant la prestation des serments d'office). 1re lecture, 2.

Service civil, Commission du:

1. Rapport de 1964, 298. Document parlementaire no 140. *Imprimé.*
2. Postes exclus de l'application de la loi sur le service civil et nominations faites sans concours durant la période comprise entre le 1er février 1964 et le 28 février 1965, 119. Document parlementaire no 141.
3. Postes exclus de l'application de la loi sur le service civil et nominations faites sans concours durant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1964, 211. Document parlementaire no 141A.

Voir aussi **Service national de placement; Service public.**

Service civil, Loi sur l'assurance du:

Etat sur l'application de la loi en 1964-1965, 314. Document parlementaire no 42.

Service d'entraînement national:

Motion (M. Laniel) en vue d'étudier l'opportunité d'instituer une commission d'étude. Présentation et interruption du débat, 245.

Service national de placement:

Ordre: Mutation au ministère du Travail, réunions des associations de fonctionnaires de l'Etat avec le ministre, directives aux bureaux extérieurs, augmentations de traitement, relevé des aptitudes, concours généraux pour les postes supérieurs, pouvoirs de la Commission du service civil en ce qui concerne la reclassification des postes, directives portant que les futurs postes de fonctionnaires soient remplis par des diplômés d'universités, etc.—M. Fisher. Dépôt immédiat de la réponse, 242-243. Document parlementaire no 140A.

Service public:

1. Ordre: Correspondance et autres documents échangés depuis janvier 1964 entre toute association de fonctionnaires retraités ou tout particulier, et le premier ministre ou le gouvernement au sujet de l'augmentation de la pension de retraite — M. Coates, 104.
2. Réponse à un ordre de la Chambre, daté du 24 mars 1965, demandant copie des communications reçues par le premier ministre depuis le 8 avril 1963 au sujet des pensions des fonctionnaires retraités, 112. Document parlementaire no 208.
3. Ordre: Nombre total des fonctionnaires fédéraux au Canada; nombre de fonctionnaires dans chaque ministère; nombre d'employés de chaque société de la Couronne; nombre de fonctionnaires bilingues ou unilingues—M. Rondeau, 252. Dépôt de la réponse, 298-299. Document parlementaire no 140B.

Voir aussi **Commission du service civil; Administration financière, Modification de la loi sur l'; Ministères de l'Etat.**

Sessions du Parlement, Loi sur les:

Bill C-76, M. Ryan. 1re lecture, 23.

Shastri, Visite de M:

Voir **Visiteurs de marque.**

Sibley, Le professeur Mulford Q.:

Voir **Citoyenneté et de l'Immigration, Ministère de la.**

Sinistrés, au Canada, Loi sur la caisse de secours des:

Bill C-17, M. Herridge. 1re lecture, 20.

Société d'assurance des crédits à l'exportation:

1. Rapport et états financiers pour 1964 certifiés par l'auditeur général, 42. Document parlementaire no 154. *Imprimé.*
2. Décret du conseil autorisant le financement à longue échéance pour la vente par la Dominion Steel and Coal Corporation Ltd., de rails et d'accessoires de voie ferrée en acier à Ferrocarriles Nacionales du Mexique, Mexico, Mexique, 50. Document parlementaire no 154A.
3. Décret du conseil autorisant un contrat d'assurance pour la vente de blé à la Bulgarie, 119. Document parlementaire no 154B.

Société d'assurance des crédits à l'exportation — (Fin)

4. Décret du conseil autorisant le contrat d'assurance pour l'expédition de blé à la Pologne, 119. Document parlementaire no 154C.
5. Décret du conseil autorisant le contrat d'assurance pour l'expédition de blé à la Tchécoslovaquie, 158. Document parlementaire no 154D.
6. Décret du conseil autorisant le financement pour l'achat, par la République arabe unie, de matériel de télécommunication et d'autres services techniques connexes de la R.C.A. Victor Company Ltd., Montréal, 173-174. Document parlementaire no 154E.
7. Décret du conseil autorisant un contrat d'assurance pour une vente supplémentaire de blé à la Pologne, 306-307. Document parlementaire no 154F.

Société canadienne de développement:

Projet de résolution visant à la création d'une société d'investissement en vue d'assurer des capitaux pour des entreprises canadiennes et de faciliter l'achat d'actions de ces entreprises par des résidents canadiens plutôt que par des non-résidents, etc. Examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 53-54.

Société canadienne des télécommunications transmarines:

Budget d'établissement pour 1965-1966, 173. Document parlementaire no 171A.

Société centrale d'hypothèques et de logement:

Ordre: Depuis le 8 avril 1963, noms et honoraires des avocats employés dans l'agglomération de Toronto—M. Scott. Dépôt immédiat de la réponse, 323. Document parlementaire no 242.

Voir aussi **Société centrale d'hypothèques et de logement, Modification de la loi sur la; Habitation, Modification de la loi nationale de 1954 sur l'**

Société centrale d'hypothèques et de logement, Modification de la loi sur la:

Bill S-8, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Reçu du Sénat, 162. 1re lecture, 167. 2e lecture après débat, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 277. Sanction royale, 298. 14 Elisabeth II, chap. 8, S.C. 1965.

Société du crédit agricole:

1. Rapport pour 1964-1965 et rapport de l'auditeur général, 332. Document parlementaire no 9. *Imprimé.*
2. Budget d'établissement pour 1965-1966, 150. Document parlementaire no 9A.

Société financière internationale:

Voir **Bretton Woods, Loi sur les accords de.**

Société royale du Canada:

1. Procès-verbaux de 1964, 299. Document parlementaire no 188. *Imprimé.*
2. Etat financier, certifié par les vérificateurs, pour la période terminée le 28 février 1965, 299. Document parlementaire no 188A.

Sociétés de la Couronne:

1. Ordre: Nombre d'employés dans les sociétés mentionnées, postes, etc.—M. Caouette. Dépôt de la réponse, 252.
2. Ordre: Filiales, autorisation, etc.; Chemins de fer Nationaux, Polymer Corporation Limited, Eldorado Mining and Refining Limited, filiales, administration, etc.—M. Caouette. Dépôt immédiat de la réponse, 322. Document parlementaire no 241.

Voir aussi **Fonction publique.**

Sociétés de la Couronne, Comité des:

Composition, 257.

Sociétés de la Couronne, Loi sur la dénomination bilingue des:

Bill C-100, M. Caouette. 1re lecture, 65.

Sources d'informations, Loi ayant pour objet la protection des:

Bill C-11, M. Fisher (Privilège de la presse). 1re lecture, 20.

Spiritueux (Indiens), Droits relatifs aux:

Voir **Indiens, Modification de la loi sur les.**

Sport national du Canada, Loi sur le:

Bill C-3, M. Prittie (Crosse). 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 230.

Bill C-73, M. Roxburgh (Hockey). 1re lecture, 23.

Stabilisation des prix agricoles, Modification de la loi sur la:

Bill C-22, M. Rapp (Prix du porc et des oeufs). 1re lecture, 20.

Statuts du Canada:

Ordre: Renseignements sur les frais d'impression, le tirage et la distribution des statuts—M. Matheson. Dépôt immédiat de la réponse, 296. Document parlementaire no 234.

Stonehill, Harry:

Voir Immigrants.

Subsides:

1. Constitution du comité, 41.
 2. Budget principal des dépenses, 1965-1966, présentation et renvoi, 45. Budget supplémentaire (A), 1965-1966, présentation et renvoi, 121. Budget supplémentaire (B), 1965-1966, présentation et renvoi, 287. Budget supplémentaire (C), 1965-1966, présentation et renvoi, 309.
 3. Formation de la Chambre en comité des subsides:
 - a) Ministères dont les prévisions budgétaires ont été abordées conformément à l'article 56(5) du Règlement:

No 1: Affaires des anciens combattants, Affaires extérieures, Agriculture, Commerce, Défense nationale, Industrie, Justice, Pêcheries, Production de défense, Travail, 93-95.
 - b) Sans motion, budget des dépenses, 162 (2), 277, 325, 326.
 - c) Résolutions (crédits provisoires), 161, 313 (2), 319, 327.
 4. Rapport est fait de l'état de la question par le comité des subsides, 162 (2), 313.
 5. Résolutions adoptées (Budget des dépenses par ministère):
 - a) Budget supplémentaire (A), 1965-1966: Travail, 277-278.
 - b) Budget supplémentaire (C), 1965-1966; Industrie, 325; Travail, 326.
- Voir aussi **Budget des dépenses; Procédure, Modifications de la; Subsidés, Loi des; Subsidés, en vertu de l'article 56(2) du Règlement, Motions de; Voies et moyens.**

Subsidés, Comité de la procédure relative aux:

Motion (M. McIlraith) tendant à l'institution d'un comité chargé de préparer et de proposer les modifications au Règlement qui donneront suite à la résolution adoptée le 8 juin 1965; de faire rapport de temps à autre, et de siéger en même temps que la Chambre. Présentation et adoption à l'unanimité, 229-230.

Voir aussi **Procédure, Modifications de la.**

Subsidés, Lois des:

1. Résolution (2e tranche des crédits provisoires fondés sur le budget principal de 1965-1966). Etude au comité des subsides et au comité des voies et moyens, 161-162. Bill C-110 (loi des subsides no 3, 1965), ministre des Finances, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966. 1re lecture, 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 162. Adoption par le Sénat, 170. Sanction royale, 181. 14 Elisabeth II, chap. 1, S.C. 1965.
2. Etude au comité des voies et moyens d'une résolution (fondée sur les résolutions ayant fait l'objet d'un rapport du comité des subsides concernant le budget supplémentaire (A), 1965-1966), 278. Bill C-122, (loi des subsides no 4, 1965), ministre des Finances, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1966. 1re lecture, 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 278. Adoption par le Sénat, 297. Sanction royale, 298. 14 Elisabeth II, chap. 6, S.C. 1965.
3. Etude, au comité des voies et moyens, d'une résolution (fondée sur les résolutions ayant fait l'objet d'un rapport du comité des subsides concernant le budget supplémentaire (C), 1965-1966), 326-327. Bill C-130, (loi des subsides no 5, 1965), ministre des Finances, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966. 1re lecture, 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 327. Adoption par le Sénat, 329. Sanction royale, 331. 14 Elisabeth II, chap. 10, S.C. 1965.

Subsides, Lois des — (Fin)

4. Résolution (3e tranche des crédits provisoires, fondée sur le budget principal et le budget supplémentaire (B) de 1965-1966). Etude au comité des subsides et au comité des voies et moyens (trois séances), 327-328. Bill C-131, (loi des subsides no 6, 1965), ministre des Finances, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966. 1re lecture, 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 328. Adoption par le Sénat, 329. Sanction royale, 331. 14 Elisabeth II, chap. 11, S.C. 1965.

Voir aussi **Procédure, Modifications de la.**

Subsides, en vertu de l'article 56(2) du Règlement, Motions de:

Motion demandant à l'Orateur de quitter le fauteuil, afin de permettre à la Chambre de se former en comité des subsides, 90. Amendement (M. Douglas): Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas, par l'accord canado-américain de l'automobile, protégé les intérêts des Canadiens, consommateurs, ouvriers et fabricants de petites pièces. Présentation et interruption du débat, 90. Reprise du débat, 91-92. Interruption du débat par M. l'Orateur à l'heure réglementaire et rejet de l'amendement, sur vote inscrit, 92-93. Adoption de la motion principale après débat mais sans report de temps, 93.

Voir aussi **Procédure, Modifications de la.**

Subventions:

Voir **Produits laitiers; Chemins de fer; Construction navale.**

Subventions et prêts à l'étranger:

Ordre: Pays aidés au cours de l'année 1964 en vertu du programme d'aide extérieure; montants, contrats, etc.—M. Orlikow. Dépôt immédiat de la réponse, 176. Document parlementaire no 220.

Subversion:

Voir **Union soviétique.**

Surintendant des assurances, Rapports du:

Voir **Assurances, Surintendant des.**

Syndicat international des gens de mer:

Ordre: Documents de travail préparés pour la Commission Norris par des comptables agréés—M. Orlikow. Présentation et mise en délibération de la motion, qui est reportée à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 77.

Voir aussi **Syndicats des transports maritimes, Conseil d'administration des.**

Syndicats des transports maritimes, Conseil d'administration des:

Lettre en date du 3 juin 1965 adressée au ministre du Travail par le juge René Lippé, président du Conseil d'administration, au sujet de la Canadian Seafarers' Building Corporation, Ltd., 205. Document parlementaire no 88A.

T**Tabac, Loi sur l'inspection du:**

Bill C-80, M. Whelan, 1re lecture, 23.

Tabac, Loi restreignant l'usage du:

1. Bill C-18, M. Mather, 1re lecture, 20.
2. Bill C-64, M. Cowan (Abrogation), 1re lecture, 23.

Tabac, Usage par les mineurs, emballage, étiquetage, publicité, etc.:

Voir **Tabac, Loi restreignant l'usage du.**

Tabac et des produits du tabac qui sont l'objet d'un commerce international et interprovincial, Inspection du:

Voir **Tabac, Loi sur l'inspection du.**

Tarif des douanes:

Voir **Union sud-africaine.**

Tarif des douanes, Modification du:

Projet de résolution (Publié dans le *Feuilleton* des avis des *Procès-verbaux* du 26 avril 1965), adoption, 273. Bill C-120, ministre des Finances, 1re lecture, 276. 2e lecture après débat, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 285. Adoption par le Sénat, 326. Sanction royale, 330. 14 Elisabeth II, chap. 17, S.C. 1965.

Taxe d'accise, Modification de la loi sur la:

Projet de résolution tendant à modifier l'article 10, chap. 12, des Statuts de 1963, afin de permettre le remboursement ou la déduction de la taxe à l'égard de marchandises désignées, la Chambre, formée en comité plénier, étudiera la question à sa prochaine séance, 32. Du consentement unanime, étude au comité plénier à la même séance et adoption du projet de résolution, 37. Bill C-96, ministre des Finances, 1re lecture, 2e lecture, étude au comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 37. Adoption par le Sénat, 125. Sanction royale, 181. 14 Elisabeth II, chap. 2, S.C. 1965.

Télécommunication, Rapport au Parlement sur les services de:

Voir **Chemins de fer, Modification de la loi sur les (C-34)**.

Télévision:

Ordre: Demandes, depuis janvier 1963, de permis de télédiffusion à antenne collective, de modifications de permis déjà existants, etc.—M. Pugh. Dépôt immédiat de la réponse, 89. Document parlementaire no 202.

Voir aussi **Radiodiffusion, Modification de la loi sur la; Radio, Modification de la loi sur la**.

Terminal Railway Company:

Voir **Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la**.

Terres, Achats de:

Voir **Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc., du**.

Terres destinées aux anciens combattants, Modification de la loi sur les:

Voir **Anciens combattants, Modification de la loi sur les terres destinées aux**.

"Times-Journal", journal de Fort-William (Ont.)

Voir **Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce**.

Tisdale, Loi sur la société de la Couronne de l'élevateur terminus public de:

Voir **Northern Ontario Pipe Line, Société de la Couronne, Modification de la loi sur la**.

Toronto (Ont.):

Déclarations faites le 19 mai 1965 par le premier ministre et le ministre de la Voirie de l'Ontario, et le président des chemins de fer Nationaux du Canada au sujet du service de chemins de fer à l'intention des banlieusards, 127-128. Document parlementaire no 213.

Voir aussi **Société centrale d'hypothèques et de logement**.

Trains de banlieue:

Voir **Toronto (Ont.)**.

Traités:

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Provinces**.

Transport, Rapports au Parlement sur les services de:

Voir **Chemins de fer, Modification de la loi sur les (C-34)**.

Transports, Ministère des:

1. Rapport pour 1963-1964, 90. Document parlementaire no 159. *Imprimé*.

2. Ordre: Correspondance échangée en juin 1965 entre M. Bernard Power et le ministre des Transports—M. Laprise, 324. Dépôt de la réponse, 332. Document parlementaire no 244.

Transports dans les provinces de l'Atlantique, Etudes sur les:

Voir **Provinces de l'Atlantique**.

Transports et des communications, Comité des:

1. Composition, 262.
2. Bills déferés: Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, 170; Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc., 207-208; Interprovincial Pipe Line Company, 289.
3. Rapports: 1er rapport (séances), 315; 2e rapport (bills concernant l'Algoma Central and Hudson Bay Railway Company, la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc., et l'Interprovincial Pipe Line Company, 315.

Transports et de la loi sur les chemins de fer, Modification de la loi sur les:

Bill C-5, M. Barnett (Transporteurs par eau de la Colombie-Britannique), 1re lecture, 20. Motion tendant à la 2e lecture et interruption du débat, 64.

Travail:

Voir **Organisation internationale du travail**.

Travail, Ministère du:

Renvoi des prévisions principales de dépenses pour 1965-1966 au comité du travail et de l'emploi, 263.

Voir aussi **Service national de placement**.

Travail et de l'emploi, Comité du:

1. Constitution, 259, 293.
2. Renvoi, sans avis ni débat, des crédits du ministère du Travail, 263.

Travaux, Comité des:

Voir **Procédure, Modifications de la: Procédure, Comité (spécial) sur la**.

Travaux publics:

1. Bureau de poste de Saint-Jean-Port-Joli. Voir **Postes, Ministère des**.
2. Ordre: Travaux d'hiver effectués dans le comté de Villeneuve de 1962 à 1965, valeur de chaque entreprise et contribution fédérale—M. Caouette. Dépôt immédiat de la réponse, 54. Document parlementaire no 195.

Voir aussi **Postes, Ministère des**.

Tunnels:

Voir **Aéroports**.

U

Union soviétique:

Communiqué du 8 mai 1965 sur le départ du Canada de deux fonctionnaires de l'ambassade, 91. Document parlementaire no 205. (*Publié en appendice au Hansard du 11 mai 1965*).

Union sud-africaine:

Ordre: Rapport sur la politique d'apartheid, la position du Canada, etc.—M. Brewin. Dépôt immédiat de la réponse, 73-74. Document parlementaire no 200.

United Baptist Women's Missionary Union of the Atlantic Provinces:

Pétition visant à modifier la loi de constitution de la société en retranchant les mots "Maritime Provinces", à l'article 6, et en leur substituant les mots "Atlantic Provinces", et à d'autres fins, 182. Rapport de l'examineur des pétitions, 320.

United Baptist Women's Missionary Union of the Maritime Provinces:

Voir **United Baptist Women's Missionary Union of the Atlantic Provinces**.

Université, Etudiants d':

Voir **Prêts aux étudiants, Loi canadienne sur les; Enseignement, Aide à l'**.

Universités, Octrois aux:

Voir **Enseignement, Aide à l'**.

V

Vacances payées:

Voir **Code canadien du travail (Normes, Modification du.**

Vancouver, Aéroport international de:

Voir **Aéroports.**

Véhicules à moteur:

Voir **Gouvernement, Contrats, achats, propriétés, etc., du.**

Vietnam:

1. Rapport de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, en date du 27 février 1965, 11. Document parlementaire no 190.
 2. Mémoire préparé par le ministère des Affaires extérieures contenant des remarques sur la plaquette intitulée "Facts about the War in Vietnam", 135. Document parlementaire no 190B.
- Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Villeneuve, Travaux d'hiver dans la circonscription de:

Voir **Travaux publics.**

Visiteurs de marque:

Shastri, premier ministre de l'Inde, communiqué conjoint publié le 14 juin 1965, 242. Document parlementaire no 226. (*Publié en appendice au hansard du 14 juin 1965*).

Voies et moyens:

1. Constitution du comité, 41.
 2. Formation de la Chambre en comité des voies et moyens, 79, 161-162, 246, 249, 250, 253, 256, 263, 273, 278, 326, 328.
 3. Rapports, 79, 246, 250, 253.
 4. Adoption de résolutions touchant les subsides: 161-162 (crédits provisoires); 278 (budget supplémentaire (A)); 326-327 (budget supplémentaire (C)); 328 (crédits provisoires).
- Voir aussi **Subsides, Loi des.**

Voies et moyens (Budget):

5. Motion (M. Gordon) portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, présentation et ajournement du débat sur motion (M. Nowlan), 46. Reprise du débat (1er jour désigné): Amendement (M. Nowlan) exprimant le regret de la Chambre que le gouvernement ait négligé d'abolir la taxe de vente sur l'outillage de production, de réduire l'impôt sur le revenu des groupes à faible revenu et d'accroître l'assistance vieillesse, présentation, 56. Sous-amendement (M. Cameron, Nanaimo-Cowichan-Les Iles) concernant le fait que le gouvernement n'ait pas porté à \$1,500, pour les célibataires, et à \$3,000, pour les personnes mariées, les exemptions fiscales, et qu'il n'ait pas porté à \$100 la pension de vieillesse, présentation et interruption du débat, 56. Reprise du débat (2e jour désigné), 57-58; la présidence ayant donné la parole à M. Caron (Hull), motion (M. Knowles) portant que M. Martin (Timmins) soit maintenant entendu, présentation et rejet sur vote inscrit, 58-59. Reprise du débat; rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 59-60. Reprise du débat (3e jour désigné) et interruption, 63. Reprise du débat (4e jour désigné), la présidence ayant accordé la parole à M. Moreau (York-Scarborough), motion (M. Peters) portant que M. Martin (Timmins) soit maintenant entendu. Présentation et rejet de la motion sur vote inscrit, 66-67. Reprise du débat, 67-68. Rejet de l'amendement sur vote inscrit, 68-69. Reprise du débat (5e jour désigné) et interruption, 71. Reprise du débat (6e et dernier jour désigné), 78. Adoption de la motion principale sur vote inscrit, 78-79. Formation de la Chambre en comité des voies et moyens et rapport de l'état de la question, 79. Adoption des résolutions, 263 (2), 273. (Pour la suite des délibérations voir **Impôt sur le revenu, Modification de la loi de l'; (Bill C-118); Douanes, Loi sur les (Bill C-119); Tarif des douanes (Bill C-120)**).
6. Dépôt des "Documents budgétaires", 31. Document parlementaire no 41. *Imprimé. (Publié en appendice aux Procès-verbaux du lundi 12 avril 1965 et au hansard du lundi 26 avril 1965)*.
7. Résolutions budgétaires:
 - a) Publiées en appendice aux *Procès-verbaux* du lundi 26 avril 1965.
 - b) Adoption des résolutions, 270, 276.

Voies ferrées, Projet de déplacement de:

Voir *Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, Loi sur la.*

Votes inscrits:

1. Sous-amendement (M. Douglas) à la motion visant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Rejet par 129 voix contre 84, 14-15.
2. Amendement (M. Diefenbaker) à la motion visant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Rejet par 106 voix contre 93, 28-29.
3. Appel (M. Caouette) à la Chambre de la décision de l'Orateur au sujet d'un amendement (M. Rondeau) à la motion visant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Maintien de la décision par 110 voix contre 14, 34-35.
4. Amendement (M. Plourde) à la motion visant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Rejet par 126 voix contre 32, 35-36.
5. Appel (M. McIntosh) à la Chambre de la décision de l'Orateur au sujet d'un rappel au Règlement (renvoi au comité concernant la Commission d'enquête Pope). Maintien de la décision par 122 voix contre 52, 39-41.
6. Motion (M. Knowles) proposant qu'un député soit maintenant entendu. Rejet par 157 voix contre 31, 58-59.
7. Sous-amendement (M. Cameron, Nanaimo-Cowichan-Les Iles) à la motion portant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget). Rejet par 106 voix contre 90, 59-60.
8. Motion (M. Peters) proposant qu'un député soit maintenant entendu. Rejet par 148 voix contre 22, 66-67.
9. Amendement (M. Nowlan) portant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget). Rejet par 111 voix contre 100, 67-69.
10. Appel à la Chambre d'une décision de l'Orateur au sujet du report d'une motion visant à la présentation d'une Adresse pour la production de documents (no 1, M. Hales) à l'ordre des Avis de motions (Documents). Maintien de la décision par 130 voix contre 82, 74-75.
11. Motion principale (M. Gordon) visant à la formation du comité des voies et moyens (Budget). Adoption par 132 voix contre 86, 78-79.
12. Appel (M. Prittie) à la Chambre d'une décision de l'Orateur suppléant (M. Lamoureux) au sujet d'un amendement présenté à l'étape de la 2e lecture du bill C-98 (Retraite des membres du Sénat). Maintien de la décision par 99 voix contre 18, 85-86.
13. Amendement (M. Douglas) à la motion de subsides no 1. Rejet par 110 voix contre 95, 92-93.
14. Amendement (M. Howard) visant à renvoyer à six mois la 2e lecture du bill C-98 (Retraite des membres du Sénat). Rejet par 112 voix contre 15, 116-117.
15. Amendement (M. Diefenbaker) visant à remettre à plus tard la 3e lecture du bill C-98 (Retraite des membres du Sénat) et à renvoyer le bill au comité plénier. Rejet par 117 voix contre 75, 122-123.
16. Sous-amendement (M. Aiken) à la motion visant à modifier le Règlement. Rejet par 122 voix contre 69, 185-186.
17. Amendement (M. MacNaught) à la motion visant à modifier le Règlement. Adoption par 107 voix contre 46, 193-194.
18. Motion (M. McIlraith) visant à l'adoption du premier rapport du comité (spécial) sur les procédures. Adoption par 103 voix contre 33, 219-220.
19. Amendement (M. Barnett) visant à remettre à plus tard la 2e lecture du bill C-123 (Réclamations des Indiens) et à étudier une nouvelle mesure élargissant la portée des attributions de la Commission des réclamations et nommant un juriste étranger à titre de juge de la cour d'appel. Rejet par 153 voix contre 13, 288-289.
20. Motion (M. Gordon) tendant à la 2e lecture du bill C-118 (Loi de l'impôt sur le revenu). Adoption par 102 voix contre 58, 292-293.
21. Amendement (M. Knowles) visant à remettre à plus tard la 3e lecture du bill C-118 (Loi de l'impôt sur le revenu) et à déferer le bill au comité plénier. Rejet par 102 voix contre 78, 312-313.

Y**Yukon, Territoire du:**

Ordonnances édictées par le commissaire en conseil et sanctionnées les 26 mars, 8 avril, 12 avril 1965, 124. Document parlementaire no 126.